

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 71 (1997)

Artikel: Prangins : de la forteresse au château de plaisance : 1985-1995: 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire
Autor: Christe, François / Grand, Colette / Grote, Michèle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-836140>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

François Christe

Colette Grand

Avec les contributions de

Michèle Grote

Isabelle Guignard Christe

Catherine Kulling

PRANGINS

DE LA FORTERESSE AU CHÂTEAU DE PLAISANCE

1985-1995: 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire



Illustration de la couverture :

Derrière le portail actuel, sous les pavés du XVIII^e siècle, ce nœud de murs correspond au second accès au château, à cet emplacement depuis le XIII^e siècle. Défendant le pont-levis, il a été progressivement renforcé jusqu'à une puissante barbacane en saillie sur le fossé. C'est la clé de la chronologie des étapes de construction identifiées. Photo Claude Bornand, Lausanne

Dos de la couverture :

Des tessons de vaisselle en terre cuite ont été retrouvés en abondance dans le comblement du fossé nord du château. Une bonne partie d'entre eux remonte au début du XIX^e siècle et présente, comme ici, un décor polychrome sur le fond jaune caractéristique de la production nyonnaise (échelle 1:1; description sous le N° 1 de la fig. 98). Dessin et mise en couleurs Isabelle Guignard Christe, Lausanne

Maquette de la couverture :

Isabelle Guignard Christe et François Christe

Remerciements :

*Ouvrage publié avec l'aide de l'Etat de Vaud, Département de l'instruction publique et des cultes,
de l'Office des constructions fédérales,
du Musée national suisse, Château de Prangins,
de la Commune de Prangins
et de l'Association des Amis du Château de Prangins*

Les commandes et demandes d'ouvrages peuvent être adressées à
Cahiers d'archéologie romande
Case postale 210
CH-1000 LAUSANNE 17

ISBN 2-88028-071-0

Tous les droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays
© 1997 by Cahiers d'archéologie romande

Composition
Atelier La Rebuse, Bercher

Photolitho et impression
Presses Centrales Lausanne SA

PRANGINS

DE LA FORTERESSE AU CHÂTEAU DE PLAISANCE
1985-1995 : 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire

FRANÇOIS CHRISTE
COLETTE GRAND

PRANGINS
DE LA FORTERESSE AU CHÂTEAU DE PLAISANCE
1985-1995 : 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire

Avec les contributions de

Michèle GROTE
Isabelle GUIGNARD CHRISTE
Catherine KULLING

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Sommaire | 5 |
| Avant-propos (Denis Weidmann) | 7 |
| Présentation et remerciements | 9 |
| DE LA FORTERESSE AU CHÂTEAU DE PLAISANCE | 11 |
| La topographie du site | 13 |
| Les modifications de la fin de l'époque moderne | 13 |
| La butte et son évolution au Moyen Age | 13 |
| L'occupation du site avant le Moyen Age | 17 |
| Prangins avant l'histoire | 17 |
| Les Romains à Prangins | 17 |
| La nature du bâtiment de Prangins | 19 |
| Le trou noir | 20 |
| L'occupation du site dès le Moyen Age : les principales étapes de construction | 21 |
| Etape I | 21 |
| Etape II | 21 |
| Etape III | 25 |
| Etape IV | 26 |
| Le secteur de l'entrée | 26 |
| Etape V | 30 |
| Etape VI | 31 |
| Etape VII | 34 |
| Etape VIII | 36 |
| Etape IX | 36 |
| Etape X | 38 |
| Etape XI | 38 |
| En résumé | 39 |
| Le château actuel | 43 |
| Les fondations du château | 45 |
| La cour d'honneur | 46 |
| Les installations vinicoles | 47 |
| Latrines, matières, eaux usées et eaux pluviales | 51 |
| La tour de latrines | 51 |
| L'évacuation des eaux | 54 |
| Les abords du château | 55 |
| Le jardin potager | 55 |
| La serre souterraine | 56 |
| Analyse de la couverture de la serre souterraine (Michèle Grote) | 57 |
| La dépendance | 59 |
| Le bassin | 61 |
| Les accès | 61 |
| Le jardin sud | 62 |
| Les églises de Prangins | 63 |
| Notes | 65 |
| CATALOGUES | 69 |
| Les structures | 71 |
| Le lapidaire | 87 |
| La vaisselle (François Christe et Isabelle Guignard Christe) | 101 |
| La céramique de poêle (Catherine Kulling) | 127 |
| Les petits objets (François Christe) | 139 |
| Inventaire | 141 |
| Crédit des illustrations | 142 |

AVANT-PROPOS

LES cantons de Vaud et de Genève, en 1974, ont fait don à la Confédération d'un château du XVIII^e siècle, pour qu'elle y installe le siège romand du Musée national suisse. Les donateurs et leurs bénéficiaires ignoraient alors que le cadeau incluait en fait deux châteaux : celui qui s'élève aujourd'hui encore sur une terrasse dominant le lac et celui qui le précédait, du moins ce qui en subsistait dans les terrepains sous-jacents.

Cette présence souterraine n'allait pas tarder à se manifester au nouveau propriétaire. Le canton de Vaud avait en effet inscrit le site du château dans un périmètre archéologique, dont les projets d'aménagements avaient à tenir compte. Le projet de la restauration concernait avant tout la construction du XVIII^e siècle, mais il est très vite apparu que les travaux de modernisation des équipements de ce vénérable édifice impliquaient de nombreuses excavations sous le bâtiment et à ses abords. L'Office des constructions fédérales, par la législation en vigueur, assumait ainsi la charge des fouilles et relevés archéologiques nécessités par les deux projets de restauration successifs.

Pour ce qui allait être la première fouille archéologique approfondie dans le site d'un château vaudois au XX^e siècle, la tâche qui fut confiée à François Christe et à ses collaborateurs était loin d'être aisée. Aucune des conditions d'une exploration idéale n'était réunie : la documentation historique de l'objet n'était pas constituée ou n'était pas accessible; l'emplacement des étapes de fouilles était imposé par un programme de travaux maintes fois modifié au gré des circonstances, qui ne coïncidèrent que rarement avec la rationalité de la recherche scientifique. Malgré ces contraintes, les auteurs sont parvenus à maintenir la qualité de leur enquête sur l'ancien château fort. La patiente récolte de leur information s'est étendue sur dix années, au terme desquelles ils nous révèlent des aspects insoupçonnés du passé de Prangins, de la préhistoire à la vie quotidienne de la résidence du XVIII^e siècle, en passant par les impressionnants systèmes défensifs du château médiéval. La publication de ces découvertes et leur contribution à l'histoire vaudoise justifient pleinement les efforts consentis pour ces longues et difficiles recherches.

*Denis Weidmann
Archéologue cantonal*

PRÉSENTATION ET REMERCIEMENTS

C'EST évidemment pas ici le lieu de rapporter l'histoire compliquée du chantier de restauration du château de Prangins. Il faut pourtant en évoquer les conséquences sur la recherche archéologique : à son début, en 1985, il n'était question que de la pose de quelques canalisations; dix ans plus tard, c'est une grosse partie de la butte qui avait été excavée... De plus, la documentation archéologique a été à l'origine subordonnée au postulat que l'édifice avait été construit en une seule étape au XVIII^e siècle, avec une localisation souvent fantaisiste des bâtiments précédents. Il est évident qu'en pareil cas aucune stratégie de documentation archéologique n'a pu être mise sur pied; elle s'est adaptée à un projet en constante évolution et au programme des travaux, modifié au jour le jour. Malgré ces dix années de recherches sporadiques, le bilan final n'est pas très riche : il ne restait, sur la motte de Prangins, que des bribes d'une histoire longue de trois millénaires. L'essentiel des structures antérieures au château actuel ont été démolies, et le matériel, notamment le plus ancien, rejeté au fond des fossés qui n'a pas été atteint, n'a été qu'échantillonné, et souvent arraché aux dents de la pelle mécanique. Nous estimons pourtant avoir réussi, dans les pages qui suivent, à démontrer que ces maigres fragments constituaient des jalons qui suffisaient à baliser l'histoire de cette butte et des édifices qui s'y sont succédé. L'évolution de la topographie tout d'abord, fondamentale pour la compréhension du site, est suivie par les témoignages de son occupation à l'époque romaine, puis par ceux de la forteresse médiévale et de ses bâtiments d'habitation. Faute de coordination, il n'a pas été possible d'intégrer à ce volume le résultat des nombreuses recherches effectuées sur le bâtiment actuel par le Musée national suisse. On trouvera pourtant quelques chapitres consacrés à des aménagements particuliers de l'édifice du XVIII^e siècle, que l'analyse archéologique a suffi à documenter. Le matériel archéologique, céramique surtout, indispensable pour établir la chronologie de l'occupation du site, est largement présenté dans les derniers chapitres.

NOUS tenons à remercier ici toutes les personnes et institutions qui, à différents titres, ont contribué à la fouille et à l'élaboration de ses résultats. Il s'agit tout d'abord des nouveaux responsables de l'Office des constructions fédérales, qui ont bien voulu mandater Archéotech SA à Pully pour ce travail et nous accorder leur confiance tout au long du chantier, malgré quelques accrocs initiaux avec leurs prédécesseurs. M. Niki Piazzoli, directeur de l'Office, M. Eric Perrette, directeur de l'arrondissement de construction 1 à Lausanne, représentés successivement par MM. Michel Aeby, Cenap Oyal puis Laurent Gioria, trouveront ici le témoignage de notre reconnaissance.

Les architectes, MM. Pierre Margot, plus tard assisté de M. Albert Cornaz, M. Antoine Galeras et M^{me} Isis Payeras enfin, ont su s'accommoder de la présence inhabituelle des archéologues en cours de chantier. Sur le terrain, les ouvriers ont apporté leur indispensable concours à cette entreprise, témoignant au quotidien de leur patience et de leur inventivité pour permettre le bon déroulement de deux chantiers parallèles, celui de la documentation archéologique et celui de la restauration : nous remercions ici très chaleureusement les équipes menées par MM. Francesco Valceschini, contremaître de l'entreprise Induni SA pour la première partie du chantier, MM. Antonio Losada et Franco Romei, leur technicien Georges Martignago, de l'entreprise Cuénod SA par la suite.

Sur le plan archéologique, la documentation a été confiée au soussigné, qui a assuré l'intégralité du suivi de chantier, avec M^{me} Colette Grand, et l'appoint ponctuel de M^{me} Karine Weber en 1990. La fouille en profondeur de la terrasse ouest en 1992, toutefois, cruciale pour la compréhension du site, a été surveillée et documentée par M^{me} Valentine Chaudet, puis par MM. Martial Meystre et Daniel Pedrucci. Il faut enfin mentionner le précieux appui logistique apporté à toute l'opération par M. Olivier Feihl, directeur d'Archéotech SA. Les photographes, M. Claude Bornand, M^{me} et M. Suzanne et Daniel Fibbi-Aeppli, feu M. Henri Germond, ainsi que M. Rémy Gindroz, ont su déployer leur talent pour archiver par l'image l'évolution du chantier.

Les collaborations à ce volume sont nombreuses, à commencer par MM. Harald Péclat et Dominique Poget, qui ont assuré le conditionnement du matériel. Son étude a bénéficié du concours, dans l'ordre chronologique, de M. Claus Wolf, archéologue à la Section des monuments historiques et archéologie (MHAVD) pour l'âge du Bronze, de M. Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne, pour l'âge du Fer, de MM. Marc-André Haldimann, archéologue au Service cantonal genevois et Thierry Luginbühl, assistant à l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne (IAHA), pour la céramique d'époque romaine; les fragments d'architecture contemporains ont été examinés par M. Philippe Bridel, archéologue à la fondation *Pro Aventico*. Les inscriptions ont été déchiffrées et interprétées par M^{me} Regula Frei-Stolba, professeur d'épigraphie à l'IAHA et son assistant, M. Jean-Luc Veuthey. M. Max Klausener, collaborateur des MHAVD, nous a fait profiter de sa connaissance de l'équitation. La tuile a été examinée par M^{me} Michèle Grote, historienne des monuments, la céramique de poêle par M^{me} Catherine Kulling, conservatrice adjointe au Musée historique de Lausanne. M. Marcel Grandjean, professeur d'histoire de l'art monumental à l'Université de Lausanne, a bien voulu nous faire bénéficier de son expérience pour l'analyse et la datation des blocs d'architecture en remploi; les suggestions de M. Pierre Lachat, tailleur de pierre à Lausanne, ont utilement complété ce chapitre. La vaisselle en terre cuite a été étudiée par M^{me} Isabelle Guignard Christe en collaboration avec le soussigné. En ce qui concerne la flûte, nous avons bénéficié des connaissances de M. Raymond Meylan, musicien et musicologue à Münchenstein, après détermination de l'os par M^{me} Claude Olive, paléozoologue au Muséum d'histoire naturelle de Genève. Pour les périodes plus récentes, M^{me} Chantal de Schoulepnikoff, assistée par M^{me} Solange Michon, ont bien voulu nous communiquer le résultat de leurs études sur les sources historiques*.

Enfin, notre gratitude va tout particulièrement à M. Denis Weidmann, archéologue cantonal vaudois, pour son soutien constant au cours de ces dix années traversées de moments difficiles, ainsi qu'à M^{mes} Colette Grand et Isabelle Guignard Christe, qui ont toutes deux assumé une part essentielle dans la constitution et la mise au point de ce lourd dossier, la première pour l'élaboration de la documentation de terrain, la seconde pour la prise en charge du matériel céramique, qui constituent la base de ce cahier.

François Christe

* *Château de Prangins - Siège romand du Musée national suisse - Documentation historique*, vol. I, Textes, vol. IIb, Plans, manuscrits dactylographiés de juin 1990; désormais *DH*.

DE LA FORTERESSE AU CHÂTEAU DE PLAISANCE

PAR

FRANÇOIS CHRISTE

ET

COLETTE GRAND

- a. Vieille tour dont le plain-pied sert à y tenir du bois p.^r utilité de la cuisine. et le dessus est un cabinet à chauffe-pance avec des commodes & robes, il a communication avec la grand sale. et la chambre à alcove.
- b. Est la cuisine ou il y a deux cheminées, et au dessus est une chambre à alcove et cheminée à côté de l'alcove est un cabinet hors du bastion marqué U.
- c. Est une chambre bisee avec poêle et chauffe-pance, c'est là ou l'on mange, au dessus est une chambre à cheminée.
- d. Est un vestibule qui communique à la platte-forme.
- e. Est une petite chambre à chauffe-pance, le dessus de d, et e, est un vestibule communiquant à un balcon à côté duquel est un petit cabinet ou sont des commodes marquée x, dessous les lettres, c, d, est la caue basse vouée p.^r le vin de provision.
- f. Est une chambre à cheminée, au dessus de la quelle il y a aussi une chambre à feu, et au dessus dans un 3.^e étage une chambre ou l'on met des graines dans l'occasion.
- g. Est une bonne et grande dispense qui a communication avec la cuisine.
- h. Est une chambre à loger domestiques, qui se chauffe par le foyer de la cuisine en Pyquer. } ces deux endroits sont en un parti de la grand sale.
- i. Est le lieu où sont les pressoirs, et la où on loge le vin aux vendanges et dessus, g, h, i, est une fort grande sale avec une grande et belle cheminée.
- k. Est une fort belle galerie à arcades, soutenue des rez de chaussée par de grands pilliers de pierre de taille.
- l. Est une cour enfermée de hautes murailles.
- m. Escalier à repos par lequel l'on monte jusques au 3.^e étage.
- n. Est une fort bonne chambre à plain-pied pour y conserver le fruit et au dessus est une chambre à feu et sur celle le grand grenier, l'appartem.^t f, m, n. est élevée d'un étage de plus que les autres, ay ant enco un grand galley par dessus, feu d'abord le lieutenant general De Balthazard l'a fait bâtir.
- o. C'est la Tour des prisons.
- p. L'écurie p.^r les chevaux avec un grenier à foin dessus.
- q. Les fours avec un appartem.^t pour la boulangerie les poulaiers &c.
- r. Le Corps de garde au dessus duquel il y a une chambre à cheminée.
- s. le pont levis sur un fossé.
- t. est un chenil.
- u, x. Deux cabinets au deuxième étage soutenus par des bockets hors du bâtiment dont est fait mention ^{dessus}.
- y. Grande avant-cour enfermée de hautes murailles.
- z. Commodes p.^r les domestiques qui tombent dans le fossé.

La face du Château est à l'orient et à la veüe sur le lac et entre le Château et le lac il y a de beaux prés de vignes du domaine lequel est la plus grande partie exploitée aux environs.

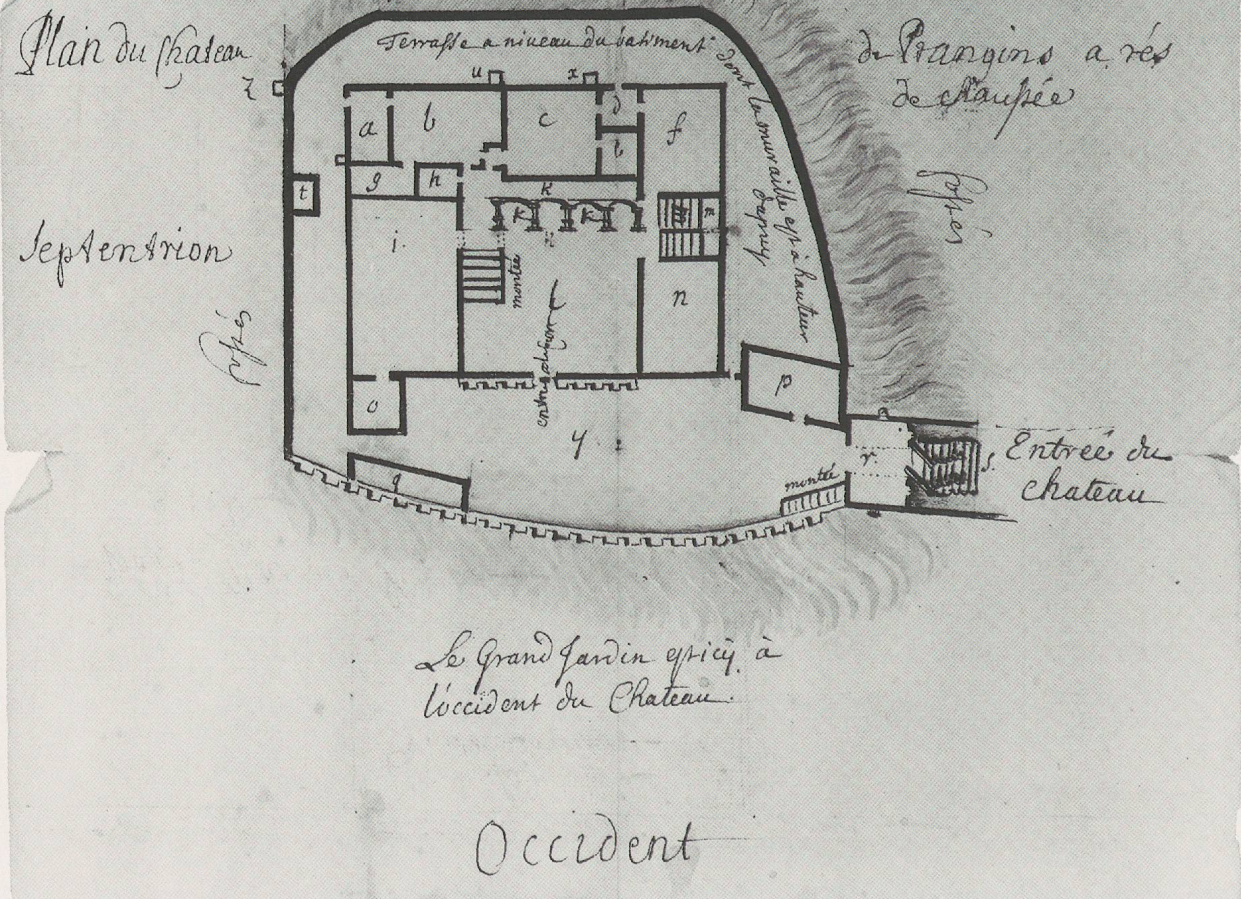


Fig. 1. Plan de l'ancien château, dessin à la plume, vers 1690, 34 x 22 cm (collection privée).

LA TOPOGRAPHIE DU SITE

IL n'est pas possible de comprendre le résultat des fouilles archéologiques à Prangins sans saisir les profondes modifications de la topographie originale par des travaux d'ampleur croissante au fil du temps, particulièrement au sud et à l'ouest du site. Ceux de la fin de l'époque moderne sont bien documentés par l'iconographie et par les sources historiques ¹. Nous n'en donnons ici qu'un bref résumé.

Les modifications de la fin de l'époque moderne

Le plan de la fin du XVII^e siècle ² est précieux pour dater ces modifications (fig. 1). Il montre en effet un «grand jardin» à l'emplacement du potager déjà à cette époque, impliquant donc un comblement partiel des anciens fossés, qui subsistent aux abords de la butte. L'accès se fait par un pont-levis enjambant le fossé sud. Bien que l'allée d'accès ne figure pas sur ce document, il faut postuler une disposition, en remblai sur les fossés, qui subsistera au XVIII^e siècle, en prolongement de l'avenue qui relie le château au village. Cette disposition, nous le verrons, est d'origine médiévale.

L'intervention majeure, toutefois, est effectuée dès 1756 sous Jean-Georges Guiguer, en comblant le vallon sud pour y créer une promenade ³ avec les matériaux de la butte accueillant l'ancienne église, reconstruite à l'extrémité du potager.

Ces interventions paysagères très importantes ont profondément modifié l'aspect du site, en gommant largement sa nature de forteresse naturelle, dont l'archéologie a permis de préciser l'ancienne topographie.

La butte et son évolution au Moyen Age

L'exécution de quatre forages carottés de 10 m de profondeur, aux angles de la terrasse du château, a permis aux géotechniciens d'identifier, sous une couche de remblais hétérogènes, des formations du retrait würmien en phases graveleuse, sableuse et limoneuse, correspondant à la terrasse de 30 m ⁴. Le pendage des sédiments naturels, relevé dans les coupes stratigraphiques sous les terrasses est et ouest, permet de restituer le sommet originel de cette formation autour de l'altitude moyenne du Plateau, vers 420 m dans la région ⁵, soit ici autour de 417 m (fig. 4).

Une érosion latérale très forte a modelé ensuite une butte isolée entre deux ravins, passant au nord de 410 à 394 m et de 412 à 398 m au sud. Si le ravin nord est encore bien visible, il n'en va pas de même au sud, où les comblements du XVIII^e siècle ont fait intégralement disparaître l'ancien relief. Le ravin n'y est plus perceptible que sur une cinquantaine de mètres en aval du rural du château ⁶, à 412 m (fig. 3); il peut être restitué jusqu'à la route en contrebas, à 394 m. Une autre information sur son tracé a pu être prélevée à l'occasion d'une tentative de raccordement d'eaux usées à la coulisse maçonnée canalisant le ruisseau : une fouille à la pelle mécanique a été poussée en cratère jusqu'à environ 6 m de profondeur, sans succès, à l'amorce de l'allée desservant l'esplanade inférieure; les couches traversées étaient constituées de remblais sablo-graveleux, jusqu'à un ancien niveau de terre végétale à 401,50, qui présente un fort pendage vers le sud et correspond au ravin avant son comblement; des ossements humains ont été prélevés dans le remblai, qui doivent provenir du cimetière de l'ancienne église. L'éboulement très rapide des parois du sondage a malheureusement empêché tout relevé.

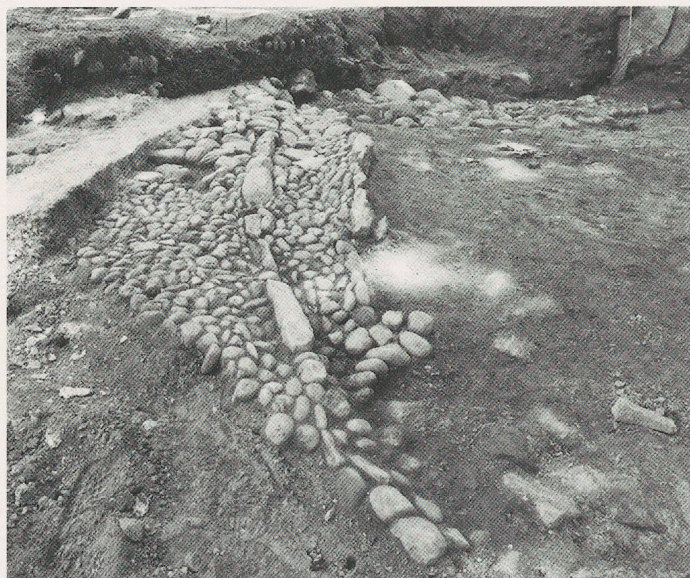


Fig. 2. L'ancien pavage dégagé dans le secteur de l'entrée, avec un pendage qui traduit la dénivellation entre la cour et le pont-levis médiéval.

Le secteur de l'actuel potager, quant à lui, a été fortement creusé par l'homme : deux fossés transversaux, parallèles, ont pu y être relevés en coupe sous la terrasse ouest et très partiellement dans le potager. Une campagne de forages ⁷ a permis d'intercepter leur fond dans le potager. Le premier, à l'est, s'amorce dans les sables et graviers dès la cour d'honneur du château à 411 m, plonge en dessous du fond de fouille à 403,50, vers 402 m, et remonte dans le potager à 13 m en amont du mur de terrasse; il a

pu être suivi jusqu'à 403,50 : le fond dégagé est remblayé avec des limons bruns fortement organiques, peu compacts. Cette coloration a pu être suivie lors de la fouille de la terrasse ouest, avec un tracé arrondi (fig. 13), qui confirme bien l'aspect de motte proposé par Christophe Amsler ⁸.

Le deuxième fossé, dont deux segments ont été interceptés, est parallèle à 17 m au mur de terrasse; le bord ouest, en revanche, passe d'une largeur de 27 m au sud à 7 m seulement au nord. Le comblement a été effectué avec des limons fortement organiques, des sables et graviers presque propres au sud.

À l'extérieur du potager enfin, au nord-ouest, deux autres fossés ont pu être repérés grâce à leur ancienne couverture végétale. Si l'amorce de l'un a seule été touchée, la largeur de l'autre, de 17 m, a pu être relevée; son extrémité nord est encore visible sur le plan de 1743 (fig. 52), à l'extérieur du potager.

En résumé, le site présente à l'origine l'aspect d'une butte arrondie à forte pente, jusqu'à 50%, dominant de 15 à 20 m le bord de la terrasse côté lac et le lit des ruisseaux des trois autres côtés. Tirant profit de cette position naturellement bien fortifiée, la première colonisation par l'homme occupera évidemment le sommet de la butte (fig. 4). Par la suite, afin d'étendre l'aire habitable, des murs de terrasse seront édifiés, en remblayant avec des matériaux tirés de l'ancien sommet de la butte. Ce phénomène est attesté dès le Moyen Âge au moins (fig. 5); son ampleur ira croissant avec les agrandissements successifs

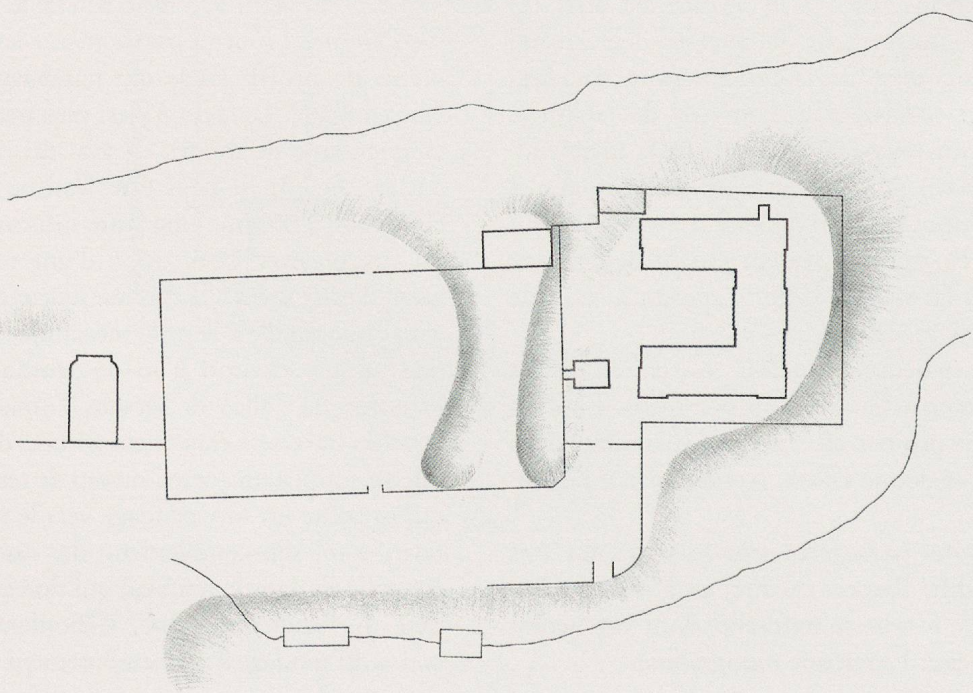


Fig. 3. Plan des anciens fossés (éch. 1:2000).

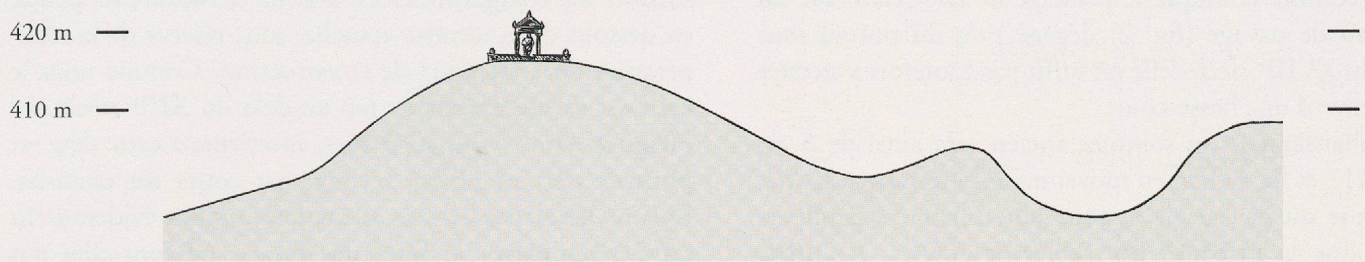


Fig. 4. Coupe à l'époque gallo-romaine, avec le mausolée (éch. 1:1000).

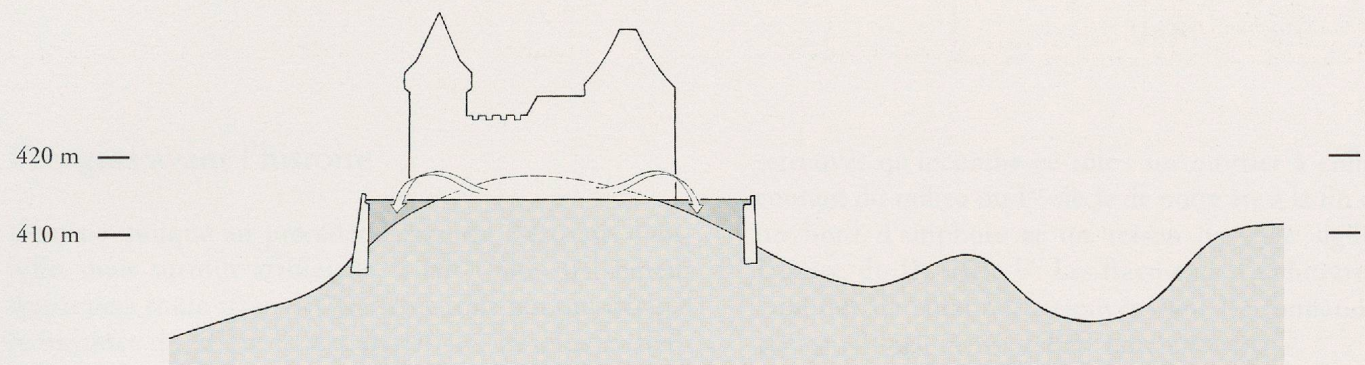


Fig. 5. Coupe schématique de la butte au Moyen Age (éch. 1:1000).

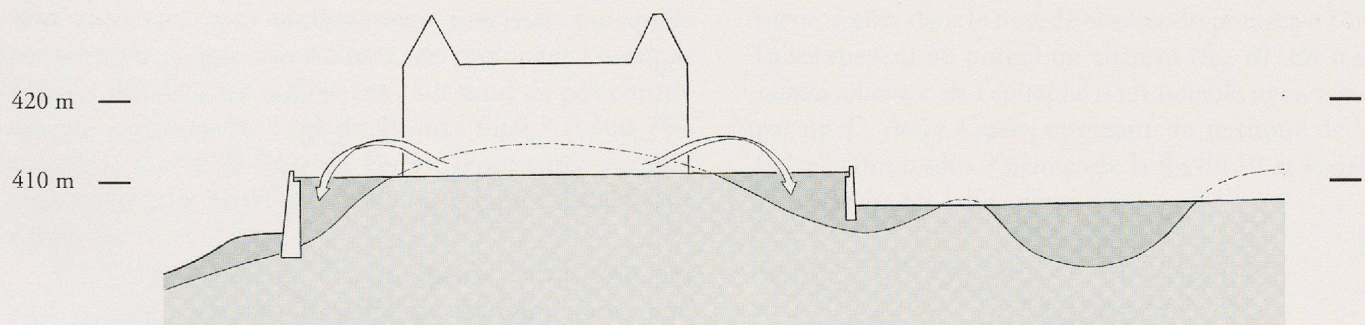


Fig. 6. Coupe schématique de la butte actuelle (éch. 1:1000).

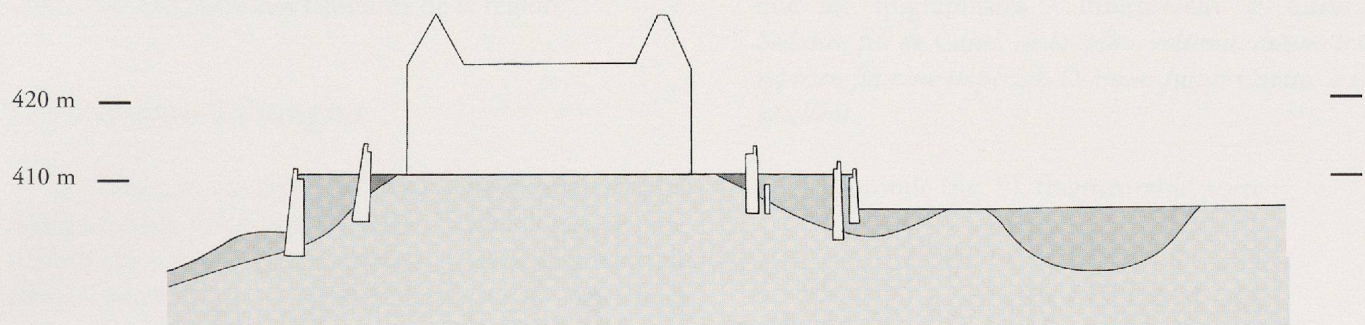


Fig. 7. Coupe schématique des étapes de comblement du site (éch. 1:1000).

de la terrasse (fig. 6+15+40). Une différence de niveau subsistera jusque tard entre l'entrée et le sommet de la butte, comme l'indique le pendage de 8% relevé sur un lambeau de pavage (fig. 2) dégagé près du portail sous celui du XVIII^e siècle; elle ne suffit pas toutefois à attester l'existence d'une basse-cour.

L'abaissement du sommet ancien sera ainsi de 6 m, entre 417 et les 411 m en moyenne de la terrasse actuelle; la dépose du pavage de la cour d'honneur n'a d'ailleurs révélé que la présence des sables et graviers stratifiés. Ainsi, toutes les couches et les structures qui ont occupé

initialement le sommet de la butte ont-elles irrémédiablement disparu lors des terrassements successifs; seuls ont subsisté les vestiges situés en aval de la rupture de pente, en dessous de la terrasse actuelle, sous réserve de la récupération des matériaux de construction. Comme nous le verrons, ils ne remontent pas au-delà du XIII^e siècle. La présence d'une occupation bien antérieure à cette date est prouvée par les objets récoltés au cours du chantier. Encore, les étapes les plus anciennes, qui ont évidemment servi à remblayer le fond des fossés, ne sont-elles pas connues, puisque celui-ci n'a été exploré que par forage.

L'OCCUPATION DU SITE AVANT LE MOYEN ÂGE

Prangins avant l'histoire

Comme indiqué au précédent chapitre, l'érosion naturelle, mais surtout artificielle, a fait irrémédiablement disparaître toute trace des constructions qui ont occupé le sommet de la butte. Les matériaux les plus anciens ont été rejetés dans le fond des fossés, dont l'exploration n'a pas été entreprise. C'est donc sur la base des seuls fragments retenus sur les pentes que cette histoire peut être reconstituée. Bien que rarissimes, ces objets, souvent modestes, sont extrêmement précieux, puisqu'ils permettent, malgré des éclipses, de prolonger l'occupation du site de deux millénaires : un fond de pot constitue une signature de l'âge du Bronze final ⁹ (1300-750 av. J.-C.). La fin de l'âge du Fer est représentée par une jatte carénée de La Tène D2 ¹⁰, du premier siècle avant notre ère.

La configuration du site, en éperon barré, n'est pas sans évoquer celle de la Cité de Lausanne, où une séquence d'occupation continue a pu être mise en évidence de la fin du Mésolithique à nos jours ¹¹. L'exploration complète du remplissage des fossés aurait peut-être révélé une séquence comparable, la force de la position n'ayant pu échapper aux habitants de la région.

Les Romains à Prangins

Les témoins de cette présence sont nettement plus nombreux; dès le début des fouilles, l'archéologue ne pouvait manquer d'être frappé par les nombreux fragments de mortier au tuileau et de *tegula* présents sur les flancs de la butte. Ces matériaux, utilisés pendant plusieurs siècles, ne permettent pas en soi de préciser la durée d'occupation du site. C'est donc aux quelques menus fragments de vaisselle

retrouvés qu'incombe ce rôle : un mortier à collerette, courant du milieu du I^{er} siècle de notre ère à la fin du II^e, un bord d'amphore et un tesson de terre sigillée de Lezoux, du II^e siècle ¹². Les fragments d'architrave et de tambour de colonne, retrouvés dans les fondations du château actuel, peuvent être contemporains ¹³.

Les pièces maîtresses de l'époque romaine, toutefois, sont les deux inscriptions retrouvées au cours du chantier.

La première, longtemps considérée comme disparue ¹⁴, a pu être enfin localisée fortuitement après débroussaillage, scellée dans le mur de terrasse du potager, à l'angle de l'allée menant au portail du château (fig. 8). En forme de *tabula ansata*, c'est l'épithaphe d'un notable nyonnais offerte par un *D. Julius Capito*, originaire du territoire de Vienne (Isère), connu sous Trajan entre la fin du I^{er} et le début du II^e siècle ap. J.-C. Elle porte :

C • I V L • C • F • V O L T
S E D A T O
I I V I R • I T E R V M
F L A M A V G
D • I V L • C A P I T O • A M I C O
O P T I M O

que les épigraphistes ¹⁵ interprètent *A Caius Julius Sedatus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, duumvir à deux reprises, flamine impérial. Decimus Julius Capito, à son ami excellent.*

La seconde (fig. 9), fragmentaire, porte :

... V L D F C O R ...
... V I R V M F L A M ...
... C A P I T O N I ...

soit *A ... Julius, fils de Decimus, de la tribu Cornelia, ..., duumvir, flamine impérial, ... Capito ...*

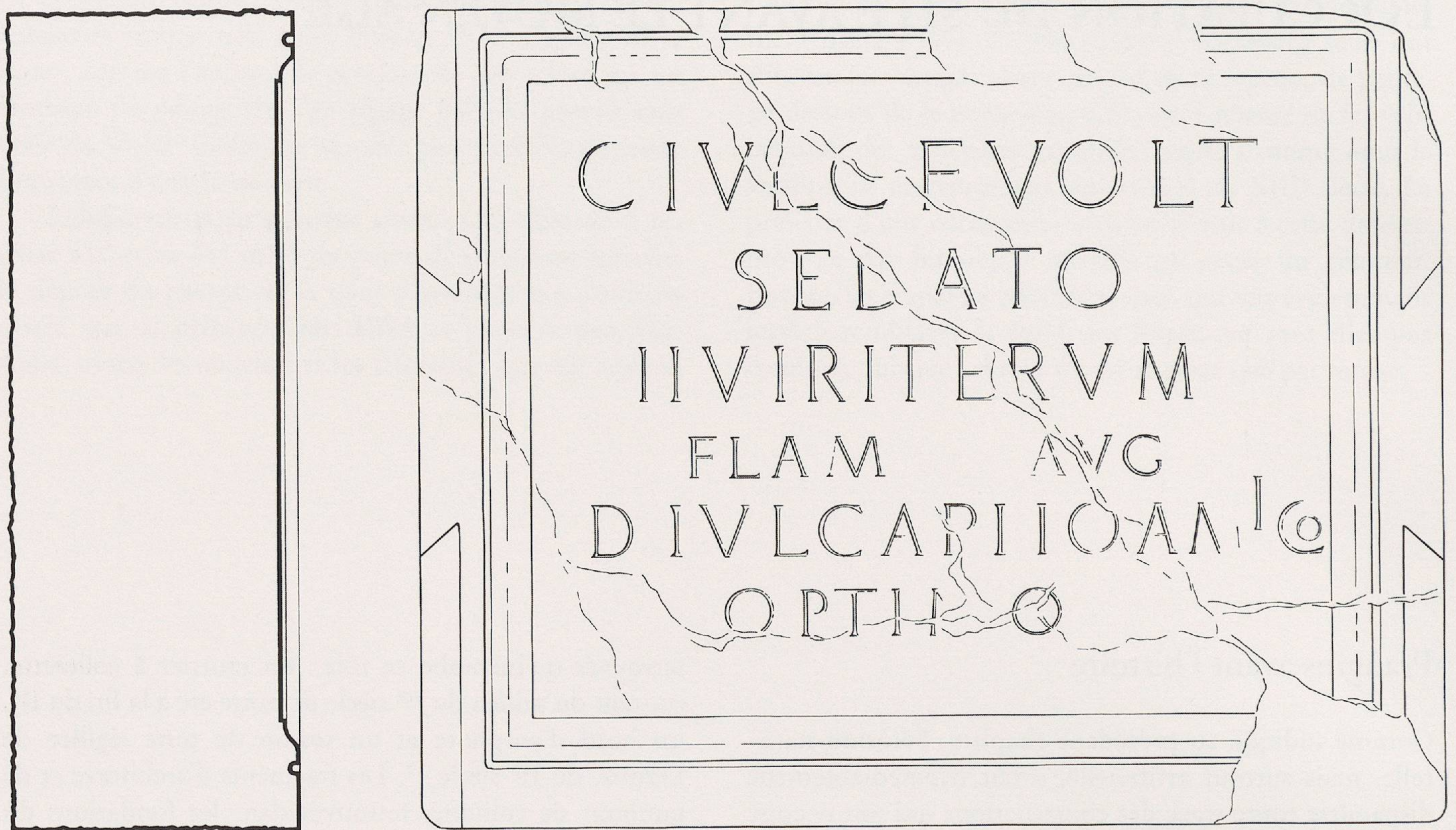


Fig. 8. Coupe et vue de l'épithaphe scellée dans le mur de terrasse du potager (éch. 1:10).

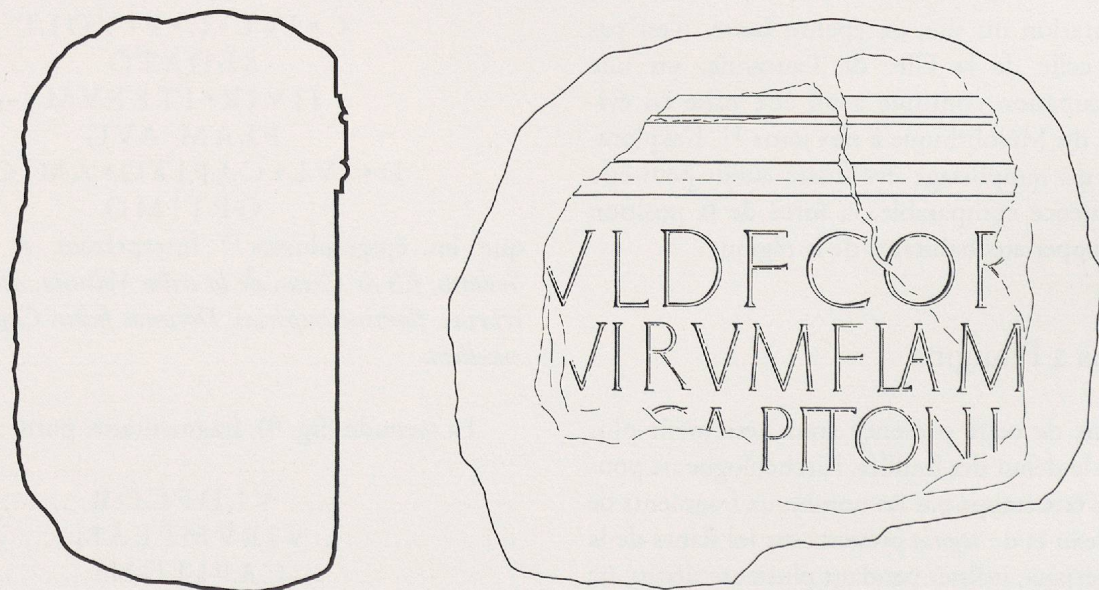


Fig. 9. Coupe et vue du fragment d'épithaphe découvert en remploi dans les fondations du château (éch. 1:10).

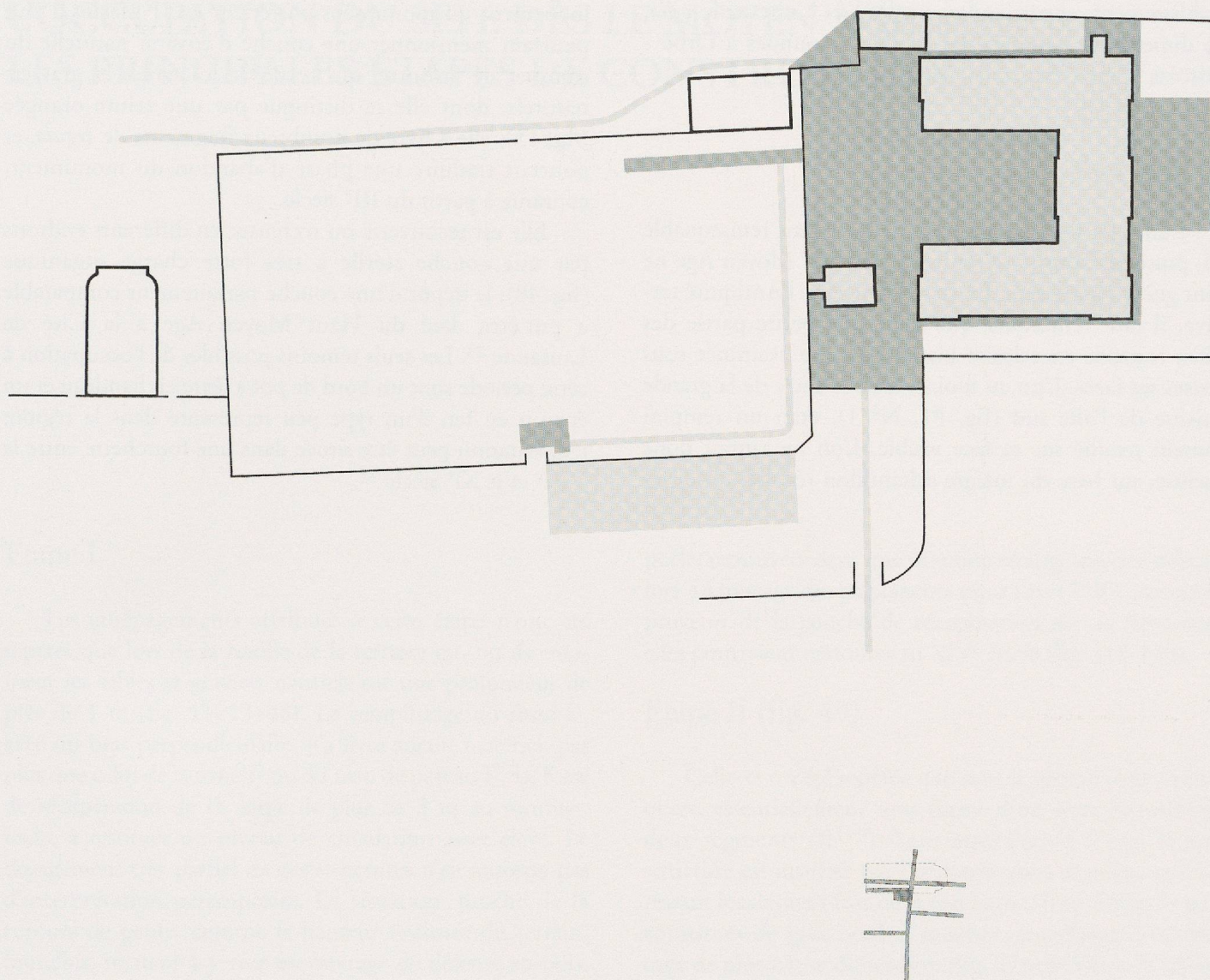


Fig. 10. Plan général des fouilles; l'ensemble de la terrasse et les salles du château ont fait l'objet d'un décapage superficiel. En clair, les secteurs fouillés à une profondeur inférieure à 1 m. En foncé, les secteurs fouillés à plus grande profondeur (éch. 1:1000).

La nature du bâtiment de Prangins

Il peut paraître présomptueux de déterminer la fonction d'un édifice dont les remaniements ultérieurs n'ont pas laissé pierre sur pierre; c'est un faisceau d'indices concordants qui permet pourtant de proposer d'y voir un mausolée¹⁶. La présence d'un bâtiment à cet emplacement, tout d'abord, et non l'importation de blocs provenant du démantèlement des monuments de Nyon, comme à Genève ou à Lausanne, est bien attestée par les autres matériaux de construction, mortier au tuileau et *tegula*; la surface de la butte restituée à son altitude originelle est faible, et ne permettrait guère d'accueillir une *villa*, même de dimensions modestes (fig. 4). La modénature des blocs retrouvés, d'autre part, ne correspond pas à

celle rencontrée sur les ensembles monumentaux de la région; elle rappelle celle du mausolée de Wavre (NE)¹⁷. Les liens de parenté entre les personnages mentionnés dans ces deux inscriptions, la similitude entre le matériau, l'épaisseur, la taille et la forme des lettres renforcent encore cette hypothèse¹⁸. La situation topographique enfin, face au lac, n'est pas sans évoquer d'autres dispositions comparables¹⁹.

Les indications données ici par le matériel pourraient trouver une confirmation supplémentaire en comparant le site de Nyon-Prangins avec d'autres fondations romaines. Il nous paraît à tout le moins plausible qu'en relation avec la nouvelle *Colonia*, une vaste *villa* se soit développée sur le plateau entre Changins et Bénex; les vestiges anciennement découverts²⁰, interprétés alors chacun comme un

établissement, appartiendraient dès lors à une seule *villa*, de dimensions comparables à celles reconnues à Orbe - Boscéaz ²¹ ou à Yvonand - Mordagne ²².

Le trou noir

L'effet de trou noir est particulièrement remarquable ici, puisque l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Age ne sont guère représentés. En ce qui concerne l'Antiquité tardive, il faut remarquer que seule une petite partie des blocs romains en calcaire blanc a pu être examinée sous toutes ses faces. L'un au moins, dans le socle de la grande cuisine de l'aile sud (fig. 81, N° 1), était un remploi romain retaillé sur sa face visible. L'on ne saurait donc exclure, sur base du maigre échantillon récolté, un déve-

loppement du monument postérieur au II^e siècle. Il faut pourtant mentionner une couche d'érosion naturelle du sommet de la butte, qui recouvre les sables et graviers naturels, dont elle se distingue par une teinte orangée (fig. 15); elle a livré de nombreux fragments de *tegula*, et pourrait traduire une phase d'abandon du monument, courante à partir du III^e siècle.

Elle est recouverte ou recreusée en différents endroits par une couche stérile à très forte charge organique (fig. 48); le dépôt d'une couche parfaitement comparable a pu être daté du Haut Moyen Age à la Cité de Lausanne ²³. Les seuls témoins possibles de l'occupation à cette période sont un bord de pot à lèvre en bandeau et un éperon en fer, d'un type peu représenté dans la région; leur datation peut être située dans une fourchette entre le VIII^e et le XI^e siècle ²⁴.

L'OCCUPATION DU SITE DÈS LE MOYEN ÂGE : LES PRINCIPALES ÉTAPES DE CONSTRUCTION

Étape I

Les aménagements attribués à cette étape n'ont été repérés que lors de la fouille de la terrasse est, où ils entament les sables et graviers naturels sur une profondeur de près de 1 m (fig. 11+13+48). Le remplissage du fossé I¹, avec un bras perpendiculaire, n'a livré aucun matériel, pas plus que celui de la fosse I² ou du trou de poteau I³. Le fossé de récupération de I¹, large de plus de 3 m au sommet, incite à restituer un niveau de circulation assez élevé. Le dégagement très partiel de ces structures n'en autorise pas d'interprétation péremptoire. La situation, proche de la rupture de pente, comme la hauteur restituée du terrain, toutefois, incitent à y voir un ouvrage de défense en bois. L'absence de matériel n'en permet malheureusement pas mieux la datation. Deux maigres fragments de catelles de



Fig. 11. Terrasse est, le fossé et la fosse circulaire de l'étape I.

poêle, retrouvées dans une situation stratigraphique délicate lors du fonçage des palplanches pour l'abri PBC, paraissent provenir de la couche de récupération de ces structures; elles pourraient remonter au XIV^e siècle (fig. 119-120).

Étape II (fig. 49)

Celle-ci n'a été repérée que sous le portail et la terrasse ouest, essentiellement sous forme d'un mur, retrouvé en deux segments (II¹⁺⁹). Leur assimilation à une unique structure est justifiée par l'appareil, assez régulier, avec un ressaut localement fort de la fondation; les parements sont constitués de gros boulets retaillés en coffrage d'un blocage de plus petite dimension (fig. 12); les blocs de la fondation sont bruts (fig. 18). Il faut encore noter l'absence remarquable de terre cuite ou de blocs en remploi.



Fig. 12. Terrasse ouest, le parement du mur II¹.

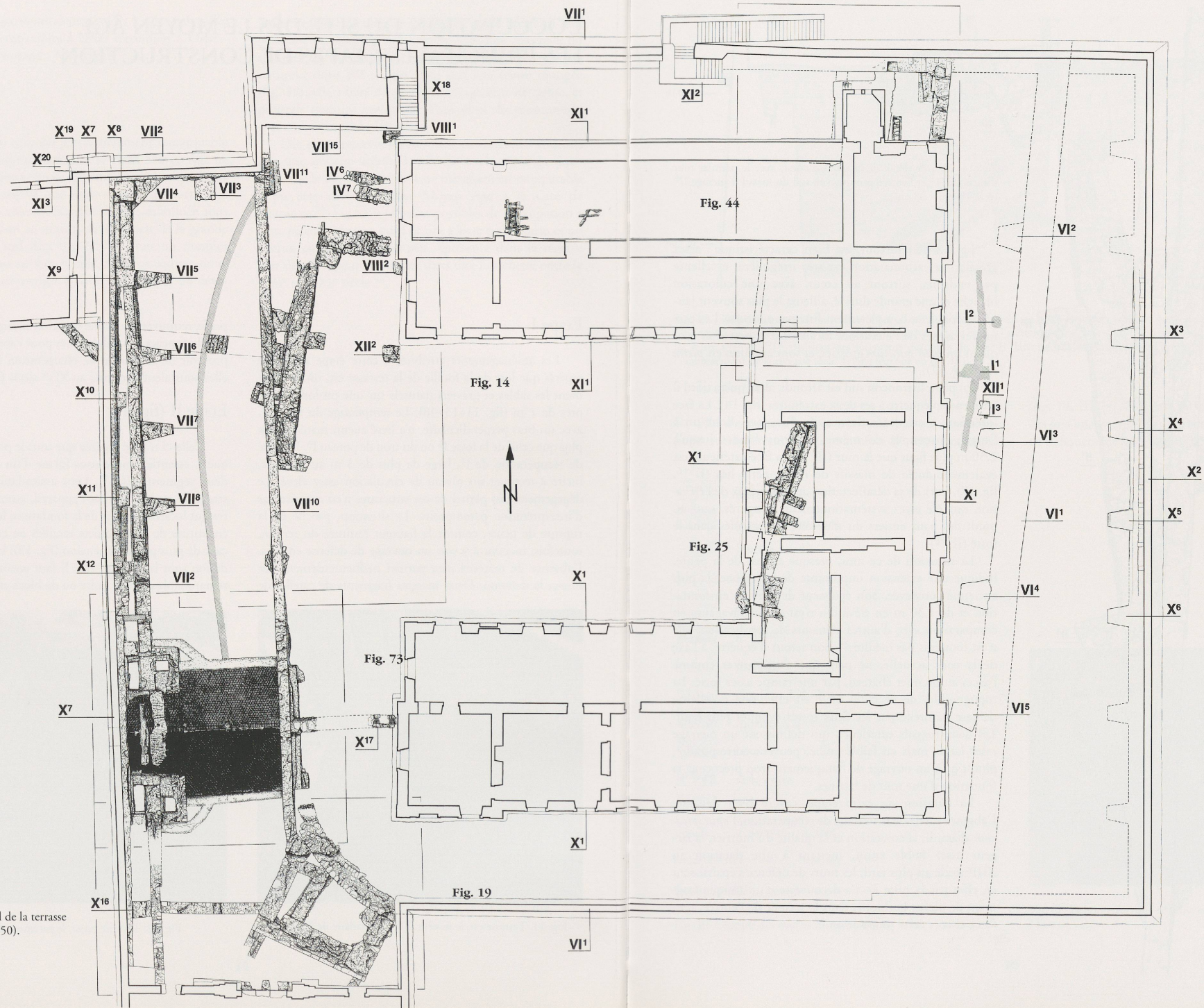


Fig. 13. Plan général de la terrasse du château (éch. 1:250).

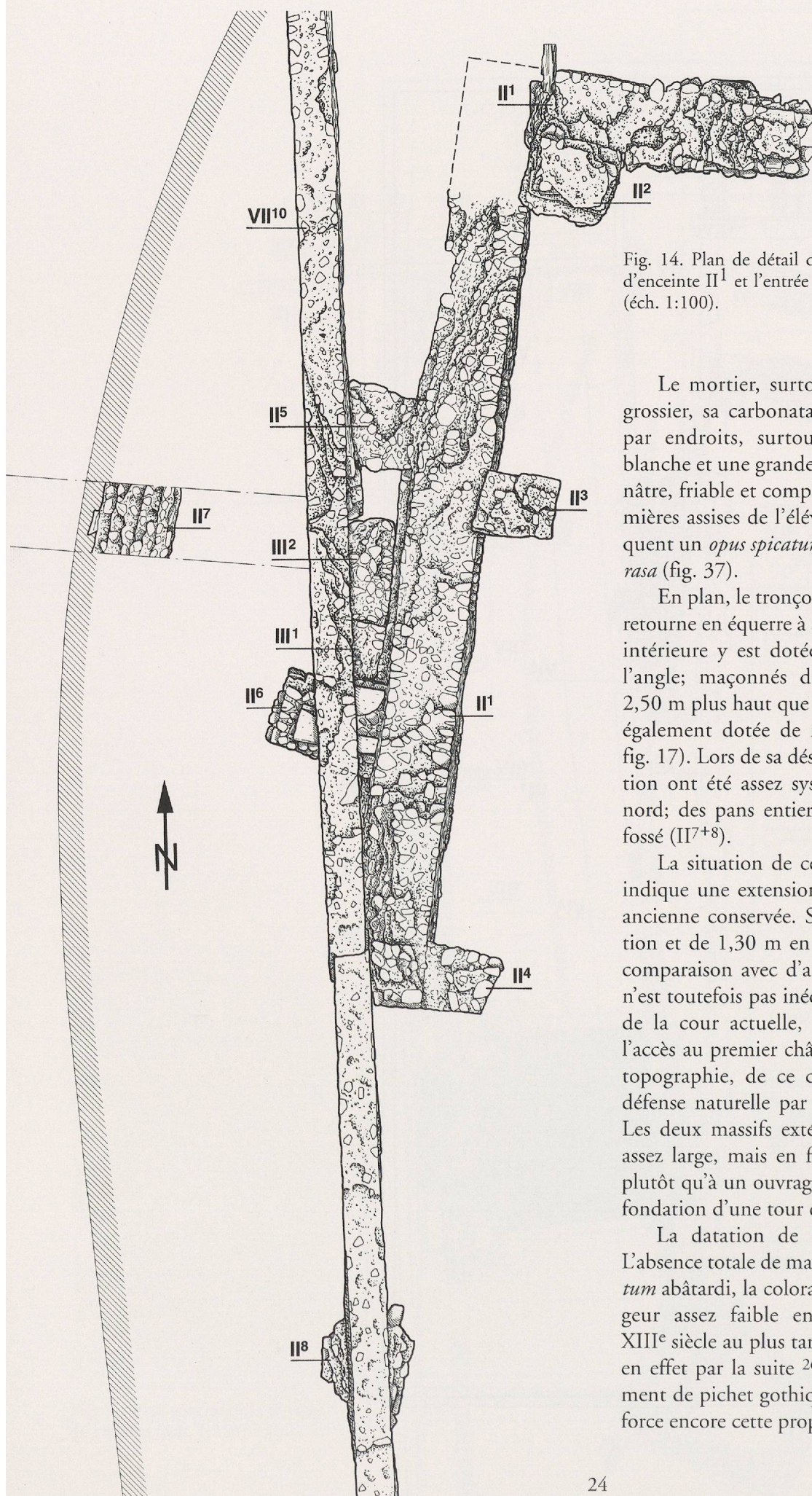


Fig. 14. Plan de détail de la terrasse ouest, avec le premier mur d'enceinte II¹ et l'entrée primitive au sud du massif d'ancrage II⁴ (éch. 1:100).

Le mortier, surtout, est bien caractéristique : assez grossier, sa carbonatation est très irrégulière, excellente par endroits, surtout au cœur, avec une coloration blanche et une grande dureté, ailleurs le plus souvent jaunâtre, friable et complètement fusé par endroits. Les premières assises de l'élévation, localement conservées, évoquent un *opus spicatum* grossier, et sont enduites en *pietra rasa* (fig. 37).

En plan, le tronçon sud est arrondi, alors qu'au nord il retourne en équerre à ses deux extrémités (fig. 14). La face intérieure y est dotée de massifs d'ancrage, dont un à l'angle; maçonnés de même, ils sont fondés jusqu'à 2,50 m plus haut que le mur (II²⁻⁴). La face extérieure est également dotée de massifs de maçonnerie liés (II⁵⁺⁶, fig. 17). Lors de sa désaffectation, les matériaux de l'élévation ont été assez systématiquement récupérés, sauf au nord; des pans entiers du mur ont été basculés dans le fossé (II⁷⁺⁸).

La situation de ce mur, presque au bas de la pente, indique une extension importante de la terrasse, la plus ancienne conservée. Son épaisseur de 1,50 m en fondation et de 1,30 m en élévation n'est pas extravagante en comparaison avec d'autres éléments de fortification; elle n'est toutefois pas inédite²⁵. Son retour d'équerre, à l'axe de la cour actuelle, ne peut que s'interpréter comme l'accès au premier château, par une rampe assez forte. La topographie, de ce côté, offre en effet une excellente défense naturelle par les deux fossés évoqués plus haut. Les deux massifs extérieurs, qui définissent un ouvrage assez large, mais en faible saillie, peuvent correspondre, plutôt qu'à un ouvrage de flanquement trop précoce, à la fondation d'une tour de latrines.

La datation de cette étape s'avère bien délicate. L'absence totale de matériaux de récupération, l'*opus spicatum* abâtardi, la coloration et la qualité du mortier, la largeur assez faible enfin, incitent à une datation au XIII^e siècle au plus tard; les murs de défense s'épaississent en effet par la suite²⁶. La découverte d'un unique fragment de pichet gothique, dans le secteur de l'entrée, renforce encore cette proposition²⁷.

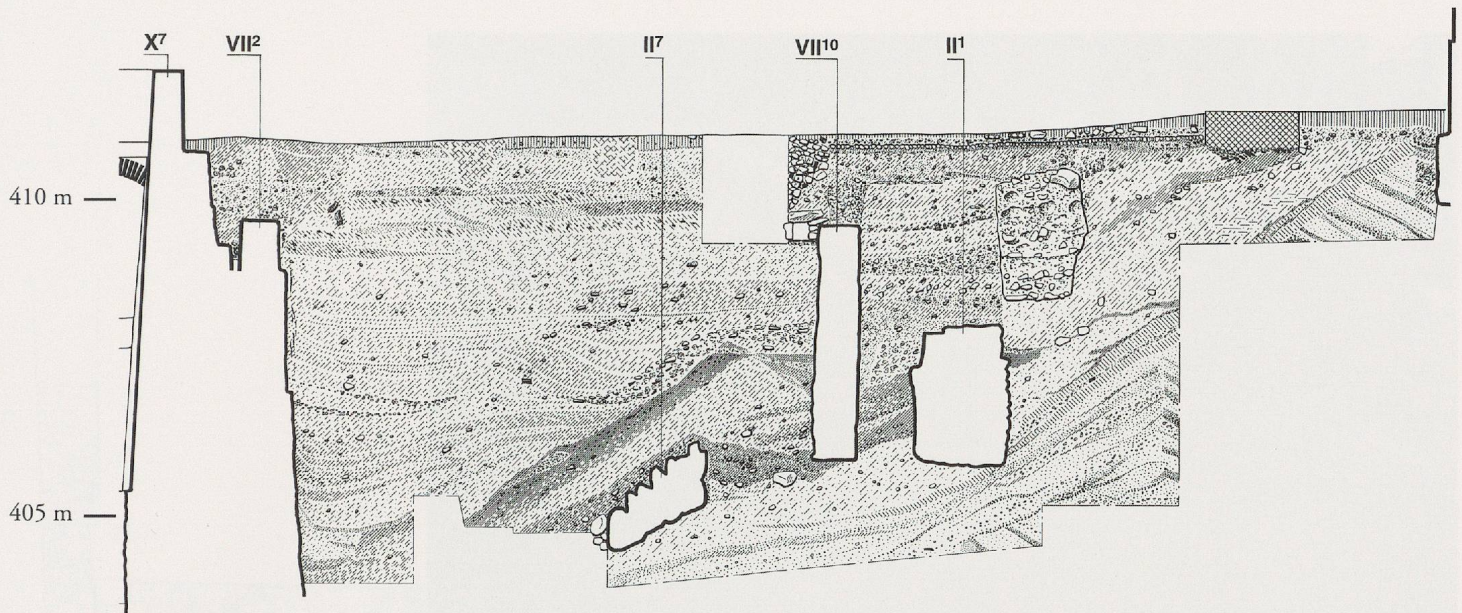
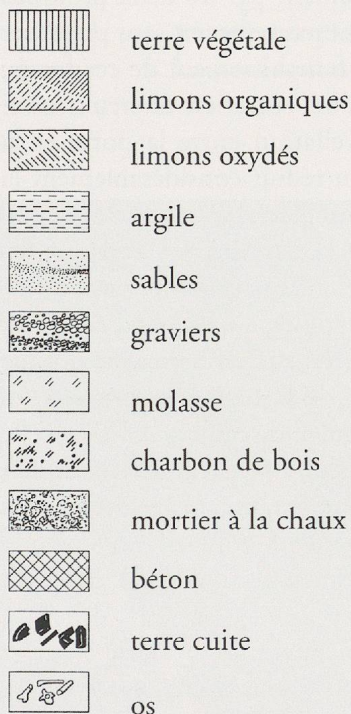


Fig. 15. Coupe en travers de la terrasse ouest. Tout à droite, la couche en place alternant sables et graviers; elle est recouverte par les sables limoneux oxydés avec fragments de *tegulae*, dans lesquels le mur II¹ a été implanté, bloquant un premier remblai. La base du remblai entre les murs VII² et VII¹⁰ contient des fragments disloqués du mur II dans un premier comblement appuyant le pied du mur VII¹⁰, avant l'établissement de la terrasse (éch. 1:125; légende en fig. 16).

Etape III

Elle n'est que d'intérêt très local puisqu'elle correspond au renforcement du contrefort II⁶, en deux étapes

(fig. 14, III¹⁺²), uniquement du côté de la porte. Faut-il dès lors imaginer la transformation des latrines en ouvrage de flanquement au XIV^e siècle?



altitude ◦ sommet ▷ base

limite observée ——— restituée - - - -

limite de fouille - - - - -



Fig. 17. Le contrefort II⁶, réutilisé en fondation de la chantepleure à l'étape VII.

Fig. 16. Légende des coupes stratigraphiques.



Fig. 18. Secteur de l'entrée, la fondation du mur II⁹ en gros boulets, qui suit le pendage naturel de la butte.

Etape IV (fig. 49)

Il y a là une mutation essentielle, puisque le dispositif d'accès précédent est abandonné et transféré à son emplacement actuel (fig. 20+23); la complexité de la chronologie de cet ouvrage justifie un développement séparé. A l'autre extrémité, les murs IV⁶⁺⁷ (fig. 13) ont été rattachés à la même étape; ils paraissent construits sur une extension vers le nord de la terrasse formée par le mur II¹ et leur maçonnerie en boulets, assez grossière, les rapproche des plus anciens murs du secteur de l'entrée. Nous ne saurions toutefois formellement exclure qu'ils aient déjà appartenu à l'étape précédente, dans la mesure où l'angle formé par le mur II¹ a été largement récupéré.

Le secteur de l'entrée

Tous les murs rencontrés ici sont postérieurs au tronçon arrondi du mur II⁹ (fig. 19+21, N° I); les plus anciens sont IV¹ et IV⁴, en boulets retaillés liés avec un mortier blanc beige (fig. 21, N° II); ils constituent l'embryon du *Corps de garde* défendant le pont-levis du plan de 1690 (fig. 1). Ce premier état est remplacé par une disposition légèrement divergente, dont seul subsiste le mur ouest IV², construit sur le précédent (fig. 21, N° III). Ils sont coupés par le mur IV³, qui barre l'accès (fig. 21, N° IV). Celui-ci sera partiellement entaillé lors du renforcement suivant IV⁵, qui porte la largeur du mur de face à 2 m, celle des murs latéraux atteignant 1,20 m (fig. 21, N° V). Cet ouvrage forme dès lors saillie sur le fossé; le parement extérieur, de ce côté, est impressionnant : il consiste en un

blindage de plaques de tuf très compact, conservé sur une hauteur de 3 m en cinq assises très régulières, avec un léger fruit, reposant sur une fondation soignée en boulets, haute de 1 m (fig. 22+24).

Le premier emplacement de l'entrée était particulièrement bien défendu naturellement par les deux profonds fossés barrant l'accès; il n'allait pas pourtant sans présenter des inconvénients, celui du franchissement de ces fossés, par des ouvrages en bois d'un entretien onéreux, celui aussi de l'importante dénivellation entre la porte et la cour. La nouvelle disposition réduit considérablement la pente de la rampe; mais la plus grande faiblesse de la position exige le renforcement de la défense par l'érection progressive d'une barbacane défendant le pont-levis. En ce qui concerne la datation, la typologie n'est pas d'un grand secours, puisque le blindage en tuf est à ce jour unique dans l'art de la fortification de la région lémanique; les maçonneries ne présentent guère de différences avec celle de l'étape précédente, avec tout au plus ici ou là un déchet de molasse ou une brique de terre cuite. Les remplois et le matériel y sont aussi totalement absents. La date de construction de ces ouvrages ne doit donc guère être éloignée dans le temps.

Nous avons proposé la fin du XIV^e siècle pour la construction de la barbacane²⁸, puisqu'elle correspond à une importante vague de travaux de consolidation des murs et des portes des villes de la région suite à la terreur inspirée par les «grandes compagnies» et les hordes d'Enguerrand de Coucy²⁹. De pareils travaux de renforcement des défenses sont d'ailleurs explicitement projetés à Prangins en 1396, comme l'indique l'acte d'inféodation passé entre le comte de Savoie et Yblet de Challant³⁰.

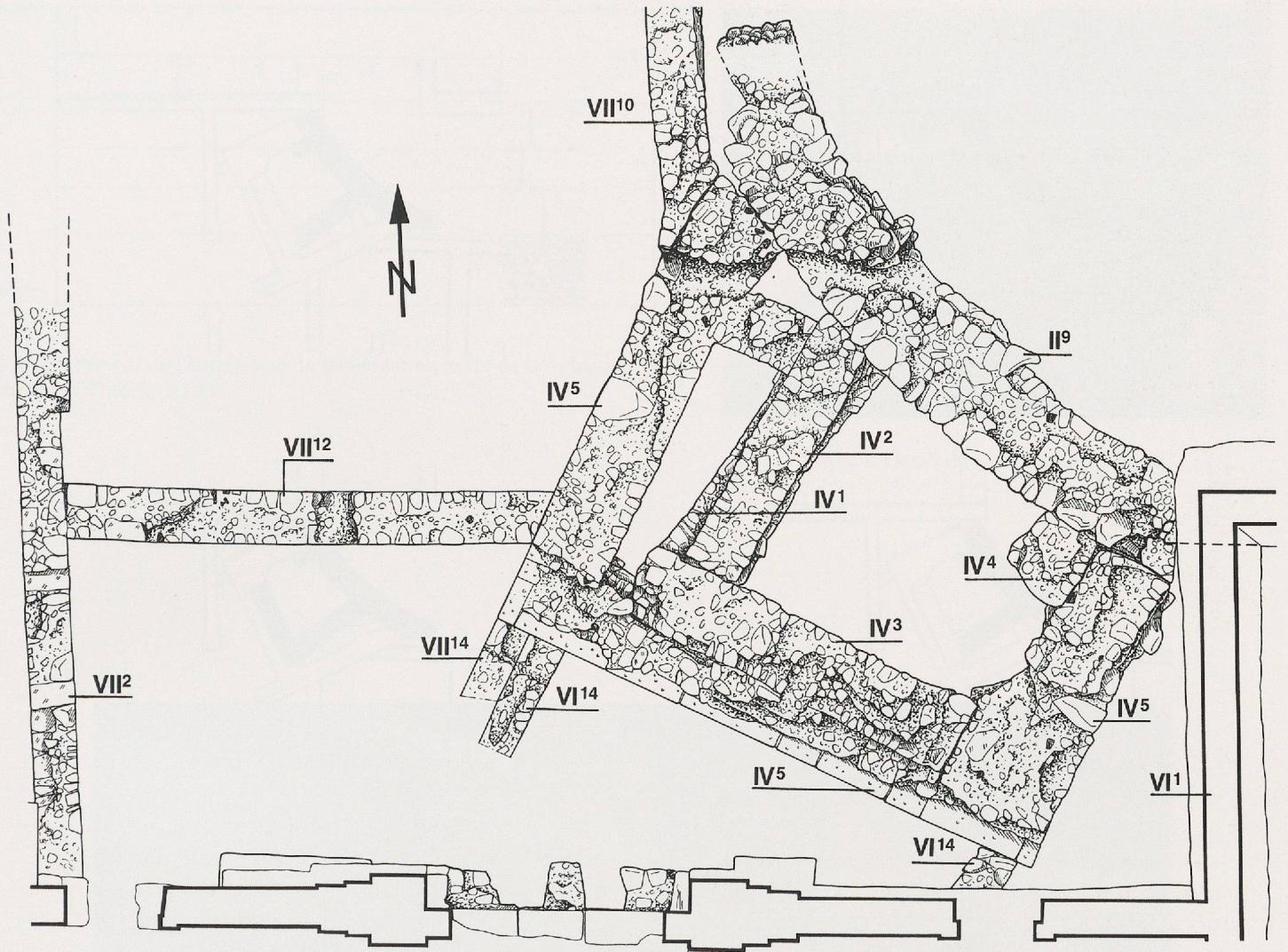


Fig. 19. Plan de détail du secteur de l'entrée (éch. 1:100).

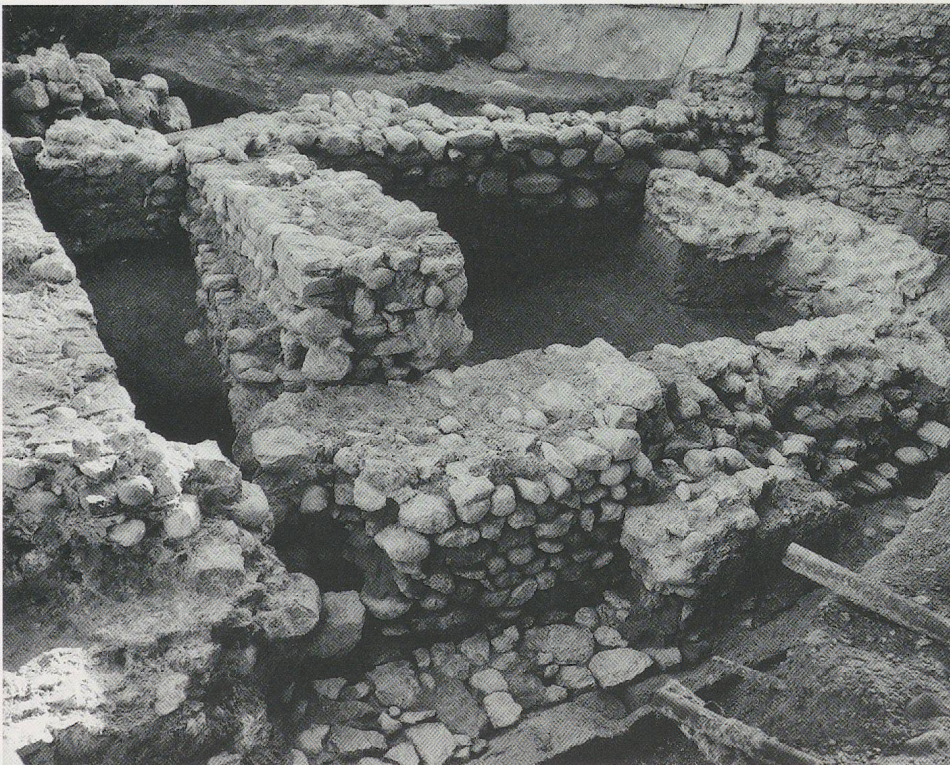


Fig. 20. Vue d'ensemble des murs du secteur de l'entrée.

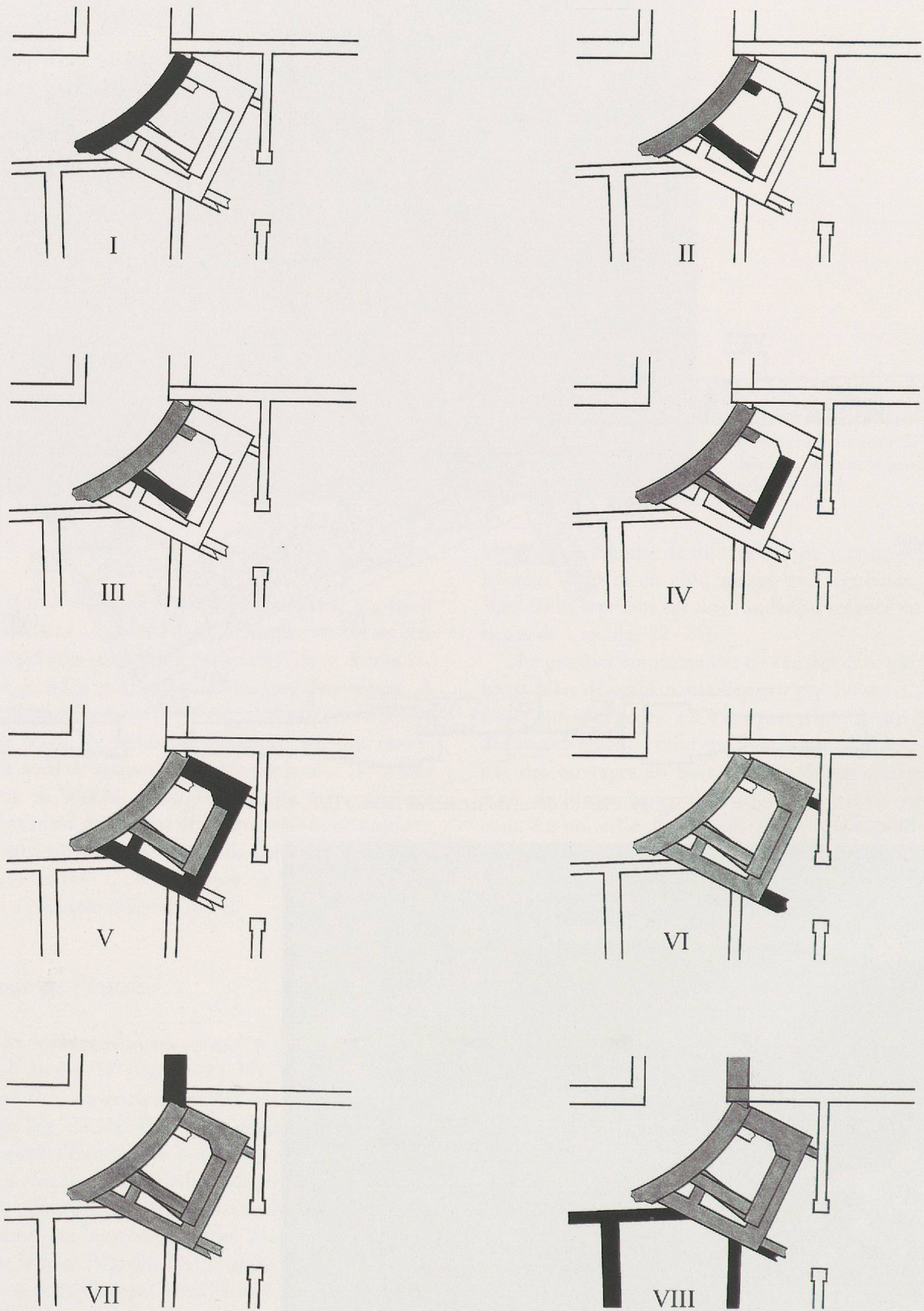


Fig. 21. Plan des étapes de construction dans le secteur de l'entrée (éch. 1:400).

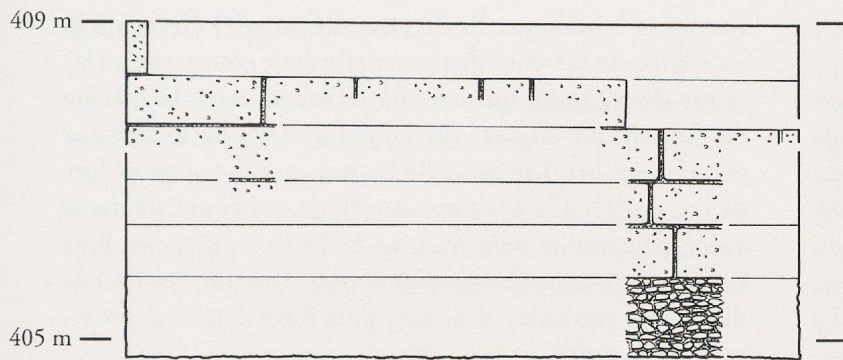


Fig. 22. Secteur de l'entrée, vue du parement en tuf et de la fondation du mur IV⁵ (éch. 1:100).

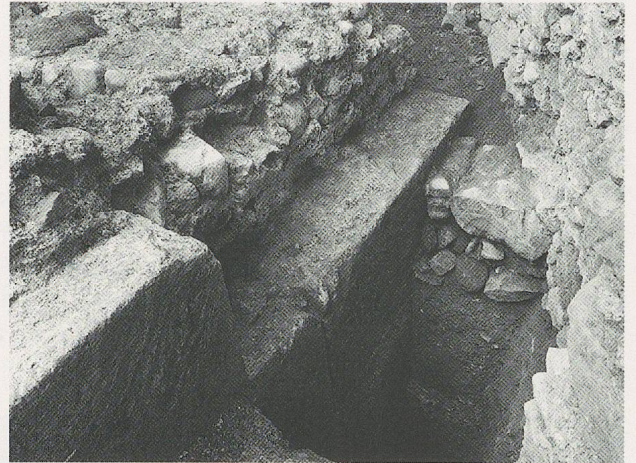


Fig. 24. Détail du parement du mur IV⁵.



Fig. 23. Vue aérienne du secteur de l'entrée.

Étape V (fig. 49)

Il s'agit, sous l'aile centrale, des vestiges d'une cave (V¹) desservie depuis la cour par un escalier en dalles de molasse (V², fig. 25-27+49); les deux retours vers l'est ont été coupés lors de la construction de l'édifice actuel. Le mur ouest a été maçonné contre terre, d'où son nu très irrégulier. Le parement intérieur, en revanche, est régulier et recouvert d'un enduit blanc et fin (fig. 28). La cave était voûtée, comme l'indique une surface de mor-

tier lissée et oblique, lit de pose du premier claveau à la naissance de la voûte disparue; elle était couverte en claveaux de molasse, qui ont été retrouvés dans la couche de démolition amont, sur laquelle se fonde le château actuel (fig. 29). Les murs de la cave seront renforcés lors de l'étape VI. C'est la première étape qui peut être datée avec une certaine précision, après 1492³¹, grâce au bois conservé au fond de logements pour des poutres de raidissement verticales, avec une plus forte densité à proximité de la porte.

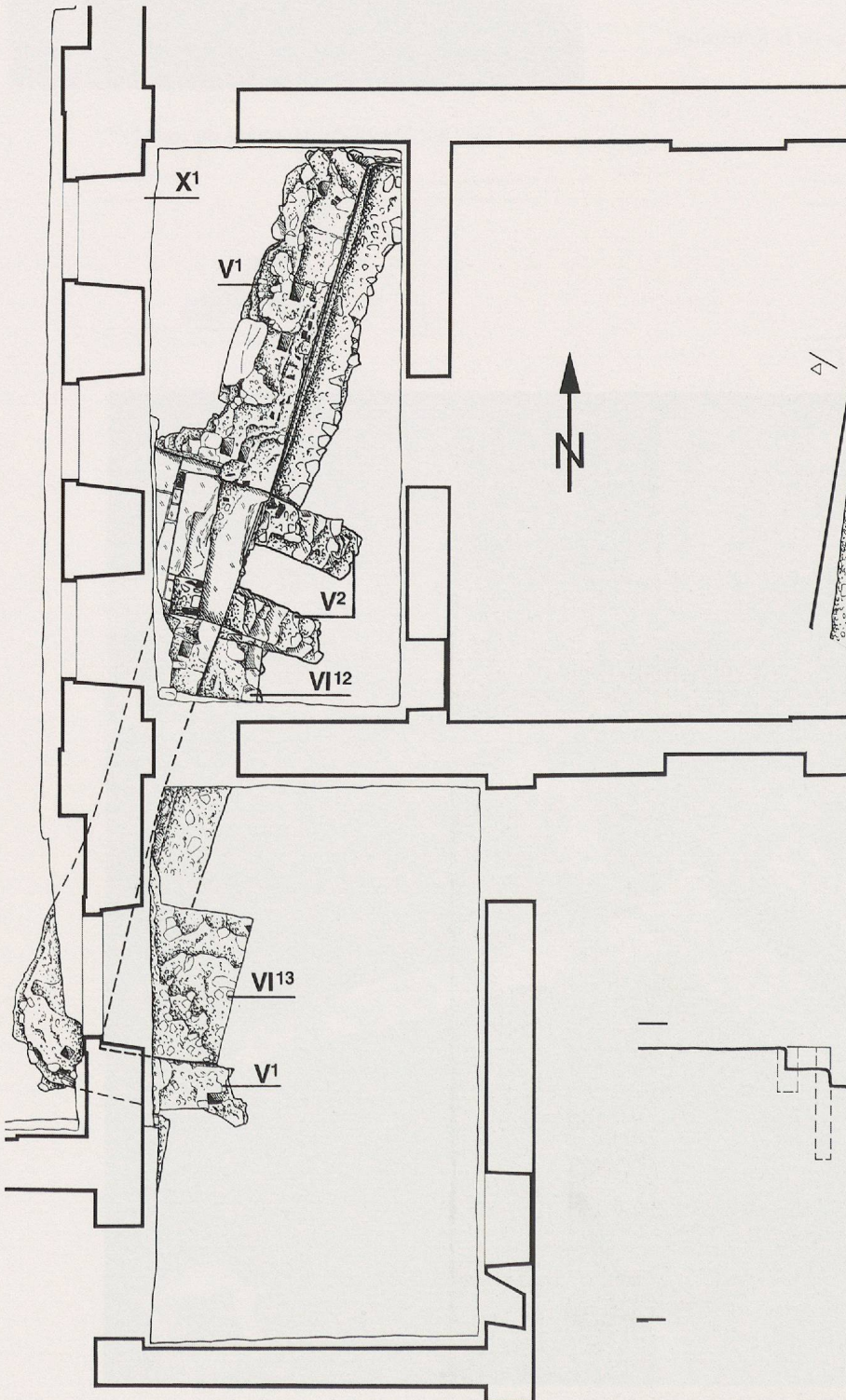


Fig. 25. Plan de détail de l'ancienne cave sous le corps central du château (éch. 1:100).

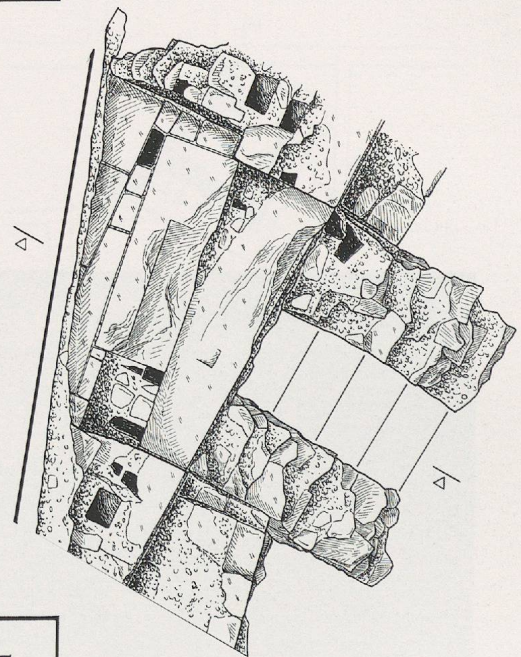


Fig. 26. Plan de l'escalier d'accès à l'ancienne cave (éch. 1:50).

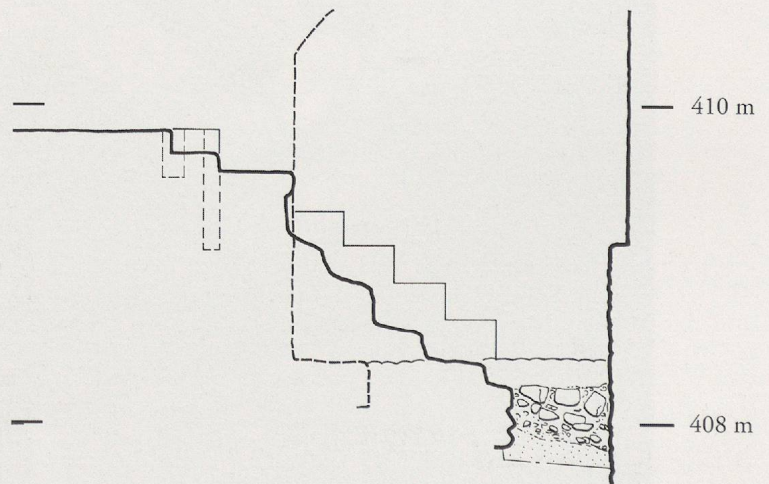


Fig. 27. Coupe et restitution de l'escalier d'accès à l'ancienne cave (éch. 1:50).

Etape VI (fig. 49)

Elle consiste en un important agrandissement de la terrasse dans la partie est par un fort mur (VI¹) qui entame l'angle de la barbacane (fig. 49). Il est maçonné en boulets avec des boutisses de molasse régulièrement disposées en quinconce (fig. 30+33-34); tout comme le mur II¹, il présente de puissants massifs d'ancrage maçonnés de même

(VI¹⁻⁵⁺⁷, fig. 32); la solidarité massifs - mur n'est qu'exceptionnellement assurée par des boutisses de chaînage. De forts blocs de calcaire renforcent les chaînes d'angle. Ils ont également été utilisés pour une assise horizontale dans la partie inférieure du mur, qui décroche par paliers en suivant la pente, à la manière d'une assise de réglage (fig. 30-31). Courante à la base des murs, elle indiquerait alors une remontée du fossé à un niveau supérieur à l'actuel.



Fig. 28. Le mur crépi de l'ancienne cave.



Fig. 29. L'angle sud-ouest de l'ancienne cave, recouvert par la fondation du corps central du château actuel.

Simultanément, au centre de la partie nord du mur, une cave (VI⁶) a été aménagée, ventilée par un soupirail ménagé dans le mur de terrasse (fig. 35+44). Deux rangs de claveaux en molasse sont conservés; la restitution de la voûte complète émerge bien au-dessus du niveau de circulation actuel; l'ancien devait donc être plus élevé, ou la cave surmontée par un corps de bâtiment. Une partie de

l'encadrement d'une porte de communication vers le sud a pu être repérée; le niveau de circulation est identique à celui de la cave de l'étape précédente, sous l'aile centrale. Dans sa partie sud, celle-ci a été renforcée par les massifs de maçonnerie VI¹²⁺¹³. Une datation de cette étape peut être proposée grâce au remploi dans le premier mur de terrasse d'un bloc appartenant à un portique Renaissance ³².

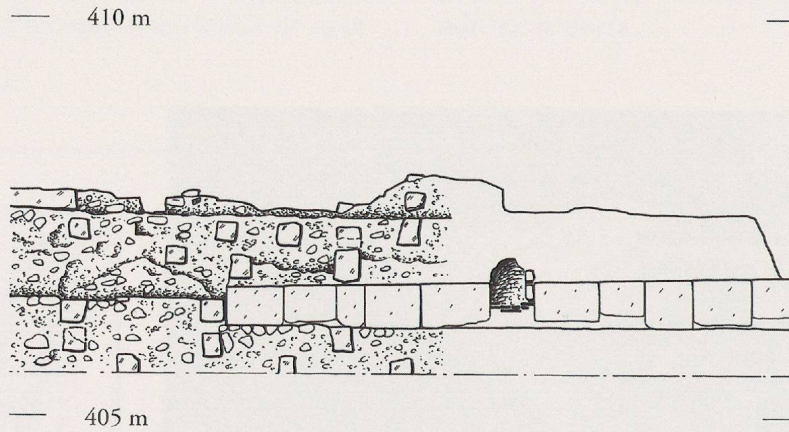


Fig. 30. Vue du premier mur VI¹ de la terrasse est, avec ses boutisses de molasse et son assise de réglage en dalles de calcaire (éch. 1:100).

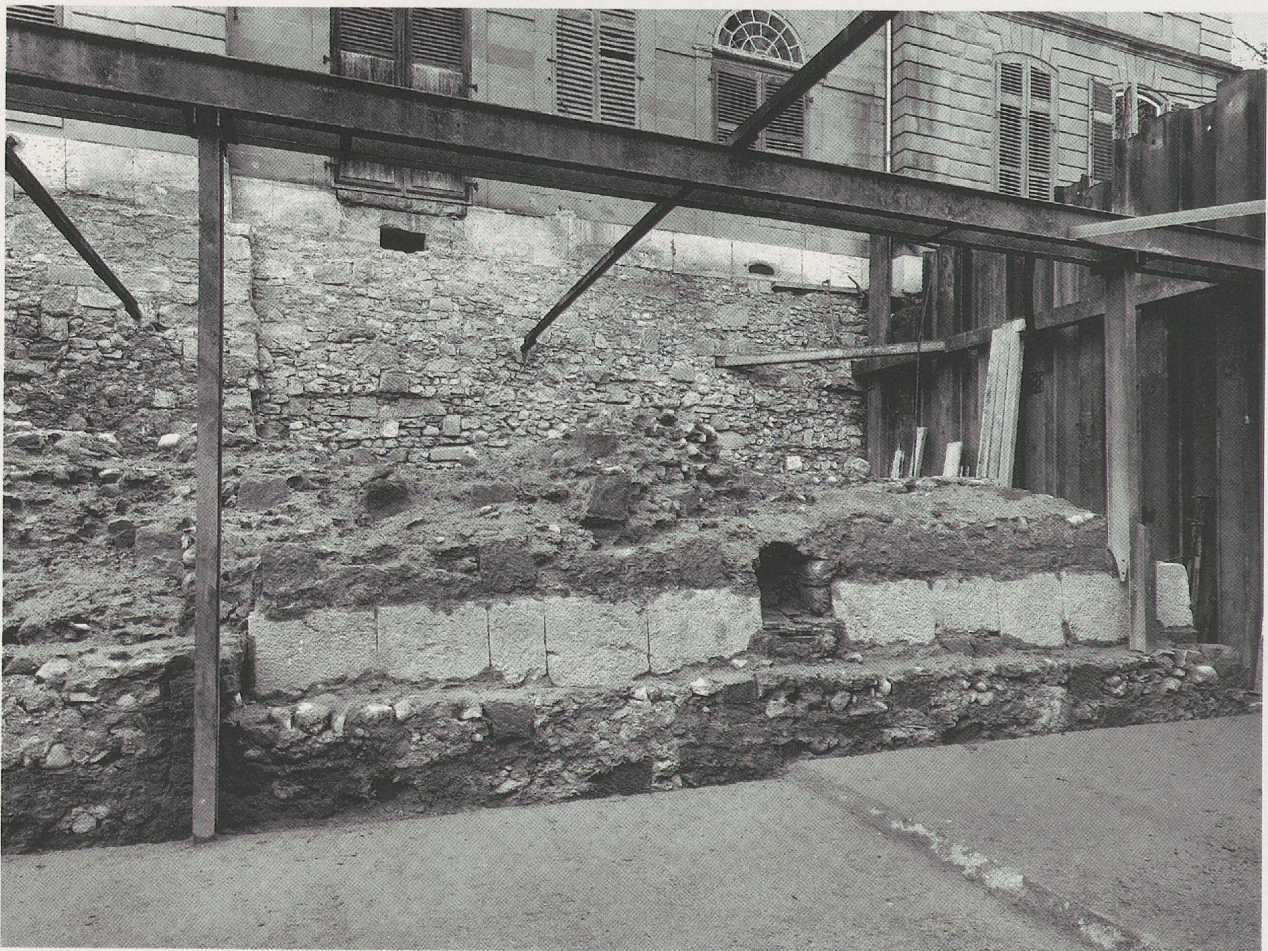


Fig. 31. Le premier mur VI¹ de la terrasse est.

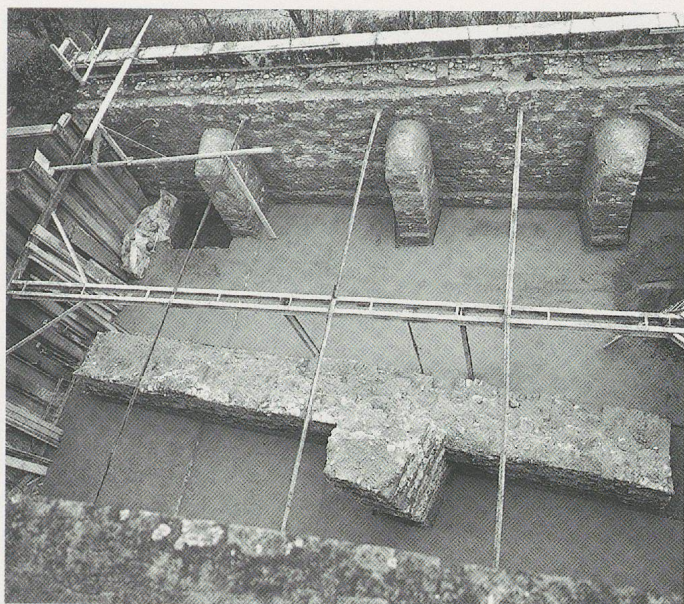


Fig. 32. Le premier mur VI¹ et le second X² de la terrasse est, avec leurs massifs d'ancrage.

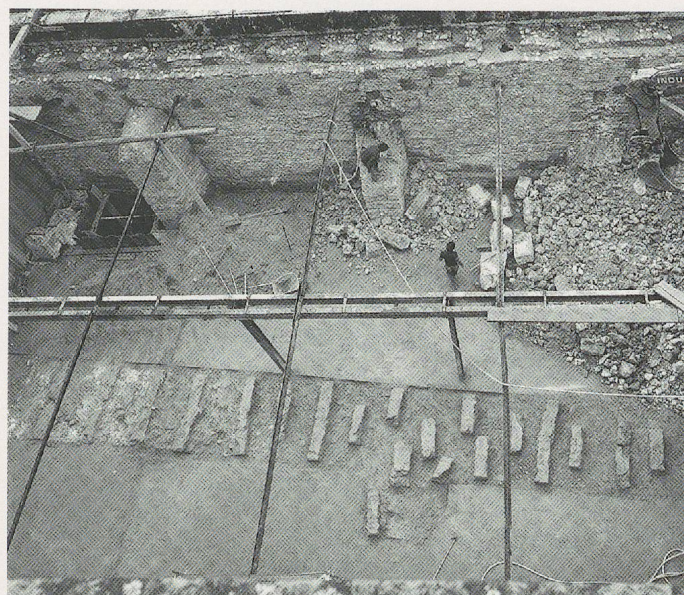


Fig. 33. Le premier mur VI¹ de la terrasse est en cours de démolition, avec la dernière assise de boutisses.



Fig. 34. Restitution du système constructif du premier mur VI¹ de la terrasse est.

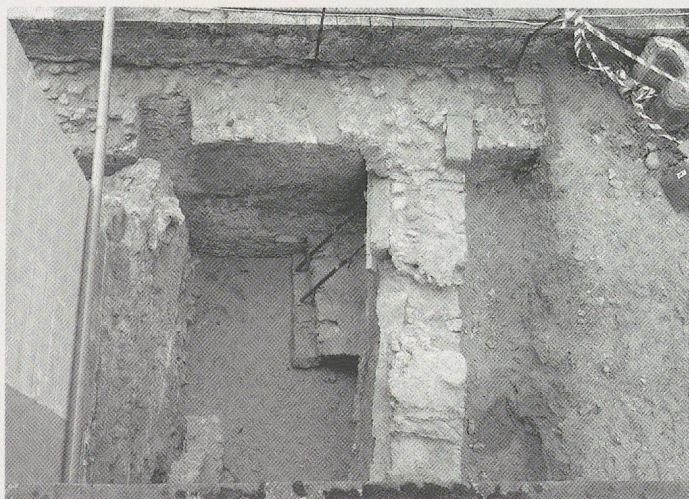


Fig. 35. L'ancienne cave VI⁶ sous la terrasse nord, remblayée lors de la construction de l'aile nord actuelle; le massif d'ancrage, à l'angle, ne s'élevait pas au-dessus du niveau de circulation.

Etape VII (fig. 50)

C'est la partie ouest de la terrasse qui va être agrandie au cours de cette étape par le nouveau mur VII¹, qui présente les mêmes caractéristiques constructives que le précédent, à l'exception des éléments en calcaire (fig. 13+50). Il est tout d'abord construit jusqu'à son retour vers le sud, en incluant les murs de la conciergerie avec sa voûte en molasse, comme celle de l'étape précédente. Il se poursuit en direction du sud par un mur beaucoup plus mince, qui présente de nombreuses limites, avec une curieuse absence de liaison à la hauteur du massif II⁶, transformé en chantepleure au moyen de gros blocs de calcaire (fig. 17+37-38). Les murs de la serre souterraine VII¹³ sont contemporains de cette étape, comme la partie ouest de cette extension, dotée de massifs d'ancrage et de deux massifs de plan carré de part et d'autre de l'entrée de la serre (fig. 36). La face extérieure est revêtue d'un enduit blanc beige assez fin, comme sur le retour VII¹² et le mur en

prolongement de la barbacane VII¹⁴ (fig. 39). L'arrêt de ce crépi indique un comblement important du fossé lors de cette étape.

L'interprétation de ces vestiges a longtemps posé problème, puisque le mur VII¹⁰ était compris comme un premier mur de terrasse, plusieurs fois remanié et réparé; il a fallu attendre l'excavation complète de la terrasse pour en comprendre la véritable fonction, de mur de soutènement provisoire du terrain et des bâtiments occupant le sommet de la butte, permettant ainsi de construire à vue la serre et le mur de terrasse ouest. Les massifs de plan carré, de part et d'autre de l'entrée de la serre, ne remplissent pas de rôle statique; nous les interprétons comme la fondation d'un escalier vers le jardin (fig. 71-72) qui, en moins monumental, ne va pas sans rappeler celui de la maison von Wattenwyl à Berne, de 1706-1710³³.

Le remblayage du fossé près du portail d'entrée a livré un abondant matériel comportant notamment des catelles de poêle qui remontent au XVI^e siècle³⁴.

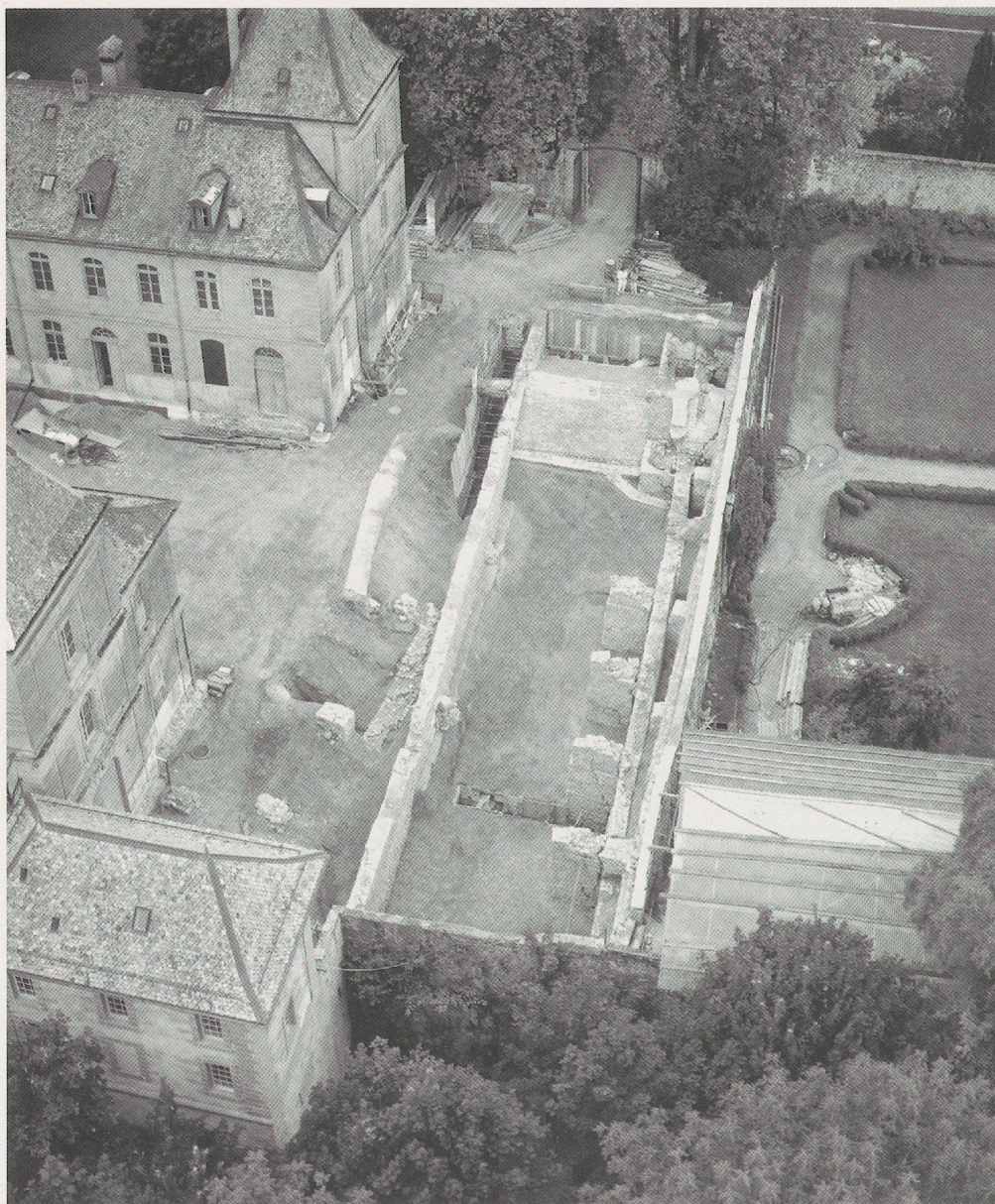


Fig. 36. Vue aérienne de la terrasse ouest, avec les vestiges en cours de dégagement.



Fig. 37. Terrasse ouest, au premier plan, la jonction des deux segments du mur provisoire VII¹⁰; à l'arrière-plan, le premier mur de terrasse II¹ en *opus spicatum* grossier.

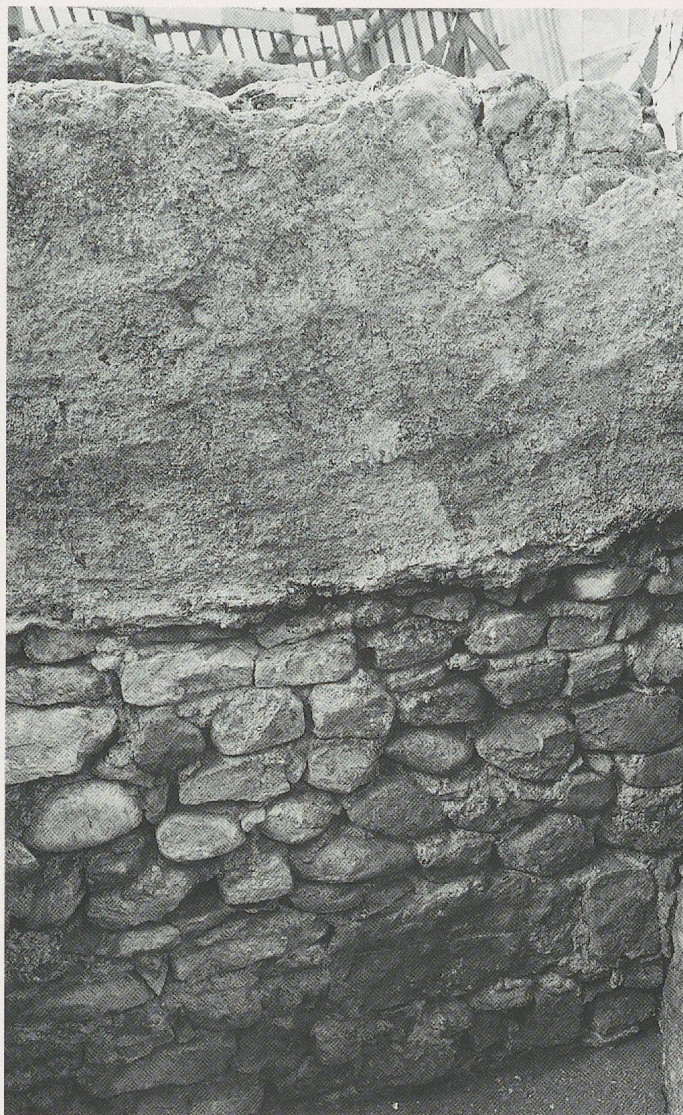


Fig. 39. Secteur de l'entrée, détail du mur VII¹² avec l'interruption de l'enduit.

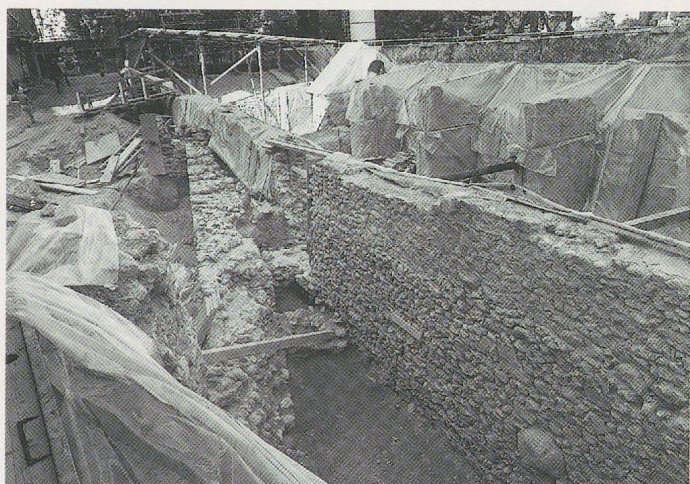


Fig. 38. Terrasse ouest, le premier mur de terrasse II¹ et le mur provisoire de retenue VII¹⁰.

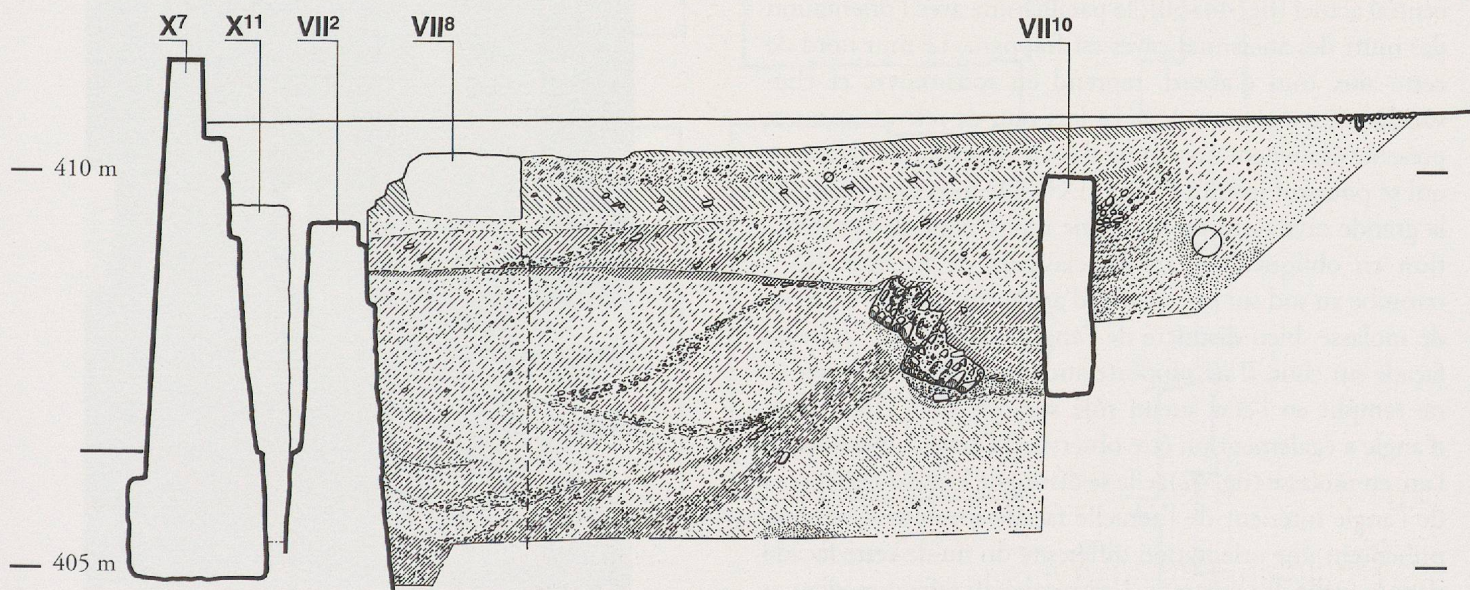


Fig. 40. Coupe au travers de la terrasse ouest, avec les murs de terrasse successifs (éch. 1:100; légende en fig. 16).

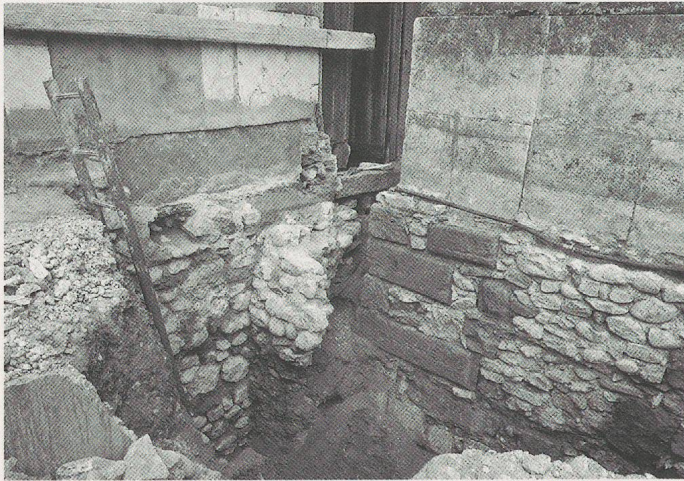


Fig. 41. Terrasse ouest, le mur VIII¹ appuyé contre la fondation de la conciergerie et détruit par celle de l'aile nord du château, avec des blocs récupérés d'un appareil en bossage (voir aussi fig. 93, N° 2).

Etape VIII

Elle se traduit uniquement par la construction du mur VIII¹ accolé à la conciergerie (fig. 13+41), par le lambeau de mur VIII² et par la construction du grand pressoir VIII³. La caractéristique commune à tous ces vestiges est d'avoir été détruits ou chevauchés, dans le cas du pressoir³⁵, par les fondations de l'aile nord du château actuel. Grâce à l'analyse dendrochronologique pratiquée sur les pièces du pressoir³⁶, cette étape peut être datée d'après 1695.

Etape IX (fig. 50)

Elle correspond à la reconstruction de l'aile nord, avec une série de limites en oblique à sa jonction avec le corps central actuel (fig. 44+50); le parallélisme avec l'orientation des murs des anciennes caves est frappant. Le mur nord de cette aile, tout d'abord, reprend en sous-œuvre et chevauche celui de la cave VI⁹. Le fort mur de refend est-ouest présente également une limite dans le même prolongement, qui se poursuit jusqu'à l'étage (IX⁴). De même, la voûte de la grande cave nord présente une limite nette de construction en oblique. Un arc en claveaux de molasse (IX²) retombe au sud sur une chaîne d'angle très soignée en blocs de molasse, bien distincte de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Il ne supporte aucune structure à l'étage et ne remplit en l'état aucun rôle statique³⁷. Cette chaîne d'angle a également pu être observée à l'étage, au-dessus de l'arc en molasse (fig. 42); elle se distingue là aussi nettement de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Les blocs présentent une orientation différente du nu de cette façade dans laquelle ils pénètrent. L'extrémité du refend médian se terminait à l'origine avec l'encadrement d'une porte disparue, dont le montant en molasse recouvert d'un badigeon

blanc a pu être identifié (fig. 43). Enfin, la différence de section des solives est frappante : trapézoïdale dans l'aile nord, soit voûtée à l'italienne, elle est rectangulaire dans les autres parties du bâtiment actuel.

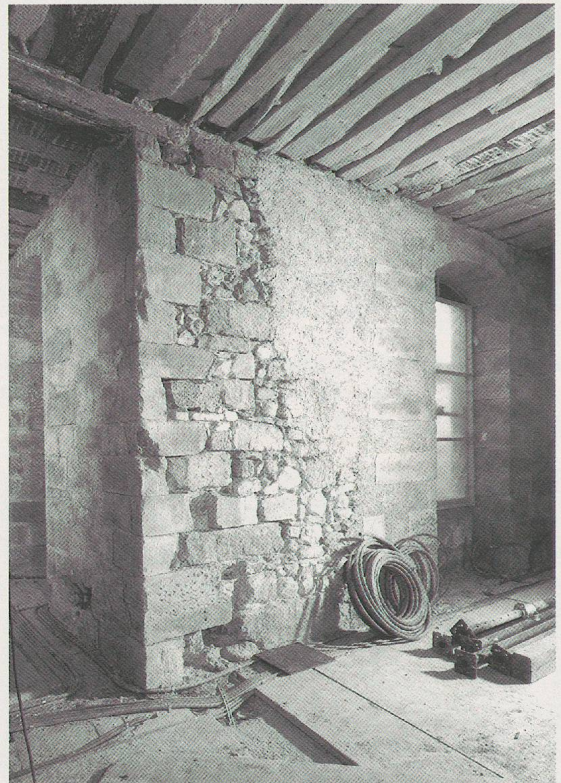


Fig. 42. L'ancienne chaîne d'angle sud de l'aile nord au premier étage du château.



Fig. 43. L'encadrement de porte à l'extrémité du mur de refend de l'aile nord au premier étage du château.

Nous avons longtemps voulu voir dans cette étape de construction la preuve de l'intégration, dans le bâtiment actuel, de fondations au moins de l'édifice précédent; l'un des arguments était d'ordre stylistique, avec l'arc à gros chanfrein et cordon du premier étage. Les piquages ultérieurs de l'enduit l'ont bien montré, il s'agit à l'évidence d'une récupération d'éléments gothiques provenant du

bâtiment précédent. La surépaisseur des murs de la grande cave nord, enfin, ne traduit pas mieux cette récupération, comme nous l'avions pensé. L'explication est ici d'ordre statique : c'est la seule cave dont la poussée au vide de la voûte n'est pas confinée par le terrain. Le doublage du fort refend a pu être exclu par l'observation du percement de ce mur pour donner passage à l'ascenseur. Une autre

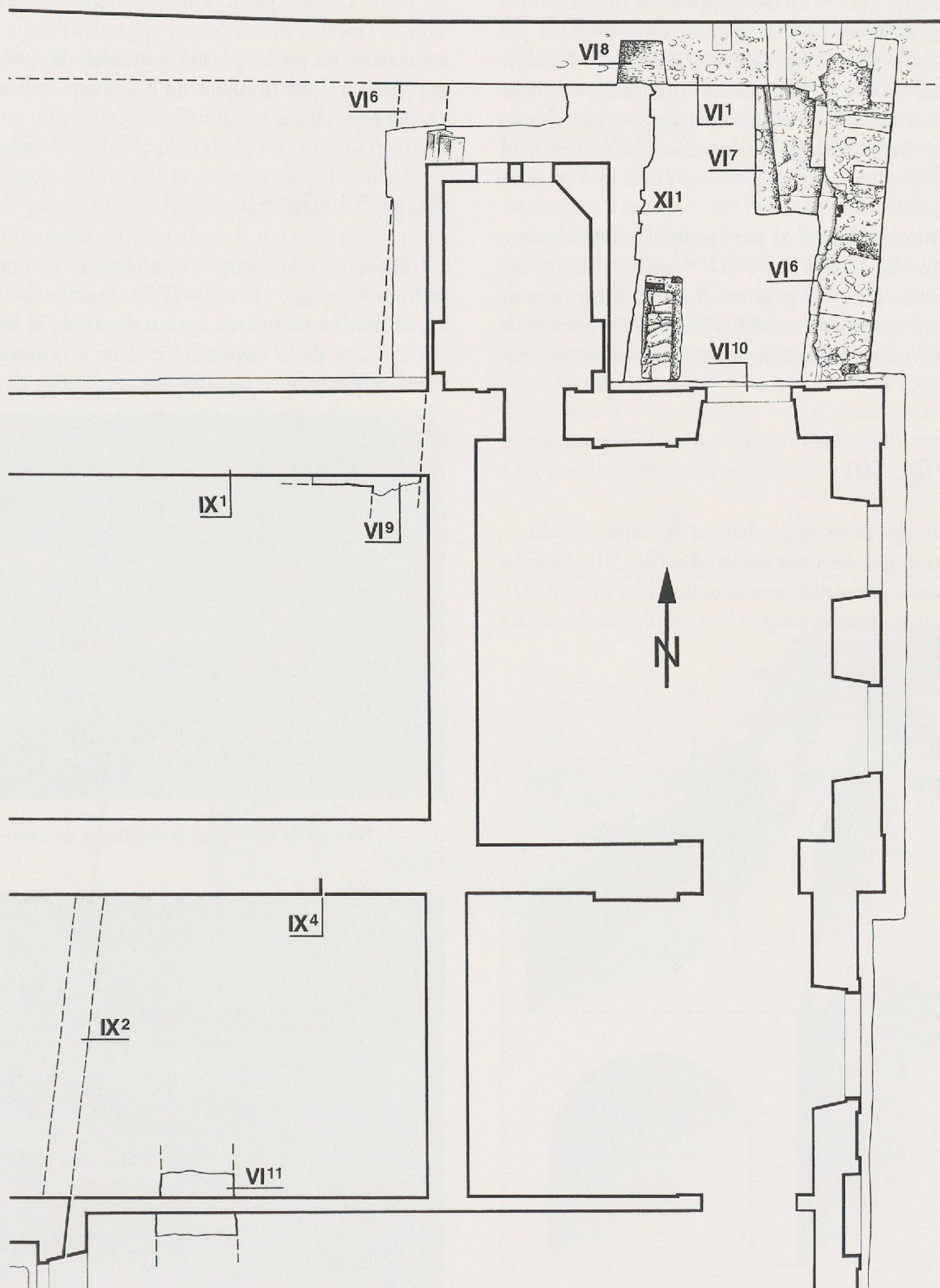


Fig. 44. Plan de détail de l'extrémité de l'aile nord, avec les limites de maçonnerie de son premier état, et l'ancienne cave sous la terrasse (éch. 1:100).

indication est donnée par le bloc à bucrane (fig. 89), en second emploi puisqu'un autre fragment en a été retrouvé dans le mur de terrasse oriental de l'étape VI.

Obnubilés par l'hypothèse émise en 1925 par Frédéric Gilliard³⁸, d'un doublement de l'épaisseur du bâtiment par une galerie, nous avons négligé cette contrainte statique et présumé la conservation de parties de l'ancien édifice dans cette aile³⁹. Le développement de cette thèse sur base d'arguments d'ordre typologique, proposé par Solange Michon⁴⁰, ne résiste donc pas mieux à l'analyse archéologique que l'intuition de son prédécesseur : il ne s'agit pas ici d'une récupération de parties anciennes de l'édifice, mais bel et bien d'une construction entièrement neuve (fig. 45), sur laquelle se grefferont plus tard les deux autres ailes.

Le *terminus* est donné ici par l'analyse dendrochronologique : automne-hiver 1731-1732⁴¹ pour l'abattage des bois couvrant la tour des prisons. A noter enfin, lors de cette étape, les travaux d'étanchéité à la première partie de la serre souterraine, à laquelle nous consacrons un chapitre séparé⁴².

Etape X (fig. 50)

C'est celle qui donnera au château son aspect moderne, avec la construction des deux autres ailes (fig. 50). Au préalable, les anciens bâtiments sont démolis et les murs de terrasse est et ouest étendus jusqu'à leur emplacement actuel;

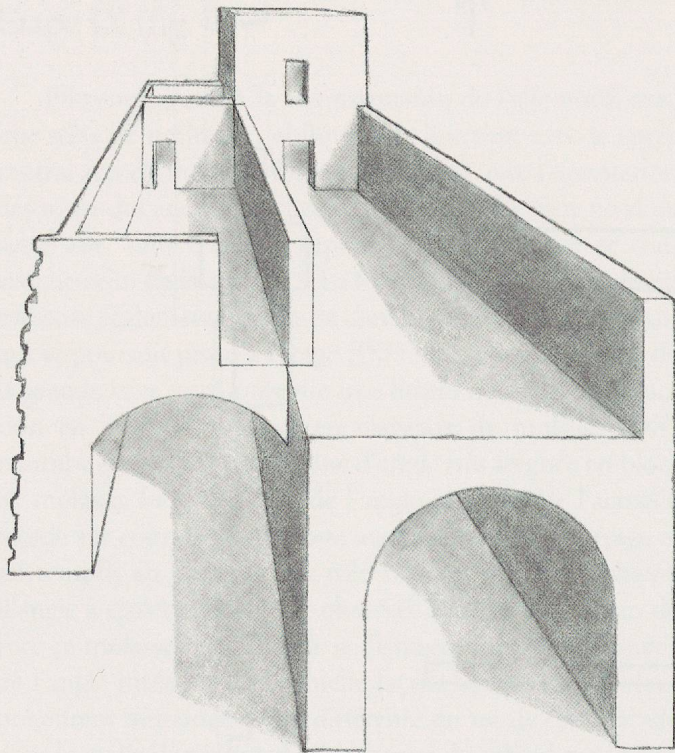


Fig. 45. Restitution de l'extrémité du premier état de l'aile nord, construite contre l'édifice médiéval.

ils contiennent de nombreux blocs en remploi (fig. 46+47), dont l'un, dans le mur de terrasse X⁷, remonte au XVI^e siècle⁴³, comme un carreau de poêle retrouvé dans la couche de démolition de l'ancien mur de terrasse VI¹⁴⁴. Si l'agrandissement de la terrasse à l'est procure un dégagement supplémentaire non négligeable, il n'en va pas de même à l'ouest, où la rectification ne paraît correspondre qu'à une cosmétique d'ordre géométrique. Après démolition de l'escalier monumental proposé à l'étape VII, la serre souterraine est prolongée et l'étanchéité de sa voûte réalisée; les tuiles utilisées donnent de précieuses indications sur la chronologie de ces travaux⁴⁵.

Etape XI (fig. 50)

Il s'agit ici de quelques adjonctions, comme la tour de latrines⁴⁶, érigée en 1784-1785, l'escalier reliant les terrasses nord, qui apparaît sur un dessin de la fin du XVIII^e siècle⁴⁷, et de la dépendance dans le potager (fig. 50); cette *serre et grenier dessus* figure sur le plan de 1836-1840



Fig. 46. Bloc en remploi dans la fondation du château (voir aussi fig. 86).

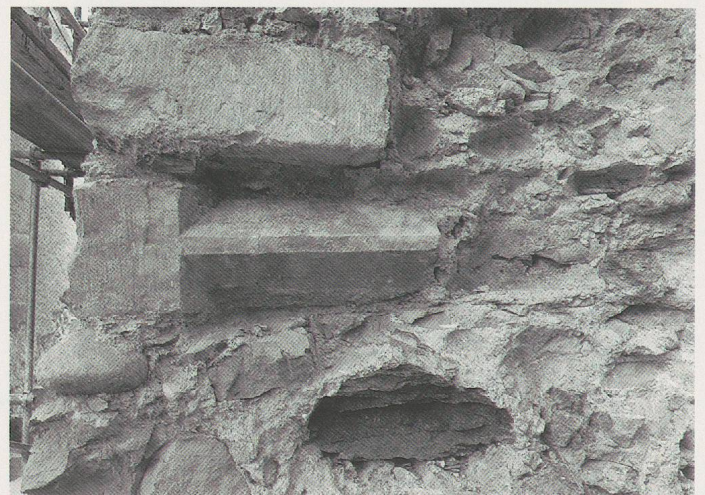


Fig. 47. Bloc en remploi dans le mur X⁷ (voir aussi fig. 87, N° 2).

(fig. 65) ⁴⁸; les procès-verbaux de 1838 lui donnent un âge de plus de 80 ans ⁴⁹, soit une date de construction vers le milieu du XVIII^e siècle. Les deux étapes de construction qui précèdent son état actuel font l'objet d'une description séparée.

En résumé

La genèse du château actuel avec ses terrasses a pu être assez bien suivie en ce qui concerne les étapes récentes; une immense frustration demeure : il ne nous a pas été possible de caler le plan de la fin du XVII^e sur les vestiges dégagés. S'il ne fait pourtant guère de doute que le *Corps de garde* qui y figure correspond bien aux constructions mises au jour dans le secteur de l'entrée, que le mur crénelé qui le prolonge peut être identifié avec le mur de terrasse de l'étape II, et qu'enfin la cave dégagée sous le corps central est conforme à l'affectation indiquée pour cette partie de l'ancien bâtiment, ces correspondances n'ont pas suffi à déterminer l'échelle du document. De plus, les angles arrondis de la partie orientale de la terrasse ne coïncident pas avec le premier état dégagé par les fouilles dans ce secteur.

Force est dès lors d'admettre, dans un laps de temps assez bref, une série de reconstructions et de remaniements de ces terrasses; l'ampleur de ces travaux est étonnante, tout particulièrement la seconde reconstruction du mur de terrasse occidental, qui ne procure qu'un infime gain de surface. Elle reflète assez bien la valse des propriétaires de Prangins, apparemment fortunés, dès la seconde moitié du XVII^e siècle ⁵⁰.

A l'opposé, il faut noter la remarquable constance dans la stratégie de reconstruction du domaine par Louis Guiguer: ce sont les parties utilitaires qui sont d'abord entreprises, le grand rural en 1728, le potager avec son bassin en 1729, avec le soin apporté à l'étanchéité de la serre souterraine, l'aile nord ensuite dès 1732, celle des pressoirs, de l'exercice fort lucratif de la justice ⁵¹, du logement du châtelain régissant le vaste domaine dépendant de la baronnie. Les appartements ne seront ainsi construits qu'en dernier lieu, vraisemblablement en 1738-1739. C'est de cette manière que nous proposons d'interpréter la formulation très rare de Le Coultre, «... le Château du dit Prangins avec ses Edifices, Tours et Prisons, nouvellement construits es années mil sept cent trente deux, Trente huit et Trente neuf...» ⁵². Il y aurait ainsi, à notre sens, une interruption de plusieurs années entre la construction de l'aile nord et celle des deux autres.

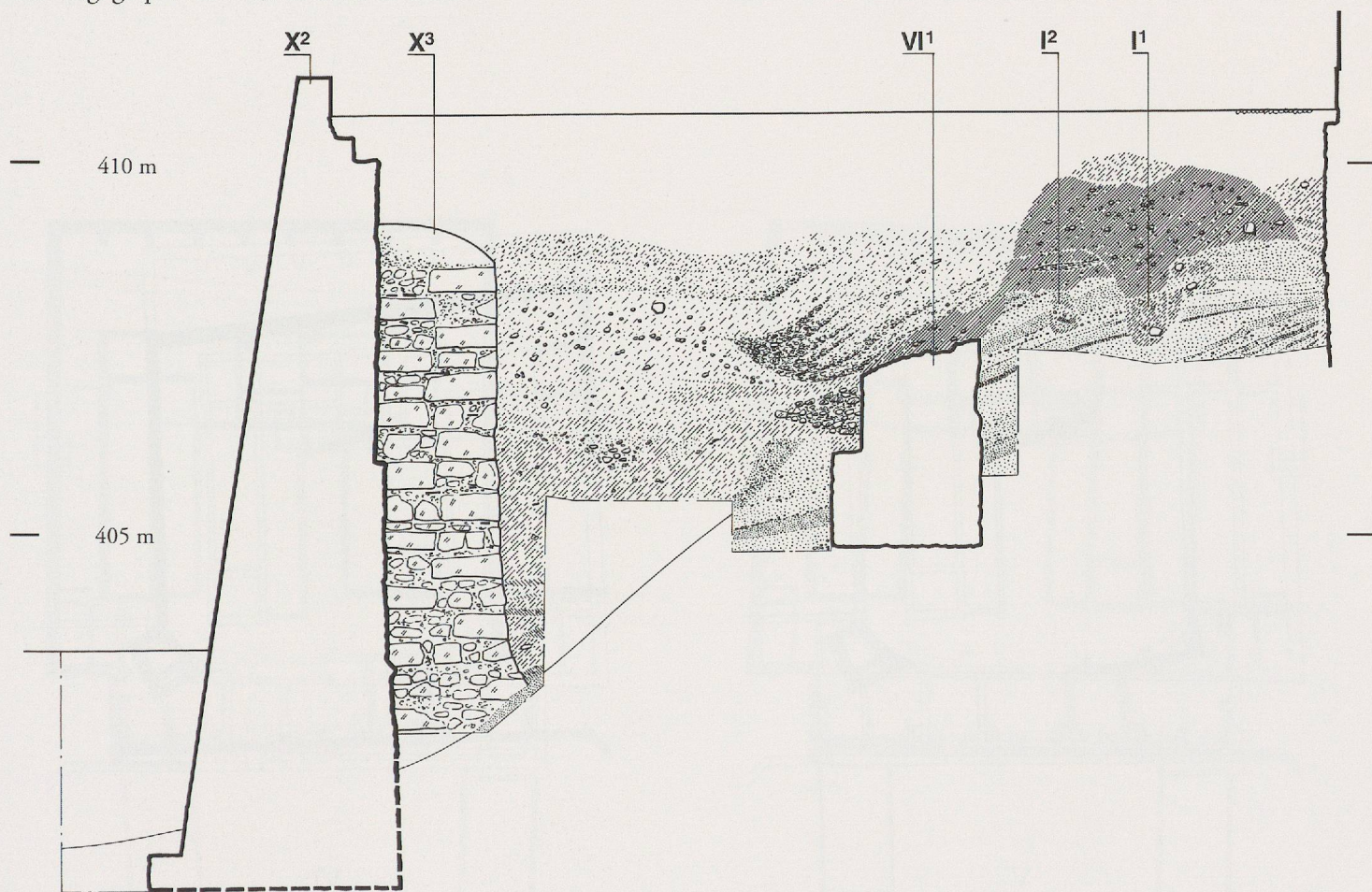


Fig. 48. Coupe au travers de la terrasse est, avec les murs de terrasse successifs; le mur VI¹ est implanté à la rupture de pente marquée par les sables et graviers naturels, perforés par les fosses I¹⁺² (éch. 1:100; légende en fig. 16).

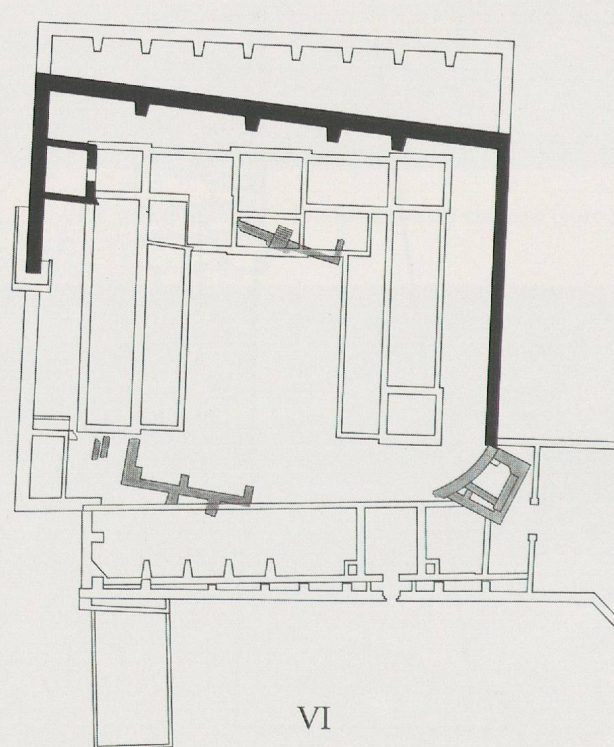
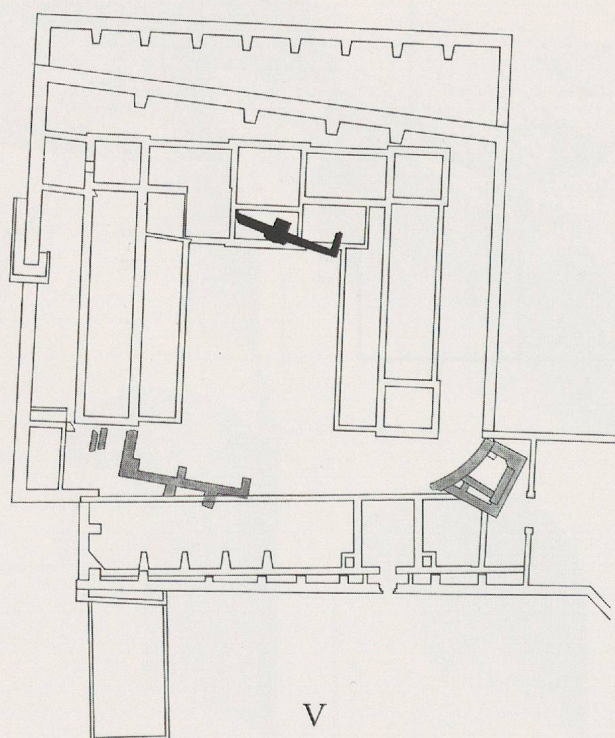
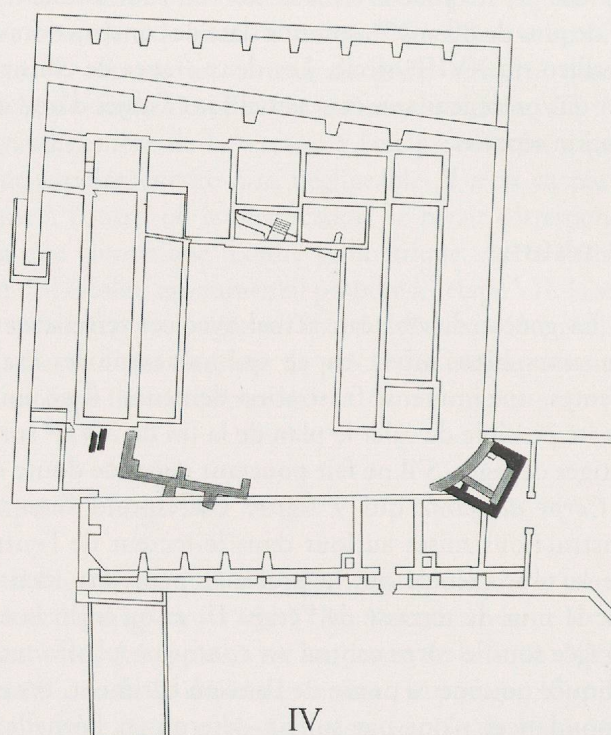
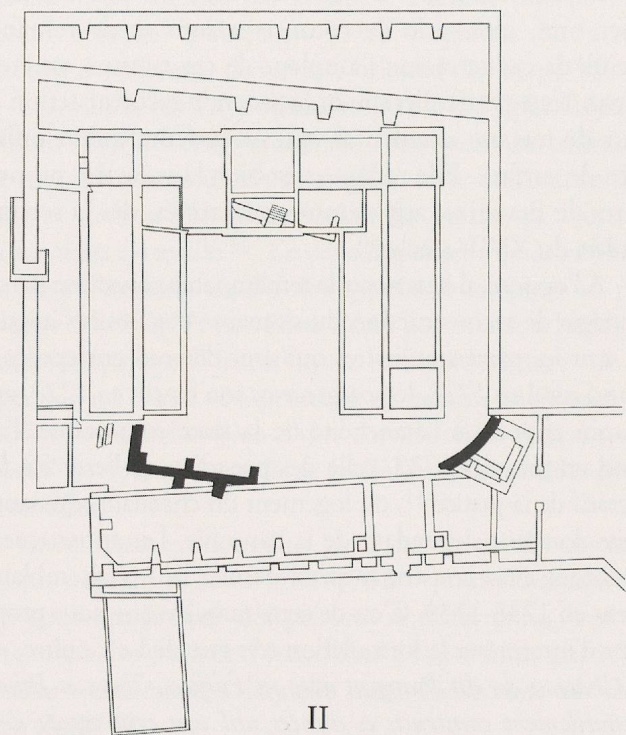


Fig. 49. Plan des étapes II, IV, V et VI (éch. 1:1000).

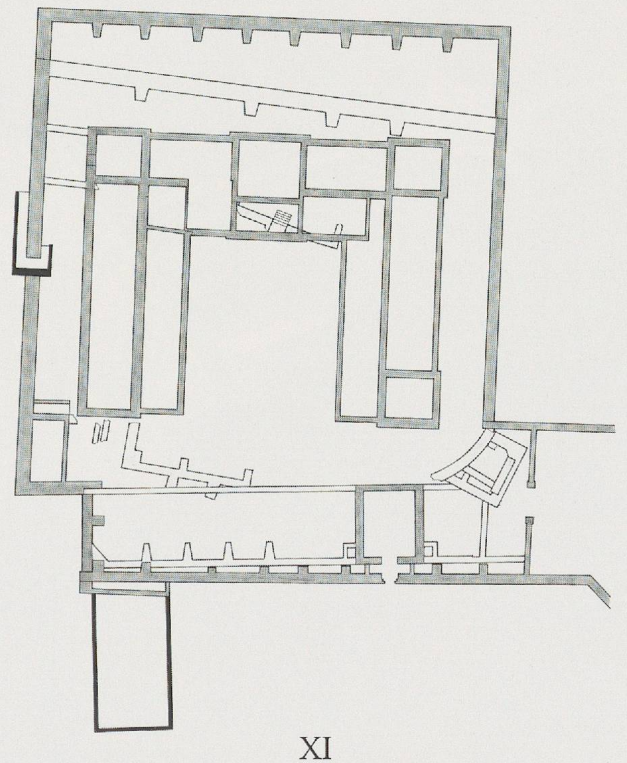
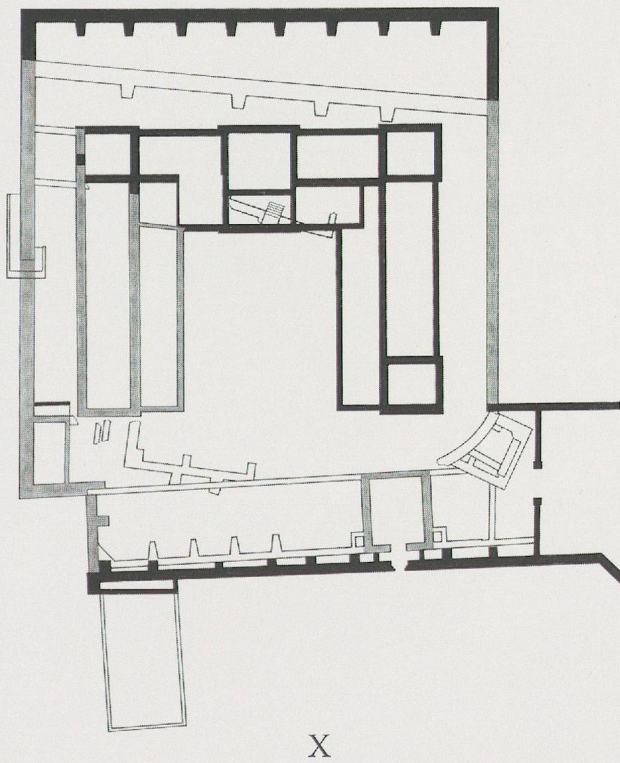
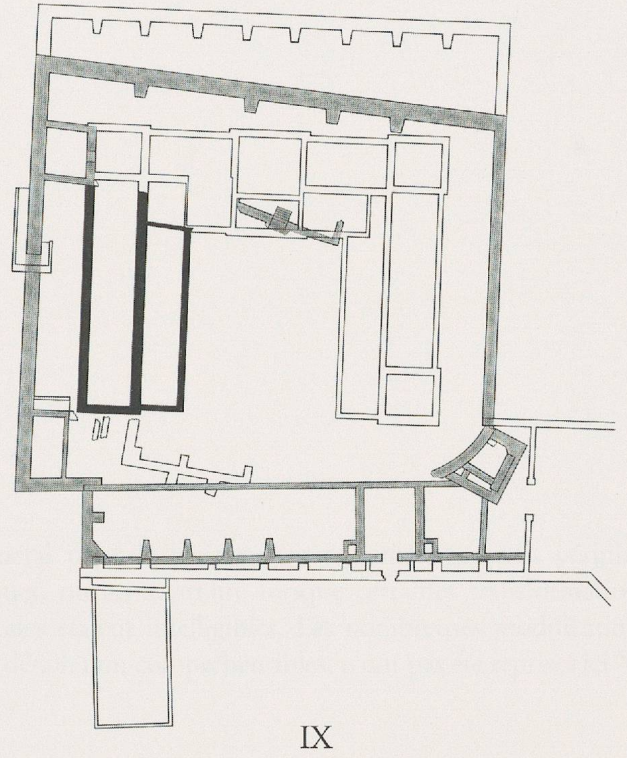
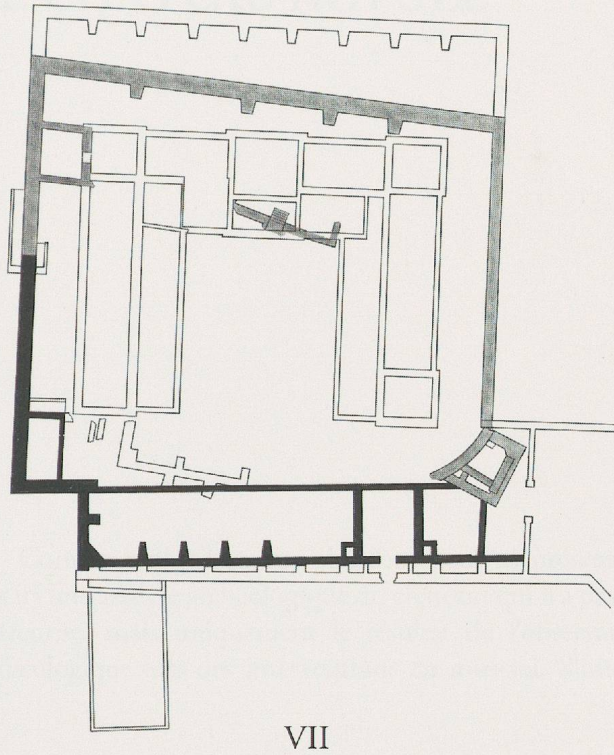


Fig. 50. Plan des étapes VII, IX, X et XI (éch. 1:1000).

LE CHÂTEAU ACTUEL

Comme indiqué en introduction, nous ne présentons pas ici une analyse archéologique du château, qui n'a pas été entreprise, mais uniquement le résultat de l'observation archéologique lors des interventions en sous-sol, d'intérêt

général pour le bâtiment et ses aménagements périphériques, ou au contraire lorsque certaines transformations locales étaient intelligibles. Les nombreuses modifications de détail, non compréhensibles, n'ont pas été reprises ici ⁵³.

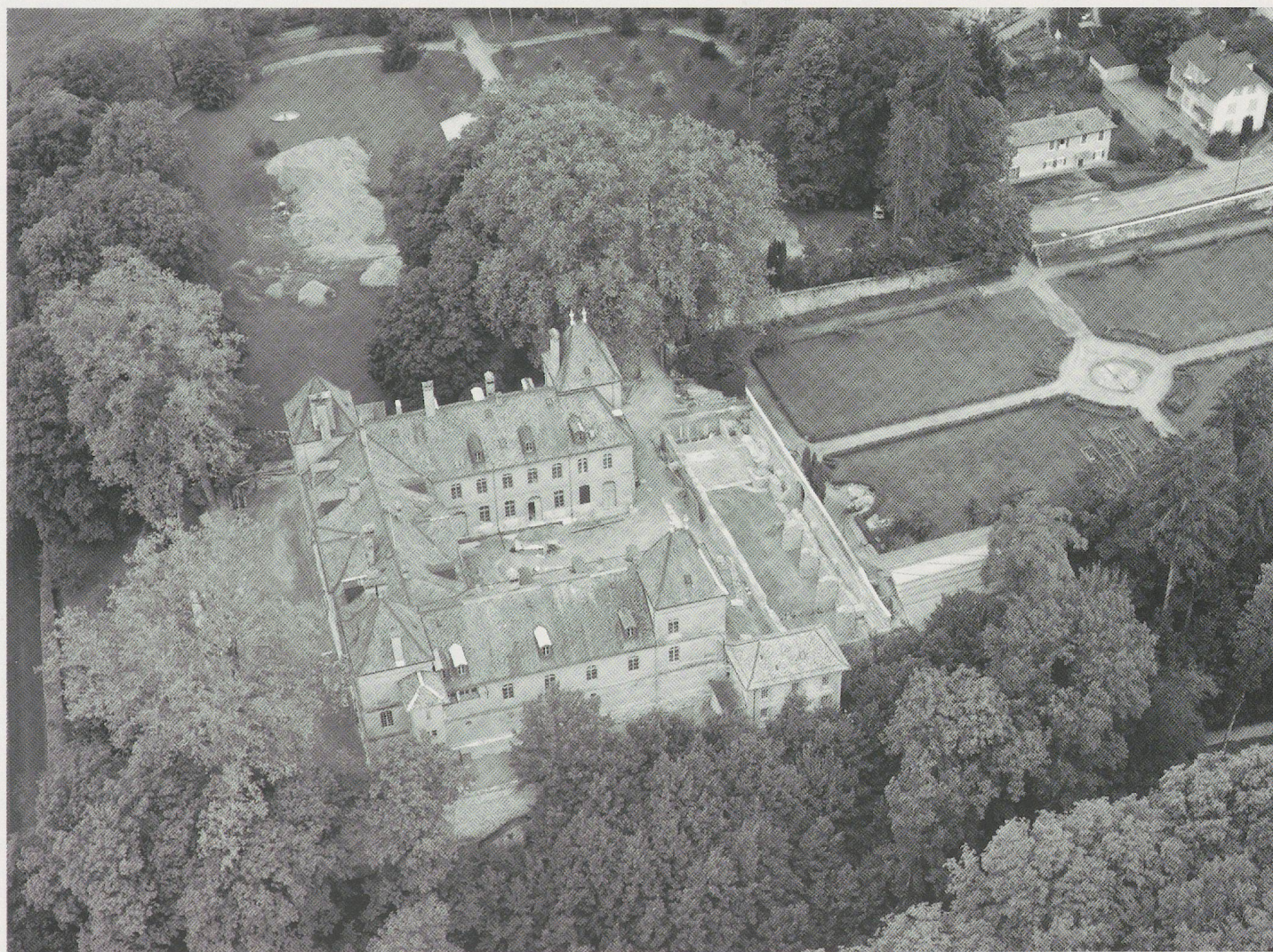


Fig. 51. Vue aérienne du château.

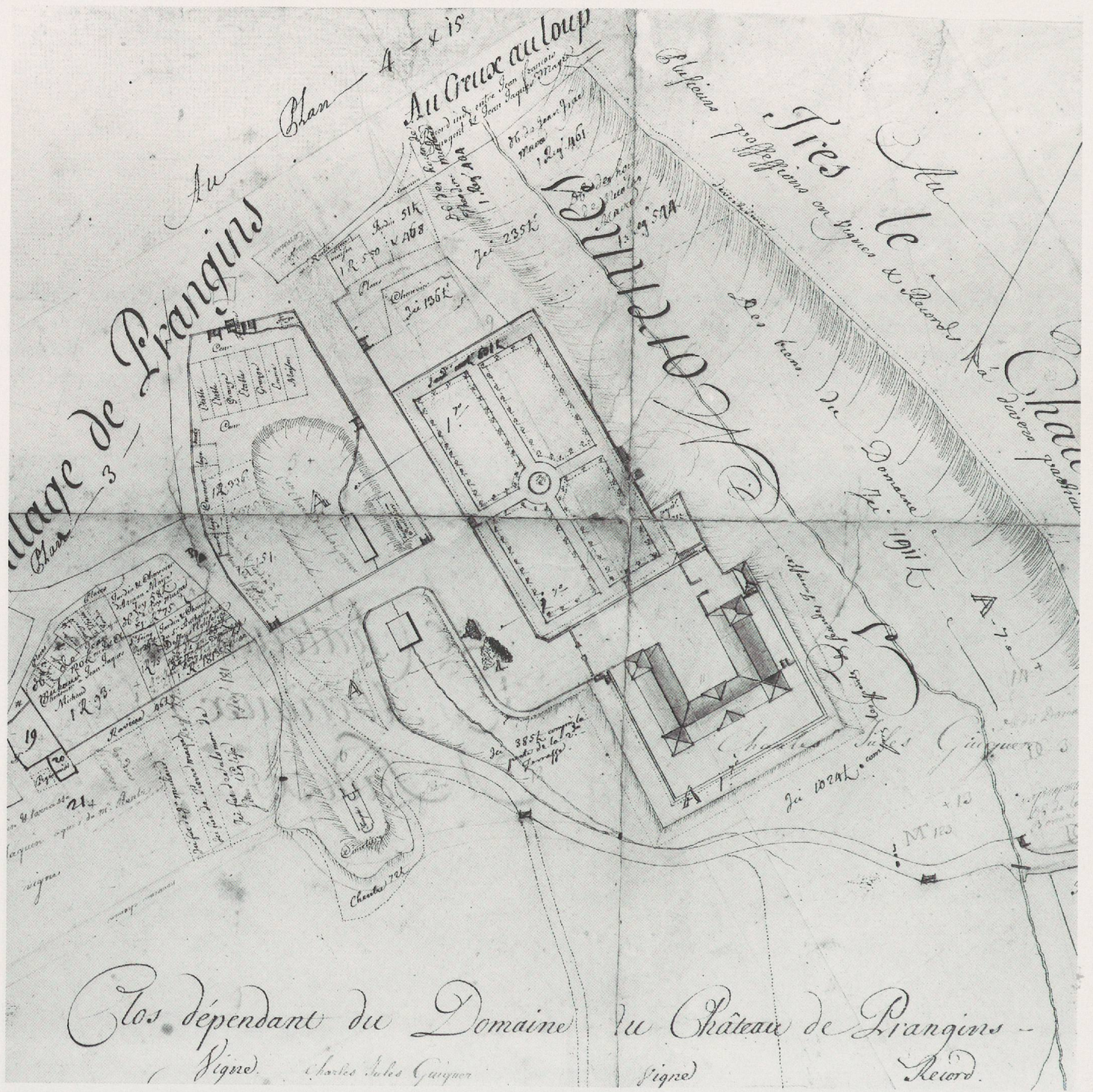


Fig. 52. Plan du château et de ses abords en 1743, par Lecoultré (ACV, GB 247/a, f^{os} 1 et 2); la dépendance n'est pas encore construite et l'église figure alors à son ancien emplacement, au sud du château.

Les fondations du château

C'est dans le secteur de l'abri PBC qu'elles ont pu être le mieux observées, sur une longueur de 20 m et une hauteur de 5 m (fig. 53). Un ressaut de fondation régulier de 20 cm a été observé immédiatement sous la surface du sol, recouvert d'une couche de briques pleines réglant l'assise de blocs de calcaire blanc. La maçonnerie est construite en fossé large de 1 m au sommet, dans la couche de remblai à forte charge organique, puis verticalement sitôt le terrain naturel atteint; des saillies de l'aplomb traduisent la rencontre de passées sableuses ou graveleuses lâches.

Les matériaux, outre boulets, brique et tuile, présentent de nombreux blocs de calcaire et surtout de molasse de récupération, de l'époque romaine à la Renaissance, avec une forte prédominance d'éléments gothiques. Les assises sont peu régulières, mais comportent des boutisses, tout particulièrement à l'emplacement des doubleaux des caves; de même, les angles sont renforcés par un chaînage de gros blocs.

La même description vaut pour les autres secteurs où la fondation a été dégagée, lors du drainage des façades notamment; la partie mi-excavée de l'aile nord présente des chaînes d'angle très soignées avec une maçonnerie en fossé jusqu'à 2,80 m sous le niveau du sol (fig. 41). La fondation de la partie non excavée n'est profonde que de 90 cm, avec des chaînes à gros blocs et une maçonnerie coulée en fosse dans les sables et graviers; elle remonte presque au niveau du pavage de la cour d'honneur à l'angle nord-est, corroborant encore l'hypothèse de l'anté-

riorité de l'aile nord par rapport à la disposition contemporaine⁵⁴.

À l'intérieur, les fondations ont été dégagées dans vingt-deux sondages géotechniques de dimensions variables, qui ont fait l'objet d'un rapport spécialisé⁵⁵. La maçonnerie est très souvent coulée en fosse, avec de nombreux blocs en remploi, et d'importantes variations locales dans la largeur du ressaut, entre 0 et 20 cm, ou la profondeur, entre 30 et 80 cm, voire même de 1,80 m à l'angle sud-ouest de la cuisine de l'aile sud, avec deux ressauts de 15 cm à 20 cm sous le sol, puis de 10 à 60 cm plus bas, au sommet des sables et graviers en place; quelques divergences d'orientation ont également été relevées. La discontinuité de l'observation ne permet pas d'interpréter ces anomalies; il pourrait s'agir, dans le cas des ressauts, plutôt que de la récupération de parties d'un édifice antérieur, d'un soin moins grand apporté au tracé des fondations, et dans le cas de la cuisine, du projet de construction d'une cave, abandonné en cours de travaux.

Enfin, à l'est du corridor perpendiculaire à l'aile nord, un assemblage de bois est apparu sur les sables et graviers en place, à 50 cm sous le ressaut de fondation; les deux pièces, l'une est-ouest longue de 1,20 m avec une section de 20 cm, l'autre longue de 20 cm, sont perpendiculaires et reliées par une pièce métallique; l'ensemble est beaucoup trop fragmentaire et dégradé pour être intelligible. Toutefois, au contact du mur de refend et contre le remblai, il pourrait s'agir d'un coffrage, qui ferait ici sa seule apparition; ailleurs en effet, la stabilité des sables et graviers a été suffisante pour éviter l'emploi d'un tel système.

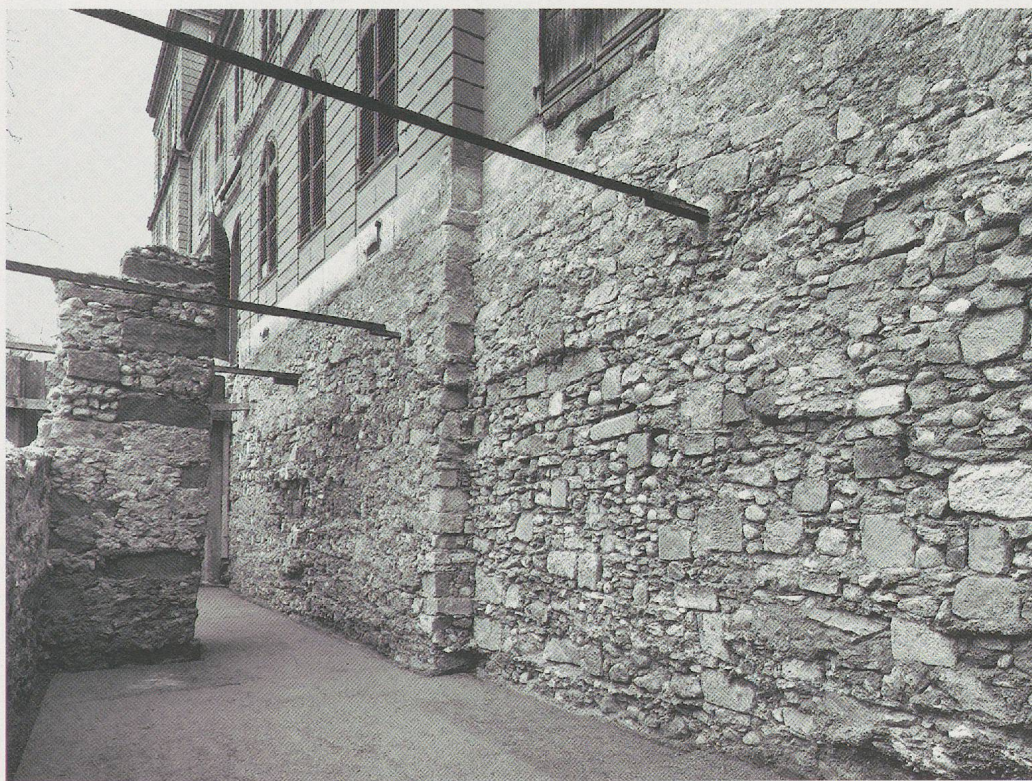


Fig. 53. La fondation du château sous la terrasse est, avec à gauche le massif d'ancrage VI³ du premier mur de terrasse.

La cour d'honneur

A l'exception de plates-bandes contre les murs de terrasse et par endroits contre le château, la cour d'honneur et les terrasses étaient recouvertes d'une couche de gravillon; elle a été décapée sur toute la surface de la cour pour mettre au jour un pavage qui présente une pente régulière entre 411,10 à l'est et 410,30 à l'ouest (fig. 55). La bordure des deux ailes latérales, sur une largeur de 3 m, de 3,50 m pour l'aile centrale, présente des panneaux décoratifs de galets gris et blancs posés de chant, à motifs floraux asymétriques devant l'aile centrale et le perron nord-ouest (fig. 54), géométriques ailleurs; ce superbe décor provoque encore l'admiration d'un hôte du château à la fin du XVIII^e siècle, qui le cite comme témoin du luxe de la maison ⁵⁶. L'usure, pourtant, sera importante, notamment devant l'aile sud où les panneaux ont subi une réfection simplifiant les motifs, supprimant même tout décor au profit de simples boulets devant le perron ouest. La dégradation ira croissant sitôt le pavage recouvert, avec les fouilles de canalisations diverses, de fosses à fonction indéterminée puis le sondage de prospection effectué en 1983. Protégé dans un premier temps pour permettre la pose des canalisations dans les

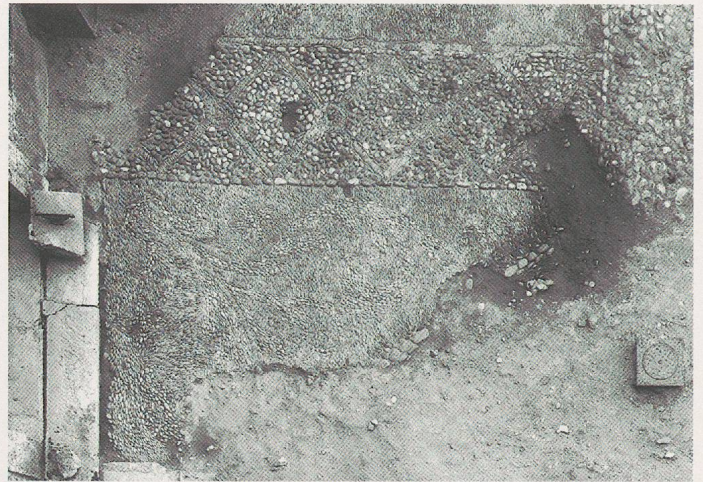


Fig. 54. Détail du décor floral du pavage de la cour d'honneur.

tracés existants, les parties décorées du pavage ont été finalement prélevées pour permettre la fouille des locaux techniques ⁵⁷.

La partie centrale comporte un pavage de boulets à compartiments rectangulaires de 2 par 3 m, qui a également été ponctuellement rencontré sur la terrasse ouest, jusque devant le portail; trop fragmentaire, le rythme des compartiments n'a pas pu être restitué.



Fig. 55. Vue d'ensemble du pavage de la cour d'honneur, avec ses compartiments délimités par de plus gros boulets.

LES INSTALLATIONS VINICOLES

PROFONDÉMENT remaniés dès l'installation des Frères moraves en 1873, les locaux de service n'ont guère livré de traces de leur organisation première. Il n'en va paradoxalement pas de même en ce qui concerne les édifices antérieurs, puisque ce sont bien les vestiges d'un pressoir qui ont pu être dégagés dans la cave nord de l'aile nord. Après démolition de la dalle de béton armé et dépose du pavage en boulets sous-jacent, plusieurs fosses d'inégales dimensions y ont été détectées; celle de l'angle nord-ouest (VIII³), dans laquelle apparaissaient des pièces de bois, a été fouillée. Creusée dans les sables et graviers en place, elle mesure 2,80 par 3 m avec une profondeur de 1,70 m jusqu'à 408,70. Elle était bordée à l'ouest par une murette haute de 1 m et large de 60 cm, partiellement démolie.

La fouille a révélé la présence de deux pièces de bois verticales de 40 par 50 cm de section conservées sur 1 m, ancrées dans le sol par des couples de poutres horizontales de 20 à 30 cm de section, deux dans le sens nord-sud avec une longueur de 2,30 m, et trois dans le sens est-ouest longues de 1,30 à 1,60 m (fig. 56-58); celles-ci sont superposées, alors que la plus basse des premières est presque complètement engagée dans les pièces verticales par des mortaises, et que la plus haute déborde largement.

Malgré la mauvaise conservation des pièces, il s'agit là à l'évidence des vestiges de l'ancrage d'un pressoir à levier, d'un type plus élaboré que celui mis au jour au Prieuré de Pully en 1978⁵⁸ et daté de la fin du XIV^e siècle. Le mode de construction correspond bien ici à celui décrit aux XVII^e-XVIII^e siècles⁵⁹ pour les grands pressoirs, qui pouvaient atteindre 10 m de longueur⁶⁰: les *jumelles* verticales bloquent le bras du pressoir et les poutres horizontales s'évasent pour mieux résister à l'arrachement (fig. 60). Une autre fosse plus à l'est (VIII⁴), qui a également livré les pièces de bois d'un assemblage complètement démantelé, a pu recueillir l'ancrage de la vis.

L'une de ces poutres, en chêne à l'exception d'une pièce de sapin blanc, était en partie recouverte par la fondation du mur de refend de l'aile nord qui est donc postérieur, de fort peu de temps comme l'indique l'analyse dendrochronologique⁶¹ avec une date d'abattage pas antérieure à 1695. L'acte de vente de 1723 mentionne d'ailleurs des pressoirs dans l'ancien château⁶².

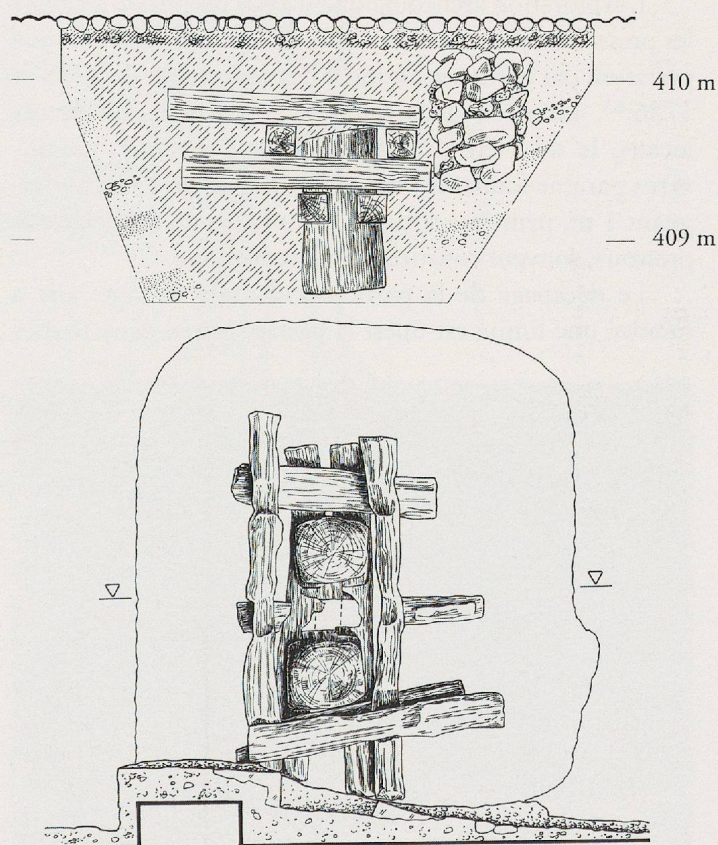


Fig. 56. Plan et coupe de l'ancrage des jumelles de l'ancien pressoir de l'aile nord (éch. 1:50; légende en fig. 16).



Fig. 57. L'ancrage de l'ancien pressoir, partiellement recouvert par la fondation du château actuel.

Au XVIII^e siècle, l'exploitation vinicole occupait le rez-de-chaussée de l'aile nord et les caves du corps central; elle était séparée du reste du château, puisqu'à l'origine les deux petites caves sous les tours sud-est et sud-ouest étaient dévolues au seul service des cuisines de l'aile sud; la porte qui les met aujourd'hui en communication était en effet une niche-armoie, comme l'indiquent le ravalement postérieur du fond et l'ancrage des gonds et du fermail.

L'exploration archéologique n'a pas permis de localiser les pressoirs, situés dans l'aile nord côté cour selon l'interprétation par le Musée national des inventaires de 1748 et 1786⁶³. En effet, dans toute la partie orientale de ces locaux, le sol a été très profondément remanié, notamment par une fondation très irrégulière en gros blocs atteignant 1 m, peut-être suite au démontage de l'ancrage des pressoirs, souvent constitué de cette manière.

Le décapage de la partie occidentale de cette aile a montré une limite est-ouest la partageant en deux parties



Fig. 58. Les jumelles de l'ancien pressoir.

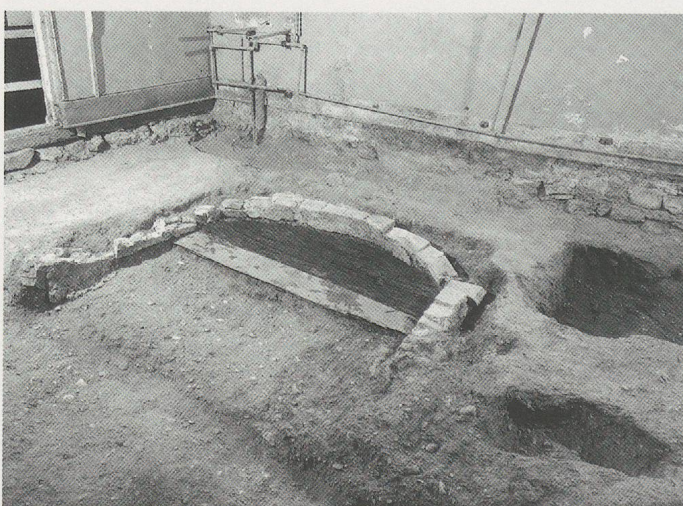


Fig. 59. La cuve en fer à cheval.

égales et de même niveau, avec au nord un pavage en boulets, au sud un sol en terre battue brunâtre dans lequel une structure de 1,5 par 1,5 m de côté a été aménagée. En forme de fer à cheval incurvé au sud (fig. 59), elle est fermée sur trois côtés par une bordure maçonnée de briques⁶⁴ conservée sur 15 cm de hauteur et large de 8 à 15 cm; le côté nord, non maçonné, se fermait par une pièce verticale pour laquelle un logement a été ménagé; le fond est formé de planches emboîtées à rainure et languette larges de 15 à 20 cm, engagées sous la bordure.

La minceur des bords et du fond de cette structure ne pouvait pas lui permettre de résister à la pressée; il faut sans doute, faute de mieux, la mettre en relation avec la vinification, éventuellement pour cuver les moûts rouges.

Mentionnons enfin la cheminée en dalles de molasse de la cave au sud de la tour nord-est, construite en 1793 «... pour y faire du feu dans le temps de la fermentation du vin nouveau...»⁶⁵, sans doute pour faire démarrer les cuves paresseuses. A en juger d'après les rares traces de rubéfaction ou de suie, elle n'a guère servi.

A ce chapitre, nous ne résisterons pas au plaisir d'un détour par les caves *via* les inventaires après décès. En 1748 ⁶⁶, elles contiennent 7500 litres de vin blanc, 1500 de Salvagnin et 7000 de *gros rouge* pour les domestiques, comme les 150 litres de vin de fruit. Les *Lägerfass* et autres tonneaux vides représentent 11 000 litres, soit une capacité totale des caves de près de 30 000 litres. L'augmentation est considérable en 1786 ⁶⁷, avec plus de 40 000 pots de vin blanc, soit près de 60 000 litres en comptant le pot de Nyon à 1322 cc ⁶⁸. Le vin rouge ne figure que pour 12 000 pots, soit 16 000 litres; encore n'y a-t-il que 1500 pots de Salvagnin, la majorité de 11 000 pots étant le *gros rouge* des domestiques.

Dans les deux cas, les vins blancs représentent 80% du total encavé. Les vieux millésimes sont appréciés, avec du 1736 en 1748 et du 1753 en 1786, les 64, 79, 82 et 83 étant bien représentés. La récolte de 1785, avec 30%, et celle de l'année avec 25% ne représentent ainsi

qu'un peu plus de la moitié du total encavé. Ce paraît bien ne pas être le cas du vin rouge du cru, puisque le Salvagnin, apparemment destiné à la table du baron, ne représente que 10% du total. Le solde doit être couvert par les vins étrangers mentionnés dans un codicille de 1769 au testament de Jean-Georges Guiguer ⁶⁹; il s'y soucie de la baronne et de ses futurs hôtes, puisque celle-ci peut «... *user & faire consommer comme il lui plaira, mais non pas vendre*» tous les vins étrangers, les liqueurs, les vins en bouteille et tout le vin blanc de l'année 1752. Elle doit encore conserver deux chars de vin blanc de 1753, quinze chars de vin blanc des années suivantes à son choix et deux chars de vin de Salvagnin, aussi à son choix, s'il s'en trouve suffisamment en cave. Enfin, les domestiques ne sont pas oubliés, puisqu'il leur réserve tout le *gros rouge*. Pour les seules quantités connues, la baronne dispose donc de 15 000 litres de vin, dont 13 000 de blanc...

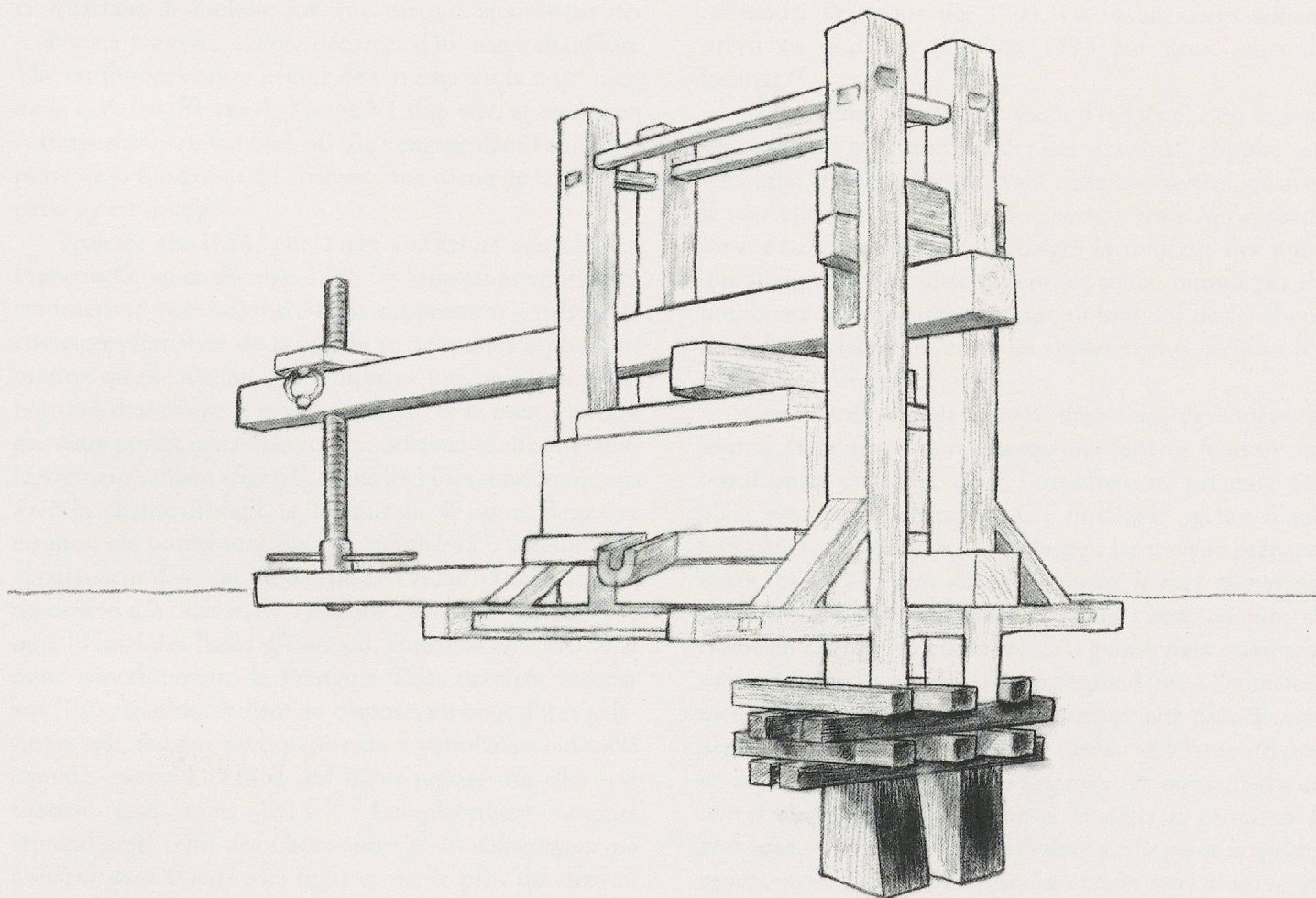


Fig. 60. Restitution de l'ancien pressoir; en foncé, les parties retrouvées en fouille.

LATRINES, MATIÈRES, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

La tour de latrines

Accolée à l'angle de la tour nord-est, elle est construite en quartiers de molasse sur trois niveaux ajourés par des fenêtres à meneau, encore décorées d'un léger chanfrein. Elle est fondée contre le mur de terrasse, sur le mur ouest de la cave désaffectée de l'étape VI (fig. 44), et coulée en coffrage dans son remblai, où elle s'engage dans l'ancienne porte de la fondation du château; une partie de la maçonnerie s'y est décollée.

Projetée en 1784, elle a été construite sous Louis-François Guiguer dès mai 1785⁷⁰; longtemps considérée comme une pure adjonction, sa suppression a même été envisagée. L'analyse de la façade et des parois a pourtant montré qu'elle n'a fait que remplacer une précédente disposition desservant le rez-de-chaussée et le premier étage par deux portes couvertes en arc surbaissé et encadrement légèrement saillant (fig. 61), dont les blocs sont communs avec la chaîne d'angle et le mur de la tour. Basses et étroites, ces portes sont presque dérobées⁷¹, comme elles apparaissent dans un prototype de l'architecture classique du canton à la maison de Villardin à Moudon, de 1691⁷², ou à l'Hôtel des Bains d'Yverdon, construit en 1733⁷³ et donc contemporain de Prangins. Elles devaient amener aux lieux, traditionnellement disposés au bout d'une galerie en bois, ouverte pour permettre la ventilation naturelle comme encore à l'Hôtel des Bains précité, où elles ont subsisté jusqu'après 1814⁷⁴. L'emplacement originel reprend ainsi celui des *Commodités p^r les domestiques qui tombent dans le fossé* (sic) figurées sur le plan du château vers 1690⁷⁵ (fig. 1).

Cette transformation est bien dans l'air du temps, comme en témoignent deux exemples monumentaux lausannois, le «Grand hôpital» reconstruit entre 1766-1771 par Rodolphe de Crousaz sans lieux d'aisance, ajoutés en

1779 par l'architecte Gabriel Delagrance sous forme de tourelles flanquant les petits côtés du bâtiment⁷⁶, ou la maison de Villamont que se construit l'architecte Alexandre Perregaux dès 1791, où l'avant-corps saillant prévu au nord est noyé en 1793 par deux tours de latrines⁷⁷.

A Prangins, plus que le souci d'hygiène, c'est le sens du confort qui commande ces travaux, comme en témoigne la note, obscure avant cette découverte, qu'avec la nouvelle construction «*nous pourrions tenir Nos appartemens plus Chaudement*»⁷⁸, malgré la minceur des murs qui atteignent tout juste 30 cm; ce souci, traduit par de nombreux réaménagements tout au long du siècle, aboutira à la spécialisation entre les appartements d'été au rez et d'hiver à l'étage⁷⁹.

Cette amélioration dessert désormais également le second étage de la tour, puisqu'une fenêtre feinte y est transformée en porte dont l'encadrement présente des blocs avec petits-bois peints. C'était déjà le cas lors d'une première tentative, comme l'attestent les travaux préparatoires, puisqu'«*Il faut d'abord demolir; Il faut enlever un canal de mortier depuis l'Etage jusqu'aux Caves, un autre de cuivre du Grenier a l'Etage, etablis à grands fraix, mais sans succes*»⁸⁰. Les aménagements correspondent, à l'emplacement de la fosse d'aisances et aux matériaux près, à cette description du milieu du XVIII^e siècle : «*La Fosse des privés se place ordinairement sous l'escalier. On met le tuyau au coin & dans l'épaisseur du mur, & les sièges au galetas ou le plus haut qu'on peut, afin que l'odeur n'aille point jusqu'aux appartemens. Pour que le tuyau soit moins sujet à crever, on le fait à Paris de bonne terre bien cuite & bien plombée : les pièces sont posées l'une dans l'autre, & collées avec bon mastic & ciment.*»⁸¹. Quelques vestiges partiellement conservés en ont été retrouvés à l'étage, sur la terrasse nord et dans les murs.

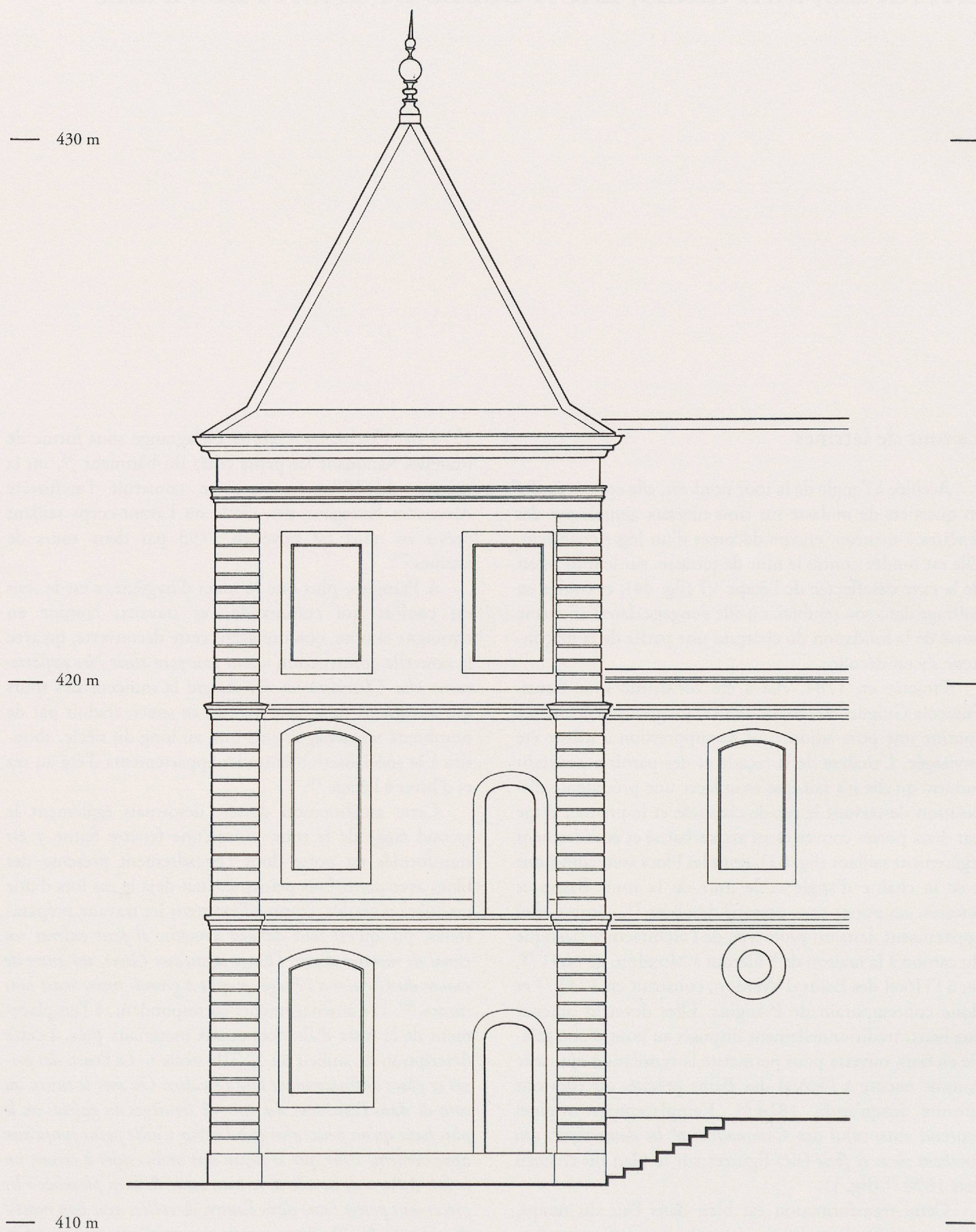


Fig. 61. Restitution de la façade de la tour nord-est avant la construction de la tourelle de latrines, avec à rez-de-chaussée et au premier étage les portes d'accès au dispositif précédent (éch. 1:100).

Ils n'atteignent pas la qualité du nouveau système de collecte des matières, très soigné, avec un encadrement de porte en calcaire blanc taillé qui donne accès à la fosse d'aisances

(fig. 62), curé par le maître des basses-œuvres, payé notamment en 1790⁸² et en 1794 «pour nettoyer les deux latrines»⁸³, peut-être donc avec une périodicité de quatre ans.

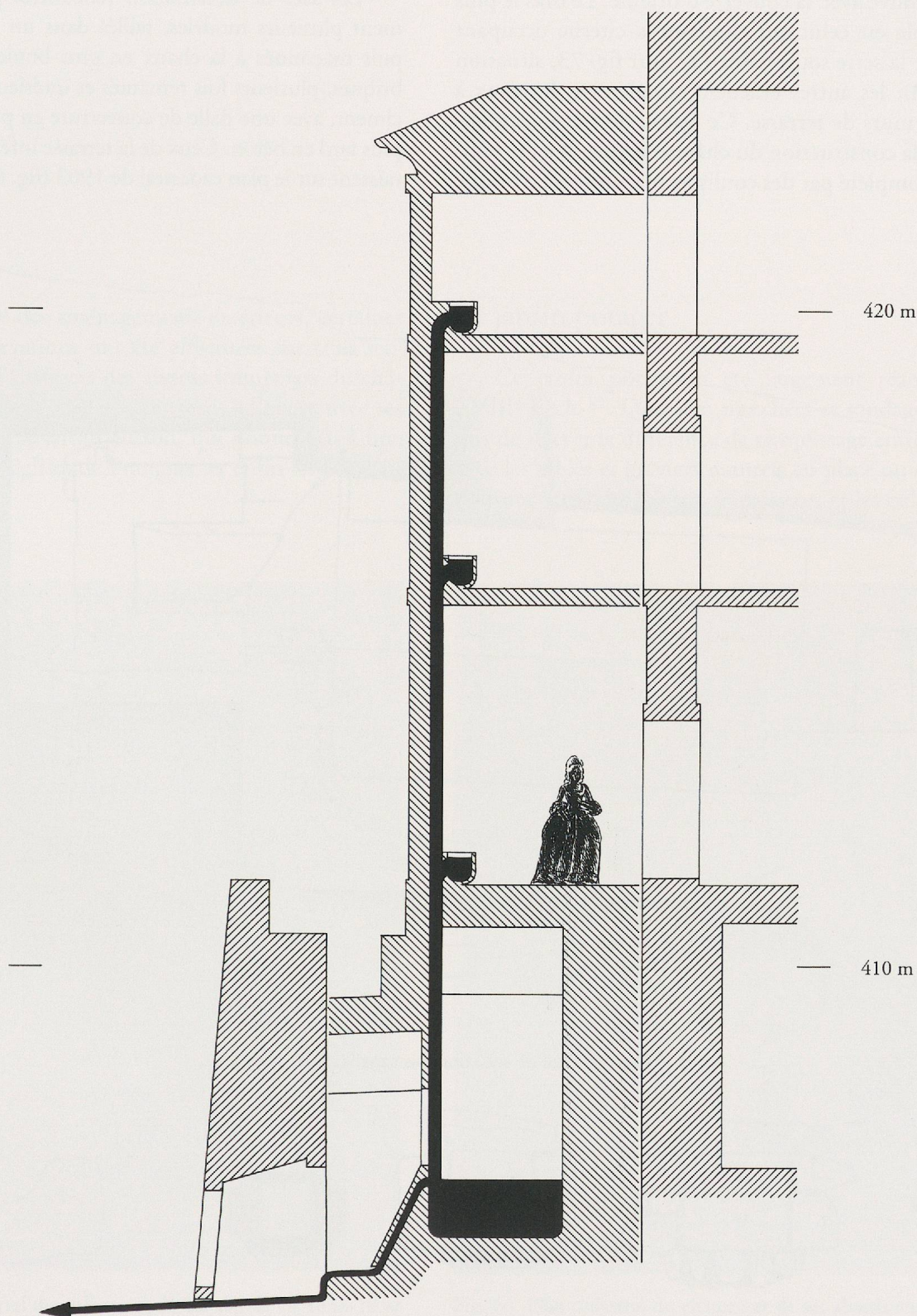


Fig. 62. Coupe dans la tourelle de latrines, avec le système de décantation et d'évacuation des matières (éch. 1:100).

L'évacuation des eaux

Un réseau dense de canalisations et de nombreux sacs, plusieurs fois modifiés, ont été dégagés pendant les fouilles (fig. 63). Le modèle le plus ancien, qui draine les eaux de toiture du château, est constitué de tronçons de molasse rectangulaires évidés en cunette (fig. 64); aucun n'a été retrouvé avec sa couverture d'origine. Le bras le plus remarquable est celui qui alimente la citerne occupant l'arrière de la serre souterraine (X¹⁷ sur fig. 73, situation sur fig. 63); les autres évacuent simplement les eaux à travers les murs de terrasse. Ce réseau doit être contemporain de la construction du château actuel. Il a été remplacé ou complété par des coulisses maçonnées en brique

pleine ⁸⁴, totalement absentes après 1861 selon une étude récente dans deux rues de Lausanne ⁸⁵. Localement, un système mixte a été repéré, avec un fond en dalles de molasse et un canal bordé de murets, recouverts d'un mortier d'étanchéité. Enfin, une partie de ces canalisations a été remplacée par des tuyaux en terre cuite ⁸⁶, puis en ciment (fig. 64).

Les sacs de décantation rencontrés présentent également plusieurs modèles, taillés dans un bloc de molasse, puis maçonnés à la chaux en gros boulets avec quelques briques, plusieurs fois remaniés et intérieurement crépis au ciment, avec une dalle de couverture en pierre, en granit et plus tard en béton. Ceux de la terrasse inférieure nord apparaissent sur le plan cadastral de 1903 (fig. 66).

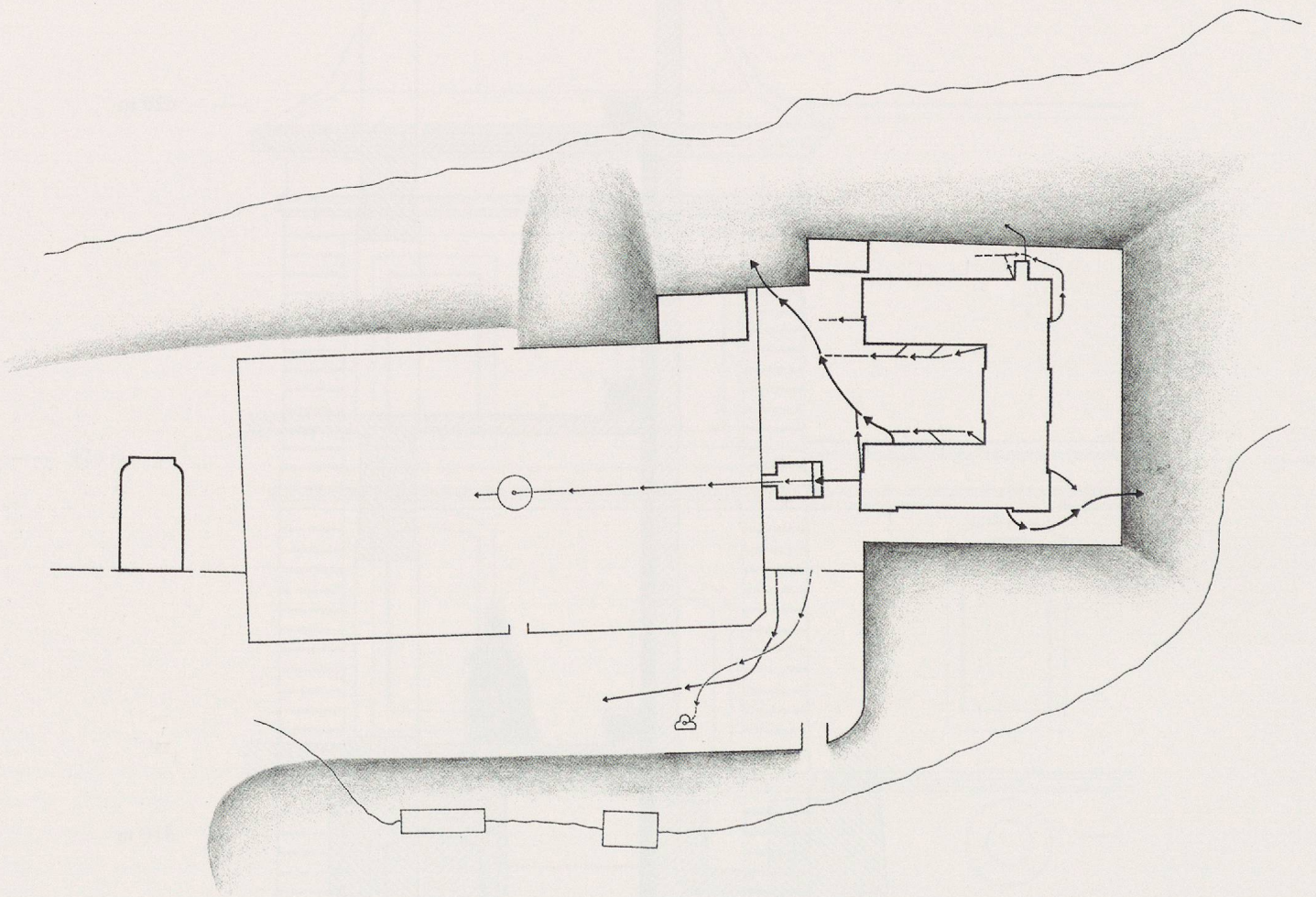


Fig. 63. Plan de situation des canalisations anciennes.

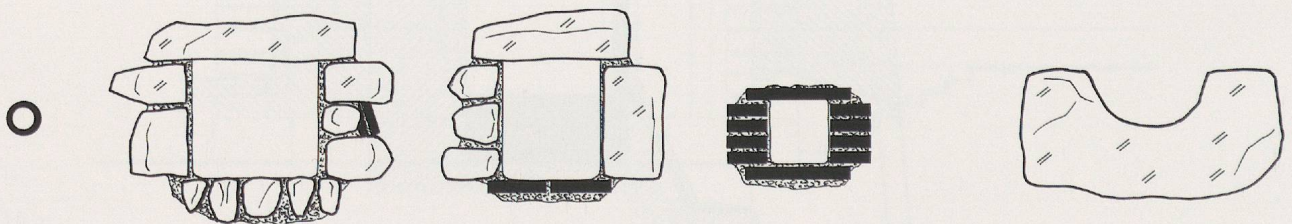


Fig. 64. Coupe des différents types de canalisations rencontrés (éch. 1:20).

LES ABORDS DU CHÂTEAU

Au gré des aménagements extérieurs, certaines observations ont été effectuées sur trois secteurs distincts des abords immédiats du château, soit le jardin potager en contrebas à l'ouest, avec ses locaux de service, le jardin au sud, qui donne lieu à une digression sur les églises de Prangins, et enfin les accès au château.

Le jardin potager

Ce jardin potager a été largement réaménagé au XVIII^e siècle⁸⁷. Quelques tranchées et sondages ont permis de relever la différence de remplissage entre les allées, avec les sables et graviers naturels en place ou en remblai pouvant atteindre 90 cm d'épaisseur, et les cultures, avec

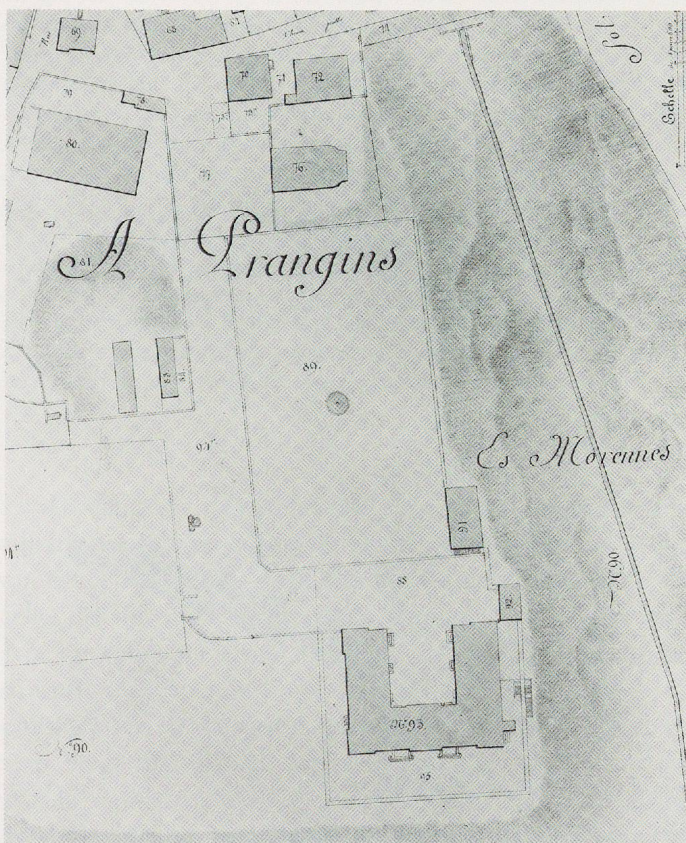


Fig. 65. Plan cadastral du château et de ses abords en 1836-1840 par Dumur (ACV, GB 247/b2, f° 1); la dépendance a été construite et l'église déplacée.

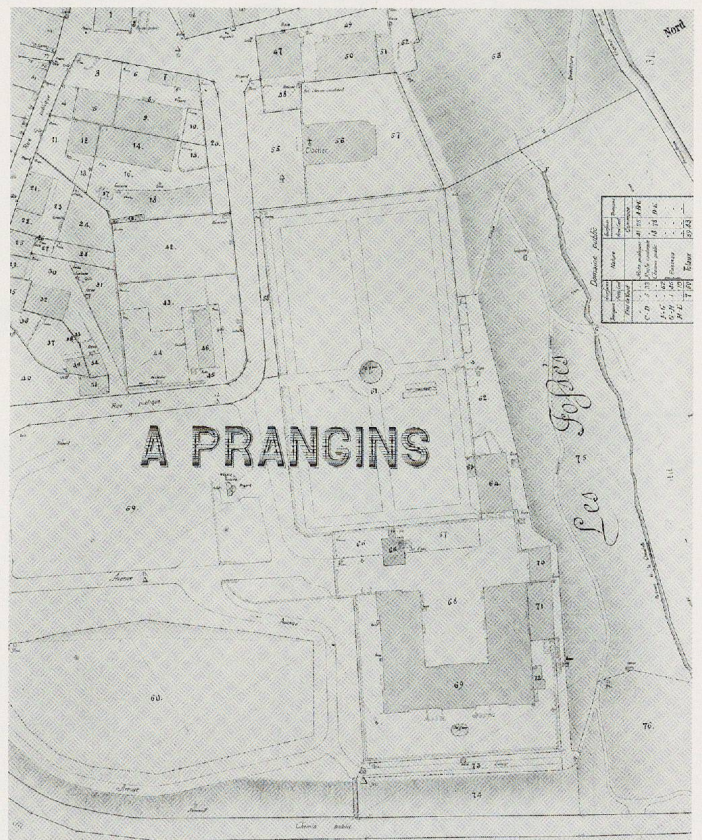


Fig. 66. Plan cadastral du château et de ses abords en 1903-1905 par Pelichet (ACV, GB 247/c, f° 1).

1,50 m de terre végétale rapportée. Le centre du potager et ses abords comportent des aménagements d'agrément ou de service, dont l'un préexiste à la période Guiguer.

La serre souterraine

La *serre souterraine*, comme l'appelle le *Journal* de Louis-François Guiguer de Prangins en 1772⁸⁸, n'a bien évidemment jamais vu fleurir d'orchidées : le mot est à prendre au sens de l'actuel *resserre*, soit ici d'un espace de rangement pour le matériel d'entretien du jardin potager sur lequel elle s'ouvre. Sa partie arrière était en outre aménagée en citerne, alimentée par les eaux de toiture du château (fig. 63).

Comme indiqué plus haut, l'analyse archéologique a mis en évidence deux étapes de construction, la première liée à l'érection du mur de terrasse VII² avec son escalier monumental reliant la cour d'honneur et le potager⁸⁹ (fig. 71-72); la serre sera ensuite prolongée lors de l'avancement du mur de terrasse X⁷ en créant deux petits caveaux latéraux de part et d'autre de la nouvelle entrée

(fig. 73). C'est alors que la serre sera dotée d'une protection contre les infiltrations d'eau, qui constitue un exemple rarissime, particulièrement complet, de travaux d'étanchéité du XVIII^e siècle, sans parallèles connus⁹⁰. Il s'agit d'une toiture à deux pans en tuiles posées régulièrement en couverture double, liées au mortier, et reposant sur un blocage de boulets et de débris de molasse; le sommet est doté de tuiles faîtières (fig. 68-69). Une couche de gravier sec recouvrait la toiture, améliorant encore le drainage des eaux d'infiltration, collectées dans des rigoles d'écoulement latérales (IX³); elles sont formées de petits boulets maçonnés au mortier soigneusement lissé et remplies également de gravier sec. Le raccord entre la toiture et les rigoles est formé par un rang de tuiles posé presque à la verticale, assurant ainsi une récolte optimale des eaux de ruissellement (fig. 68), rejetées à l'extérieur par une barbacane, dont le fond est constitué d'un bloc de molasse taillé, logé en deuxième étape dans le mur, après percement (fig. 67); le dispositif est complété par deux tuiles faîtières posées l'une sur l'autre de manière à former un canal.

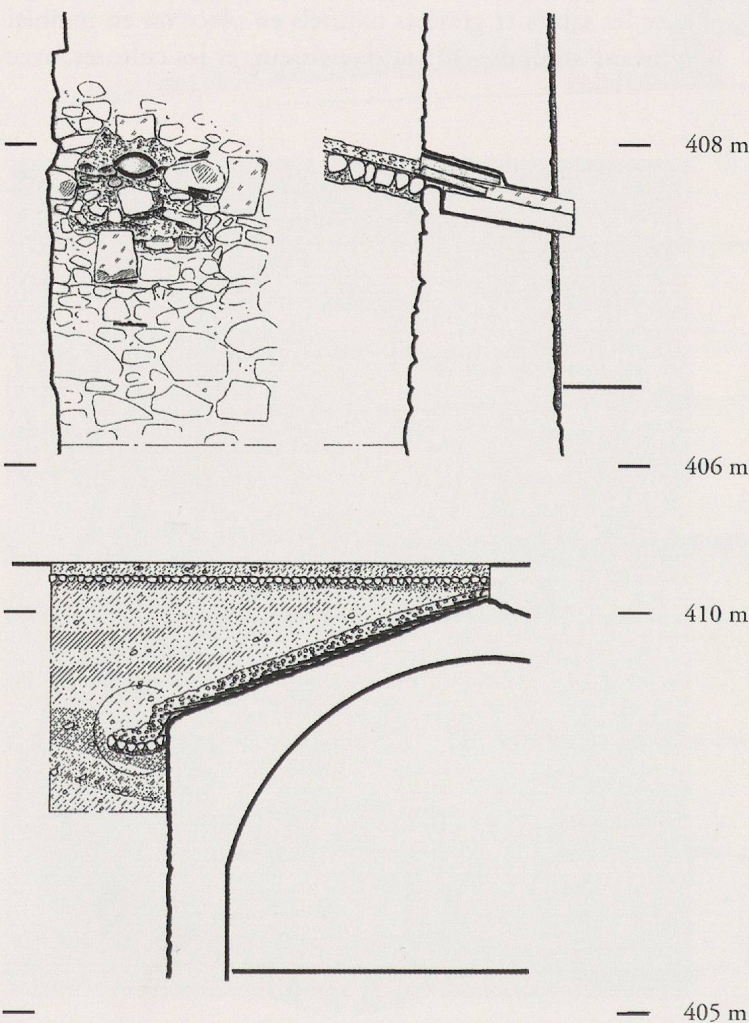


Fig. 67. Vue et coupe de la chantepleure ménagée dans le mur de terrasse VII², évacuant les eaux récoltées par la couverture de la serre souterraine (éch. 1:50).

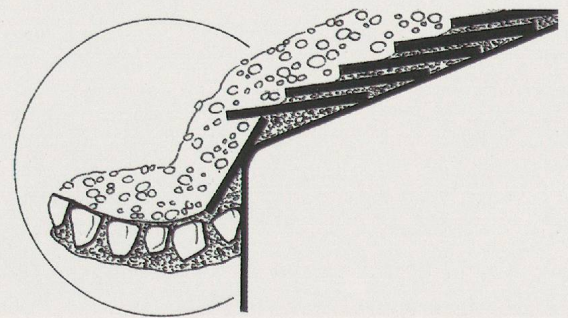


Fig. 68. Coupe de la serre souterraine avec sa couverture en tuile recouverte de gravier sec drainant les eaux dans les rigoles d'écoulement (éch. 1:100). A droite, détail de la pose du dernier rang de tuile et de la rigole d'écoulement.

Analyse de la couverture de la serre souterraine ⁹¹

Cette couverture comprend deux parties : la plus grande, à l'est, montre des tuiles identiques, à pointe tronquée, tandis que la plus petite partie à l'ouest est composée de plusieurs types de tuiles différents.

La partie orientale de la couverture est constituée d'un même type de tuile à découpe pointue et tronquée, de couleur saumon. La surface extérieure est caractérisée par des stries verticales tracées avec les doigts et coupées dans la pointe par des «moustaches». Elles semblent être aussi à peu près de mêmes dimensions : l'angle de la pointe varie entre 114° et 118° et la troncature est étroite (2,5 cm). Comme les tuiles sont fixées avec du mortier, le talon n'est plus indispensable à l'accrochage des tuiles et certaines sont même posées à l'envers, avec la surface intérieure visible. Cette dernière montre généralement le négatif de la planchette de bois utilisée comme foncet. Les éléments datés de ce type sont malheureusement trop peu nombreux pour tenter une datation précise. Les modèles les plus anciens sont datés 1720 et le plus récent 1849 ⁹². Cependant, selon l'analyse archéologique, la première étape de construction de cette toiture devrait remonter à 1730 environ.

La partie occidentale du toit est d'aspect très différent. La couverture est constituée d'éléments de récupération provenant vraisemblablement des anciens bâtiments démolis avant la reconstruction du château en 1732/1738-1739. On observe deux types de tuiles d'époques différentes. Le plus ancien est caractérisé par une surface extérieure dépourvue de toute gouttière et des découpes droites, en anse de panier plus ou moins aplaties et plus rarement pointues. Les couleurs de ces tuiles sont variables, allant du rouge au jaune en passant par le saumon. Selon la typologie des tuiles anciennes du canton de Vaud, le modèle le plus ancien de ce type, à découpe droite et qui provient du château de Grandson, remonte au début du XIV^e siècle ⁹³. Les éléments en anse de panier assez aplaties existent en tout cas dès la fin du XV^e siècle, selon les exemples comparables trouvés à l'abbaye de Bonmont ⁹⁴. L'autre type, un peu plus largement représenté, comprend des tuiles à découpe pointue surtout, dont la surface extérieure offre des stries verticales plus ou moins parallèles tracées avec les doigts et se terminant dans la pointe en forme d'accolade ou coupées par des stries horizontales en forme de «moustaches». Les modèles à découpe pointue tronquée sont peu nombreux dans cette zone du toit. Les tuiles à découpe pointue sont de couleur rouge saumon ou jaune. L'angle de la pointe est souvent assez fermé (92°-104°). Les tuiles les plus anciennes de ce type apparaissent en tout cas dès le début du XVII^e siècle. De plus, il ne semble pas y avoir d'éléments à pointe très ouverte plutôt caractéristiques du XIX^e siècle. L'analyse archéologique, qui situe la construction de la toiture de la serre souterraine dans les années 1730, confirme et précise, dans le cas des tuiles à pointe tronquée notamment, la chronologie proposée ci-dessus à partir de la typologie des tuiles anciennes du canton de Vaud.

Michèle Grote

La datation des tuiles de cette toiture présente un apparent paradoxe, puisque c'est la partie la plus ancienne qui est couverte avec des tuiles neuves du même type que celles des toitures du château, alors que la plus récente l'est avec des tuiles anciennes. Nous en proposons l'explication suivante : comme indiqué plus haut ⁹⁵, préfigurant les physiocrates, le baron a commencé ses travaux par le réaménagement du domaine; il couvrirait dès lors la serre avec le même lot de tuiles que celui commandé pour l'aile nord du château, reconstruite en premier. Le soin apporté aux barbacanes montre qu'il ne s'agit pas là d'un état provisoire. La présence de matériaux de récupération, tuiles ici ou blocs de pierre dans les murs de terrasse de l'étape X,



Fig. 69. Détail du pan sud de la serre souterraine.

indique qu'une partie des édifices antérieurs au château actuel est déjà démolie lors de leur construction.

C'est à cet endroit que s'observe le mieux un accident important affectant l'ensemble des maçonneries du mur de terrasse ouest : les linteaux couvrant l'accès aux deux caveaux latéraux ont cédé, nécessitant la construction d'un bouchon. La toiture de la serre présente une large faille colmatée au mortier. Ces blessures sont dues à un important tassement du mur de terrasse, traduit ailleurs par la rupture des boutisses en molasse qui solidarisent les massifs d'ancrage et le mur. Des réparations y sont mentionnées en 1772 ⁹⁶, et le phénomène s'explique par le défaut de fondation du mur, implanté dans le comblement insuffisamment compacté de l'ancien fossé (fig. 70).

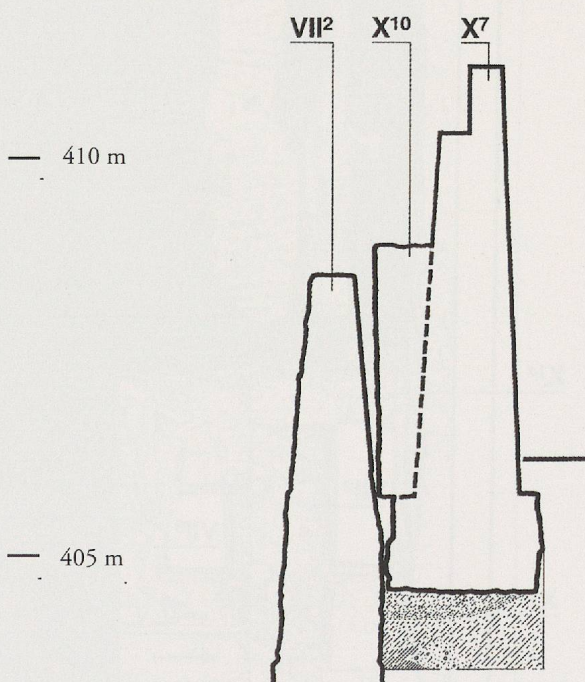


Fig. 70. Coupe dans les deux derniers murs de terrasse VII² et X⁷, beaucoup moins profondément fondé (éch. 1:100; légende en fig. 16).

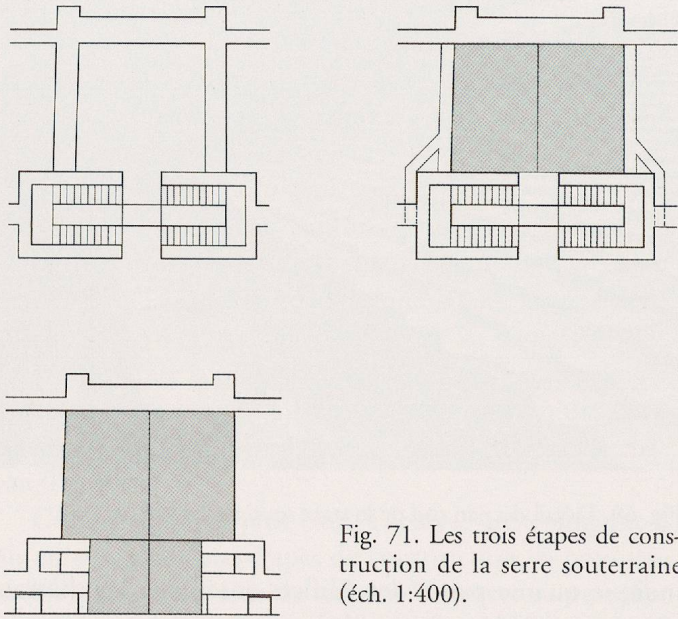


Fig. 71. Les trois étapes de construction de la serre souterraine (éch. 1:400).

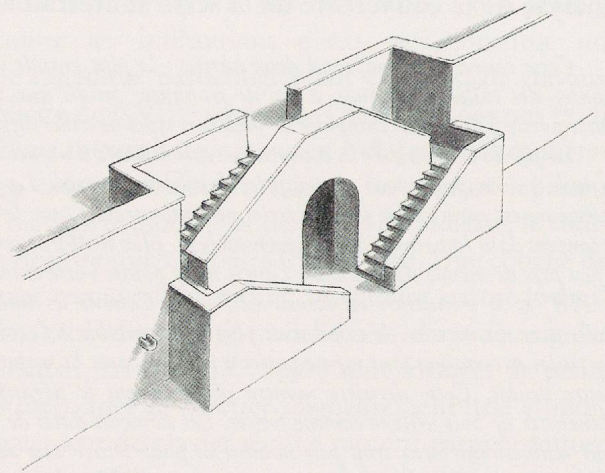


Fig. 72. Restitution de l'escalier monumental de la serre souterraine.

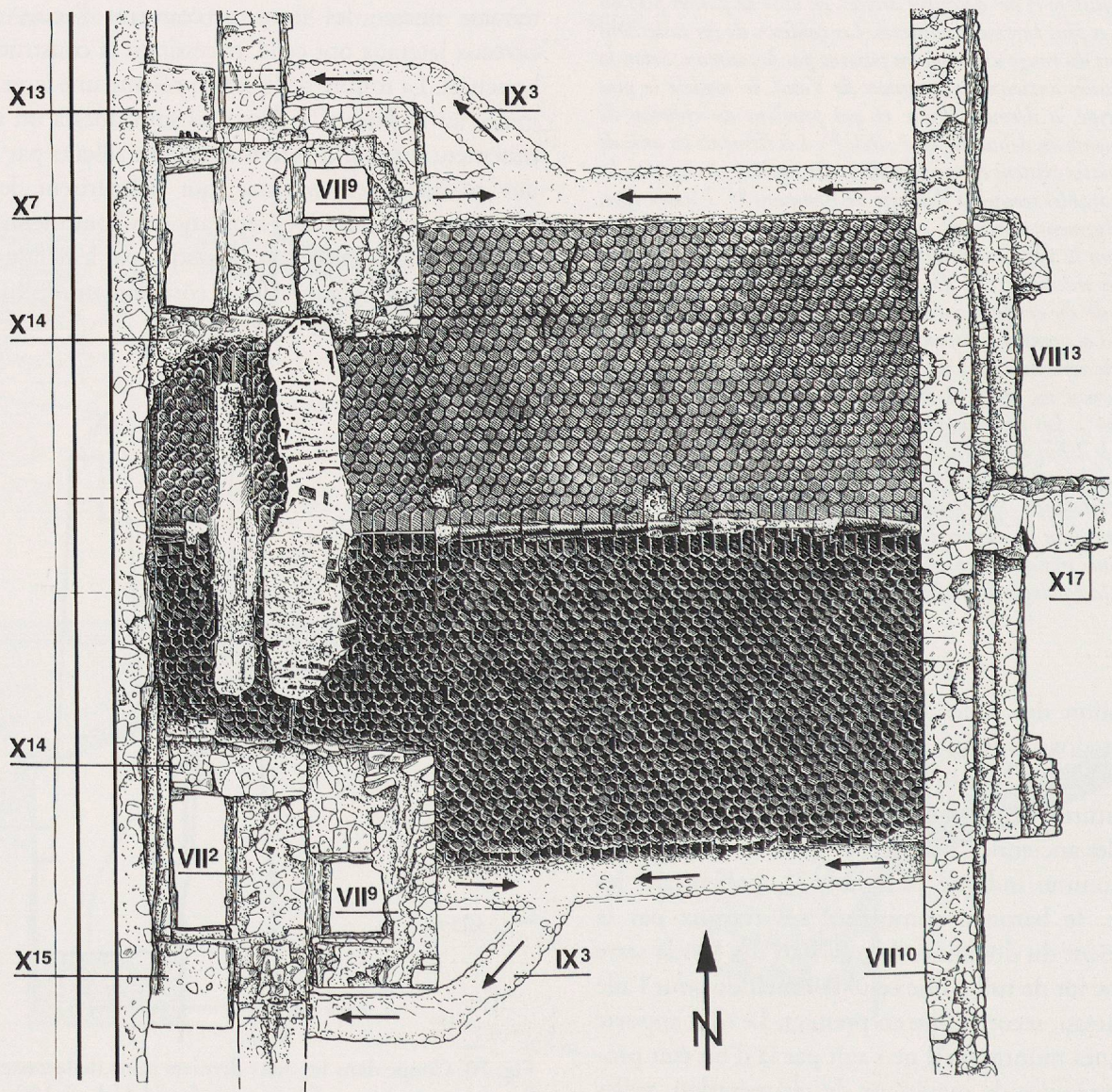


Fig. 73. Plan de détail de la serre souterraine (éch. 1:100).

La dépendance

Cette autre *Serre et grenier dessus* ⁹⁷ est postérieure à la précédente. L'analyse des maçonneries y a révélé trois états successifs, repérés pour l'essentiel dans la paroi est (X¹⁹), singulièrement à l'angle sud, à l'emplacement du mur d'échiffre de l'escalier vers la terrasse du château ⁹⁸. Ce premier état est fermé au nord par un mur est-ouest (X²⁰), plus ouvert que la dépendance; dégagé à l'angle nord-est de celle-ci sur une longueur de 8 m, large de 60 cm, avec deux ressauts de 15 cm, il a été observé entre le fond de fouille à 404,68 et 405,35, avec une maçonnerie de boulets assez régulière liée avec un mortier jaune. Il est recouvert par le contrefort du mur d'échiffre X¹⁹ et correspond au mur bordant un clos trapézoïdal porté sur le plan de 1743, avant la construction de la dépendance rectangulaire (fig. 74-76).

Une première construction de plan indéterminé vient flanquer l'escalier, dont subsistent les claveaux en molasse

d'un arc engagé dans l'angle sud-ouest du pilier; ils présentent à l'intérieur une feuillure de 4 cm.

Ce percement est ensuite désaffecté lors de la construction de la dépendance, dont une solive du premier étage est engagée dans le bouchon; cet état comporte des éléments en remploi, comme la base des piliers, avec notamment une ancienne borne, et l'une des poutres qu'ils soutiennent, qui présente une mortaise inutile à son extrémité. La dépendance a été construite autour de 1750, d'après l'âge de plus de 80 ans que lui prêtent les *procès-verbaux* de 1838 ⁹⁹.

Un petit bâtiment, démoli en 1986 avec la serre à l'angle sud-ouest, était accolé à l'ouest de la dépendance et au mur du jardin potager, maçonné à la chaux en boulets avec de nombreux blocs de pierre de Meillerie; l'encadrement de la porte était en calcaire blanc bouchardé, la base des piédroits refaite au ciment. Il n'a pas encore fait son apparition sur le plan de 1903.



Fig. 74. Angle sud-est de la dépendance, avec la chaîne d'angle du premier état et l'arc couvrant un percement du deuxième.

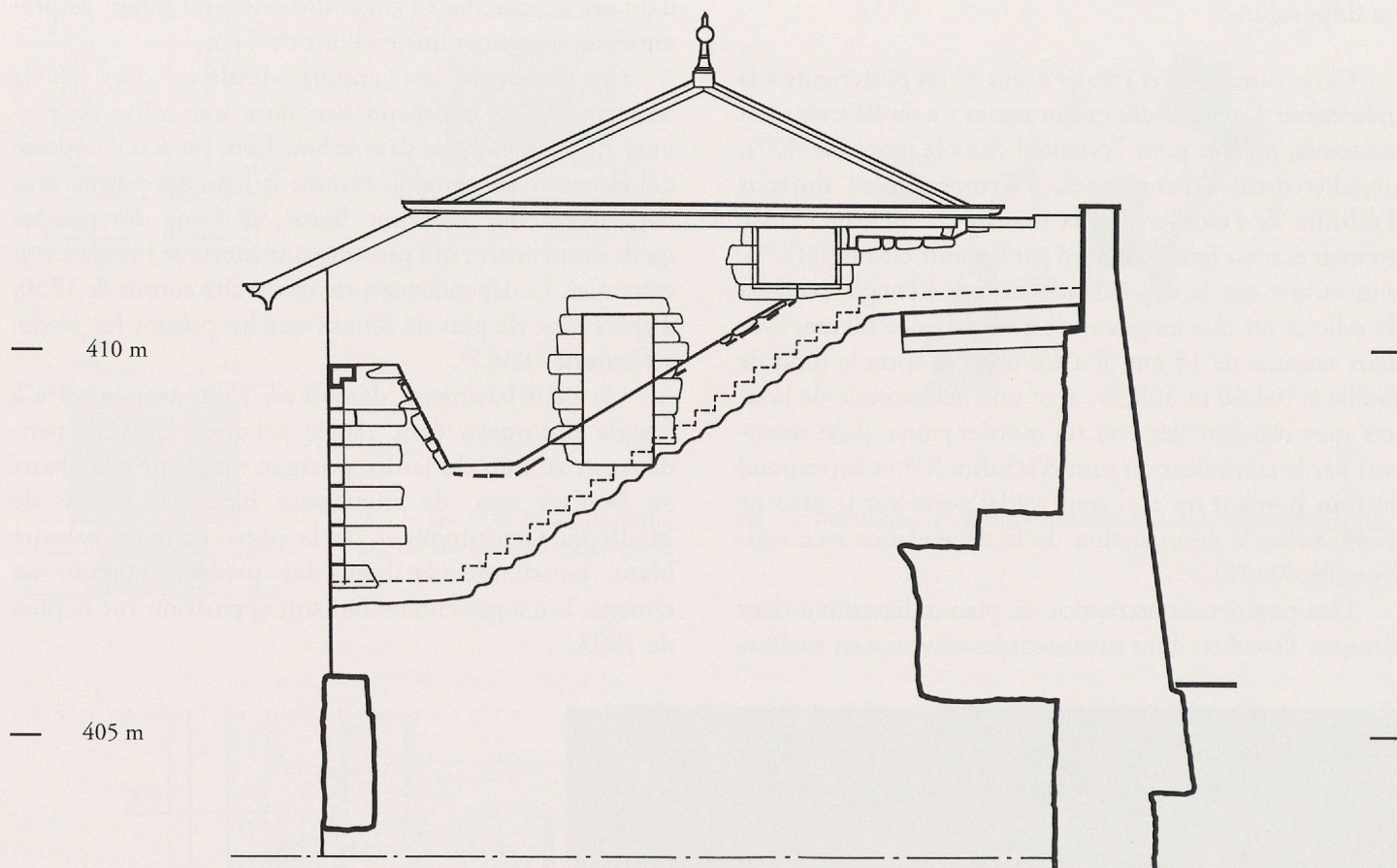


Fig. 75. Façade est de la dépendance (éch. 1:100).

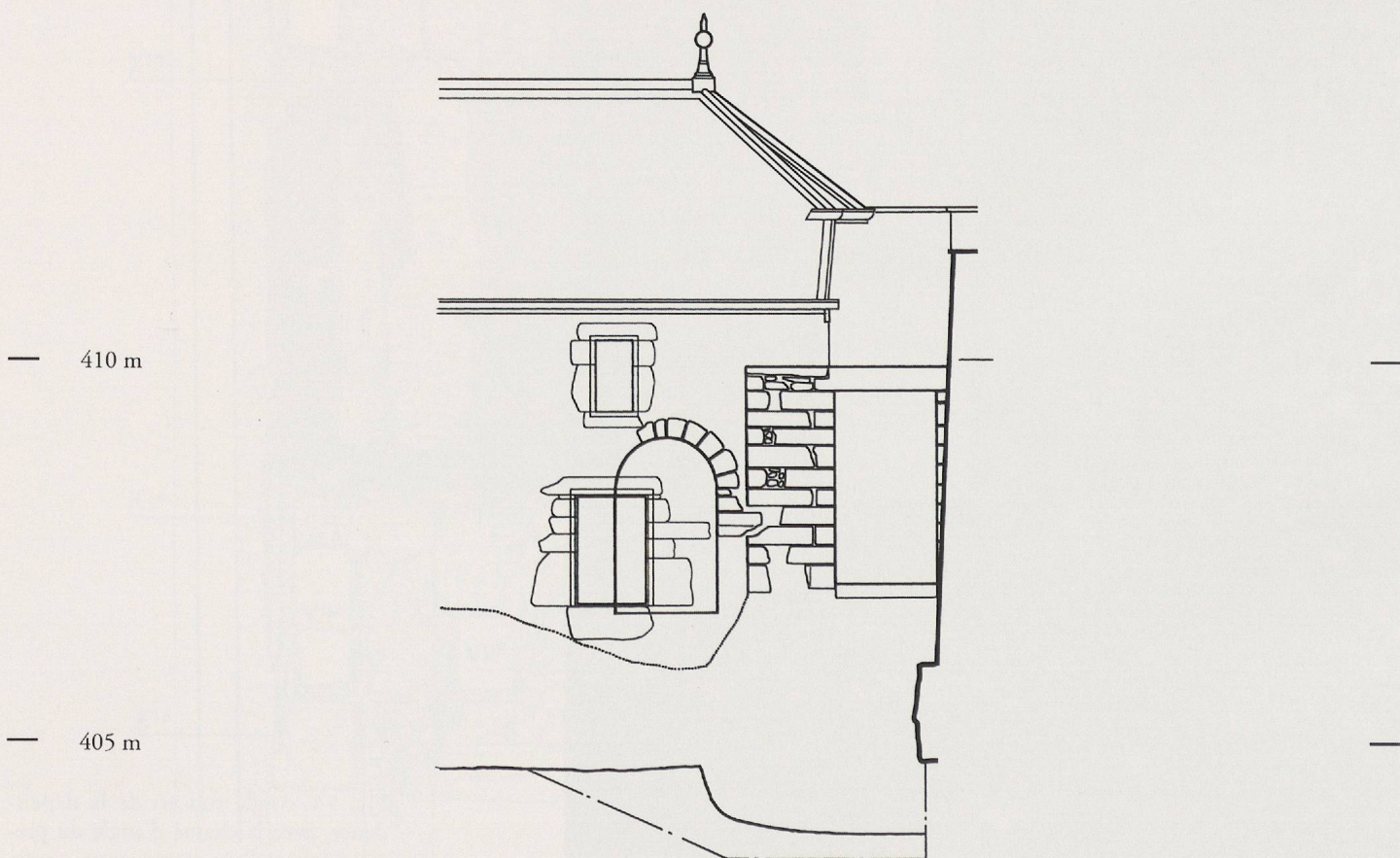


Fig. 76. Extrémité est de la façade sud de la dépendance (éch. 1:100).

Le bassin

Placé au centre du jardin, d'un diamètre de 7 m, profond de 60 cm dont 10 hors de terre, il est construit en dalles de calcaire blanc avec un fond à 406,75 (fig. 78); la bordure, large de 24 cm, est sculptée de gorges flanquant un tore en demi-cœur renversé (fig. 77); le fond repose sur une forte fondation de boulets avec quelques fragments de brique, excédant de 40 cm le diamètre du bassin, et profonde de 1,45 m sous son sommet dans les sables et graviers en place; les dalles sont posées en bandes rectilignes orientées nord-sud, d'une largeur de 1,10 m au centre, se rétrécissant vers les bords, avec une longueur très variable, de 160 à 40 cm. Des marques de pose ont pu être relevées, avec M au milieu, 1 à 4 vers l'est, 1 à 3 frappé d'un petit triangle à l'ouest. La fontaine est haute de 53 cm sur une base de 34 cm de côté, surmontée d'un tronc de cône inscrit haut de 21 cm; des caractères gravés ont pu être relevés sur trois des faces du socle, soit *1729*, *IICR*, et *AIRDB* (fig. 77)

L'adduction actuelle se fait par un tube en fonte perforant la bordure, grossièrement engagé dans le socle; la partie supérieure a été démontée pour engager un tuyau à réduction filetée. La face opposée est perforée d'un trou plus soigneusement façonné. La vidange se fait vers le nord, par une rigole s'élargissant de 30 à 110 cm creusée dans la bande centrale, où elle a fait disparaître les marques de pose, déversant dans un tuyau en béton remplaçant une coulisse en briques pleines jetées en vrac en fond de fouille. La vidange originelle se faisait vers l'ouest par une rainure large de 6 cm débouchant à travers la bor-

de, dépourvue de fondation à cet endroit, dans une canalisation disparue dont la fosse a été observée en coupe.

Les accès

Ceux-ci sont profondément tributaires de la topographie, fort tourmentée à l'origine¹⁰⁰. Ainsi, l'observation attentive en sondages de la micro-stratification des sables et graviers naturels a permis de mettre en évidence la topographie du site et de tenter une représentation du tracé des fossés. Une inversion de pendage, similaire à celle observée à la rupture de pente sous la terrasse ouest du château, montre que l'extrémité orientale au moins de l'allée d'accès actuelle au château correspond à un point haut. La discontinuité des monticules expliquerait dès lors que l'on ait jugé plus simple, aux premiers temps du château, d'y accéder en traversant les fossés au niveau du jardin potager, où ils présentent une largeur moindre, avant d'en tirer un avantage défensif par l'établissement d'un pont-levis à l'emplacement que l'entrée occupe aujourd'hui.

Après comblement des vallons, une allée continue, privée à l'origine, relie le château au village; elle domine le potager au nord et l'amorce du vallon sud. Un sondage ponctuel a révélé, sous l'enrobé actuel, la présence de deux anciens niveaux de circulation très compactés, le premier de tout-venant jaunâtre épais de 5 cm, en recharge d'une couche de 15 cm de limons argileux gris avec fragments de terre cuite; tous deux présentent un dévers au nord

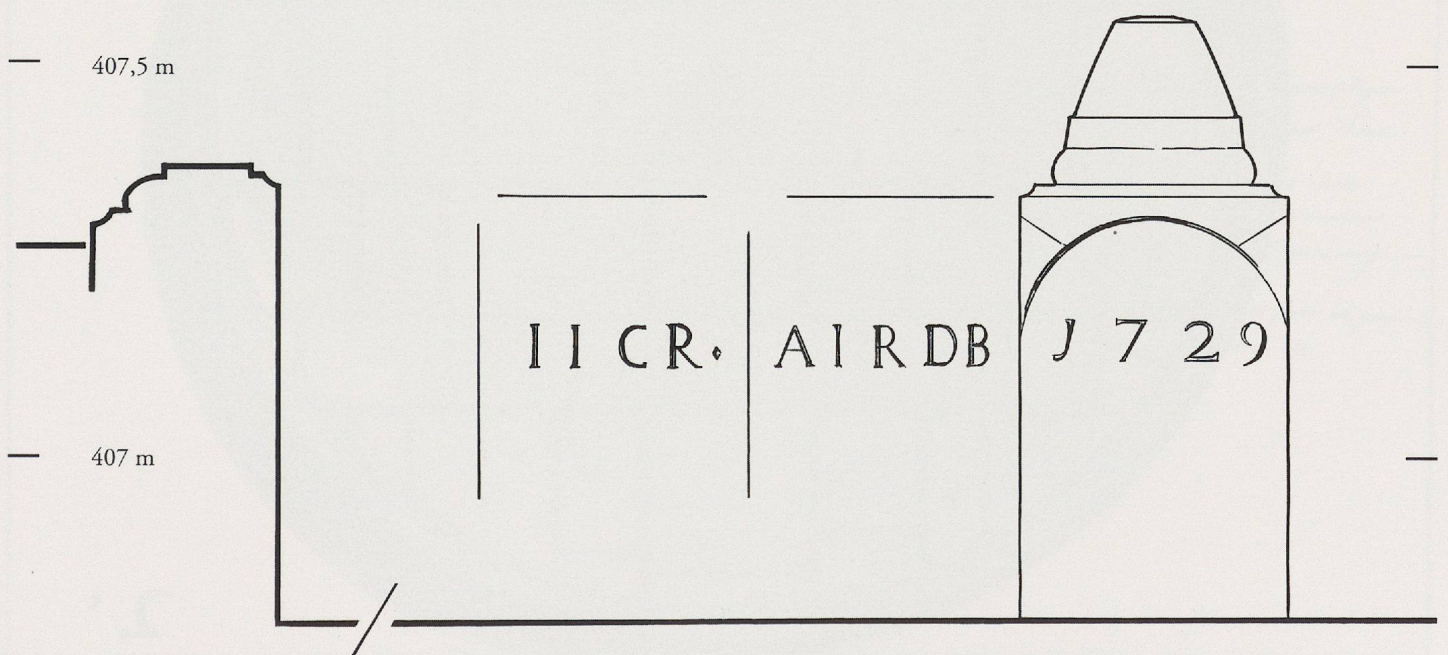


Fig. 77. Coupe de la bordure du bassin du jardin potager et vue de sa fontaine, avec les inscriptions relevées sur les autres faces (éch. 1:10).

jusqu'à un caniveau en éclats de boulets liés au mortier à la chaux, large de 70 cm. Enfin, sur le versant du fossé opposé au portail d'entrée, une tranchée étroite a montré la présence de maçonneries, observées de manière très fragmentaire : un mur en boulets orienté nord-sud, large de 50 cm, a été dégagé; il borde à l'ouest une chape de mortier, avec un possible retour du mur vers l'ouest. Il pourrait s'agir d'une défense avancée de l'entrée, comme un bourg de château.

Le jardin sud

Cette partie du domaine est une création de Jean-Georges Guiguer, qui comble le vallon sud dès 1756 pour créer une promenade ¹⁰¹ entre les buttes accueillant le château et l'église médiévale. Un amas de boulets et de blocs de calcaire taillés, sans connexion, correspond à la démolition partielle de l'ancien mur de terrasse pour don-

ner accès au nouveau parc, en partie au moins comblé par les matériaux de la butte de l'ancienne église et de son cimetière, comme l'indiquent les ossements humains prélevés dans le remblai.

Une série de sondages à l'emplacement de l'ancienne église n'a pas révélé la présence de maçonneries; en revanche, un réseau de fossés à remplissage limoneux plus ou moins organique, avec des nodules de mortier à la chaux et des fragments de brique et de tuile, dont certains coïncident avec le plan de l'ancienne église, pourraient correspondre aux fossés de fondation des murs après récupération des matériaux. Plusieurs fragments d'ossements humains ont été rencontrés, notamment dans une fosse creusée dans les sables et graviers où ils paraissaient être en connexion; la présence d'une tombe à cet endroit n'a pas pu être vérifiée, la fouille s'étant faite clandestinement ¹⁰². Ce ne sont donc que les documents anciens qui permettent d'alimenter ce chapitre.

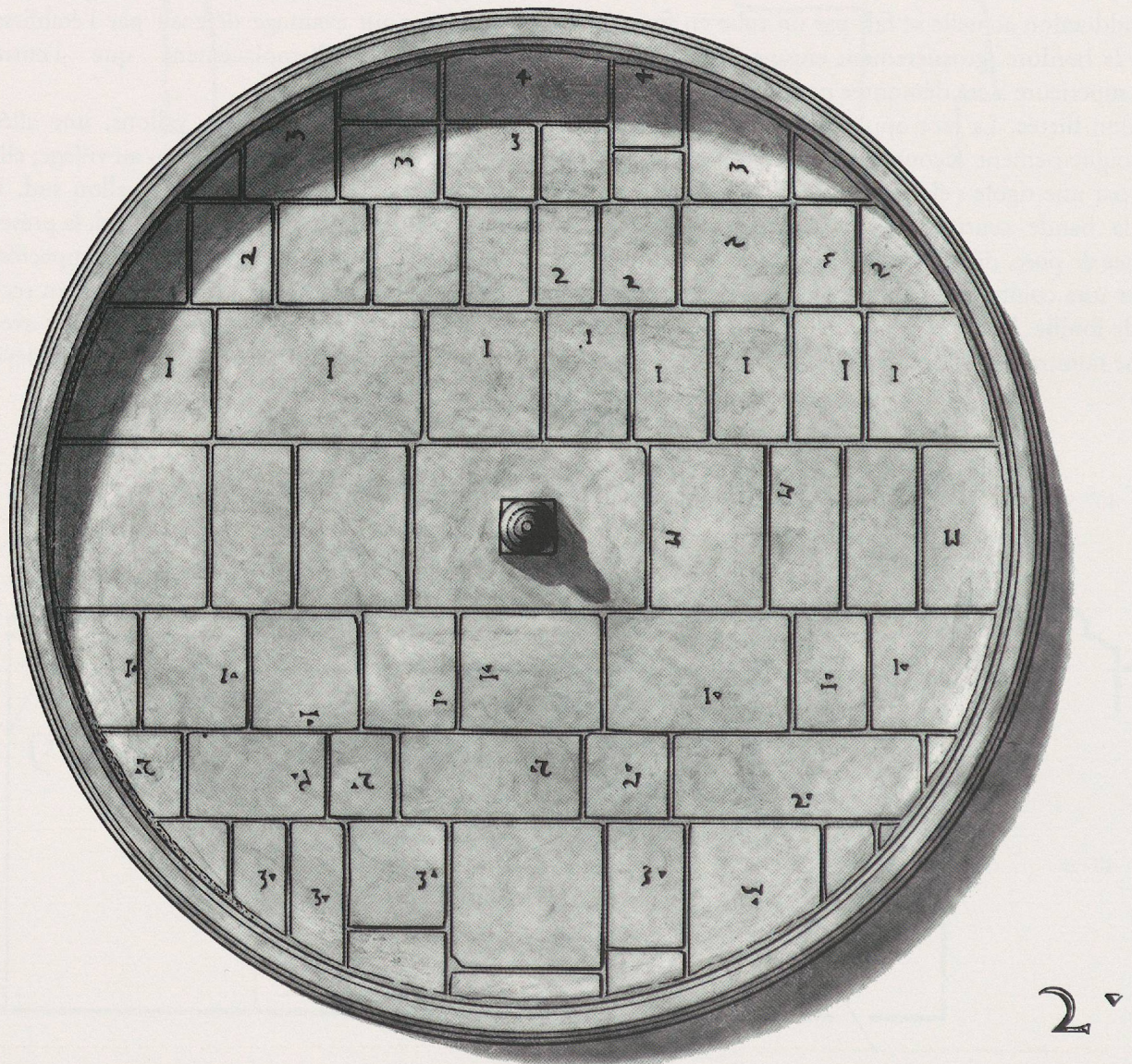


Fig. 78. Plan du bassin du jardin potager, avec le système de numérotation des dalles (éch. 1:50). Détail d'une des marques de pose.

Les églises de Prangins

L'ancienne église romane dédiée à saint Pancrace, paroissiale avant 1236¹⁰³, figure encore sur le plan de 1743 (fig. 52), sur une butte dominant le cimetière et l'ancien vallon au sud du château. Le plan et l'élévation en sont connus par un relevé de 1720¹⁰⁴; le bâtiment de 15 par 6 m comporte une nef unique avec abside. Les murs sont chichement percés, et l'entrée se fait à l'ouest par un porche qui précède le clocher (fig. 79). Au XVIII^e siècle, elle est perçue comme «un vieux et petit bâtiment vis-à-vis du château du côté de vent qui figure mal»¹⁰⁵. Elle sera démolie en décembre 1757 pour la modique

somme de 50 florins, alors que la charpente du nouveau temple en coûtera 4250, la «barquée» de cailloux valant 340 florins.

La nouvelle église sera reconstruite de 1757 à 1762 «en pendant de la cour d'honneur du château classique»¹⁰⁶, entre le village et le potager, avec une orientation nord-sud perpendiculaire à l'ancienne. Le baron Jean-Georges Guiguer en fournit les plans en 1756 et participe aux frais de construction pour près d'un tiers des 24 000 florins nécessaires. L'architecte est Jean-Louis Bovet père, qui adopte un plan «ovale» de tradition «genevoise»¹⁰⁷, dérivé de Saint-Pierre à Genève et de Saint-Martin-in-the-Fields à Londres¹⁰⁸.

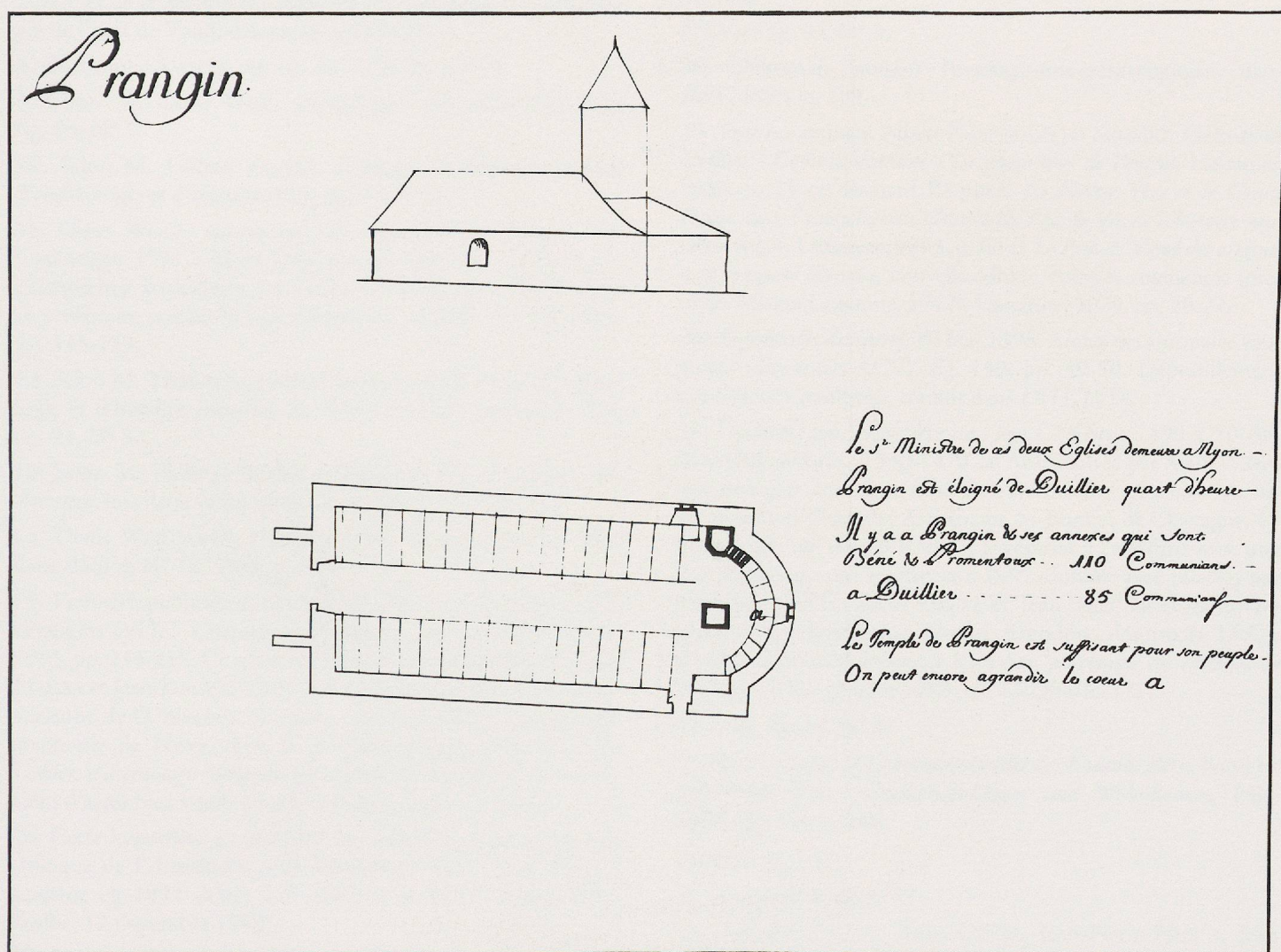


Fig. 79. Façade et plan de l'ancienne église de Prangins en 1702 par Gignillat (ACV, GC 1483, f^o 29).

NOTES

1. Sur ces travaux, voir l'étude de Christophe AMSLER, «Notes sur la forme des jardins du château de Prangins au XVIII^e siècle», dans *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 43, 1986, pp. 238-245.
2. Ce cliché a été reproduit dans Chantal de SCHOULEPNIKOFF, *Le Château de Prangins - La demeure historique*, Zurich, 1991, fig. 3, p. 9, qui a bien voulu le mettre à notre disposition.
3. Christophe AMSLER, *op. cit.*, p. 240.
4. Géotechnique appliquée Pierre & Claude Deriaz & C^{ie}, *Château de Prangins - Sondages et étude géotechnique*, Genève, manuscrit dactylographié du 7 juin 1988 déposé à l'Office des constructions fédérales à Lausanne; désormais OCF.
5. Henri ONDE, «Le Moyen-Pays : l'Adret lémanique», dans *l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, Une terre - Ses origines, ses régions*, vol. 2, Lausanne, 1973, p. 154.
6. Soit le bâtiment communal, sur la place du village.
7. Effectuée en décembre 1994 sous surveillance archéologique par l'entreprise Abagéol SA de Payerne, sur mandat conjoint de l'OCF et de la Section des monuments historiques et archéologie de l'Etat de Vaud; désormais MHA VD.
8. Christophe AMSLER, *op. cit.*, fig. 1, lit. D, p. 238.
9. Selon M. Claus Wolf, archéologue aux MHA VD. Voir fig. 94, N° 1.
10. Selon M. Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Voir fig. 94, N° 2.
11. Claus WOLF, «Lausanne VD - Cathédrale, Place Nord, Grabungen 1991 - Neue Erkenntnisse zur vor- und frühgeschichtlichen Besiedlung der Cité», *Annuaire de la Société suisse de préhistoire et d'archéologie* (désormais ASSPA), N° 78, 1995, pp. 145-153.
12. Selon M. Thierry Luginbühl, assistant à l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne. Voir fig. 94, N° 3.
13. Selon M. Philippe Bridel, archéologue à la Fondation *Pro Aventico*, lors de sa visite sur place en date du 21 mai 1986.
14. Denis WEIDMANN, *Prangins (VD) - Château de Prangins*, dans ASSPA, N° 72, 1989, p. 332.
15. Première publication par Regula FREI-STOLBA, Hans LIEB, «Prangins (VD) - Château de Prangins», dans ASSPA, N° 76, 1993, pp. 214-215. Ce texte, approfondi depuis par Regula FREI-STOLBA et Jean-Luc VEUTHEY (Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne), sera joint au corpus épigraphique de Nyon, dont la publication est prévue dans les *Cahiers d'archéologie romande* (désormais CAR). Nous les remercions d'avoir bien voulu nous le communiquer en premeur.
16. Cette hypothèse a rencontré une adhésion générale lors du colloque de l'Association pour l'archéologie romaine en Suisse à Lucerne en 1992 (lettre à F. Christe de M^{me} Regula Frei-Stolba, 12 novembre 1992).
17. Philippe BRIDEL, «Le mausolée de Wavre», dans ASSPA, N° 59, 1976, pp. 193-201; comparer notamment la fig. 81, N° 1 avec le bloc de corniche N° 4, fig. 3, p. 195.
18. Regula FREI-STOLBA et Jean-Luc VEUTHEY, *op. cit.*
19. Voir à ce propos l'étude de Martin BOSSERT, «Le lion sur la fontaine de Fiez (VD)», dans ASSPA, N° 73, 1990, pp. 95-111.
20. Voir Eugène MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne, 1914, p. 202.
21. Claude-Alain PARATTE, «Orbe - Villa romaine de Boscéaz», dans la Revue historique vaudoise (désormais RHV), 1994, pp. 201-211.
22. Claude-Alain PARATTE, Yves DUBOIS, «Yvonand - Mordagne - Villa romaine», dans RHV, 1994, pp. 243-249.
23. François CHRISTE, *La «Cour des Miracles» à la Cité - 1220-1960 : une tranche de l'histoire de Lausanne*, CAR, N° 58, Lausanne, 1992, pp. 14-28 et 85.
24. Voir fig. 111, N° 1, et fig. 132.
25. Marcel GRANDJEAN *et al.*, *Lutry - Arts et monuments*, T. 1, Lutry, 1990, p. 66.
26. *Ibid.*
27. Voir fig. 94, N° 5.
28. «Château de Prangins - Investigations archéologiques», dans RHV, 1993, p. 199.
29. Voir notamment Albert NAEF et OTTO SCHMID, *Château de Chillon - Communications - La grosse tour de l'entrée*, Lausanne, 1939, p. 75 ou Richard PAQUIER, *Le Comte Vert et le Comte Rouge*, dans *l'Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, L'histoire vaudoise*, vol. 4, Lausanne, 1973, p. 66 et *Le Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, nouvelle édition revue et augmentée (première édition Lausanne, 1942), Lausanne, 1979, pp. 20-22.
30. *Registre des droitures*, 10 mai 1396, Archives cantonales vaudoises (désormais ACV), fig. 149, pp. 49-50. Dépouillement par Marcel Grandjean, traduit dans *DHI*, p. 14.
31. Datation par radiocarbone : âge C14 brut : 490 ± 50 BP; date C14 calibrée : 1330-1470 cal AD; analyse par Alain CURA, *Datation par le radiocarbone d'un échantillon provenant du site du château de Prangins*, Archéolabs, St-Bonnet de Chavagne, 18 août 1988, réf. ARC8/R385C; le résultat a été affiné avec une date d'abattage pas antérieure à 1492, donnée avec réserves par Christian ORCEL, Alain ORCEL et Jean TERCIER (Laboratoire romand de dendrochronologie, Moudon, désormais LRD), *Analyse dendrochronologique d'un bois provenant du château de Prangins (VD)*, 25 août 1988, réf. LRD88/R2177.
32. Voir fig. 89, N° 2.
33. Paul HOFER, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern*, Band II, *Die Stadt Bern : Gesellschaftshäuser und Wohnbauten*, Bâle, 1959, fig. 169, p. 166.
34. Voir fig. 123.
35. Voir ci-dessous, p. 47.
36. Christian ORCEL, Alain ORCEL, Jean-Pierre HURNI, Jean TERCIER (LRD), *Analyse dendrochronologique de bois provenant du château de Prangins (VD)*, Réf. LRD91/R3083, manuscrit dactylographié du 1^{er} octobre 1991.

37. Observation confirmée par l'ingénieur civil du chantier, M. Georges Stencek.
38. Frédéric GILLIARD, *La maison bourgeoise en Suisse, Le canton de Vaud, (I^{re} partie)*, XV^e volume, Zurich et Leipzig, 1925, p. XLII.
39. Voir François CHRISTE, *Château de Prangins - Surveillance archéologique des sondages géotechniques - Rapport sur la période 1987-1988*, manuscrit dactylographié de juillet 1988 déposé à l'OCF, pp. 15-16.
40. Solange MICHON, «Louis Guiguer et le Château de Prangins», dans *Genava*, n.s., 1994, pp. 168-170.
41. *Analyse dendrochronologique de bois provenant du château de Prangins (VD) - 2^{ème} intervention*, par C. et A. Orcel et J. Tercier (LRD), Réf. LRD90/R2177A.
42. Voir pp. 56-58.
43. Voir fig. 124.
44. Voir fig. 126.
45. Voir p. 57.
46. Nous y consacrons plus bas un chapitre séparé.
47. Reproduit dans Chantal de SCHOULEPNIKOFF, *Le Château de Prangins - La demeure historique*, Zurich, 1991, fig. 15, p. 29.
48. *Plan du Territoire de la Commune de Prangins - Levé et expédié pendant les années 1836-1840 par Dumur*, ACV, GB 247/b2, f^o 1.
49. ACV, GEB 247, N^o 134.
50. Chantal de SCHOULEPNIKOFF, *op. cit.*, pp. 8-10.
51. Solange MICHON, «La Grosse «Le Coultre» et l'histoire du château de Prangins», dans la *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 46-3, 1989, pp. 217-228.
52. Solange MICHON, *op. cit.*, p. 224.
53. Elles sont décrites dans François CHRISTE, *op. cit.* n. 39, pp. 7-16.
54. Voir ci-dessus, pp. 36-38.
55. Géotechnique appliquée Pierre & Claude Deriaz & Cie, *Château de Prangins - Cahier de levé minute de la totalité des puits*, Genève, manuscrit dactylographié du 20 juillet 1988 déposé à l'OCF.
56. Recueil de lettres d'Auguste Klett à ses parents, 13 mai 1791, p. 11, collection privée; cité dans *DHI*, p. 29.
57. André GLAUSER et Denis WEIDMANN, *Le sauvetage d'une mosaïque de galets du XVIII^e siècle à Prangins, canton de Vaud - Une nouvelle méthode de prélèvement*, dans *Chantiers/Suisse*, vol. 20, 10/1989, pp. 897-904.
58. Voir Denis WEIDMANN, *RHV*, 1981, pp. 178-180 et fig. 20-23.
59. Xavier HUMBEL, *Vieux pressoirs sans frontières*, Paris, 1976, *passim*, et André CHAMP, «Pressoirs de tous les automnes», dans *Arts et métiers du vin*, Lausanne, 1994, pp. 49-55.
60. 33 pieds de long d'après M. ***, *La Nouvelle Maison Rustique, Des Pressoirs à Vin*, 10^e éd., Paris, 1775, T. II, pp. 463-468 et fig. Voir aussi le monstre du Weinbau-Museum à Coire, daté de 1604.
61. Cf. note 36, (LRD).
62. *Première Grosse de rière Prangins, Benay et Promentouz 1745*, ACV, fig. 142, copie par Le Coultre de l'acte de vente de 1723, pp. 110-112, cité dans *DHI*, p. 16.
63. *DHII* b, p. 45d.
64. Dimensions : 25 x 12 x 4 cm.
65. 7^{ème} compte pour l'hoirie de feu Louis-François Guiguer de Prangins, 29 décembre 1793, ACV, Bim 2078, cité dans *DHI*, p. 62.
66. *Inventaire des biens et Effets du Chateau de Prangins Du 22^{ème} Janvier 1748*. Extrait du Registre de la Cour Baillivale de Nyon, ACV, Bim 2053, pp. 199-200.
67. *Inventaire des Biens et Effets qu'a laissé Noble et Genereux François Louis Guiguer Baron de Prangins, mort au Chateau de Prangins le Lundy 18^{ème} Décembre 1786*. Extrait du Registre de la Cour Baillivale de Nyon, ACV, Bim 2058, pp. 301-372.
68. Eugène MOTTAZ, *op. cit.*, art. *Poids et mesures*, T. II, Lausanne, 1921, p. 466.
69. Codicille de Jean George Guiguer, 21 février 1769. Extrait du Registre de la Cour Baillivale de Nyon, p. 371 (ACV, Bim 2056; graphie modernisée).
70. Journal de Louis-François Guiguer, collection privée, cité dans *DHI*, pp. 25-26.
71. Voir François CHRISTE, *Moudon - Maison de Villardin dite de Cerjat - Inventaire des boiseries et serrureries*, manuscrit dactylographié du 4 février 1993 déposé aux MHA VD, p. 14; plan publié par Monique FONTANNAZ, «Portrait architectural de la famille Loys dans la seconde moitié du XVII^e siècle», dans *Im Schatten des Goldenen Zeitalters*, Band II, Berne, 1995, fig. 13, p. 117.
72. Monique FONTANNAZ, *op. cit.*, pp. 113-116.
73. François CHRISTE, Denis MAUROUX, *Yverdon-les-Bains - Cité des bains - Etude complémentaire d'archives - Inventaire des boiseries et serrureries*, p. 7; relevé dans François CHRISTE, Olivier FEIHL, *Yverdon-les-Bains - Cité des bains - Relevés complémentaires - Façade nord et intérieur*, manuscrits dactylographiés des 11 juillet 1985 et 11 novembre 1987 déposés aux MHA VD.
74. *Ibid.*
75. Sous lettre z de la légende.
76. Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, tome I, *La ville de Lausanne : introduction, extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics (I)*, Bâle, 1965, pp. 299 et 302.
77. Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, tome IV, *Lausanne : Villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle, 1981, pp. 222-230, particulièrement p. 222, n. 12.
78. *Journal* de Guiguer, 15 décembre 1785, cité dans *DHI*, p. 26.
79. *Journal* de Guiguer cité dans *DHI*, *passim*.
80. *Journal* de Guiguer, 30 mai 1785, cité dans *DHI*, p. 25.
81. M. ***, *La Nouvelle Maison Rustique*, 10^e éd., Paris, 1775, T. I, p. 8.
82. 4^{ème} compte pour l'hoirie de feu Louis-François Guiguer de Prangins, 17 septembre 1790, ACV, Bim 2075, cité dans *DHI*, p. 55.

83. 7^{ème} compte pour l'hoirie de feu Louis-François Guiguer de Prangins, 6 février 1794, ACV, Bim 2078, cité dans *DHI* I, p. 62.
84. Dimensions : 25 x 12 x 3 cm.
85. François CHRISTE, *Lausanne - Reconstruction de la rue Haldimand - Rapport sur la surveillance archéologique des travaux*, manuscrit dactylographié du 7 juillet 1993 déposé aux MHA VD, pp. 6-7.
86. Voir François CHRISTE, «Les tuyaux», dans le catalogue de l'exposition *Machines et métiers*, Lausanne, 1994, fig. 30+32, pp. 54-55.
87. Christophe AMSLER, *op. cit.*, pp. 238-245.
88. *Journal* de Guiguer, 7 mai 1772, cité dans *DHI*, p. 21.
89. Pour la description détaillée, voir ci-dessous, pp. 80-85.
90. Selon M. Jürg Goll, conservateur du Musée de la tuile à Meienberg - Cham (ZG).
91. Ce texte résume l'*Analyse de la couverture de la serre souterraine*, manuscrit dactylographié de septembre 1990 déposé à l'OCF.
92. Inv. (Inventaire des tuiles anciennes du canton de Vaud) N^{os} 151/3, 133/1, 246/4, 246/5, 17/32.
93. Inv. N^o 117/34.
94. Michèle GROTE, *Les tuiles anciennes du canton de Vaud*, CAR, N^o 67, Lausanne, 1996.
95. Voir p. 39.
96. *Journal* de Guiguer, 7 et 8 mai 1772 : «Réparation forcée à la serre souterraine au-dessous de la cour. Le maçon appelé promet un dessin pour la coupe de la petite voûte, qui doit étançonner le souterrain du jardin... », cité dans *DHI*, p. 21.
97. *Plan du Territoire de la Commune de Prangins - Levé et expédié pendant les années 1836-1840 par Dumur* (ACV, GB 247/b2, f^o 1), art. N^o 91.
98. Voir fig. 52.
99. ACV, GEB 247, N^o 134.
100. Voir pp. 13-16.
101. Christophe AMSLER, *op. cit.*, p. 240.
102. Dans la nuit du 18 au 19 août 1986.
103. Georges RAPP, *La seigneurie de Prangins du XIII^e siècle à la chute de l'Ancien Régime*, BHV, N^o IV, Lausanne, 1942, p. 190.
104. *Plans & Façades de 42. Temples situés dans les Bailliages de Nyon, Aubonne & Morges; dressés par Ant^e. Gignillat, en Novembre 1702*, ACV, GC 1483, f^o 29.
105. J.-P. HELLER, *Chronique de la paroisse et du temple de Prangins*, dans *Journal de Nyon*, 29 juin 1951, comme pour l'historique qui suit.
106. Marcel GRANDJEAN, *Les temples vaudois - L'architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Bibliothèque historique vaudoise, N^o 89, Lausanne, 1988, p. 196.
107. *Ibid.*
108. *Op. cit.*, p. 202.

CATALOGUES

Les structures

Le lapidaire

La vaisselle

La céramique de poêle

Les petits objets

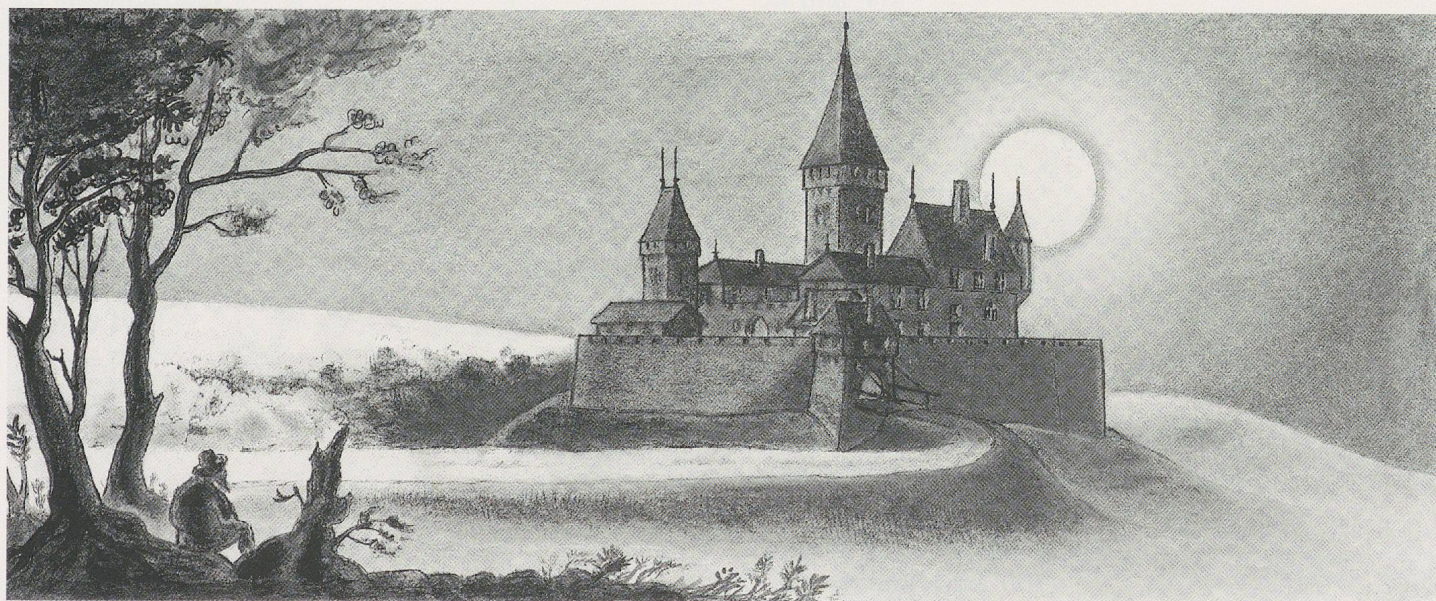


Fig. 80. Il est lassant, à la longue, de ne travailler que sur des fragments; alors, les archéologues se laissent parfois aller à la rêverie... Restitution du château avant sa reconstruction au XVIII^e siècle, sur base du plan du XVII^e siècle (voir fig. 1) et des vestiges retrouvés.

LES STRUCTURES

Sommaire

Etape I

Le fossé I¹

La fosse I²

Le trou de poteau I³

Etape II

Le segment nord II¹

Le retour au nord

Le tronçon sud II⁹

Les massifs d'ancrage

Le massif d'angle II²

Le massif II³

Le massif II⁴

La maçonnerie II⁵

La maçonnerie II⁶

Le mur II⁷

La maçonnerie II⁸

Etape III

La maçonnerie III¹

La maçonnerie III²

Etape IV

Le mur IV¹

Le mur IV²

Le mur IV³

Le mur IV⁴

Le mur IV⁵

Le mur sud

Retour est

Le retour ouest

Le refend perpendiculaire au retour ouest

Les murs IV⁶⁺⁷

Le mur IV⁶

Le mur IV⁷

Etape V

Etape VI

Le mur VI¹

Les massifs d'ancrage

Le massif VI³

Le doublage des murs de la cave VI¹²⁺¹³

Le mur VI¹⁴ ouest

Le mur VI¹⁴ est

La cave VI

Le mur VI¹¹

Remarque générale sur la cave VI

Etape VII

Le mur VII¹ et son retour VII¹¹

Le mur VII²

Le retour est-ouest

Les massifs d'ancrage du mur VII²

Le massif VII³

Le massif VII⁴

Le massif VII⁵

Le massif VII⁶

Le massif VII⁷

Le massif VII⁸

Le mur VII¹²

Le mur VII¹⁴

Le mur VII¹⁰

La fondation de la conciergerie VII¹⁵

Sous la terrasse inférieure

Sous la terrasse supérieure

La première serre souterraine VII

Les maçonneries VII⁹

La partie nord

La partie sud

Les murs latéraux
Le mur du fond VII¹³
La voûte

Etape VIII

Le mur VIII¹
Le massif VIII²

Etape IX

Les anomalies observées entre l'aile nord et le corps central

Le rez-de-chaussée
IX² : l'arc en molasse et l'ancienne chaîne d'angle
IX⁴ : la limite dans le refend longitudinal
La limite de la voûte de la grande cave nord
Le premier étage
L'ancienne chaîne d'angle
L'encadrement de porte à l'extrémité du refend
L'extrados de la voûte sur la grande cave

L'étanchéité de la serre souterraine

La couverture, partie est
La rigole d'écoulement nord IX³
La rigole d'écoulement sud IX³

Etape X

Le dernier agrandissement du mur de terrasse X²
Les massifs d'ancrage X³⁻⁶
Le mur X⁷ et le contrefort X¹⁹

Les massifs d'ancrage

Le massif X⁸
Le massif X⁹
Le massif X¹⁰
Le massif X¹¹
Le massif X¹²
Le massif X¹³
Le massif X¹⁵
Le massif X¹⁶

L'extension de la serre souterraine

La voûte d'entrée
La couverture ouest
Le mur nord X¹⁴
Le mur sud X¹⁴

X¹⁷ : la coulisse

X¹⁸ : l'escalier pour la cave de la conciergerie

X²⁰ : le mur à l'angle nord-est de la dépendance

L'aménagement des terrasses

Les fosses antérieures au pavage
Les fosses postérieures au pavage
L'aménagement de surface des autres terrasses

Etape XI

Le bûcher sur la terrasse nord

Etape XII

Le mur XII¹
Le mur XII²

Etape I (fig. 13)

Il s'agit là des fosses dégagées sous la terrasse est. Au-dessus, le remplissage y est constitué en amont, contre le château, par les sables et graviers naturels qui présentent un fort pendage vers le lac; le sommet en est oxydé par endroits et recouvert d'une couche fortement organique épaisse de 10 à 50 cm, avec une matrice limoneuse contenant de nombreux matériaux de construction, poutres et planches carbonisées, molasse rubéfiée et désagrégée, fragments de mortier à la chaux parfois en lits de 10 cm d'épaisseur, de tuile jaune et rouge et d'argile rubéfiée. La couche correspond manifestement au rejet à la périphérie du site des matériaux provenant des ruines d'un bâtiment incendié; elle n'a pas livré de matériel datant.

Le fossé I¹

Orientation nord-sud légère inflexion vers le nord
Longueur observée 12 m
Largeur maximale 0,70 m au sommet, 50 cm à la base
Sommet conservé à 408,30
Base à 407,30
Bras perpendiculaire
Longueur 60 cm de part et d'autre
Largeur de 1 m

Remplissage très organique avec boulets enduits de mortier, nombreux charbons de bois, fragments d'os et des nodules de mortier; les structures accueillies par ce fossé ont été récupérées, ce qui se traduit par un important élargissement de l'horizon à forte charge organique à 3,50 m au sommet, avec une épaisseur de 1 m. Cette couche de récupération a été entamée par le fossé de construction du château, en aval par la construction du premier mur de terrasse.

La fosse I²

Plan circulaire de 75 cm de diamètre amorcée à la base de la couche précitée
Sommet conservé à 408,25
Base à 407,70
Remplissage sableux.

Le trou de poteau I³

Plan carré de 30 cm de côté
Sommet conservé à 408,55
Base à 408,10

Etape II (fig. 49)

Le premier mur de terrasse II¹⁺⁹ a été retrouvé en plusieurs segments, dont l'assimilation à une unique structure est justifiée par l'appareil, notamment la saillie localement forte de la fondation, les matériaux et l'absence remarquable de blocs de récupération ou de terre cuite, et essentiellement par le mortier très particulier, assez grossier; la carbonatation en est très irrégulière, excellente par endroits, surtout au cœur, avec une coloration blanche et une grande dureté, le plus souvent jaunâtre, friable, par endroits complètement fusé; partout très couvrant en élévation.

Il est assez régulièrement maçonné, avec des parements de gros boulets retaillés en coffrage d'un blocage de plus petite dimension. La fondation est en blocs bruts, avec un ressaut de 15 cm à 407,55 au nord; localement dégagés, les blocs du premier lit sont posés de chant.

Le segment nord II¹

Orientation nord-sud
Longueur dégagée 16,50 m
Largeur 1,25-1,50 m
Sommet conservé à 406,17 au nord, 409,55 au sud
Semelle à 405,70.

Forme nettement une tête au sud, où il est chevauché par le mur VII¹⁰.

Le retour au nord

Orientation est-ouest
Longueur conservée 4,50 m
Largeur 1,50 m
Sommet conservé à 410,83
Semelle à 410,08 à l'est, 409,24 à l'ouest.

Fondation maçonnée à sec suivant la pente du terrain

Au nord, chape de mortier identique à celui du mur, épaisse de 5 à 10 cm à 409,87; au-dessus de la fondation et suivant la pente, il s'agit d'une aire de gâchage plutôt que d'un sol.

Coupé par la fondation de l'aile nord du château actuel.

Le mur VII¹⁰ le chevauche au centre et le démolit au sud.

Le tronçon sud II⁹

Forme un arrondi entre le nord et l'est

Longueur conservée 10 m
 Fondation seule conservée
 Largeur 1,50 m
 Sommet conservé à 409,77 au nord, 409,90 au sud
 Semelle à 408,04 au nord, 408,95 au sud.

Boulets parfois retaillés au parement; localement, forte saillie de la fondation avec des fragments de blocs erratiques.

Coupé par le mur VII¹⁰ et par le mur VI¹.

Les massifs d'ancrage

Observés sur la face est du mur, dans sa partie nord uniquement; ils sont fondés beaucoup plus haut que lui, ce qui explique leur absence au sud; mêmes caractéristiques de construction.

Le massif d'angle II²

Longueur dégagée : 1,60 m
 Largeur : 1,40 m, ressaut de 0,25 m au sud
 Sommet conservé : 410,53
 Ressaut : 409,73
 Semelle : 407,66.
 Un bloc atteint 1 m de longueur
 Fondation de plan carré coulée en fosse en amont
 Liée au mur dès le ressaut de fondation.

Le massif II³

1,10 par 1,40 m
 Sommet à 410,40
 Semelle à 408,30

Le massif II⁴

1,10 par 1,40 m
 Sommet à 409,90
 Semelle à 407,86

La maçonnerie II⁵

Orientation : est-ouest
 Longueur observée : 1,30 m
 Largeur : 1,40 m
 Sommet conservé : 406,45
 Fond de fouille : 405,95
 Matériaux et mise en œuvre : comme mur II¹.

Contrefort lié au mur II¹, antérieur au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

La maçonnerie II⁶

Orientation est-ouest
 Longueur 2 m
 Largeur 1,40 m à l'ouest, 1,70 m à l'est
 Sommet conservé à 408,18
 Semelle à 405,83.
 Matériaux et mise en œuvre : comme mur II¹; transformé en chantepleure avec des blocs de calcaire en remploi lors de la construction du mur VII¹⁰.

Contrefort lié au mur II¹, antérieur au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

Le mur II⁷

Orientation : nord-sud
 Longueur dégagée : 2,50 m
 Largeur : 1,50 m
 Sommet conservé : 406,10
 Semelle : 404,52
 Matériaux : boulets de 20 à 50 cm, plusieurs blocs en remploi, plus grossièrement appareillés en fondation, liés au mortier blanc, fin, résistant.

Partie du mur II¹ devenu inutile, basculée dans le fossé pour établir la terrasse.

La maçonnerie II⁸

Orientation nord-sud
 Longueur dégagée 2,30 m
 Largeur 1,70 m
 Sommet conservé à 408,25
 Semelle à 406,56.

Fragment d'une maçonnerie écroulée, en boulets liés au mortier blanc, résistant. Il s'agit vraisemblablement d'un pan du mur II¹ basculé dans le fossé pour en récupérer les matériaux.

Etape III (fig. 13)

La maçonnerie III¹

Côté du carré: 1 m
 Sommet conservé : 407,35
 Semelle : 406,97
 Matériaux : boulets. Démoli sans contrôle avant description.

Construite contre le mur II¹, dans son fossé de construction; antérieure au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus, et à la maçonnerie II⁵.

La maçonnerie III²

Orientation : nord-sud

Longueur conservée: 1,80 m

Largeur : 1 m

Sommet conservé : 407,15

Semelle à l'est : 405,93; fond de fouille à l'ouest: 406,27

Matériaux : boulets liés au mortier blanc, grossier, très résistant.

Construite contre le mur II¹, dans son fossé de construction, et contre la maçonnerie III¹; antérieure au mur VII¹⁰, qui passe par-dessus.

Etape IV (Fig. 49)

Tous les murs décrits sous ce chapitre ont été dégagés dans le secteur de l'actuel portail. Ils sont postérieurs au mur II⁹ et ne sont pour la plupart rattachés à aucun autre vestige.

Le mur IV¹

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur 4 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 409,30

Semelle à 409,02 au nord, 408,73 au sud.

Boulets retaillés aux parements, un bloc de tuf et une brique en terre cuite, liés au mortier blanc beige, résistant, moyen.

Construit contre II⁹, détruit par IV² et par IV³.

Le mur IV²

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur 4 m

Largeur 0,80 m

Sommet conservé à 409,90

Semelle à 409,30.

Boulets retaillés aux parements, un bloc de molasse et de tuf, un fragments de brique en terre cuite, liés au mortier gris blanc, très résistant, moyen.

Construit contre II⁹, sur IV¹, coupé par IV³.

Le mur IV³

Orientation sud-est - nord-ouest

Longueur 5,20 m

Largeur 1,10 m

Sommet conservé à 409,17

Semelle sous le fond de fouille à 408,18.

Boulets retaillés au parement nord, seul visible, un bloc de tuf et quelques fragments de brique en terre cuite liés au mortier blanc, résistant, grossier.

Coupe IV² qui montre des négatifs et IV¹. La tête de mur orientale a été doublée à l'est et cassée à l'ouest par le mur IV⁵ pour renforcer l'angle.

Le mur IV⁴

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur conservée 1 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 409,35

Semelle à 408,67.

Boulets, éclats de calcaire et de tuf en assises assez régulières, liés au mortier blanc beige, résistant, moyen.

Construit contre II⁹.

Le mur IV⁵

Bâtiment rectangulaire en U orienté sud-est -nord-ouest

Le mur sud

Longueur 8,40 m

Largeur 0,80 m (1,90 m avec IV³)

Sommet conservé à 409,03

Semelle à 404,75

Retour est

Longueur 4 m

Largeur 1,30 m, 1,70 m au sud

Sommet conservé à 409,19

Semelle à 408,01 au nord

Le retour ouest

Longueur 6 m

Largeur 1,20 m

Sommet conservé à 409,65

Semelle à 408,35 au nord, sous le fond de fouille à 407,70 au sud.

Le refend perpendiculaire au retour ouest

Longueur 1,20 m
Largeur 0,85 m
Sommet conservé à 410,08
Semelle à 409,25.

Boulets retaillés aux parements, fragments de blocs erratiques atteignant 1 m, bloc de molasse en emploi et fragments de brique en terre cuite, liés au mortier gris blanc, résistant, moyen. Les chaînes d'angle sont en quartiers de tuf très dense, qui forment une manière de blindage sur la face aval, en renforcement du mur IV³; il en subsiste 5 assises très régulières de 60 cm de hauteur avec traces de marteau taillant, sur une fondation en boulets et blocs de calcaire. Ce parement présente un fruit de 14 cm sur les 2 m d'élévation conservée. La partie amont est construite en tranchée étroite.

Les fondations plongent brusquement en aval de VII¹², construit à la rupture de pente.

Les angles, très forts, entament IV³ pour donner plus d'épaisseur à la chaîne.

Construit contre II⁹, IV², IV³ et IV⁴.

Les murs IV⁶⁺⁷

Complètement dégagé en 1992 jusqu'à II², mais conservé sur 20 cm de hauteur au maximum, le mur II¹ ne paraissait pas se prolonger vers le nord au-delà de son retour vers l'est : les maçonneries IV⁷ et son agrandissement IV⁶ appartiendraient dès lors à deux étapes d'extension postérieures. Sans raccordement à d'autres vestiges, leurs caractéristiques de construction les rattachent à une période de construction ancienne.

Le mur IV⁶

Orientation : est-ouest
Longueur conservée : 2,50 m
Largeur : 0,80 m, ressaut de 0,20 m au sud
Sommet conservé : 410,76
Ressaut : 409,93
Semelle à l'est : 409,62; à l'ouest : 409,40
Matériaux : boulets atteignant 50 cm liés au mortier jaune très friable. Fondation maçonnée à sec dans les sables et graviers, parements réguliers dès le ressaut.
Détruit à l'est par la construction de l'aile nord.

Le mur IV⁷

Orientation : est-ouest
Longueur conservée : 3 m
Largeur : 0,70 m, 0,90 en fondation par un ressaut peu régulier de 10 cm de part et d'autre
Sommet conservé : 410,27
Semelle à l'est : 409,90; à l'ouest : 408,87
Matériaux : boulets atteignant 50 cm liés au mortier très grossier, gris blanc, assez dur, jaunâtre et dégradé en surface.

La fondation entaille de 30 cm le sédiment naturel, recouvert de limons graveleux brunâtres, et suit sa pente vers l'ouest.

Détruit à l'est par la construction de l'aile nord.

Etape V (Fig. 49)

Les vestiges d'une cave desservie depuis la cour par un escalier ont été dégagés sous le corps central du château actuel; ils sont chevauchés au sud et coupés au nord par sa fondation.

Orientation nord-sud divergeant de 20° par rapport au château actuel avec retour perpendiculaire vers l'est
Longueur 12 m, retour 1 m
Largeur 1,10 m, retour de 0,70 m
Sommet à 410,80
Semelle à 408,10 avec ressaut large de 0,60 m
Le sommet du ressaut à 408,30 correspond à la base du crépi soigneusement lissé observé sur les faces nord et est, épais de 3-4 cm avec un badigeon blanc, et donc au niveau de circulation.

Maçonnerie en boulets et blocs atteignant 1 m, avec briques et tuiles; face ouest très grossièrement maçonnée contre le remblai au nord et les sables et graviers en place au sud. En plusieurs endroits, négatifs de poutres verticales de raidissement de section rectangulaire ou semi-circulaire de 15 par 25 cm; profondeur conservée atteignant 1,25 m. Date d'abattage pas antérieure à 1492¹.

A 6 m au nord de l'angle, vide large de 2 m avec fond en dalles de molasse posées horizontalement, à 409,80 à l'ouest et 409,60 à l'est, constituant le seuil V² et les marches d'un escalier; en aval, deux maçonneries parallèles, en dégradé, longues de 1 m, crépies au nord, corres-

1. Voir ci-dessus, note 31.

pendent à la fondation des marches récupérées. La dernière assise conservée du parement oriental, à 410,40, est soigneusement maçonnée en oblique, indiquant l'amorce d'une voûte dont les claveaux en molasse ont été retrouvés dans le remblai extérieur, sur lequel est fondé le château actuel.

Etape VI (fig. 49)

Le mur VI¹

Orientation nord-sud, différente de celle du château actuel

Longueur dégagée 20 m

Largeur 1,60 m

Sommet conservé à 407,50

Semelle à 404,80

Maçonné en boulets avec fragments de brique et tuile, liés avec un mortier à la chaux grisâtre, extrêmement dur; renforcé par des boutisses de 30 par 30 par 80 cm, régulièrement disposées bout à bout à intervalle de 1 m et en quinconce avec l'assise supérieure; la démolition du mur a révélé la présence au milieu du mur d'une boutisse supplémentaire entre chaque groupe de deux. Un bloc sculpté de volutes a été récupéré lors de sa démolition.

Ressaut de fondation de 40 cm à 406,12, couronné de blocs taillés de calcaire blanc hauts de 50 cm, réglés à la base par des petits blocs et des fragments de tuile, de manière à former une arête supérieure rectiligne et horizontale à 406,80, sans doute une assise de réglage pour l'élévation; une niche en briques, voûtée en cul-de-four, y a été ménagée. A 406,50, un décrochement de 30 cm vers le haut du ressaut a été observé à 2,50 m au nord du massif VI³, sans dalles, récupérées ici alors qu'elles subsistent, sous forme des chaînes d'angle, dans le mur de terrasse actuel. La tête sud-ouest du mur a été ancrée dans l'angle de la barbacane II⁹-IV⁵, avec un bloc de calcaire qui correspond à ceux de l'assise de réglage visible dans la face dégagée de la terrasse.

Le mur de terrasse comme les massifs d'ancrage ont été maçonnés contre terre, en entamant les sables et graviers naturels, très compacts.

Les massifs d'ancrage

Quatre massifs d'ancrage ont été repérés (VI²⁻⁵), dont un seul a été entièrement dégagé; l'intervalle entre les massifs n'est pas régulier.

Le massif VI³

Longueur 1,70 m

Largeur 2 m contre le mur et 1,30 m en amont

Sommet conservé à 409,70

Semelle à 405,70

Construit comme le mur, avec lequel des boutisses le solidarisent.

Le doublage des murs de la cave VI¹²⁺¹³

La face intérieure du mur de la cave V a été renforcée en deux endroits par une maçonnerie de facture proche, à l'angle sud par un massif VI¹³ observé sur 1,30 par 2 m, 0,70 par 0,80 m au sud de la porte VI¹².

Le mur VI¹⁴ ouest

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 1,70 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 407,50

Semelle sous le fond de fouille à 406,90.

Boulets retaillés au parement est, fragments de brique et de tuile liés au mortier blanc beige, résistant, fin.

Construit contre IV⁵, détruit en rigole pour l'ancrage de VII¹⁴.

Le mur VI¹⁴ est

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 0,80 m

Largeur 0,60 m

Sommet conservé à 407,34

Semelle à 407,03.

Il n'en subsiste qu'une assise de boulets avec un fragment de bloc erratique liés au mortier blanc beige, résistant, moyen; fondation en boulets, éclats de calcaire et fragments de tuile sans liant.

Construit contre IV⁵.

La cave VI

Remplie de gravats, elle a été retrouvée sous la terrasse nord, à l'angle nord-est du château, entre sa fondation nord et le mur de terrasse actuel qui présente des boutisses et un massif d'ancrage.

Longueur 2 m

Largeur 5,50 m

Sommet à 407,85

Semelle sous le fond de fouille à 407,23

Ressaut de fondation à 407,35, de 20 cm contre le mur et de 40 à l'autre extrémité.

Un soupirail VI⁸ soigneusement chaîné avec des blocs de molasse y est ménagé; large de 80 cm, il s'amorce à 409,34 et débouche dans le ressaut du mur à 410,50.

Le mur est VI⁶, maçonné en boulets, prend appui sur le massif VI⁷ et porte un rang de claveaux en molasse à 409,70; l'angle nord-est en a conservé quatre, engagés dans le mur de terrasse. La tour de latrines a fait entièrement disparaître le mur ouest de la cave, sur lequel elle est appuyée. Sa fondation a englobé quelques claveaux de la voûte crevée, permettant de déterminer une largeur entre murs de 5,5 m.

Le mur de terrasse VI¹, la fondation du château VI¹⁰ et le mur est de la cave VI⁶ sont soigneusement crépis; il n'a donc pas été possible de déterminer avec certitude la nature de leurs liaisons, le dernier paraissant toutefois être appuyé contre les premiers, sauf les claveaux engagés au nord-est.

La fondation du château présente sur les deux faces des blocs de molasse et de tuf chaînés correspondant aux piédroits d'une ancienne porte, dont le seuil est à niveau de la base du crépi, à 408,30, qui peut donc être considérée comme le niveau de circulation, au-dessus du massif d'ancrage.

Le mur ouest VI⁹ a pu être repéré dans un sondage à l'intérieur de la grande cave, où il continuait vers le sud; presque totalement arraché, il n'en subsiste qu'un moignon de 30 cm, large de 80 cm au maximum, conservé entre 409 et 410,10. Maçonné exclusivement en boulets, il forme un angle droit avec le mur nord de la cave, auquel il est lié. Ils ont été repris en sous-œuvre lors de la construction de la façade et du mur de refend actuels.

Le mur VI¹¹

Un tronçon de mur ancien, détruit de part et d'autre, a été repéré sous les murs du château actuel.

Orientation nord-sud

Longueur conservée 1 m

Largeur 1,25 m

Sommet conservé à 411,00

Semelle à 410,70 au sud, sous le fond de fouille à 409,80 au nord

Remarque générale sur la cave VI

La restitution du sommet de la voûte se situe à 2 m au moins en dessus de la naissance, impliquant une émergence de l'extrados de plus de 1 m par rapport au niveau actuel du terrain; cette situation étant pour le moins inhabituelle, et le niveau du terrain en bordure de terrasse n'ayant probablement jamais été aussi élevé, il est plausible que cette cave ait été située au sous-sol d'un bâtiment – comme à la conciergerie – démoli avec elle à la construction du château actuel. L'antériorité de la cave sur le château est démontrée par l'examen de son mur ouest, qui s'engage sous celui du château, et par le décalage de son orientation, identique à celle du premier mur de terrasse. Les boutisses y font leur apparition, contrairement à la cave de l'étape V où le chaînage de la maçonnerie était assuré par les pièces de bois verticales.

Etape VII (Fig. 50)

Le mur VII¹ et son retour VII¹¹

Ces murs correspondent en tout point à la description du mur VI¹, à l'absence près de l'assise de réglage en blocs de calcaire. La limite entre ces deux étapes doit être dissimulée par l'escalier IX². Il ne saurait toutefois être exclu que cette différence provienne d'une reconstruction partielle; pour la différence entre VII¹¹ et VII¹⁰, se reporter ci-dessus à notre commentaire général de l'étape VII.

Le mur VII²

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 55 m

Largeur entre 0,65 au sommet et 1,10 m à la semelle; dès 5 m au sud de la serre, 0,60 m

Sommet conservé à 409,30, 408,66 au sud

Semelle sous le fond de fouille à 403,53.

Matériaux hétéroclites en assises irrégulières chaînées par des boutisses en molasse, liés au mortier blanc, résistant. Ressaut de fondation de 20 cm entre 407 au sud et 407,25 au nord à l'intérieur, de 10 à 15 cm à 406,50 à l'extérieur. Le parement ouest est soigneusement crépi.

Des boutisses en molasse, assez régulièrement disposées, ont pu être observées partout en dessus du ressaut à 407,20, sauf dans la dernière travée nord, dès le massif d'ancrage VII⁵, où elles sont également présentes en dessous.

Des logements peu profonds de 25 cm de côté ont pu être observés sur toute la longueur vers 407,40, qui ont sans doute servi d'appui à l'échafaudage.

Le retour est-ouest

Longueur 9,50 m

Largeur de 0,70 m sous le parapet, 1,80 m à la semelle

Sommet à 410,70

Semelle à 403,14

Matériaux et mise en œuvre comme le tronçon nord-sud, avec une moindre densité de boutisses.

Il est lié au mur X⁷ par une chaîne d'angle formant contrefort, plaquée de pierre genre Meillerie; la fondation du contrefort, observée sur 1 m de longueur, est également chaînée, avec de gros blocs liés au mortier blanc jaunâtre, et un ressaut de fondation de 20 cm à 405,30. La face sud présente un aplomb irrégulier, avec un ressaut de fondation de 20 cm à 410,60.

Les massifs d'ancrage du mur VII²

Sur la face est, présence de massifs d'ancrage, en règle générale de plan trapézoïdal de 2,20 m de longueur, 1,40 de largeur contre le mur et 0,70 m à l'autre extrémité. De même facture que le mur, auquel ils sont reliés par des boutisses en molasse. Le sommet est recouvert d'une couche de terre damée recevant un hérisson de boulets portant une chape de mortier blanchâtre très compact, servant sans doute à protéger la maçonnerie contre les infiltrations.

Le massif VII³

1,30 par 1,50 m

Sommet à 409,90

Semelle à 406,70

Le massif VII⁴

Equerre à l'angle intérieur nord-ouest du mur <II

Dimensions : 2 par 2 par 3 m

Sommet conservé : 408,60

Semelle sous le fond de fouille à 405,10

Matériaux : boulets liés au mortier blanc jaune, moyen, résistant; de part et d'autre, une boutisse en molasse le solidarise au mur VII².

Le massif VII⁵

Sommet à 410,11

Semelle sous le fond de fouille à 406,50

Le massif VII⁶

Sommet à 409,90

Semelle sous le fond de fouille à 403,53

Le massif VII⁷

Sommet à 409,96

Semelle sous le fond de fouille à 406,50

Le massif VII⁸

Sommet à 409,49

Semelle sous le fond de fouille à 406,50.

La présence des murs de la serre paraît justifier l'absence de massifs d'ancrage à proximité.

Le mur VII¹²

Orientation est-ouest

Longueur 7 m

Largeur 0,75 m

Sommet conservé à 409,80

Semelle sous le fond de fouille à 407,70

Base du crépi à 408,97.

Boulets retaillés aux parements, molasse et fragments de terre cuite liés au mortier gris blanc, très résistant, moyen; crépi blanc crème sur le parement sud, tiré à la truelle.

Lié avec VII² malgré la fissure due au tassement de ce dernier. Construit contre IV⁵, à la rupture de pente.

Le mur VII¹⁴

Orientation nord-est - sud-ouest

Longueur dégagée 1,20 m

Largeur 0,50 m

Sommet conservé à 409,16

Semelle à 407,50

Base du crépi du parement est à 408,05.

Boulets retaillés aux parements, molasse et fragments de terre cuite liés au mortier gris blanc, résistant, moyen; crépi blanc crème sur le parement sud, tiré à la truelle.

Construit contre et ancré dans IV⁵. Construit sur VI¹⁴, démoli en rigole pour en assurer la stabilité.

Le mur VII¹⁰

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 45 m
 Largeur 0,70-0,75 m
 Sommet conservé à 410,25
 Semelle entre 407,40 au nord et 405,80 au sud.

Maçonné en boulets, molasse, grès et calcaire en remploi calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier gris blanc résistant; présence de plusieurs limites de construction, avec une mise en œuvre des matériaux et un aplomb très irréguliers.

A 12 m de l'angle nord, le mur présente une limite très nette en fondation, où il est construit en deux parties, celle au nord butant contre la maçonnerie III², que l'autre partie chevauche.

Construit contre IV⁵. Coupe le mur II⁹. Chevauche les maçonneries II¹⁺⁵⁻⁶⁺⁸, III¹⁺² ainsi que l'extrémité du mur VII¹¹ prolongeant l'angle de la conciergerie.

La fondation de la conciergerie VII¹⁵

Sous la terrasse inférieure

Elle y a été vue dans un sondage manuel de très faible extension, avec un ressaut de 25 cm à 404,02, 40 cm sous le sol; la semelle de fondation est située à 403,27 dans une terre végétale chargée de matériaux de construction. A ce niveau, les fouilles pour canalisations, particulièrement à l'ouest de la conciergerie, ont livré un abondant matériel céramique échelonné entre le XVI^e et le XIX^e siècle, en comblement d'un étroit fossé à demi éboulé, large de 1 à 2 m au maximum.

Sous la terrasse supérieure

Elle a été dégagée sur toute la longueur du bâtiment, avec une hauteur observée de 2,20 m; elle est construite d'aplomb sous un ressaut de 20 cm à 411,46, en boulets bruts et équarris de 15 à 30 cm posés en assises régulières, avec quelques petits blocs de molasse, liés au mortier à la chaux jaunâtre, fin et friable. Les fragments de brique et de tuile sont très peu nombreux. La chaîne d'angle sud-est est formée de blocs de molasse taillés de 20 cm de haut et de 1 m de longueur au maximum; aucun renforcement de la maçonnerie par des boutisses n'a été décelé. La fondation n'est pas liée à l'ouest avec le mur de terrasse, sauf par une boutisse passante dans la partie supérieure. Cette partie de la fondation est construite en fosse perforant les sables et graviers en place, puis remblayée avec des matériaux limoneux hétérogènes dans la partie inférieure, par une couche de déchets de molasse d'une épaisseur de 1 m dans la partie supérieure.

La première serre souterraine VII

Orientation est-ouest
 Longueur 10,50 m
 Largeur 8,50 m
 Sommet à 410,20
 Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Les maçonneries VII⁹

Elles ferment la serre à l'ouest en deux parties distinctes, nord et sud, en retour d'équerre.

La partie nord

Longueur nord-sud 3 m
 Longueur est-ouest 1 m
 Largeur 0,80 m
 Sommet conservé à 409,27
 Semelle à 405,95.

Parements extérieurs nord et est en boulets et quelques blocs de pierre genre Meillerie de 15 à 20 cm liés au mortier blanc; ressaut de 10 cm à 406,80.

Parements intérieurs sud et ouest jusqu'à 408,75 comme les précédents; dès cette cote, la largeur passe de 80 à 50 cm, et le mur est soigneusement crépi avec un enduit blanc identique à celui couvrant la face extérieure du mur VII².

Il n'est lié au mur VII² que par quelques blocs dans la partie supérieure du retour est-ouest, et a été coupé vers le sud. Dans le prolongement du tronçon est-ouest, la face extérieure du mur VII² présente une tête de maçonnerie crépie comme le mur à l'angle nord-ouest, coupée lors de la construction du mur X⁷.

La partie sud

Longueur nord-sud 3 m
 Longueur est-ouest 1 m
 Largeur 0,80 m
 Sommet conservé à 409,85
 Semelle à 405,80.

Parements extérieurs nord et est comme la partie nord, limite à 408,50, au-dessus blocs de plus grande dimension, essentiellement de grès genre Meillerie, et mortier plus blanc.

Parements intérieurs sud et ouest : limite à 408,50.

Il n'est lié au mur VII² que par quelques blocs dans la partie supérieure du retour est-ouest, et a été coupé vers le nord; le prolongement de ce mur correspond au changement entre les couvertures est et ouest. Comme pour le précédent, une tête de maçonnerie a pu être observée dans la face extérieure du mur VII²; le dégagement insuffisant n'a pas permis de vérifier la présence du crépi.

Les murs latéraux

Orientation est-ouest

Longueur 10 m

Largeur 1 m

Sommet à 408,70

Semelle sous le fond de fouille à 405,50.

Les murs de la serre présentent plusieurs changements dans la nature ou le mode de mise en œuvre des matériaux, généralement traduit par des arases provisoires de la maçonnerie. Ils sont composés essentiellement de blocs de grès foncé genre Meillerie avec un peu de tuf, de molasse et de tuile de calage liés au mortier gris blanc très résistant, assez grossièrement mis en œuvre. Construits contre le mur VII², ils traversent le mur VII¹⁰ et se prolongent jusqu'au fossé de construction, dont ils épousent la forme en étrave. Le parement extérieur est soigneusement crépi.

Le mur du fond VII¹³

Orientation nord-sud

Longueur 8,50 m

Largeur maximum 1,30, minimum 0,70 m

Sommet à 409,00

Semelle sous le fond de fouille à 405,50.

Entre le fond de fouille et 408,50, mise en œuvre grossière de gros blocs de grès genre Meillerie et quelques boulets, calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier blanc, résistant. Entre 408,50 et 409, ressaut de 30 cm et maçonnerie en boulets et quelques blocs de grès genre Meillerie, calés par des fragments de brique et de tuile, liés avec un mortier proche du précédent. Entre 409 et le couronnement constitué par le mur VII¹⁰, ressaut de 20 cm. Les deux têtes de maçonnerie latérales forment saillie par rapport à ce mur. Le parement ouest est soigneusement crépi.

Au sommet et à l'axe de la serre, une coulisse traverse ce mur, avec un fond en boulets, les murets et la couverture étant en molasse de récupération, avec de la brique, de la tuile et des boulets; elle alimentait un réservoir situé au fond de la serre.

La voûte

Orientation est-ouest

Longueur 8,30 m

Largeur 6,50 m

Épaisseur 40 cm

Naissance à 406,80

Axe de l'intrados à 409,40.

Construction très soignée en blocs de molasse liés au mortier blanc résistant; les blocs sont indifféremment engagés dans les murs VII²⁺¹⁰ ou appuyés contre eux. Les infiltrations ont dégradé les blocs, particulièrement à l'angle nord-ouest.

Construite entre les murs VII²⁺¹⁰, sur les murs latéraux de la serre.

Étape VIII (fig. 13)

Le mur VIII¹

Orientation nord-sud

Longueur conservée 0,80 m

Largeur 1,10 m

Sommet conservé à 410,80

Semelle à 409,16

Matériaux : boulets, quelques blocs de molasse, liés avec un mortier jaune proche de celui de la fondation de la conciergerie.

Appuyé contre le mur sud de la conciergerie, détruit au sud par la construction de l'aile nord. Son fort talus évoque un mur de terrasse ou le pied d'un ouvrage défensif. Il paraît impliquer l'existence de deux niveaux des cours, plus bas ici qu'au sommet de la butte.

Le massif VIII²

Orientation : indéterminée

Dimensions conservées : 0,80 m de côté

Sommet conservé : 410,21

Semelle : 409,90

Matériaux : boulets liés au mortier blanc, résistant.

Conservation très fragmentaire. Il est clairement coupé par le fossé de construction pour la chaîne d'angle de la partie excavée du château. Sa fondation est coulée en fosse.

Pour le pressoir VIII³⁺⁴, voir ci-dessus le chapitre sur l'exploitation vinicole.

Etape IX (fig. 50)

Les anomalies observées entre l'aile nord et le corps central

Le rez-de-chaussée

IX² : l'arc en molasse et l'ancienne chaîne d'angle

Un arc en claveaux de molasse orienté nord-sud, large de 45 cm, subsiste sous le plafond à la jonction des deux ailes; il retombe au sud-est sur une chaîne d'angle très soignée en blocs de molasse, bien distincte de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Il ne supporte actuellement aucune structure à l'étage et ne remplit aucun rôle statique.

IX⁴ : la limite dans le refend longitudinal

Le mur de refend longitudinal a présenté après piquage une limite nette sur toute la hauteur de la face sud, à 1,55 m de l'angle. Elle ne correspond à aucune structure. Le recouvrement des boulets de la partie ouest par le mortier de construction de l'extrémité est indique clairement que celle-ci est postérieure.

La limite de la voûte de la grande cave nord

C'est à l'aplomb de ce mur que la voûte de cette cave présente une limite nette de construction, en oblique passant de 90 cm au nord à 70 cm au sud. Les matériaux changent également, puisque les reins sont en blocs de molasse jusqu'à une hauteur de 3,90 m au-dessus du sol à l'ouest, et 3 m seulement à l'est; le sommet de la voûte est dans les deux cas construit en brique.

Le premier étage

Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses anomalies observées sur l'extrados de la grande cave, qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

L'ancienne chaîne d'angle

L'ancienne chaîne d'angle relevée au rez-de-chaussée a également pu être observée à ce niveau, au-dessus de l'arc en molasse, traduite par ses blocs est-ouest et le négatif des blocs perpendiculaires; elle se distingue là aussi nettement de l'angle intérieur de l'actuelle façade sur cour. Les blocs présentent une orientation différente du nu de la façade sur cour, dans lequel ils pénètrent; leur extrémité a été ravalée.

L'encadrement de porte à l'extrémité du refend

L'extrémité du refend entre les salles 1102 et 1106 a été surélevée et prolongée vers l'est. A l'origine, elle se terminait avec l'encadrement d'une porte disparue, dont le montant en molasse recouvert d'un badigeon blanc a pu être identifié.

L'extrados de la voûte sur la grande cave

Il présente un ressaut du côté de la façade nord, large de 45 cm et renforcé de boutisses, observé jusqu'à sa brusque interruption à 12,50 m de la tour nord-ouest, sans raison constructive évidente; à la perpendiculaire de cet arrêt, une limite de maçonnerie a pu être distinguée dans la voûte de la cave, jusqu'au refend de l'aile nord.

L'étanchéité de la serre souterraine

La couverture, partie est

Orientation est-ouest

Longueur 8,50 m

Largeur 6,60 m

Altitude à la base 408,70

Altitude au faîte 410,30.

Couverture à deux pans sur la voûte, en tuiles posées en couverture double et liées au mortier et reposant sur un blocage au mortier de boulets et de débris de molasse; le faîte est doté de tuiles couvre-joints; une couche de gravier sec recouvrait la toiture, améliorant encore l'écoulement des eaux d'infiltration.

La couverture ne couvre la voûte que jusqu'au parement est du mur VII⁹, sans se prolonger jusqu'au mur VII² comme la voûte. Elle présente d'importantes fissures, liées au mouvement des murs VII² et X⁷.

La rigole d'écoulement nord IX³

Orientation est-ouest

Longueur 6,50 m et 4 m

Largeur 60 cm

Épaisseur 15 cm

Altitude en place : maximum 408,64, intermédiaire 408,25, minimum 407,63. Ce niveau résulte d'un tassement, et la rigole est située plus haut à l'origine.

Formée de petits boulets maçonnés au mortier soigneusement lissé, elle longe le sommet du mur latéral et récolte les eaux d'infiltration provenant de la toiture. Remplie comme celle-ci de gravier sec, elle présente deux points

hauts à ses extrémités, qui envoient l'eau dans un bras contournant le massif VII⁹ et traversant le mur VII² par une barbacane, dont le fond est constitué d'un bloc de molasse taillé, logé en deuxième étape dans le mur, après percement; le dispositif est complété par deux tuiles faitières posées l'une sur l'autre de manière à former un canal.

La face externe a pu être observée, malgré la proximité du mur X³ : le crépi n'est pas perturbé par la barbacane. Celle-ci se prolongeait vers l'extérieur pour éloigner du mur les eaux collectées, avant d'être ravalée lors de la construction du mur X⁷.

La rigole d'écoulement sud IX³

Comme la précédente; le raccord entre la toiture et la rigole, mieux conservé, a pu être documenté : le dernier rang de tuiles est posé presque à la verticale, assurant ainsi une récolte optimale des eaux de ruissellement dans les rigoles.

Etape X (fig. 50)

C'est celle qui donnera au site l'essentiel de son aspect actuel avec la construction des deux ailes (X¹) et l'extension des terrasses à l'est et à l'ouest.

Le dernier agrandissement du mur de terrasse X²

C'est également lors de la fouille pour l'abri PBC que sa face intérieure a pu être observée sur une longueur de 20 m, et ponctuellement jusqu'à la semelle à 400,30; la technique de construction est très proche de celle du premier mur ou des fondations du château, avec des boulets consolidés par des boutisses régulièrement disposées. La hauteur totale est de 11 m, avec une semelle de 50 cm en saillie de 40 cm. Le parement aval présente un fort talus de 1,50 m, avec une largeur de 3 m à la semelle, et de 1,30 m au sommet. Le mur se rétrécit dans la règle par deux ressauts de 30 cm à un parapet large de 50 cm. Un troisième ressaut a été repéré à 4,10 m sous le sommet, large de 20 cm au sud, s'amincissant jusqu'à se perdre au nord.

Les massifs d'ancrage X³⁻⁶

Trois massifs d'ancrage trapézoïdaux de même facture ont été dégagés par la fouille; l'un d'eux a été relevé sur 6,80 m de hauteur jusqu'au fond de fouille à 402,30, avec une longueur de 1,80 m, une largeur de 1,50 m au contact avec le mur et de 90 cm en amont. Le sommet de ces mas-

sifs est maçonné en calotte arrondie de 50 cm de hauteur, recouverte d'un crépi fin soigneusement lissé, sans doute à fin d'étanchéité. Ils sont régulièrement espacés de 5 m, ce qu'a confirmé un sondage de contrôle au sud, qui en a touché un quatrième (X⁶).

L'espace entre le premier mur de terrasse et l'actuel a été remblayé par des matériaux sableux et limoneux clairs, assez lâches, qui contiennent de très nombreux gravats en aval du premier mur, correspondant à la récupération des cailloux de la partie émergée de celui-ci. Le pendage très fort des couches de remblai est interrompu par un niveau horizontal, qui a pu servir de plate-forme de travail pour la construction de la partie supérieure du mur.

Le mur X⁷ et le contrefort X¹⁹

Orientation nord-sud

Longueur dégagée 55 m

Largeur 0,80 m sous le parapet et 2,20 m à la semelle

Sommet du parapet entre 411,40 au sud et 412 au nord, correspondant à l'ancienne terrasse devant la conciergerie jusqu'au droit de la façade sur cour de l'aile nord.

Une limite verticale continue a pu être observée à 10 m de l'angle nord.

Face ouest : ressaut de 30 cm à 405,25 au nord de la limite, de 35 cm à 406,10 au sud et 406,50 près de la serre souterraine.

Face est : ressauts de 20-40 cm à 410,50, de 15 cm à 406,80 au nord et 407,20 au sud. L'aplomb irrégulier de cette face indique qu'elle était destinée à être remblayée. Une limite verticale apparaît au-dessus de celle observée en fondation.

Semelle au nord de la limite sous le fond de fouille à 403,50

Semelle au sud de la limite à 404,80 au nord et 406,30 au sud

La maçonnerie n'est pas très différente de celle du mur VII²; matériaux : boulets, tuf, nombreux blocs en remploi et fragments de terre cuite, posés en lits assez réguliers et liés au mortier gris blanc, très résistant.

Le parement ouest présente un fruit régulier; l'escalier d'accès au jardin potager a été installé après la construction du mur, comme l'indiquent les empochements créés pour recevoir les marches, calées par de petits blocs. Un muret en équerre entre le mur de terrasse et la dépendance fonde les dernières marches amenant au jardin. La tête nord du mur X¹⁹, formant contrefort, a fait l'objet de plusieurs réfections, pour bonne partie au ciment.

Le mur d'échiffre a été repéré dans la paroi est de la

dépendance, avec à la base un double chaînage de queues de molasse de 25 cm de côté, pouvant atteindre 1 m de longueur, sur une hauteur de 3 m, poursuivi par une série de blocs posés en oblique; la maçonnerie sous-jacente, en boulets, est renforcée par des boutisses; cet appareil se poursuit à 45°, avec une arase en tuiles jusqu'au palier supérieur. La rampe d'appui est appuyée contre un fort pilier adossé d'un contrefort, du même type que ceux qui subsistent à l'entrée sud du jardin et du château.

Les massifs d'ancrage

Maçonnées comme le mur X⁷, auquel ils sont chaînés par des boutisses. Lit de mortier sur le sommet, sans doute pour éviter les infiltrations dans la maçonnerie.

Le massif X⁸

1,30 par 1,30 m
Sommet à 409,57
Semelle sous le fond de fouille à 408,60.
Soigneusement construit avec un chaînage de blocs de molasse en remploi.

Perfore le massif d'angle VII⁴.

Le massif X⁹

1,20 par 1,30 m
Sommet à 409,58
Semelle sous le fond de fouille à 408,60.

Après démolition partielle du mur VII², il a été solidarisé avec le massif VII⁵.

Le massif X¹⁰

0,60 par 1 m
Sommet à 409,51
Semelle à 406,00

Le massif X¹¹

0,80 par 1 m
Sommet à 409,55
Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Le massif X¹²

0,50 par 1,30 m
Sommet à 406,75
Semelle sous le fond de fouille à 406,30.

Le massif X¹³

1 par 1 m
Sommet à 409,64
Semelle sous le fond de fouille à 405,30.

Le massif X¹⁵

1 par 1 m
Sommet à 409,33
Semelle sous le fond de fouille à 405,00.

Le massif X¹⁶

1,30 m par 1,10 m
Sommet à 409,36
Semelle sous le fond de fouille à 408,77

L'extension de la serre souterraine

La voûte d'entrée

Orientation est-ouest
Longueur 2,80 m
Largeur 2 m
Épaisseur non dégagée
Naissance à 408,50
Axe de l'intrados à 409,40.

Mise en œuvre comme la voûte principale.

La couverture ouest

Orientation est-ouest
Longueur 5,40 m
Largeur 3,70 m
Altitude à la base 409,10
Altitude au faite 410,23.

Même mode de construction que la couverture principale, mais moins soigné et composé de tuiles de récupération²; elle recouvre la partie de cave entre les murs VII⁹ et X⁷, mais incomplètement, en raison de la difficulté à lire le plan des structures depuis l'extérieur.

Le mur nord X¹⁴

Orientation est-ouest
Longueur 1,80 m
Largeur non observée

2. Voir ci-dessus, p. 57.

Sommet à 409,00

Semelle sous le fond de fouille à 406,30.

Le parement nord a seul pu être bien observé; il est composé de blocs de molasse de récupération et boulets calés par des fragments de brique et de tuile, liés au mortier blanc résistant. Le parement sud, difficilement accessible et sale, ne paraît pas différent.

Construit contre le mur VII², qu'il enjambe jusqu'à son parement est, et le mur X⁷, auquel il est lié par quelques blocs.

Bloc en remploi avec la date de 1584 ou 1588.

Le mur sud X¹⁴

Comme le précédent; sommet à 409,00, semelle à 406,00.

X¹⁷ : la coulisse

Elle collecte les eaux de toiture de l'aile sud du château et alimente une citerne à l'arrière de la serre souterraine, en béton dans son dernier état. Fond en parois en boulets, dalles de couverture en molasse.

X¹⁸ : l'escalier pour la cave de la conciergerie

L'accès à la cave de la conciergerie est modifié lors de cette étape, comme l'indique le mur de l'escalier, qui bute contre le mur de terrasse VII¹.

X²⁰ : le mur à l'angle nord-est de la dépendance

Un mur orienté nord-sud a été dégagé à l'angle nord-est de la dépendance, sur une longueur de 8 m; large de 60 cm, avec deux ressauts de 15 cm, il a été observé sur 80 cm de hauteur; il est formé de boulets de 10 à 40 cm, maçonnés avec un mortier à la chaux blanc en assises assez régulières; il est recouvert par le mur de terrasse X⁷. Il correspond exactement au mur bordant au nord le clos trapézoïdal qui apparaît sur le plan de 1743, avant la construction de la dépendance XI³.

L'aménagement des terrasses

Le pavage de la cour d'honneur a été établi sur et recouvert par des fosses dont la description suit.

Les fosses antérieures au pavage

Dans l'angle nord-est de la cour, quatre fosses recouvertes

par le pavage sont apparues, avec un plan circulaire de 60 à 90 cm de diamètre, une profondeur de 20 à 40 cm et un fond hémisphérique; trois d'entre elles présentaient un remplissage sableux et limoneux grisâtre assez lâche, avec des os, des fragments de tuiles et de boulets, la dernière un sédiment de sable et de gravier rougeâtre très compact, sans matériel; leur nombre et leur disposition n'en permettent pas l'interprétation.

Au sud de la cour, deux fosses également recouvertes par les boulets ont été curées, l'une à l'est, de plan trapézoïdal long de 3 m au nord et de 5 m au sud, où elle se poursuivait, l'autre à l'ouest, de plan arrondi de 2 par 3 m, coupée par une des fosses postérieures; remplies de sable, de gravier et de limons fortement chargés de dépôts organiques, leur fond a été rencontré à 10 cm à l'ouest, et passe à l'est de 30 à 50 cm vers l'ouest, avec des os, des fragments de tuile et de céramique.

Les fosses postérieures au pavage

Perforant le pavage, deux autres fosses ont été partiellement curées au nord et au sud de la partie centrale de la cour; de plan irrégulier, mesurant environ 2,5 m de côté, elles étaient remplies de boulets de même calibre que ceux pavant la cour; celle du nord a été partiellement vidée, jusqu'à une profondeur de près de 2 m, et a livré un tesson de porcelaine estampillé CHINA-SARREGUEMINES, du XIX^e siècle probablement ³.

L'aménagement de surface des autres terrasses

Aucun aménagement comparable à celui de la cour n'a pu être détecté sur les autres terrasses, où une couche de terre végétale d'une épaisseur de 10 à 50 cm a pu être relevée presque partout. Localement pourtant, une bande pavée en boulets de 10 à 15 cm a pu être observée, dans une forme de sable limoneux; parallèle à la façade du château, large de 1 m au maximum, elle a été perforée par les plates-bandes de terre végétale creusées contre les façades du château.

Sur toutes les terrasses, une couche de 10 à 50 cm d'épaisseur d'éclats et de poussière de molasse a pu être observée en scellement du fossé de construction du château; elle doit correspondre à la taille des blocs et au ravalement des façades du château.

3. C'est en effet la période la plus florissante de cette manufacture fondée en 1799, d'après Emile DECKER, Christian THÉVENIN, *Faïences de Sarreguemines*, Nancy, 1992, pp. 13-15.

Étape XI (fig. 50)

Voir notre chapitre à ce propos en introduction.

Le bûcher sur la terrasse nord

Les traces d'un autre bâtiment utilitaire ont pu être relevées sur cette terrasse, soit une semelle de fondation en béton amorcée à 409,60 et les ancrages d'un solivage et de sa couverture, sous la tablette des fenêtres de l'étage. Ce bâtiment, qui n'apparaît pas sur le plan de 1836, est dessiné avec l'affectation de bûcher sur celui de 1903 (fig. 66). Dans ce secteur uniquement, les blocs du parement du château ont révélé la présence de marques de tâcheron en saillie, avec des formes géométriques.

Étape XII (Fig. 13)

Nous avons regroupé sous cette rubrique deux tronçons de mur qui ne peuvent être rattachés à aucune des autres étapes.

Le mur XII¹

Sous la fondation de l'escalier de la porte-fenêtre nord
Orientation est-ouest

Longueur conservée 90 cm

Largeur 90 cm

Sommet conservé à 410,30

Semelle à 409,70

Boulets assez soigneusement maçonnés dans une fosse creusée dans le remblai noir

Les négatifs de boulets arrachés indiquent qu'il se poursuivait à l'est et à l'ouest.

Le mur XII²

Orientation est-ouest

Longueur dégagée 1,20 m

Largeur 1 m

Sommet conservé à 410,53

Semelle à 409,79

Matériaux : boulets, quelques blocs de molasse et fragments de brique, liés au mortier blanc, assez résistant; mise en œuvre peu soignée.

Coupé à l'ouest par un fossé creusé dans le sédiment stérile. Son extension vers l'est a été détruite sans contrôle.

LE LAPIDAIRE

AL'EXCEPTION des matériaux d'époque romaine (fig. 8-9 + 81-82), la séquence rencontrée commence à la fin du XIII^e siècle avec les éléments de fenêtres à remplage en molasse (fig. 83, N^o 3) et d'une autre, la seule en calcaire avec le meneau mouluré de gorges (fig. 84, N^{os} 1 + 2). Ce dernier appartient au vocabulaire gothique, abondamment représenté avec des fragments d'une fenêtre à croisée (fig. 87, N^o 2). Un des fragments relevés dans l'aile nord pourrait être antérieur, suivant la datation précoce proposée au château de Madeln près de Pratteln (BL) ¹. Le Bas Moyen Age est également bien représenté avec des encadrements de fenêtre retombant sur des colonnettes, décoré d'une riche polychromie (fig. 86, N^{os} 1 + 2 et 87, N^o 1), ou sur congé résillé (fig. 88, N^{os} 1-3). Plutôt qu'au Moyen Age, nous proposons d'attribuer à la Renaissance le bloc d'un appareil en bossage (fig. 93, N^o 2). Cette époque a laissé en effet de nombreux témoins, consoles, bases ou chapiteaux (fig. 92 + 93), ainsi que l'extraordinaire portique à bucrane dont nous proposons une restitution (fig. 89-91).

Cet élément est le plus surprenant de notre lapidaire, quand bien même certains des éléments utilisés ici sont connus dans la région : bucrane et colonnes ovales se rencontrent par exemple à l'Hôtel de Ville de Genève, sur le portique de 1556, ou au pavillon proche sur la terrasse de la maison Micheli, vers 1620². En règle générale, le vocabulaire décoratif est proche de celui des édifices de la Renaissance neuchâteloise, lui-même d'inspiration française ³, comme à la maison Girard-Lozeron ou à la porte du château de Peseux, de 1574 ⁴. Si l'utilisation du portique à colonnes tangentes à la façade se rencontre parfois, comme à la maison des halles de Neuchâtel, de 1570 ⁵, l'usage de cette manière de corniche-architravée, sans chapiteau, est exceptionnel; les recherches de parallèles auprès de nos collègues historiens des monuments sont restées

vaines. L'aspect massif du pseudo-chapiteau n'était pas sans évoquer des exemples comtois datés du XVI^e siècle ⁶. A la suggestion de M. Marcel Grandjean, nous avons soumis le cas au Service régional de l'inventaire général à Besançon; son conservateur, M^{me} Marie-Claude Mary, n'a pas pu nous renseigner plus avant ⁷. Faute de mieux, nous évoquerons ici l'Hôpital de Soleure, à Auvernier, daté de 1570, où la corniche est au niveau des chapiteaux ⁸.

La riche collection de fragments d'architecture extraits des murs du château et des terrasses constitue une source irremplaçable sur les embellissements de l'ancien château. Les documents d'archives, en effet, ne font guère état que de la «reconstruction» du milieu du XVI^e siècle, ou de l'adjonction de beaux portiques au XVII^e siècle ⁹. Les fragments d'architecture indiquent bien plus précisément la constante mise au goût du jour de l'édifice.

1. Reto MARTI et Renata WINDLER, *Die Burg Madeln bei Pratteln, Berichte aus der Arbeit des Amtes für Museen und Archäologie des Kantons Baselland*, N^o 12, Liestal, 1988. pp. 124-125 et fig. 69.

2. Rue des Granges N^o 10, Camille MARTIN, *La maison bourgeoise en Suisse, Le canton de Genève*, II^e volume, 3^e édition, Zurich et Leipzig, 1964, pp. XXV-XXVI et pl. 18, p. 18.

3. Edouard BAUER, *La maison bourgeoise en Suisse, Le canton de Neuchâtel*, XXIV^e volume, Zurich et Leipzig, 1932, p. XII + XV.

4. *Op. cit.*, p. 80, N^{os} 7 + 8, p. 98, N^o 9 et p. XV.

5. *Op. cit.*, p. 12.

6. René TOURNIER, *L'Architecture de la Renaissance et la formation du Classicisme en Franche-Comté, Cahier d'études comtoises*, N^o 5, Paris, 1964, pp. 38-39.

7. Lettre à l'auteur du 13 juin 1994.

8. Voir ci-dessus, note 8.

9. Chantal de SCHOULEPNIKOFF, *Le Château de Prangins - La demeure historique*, Zurich, 1991, pp. 7-11.

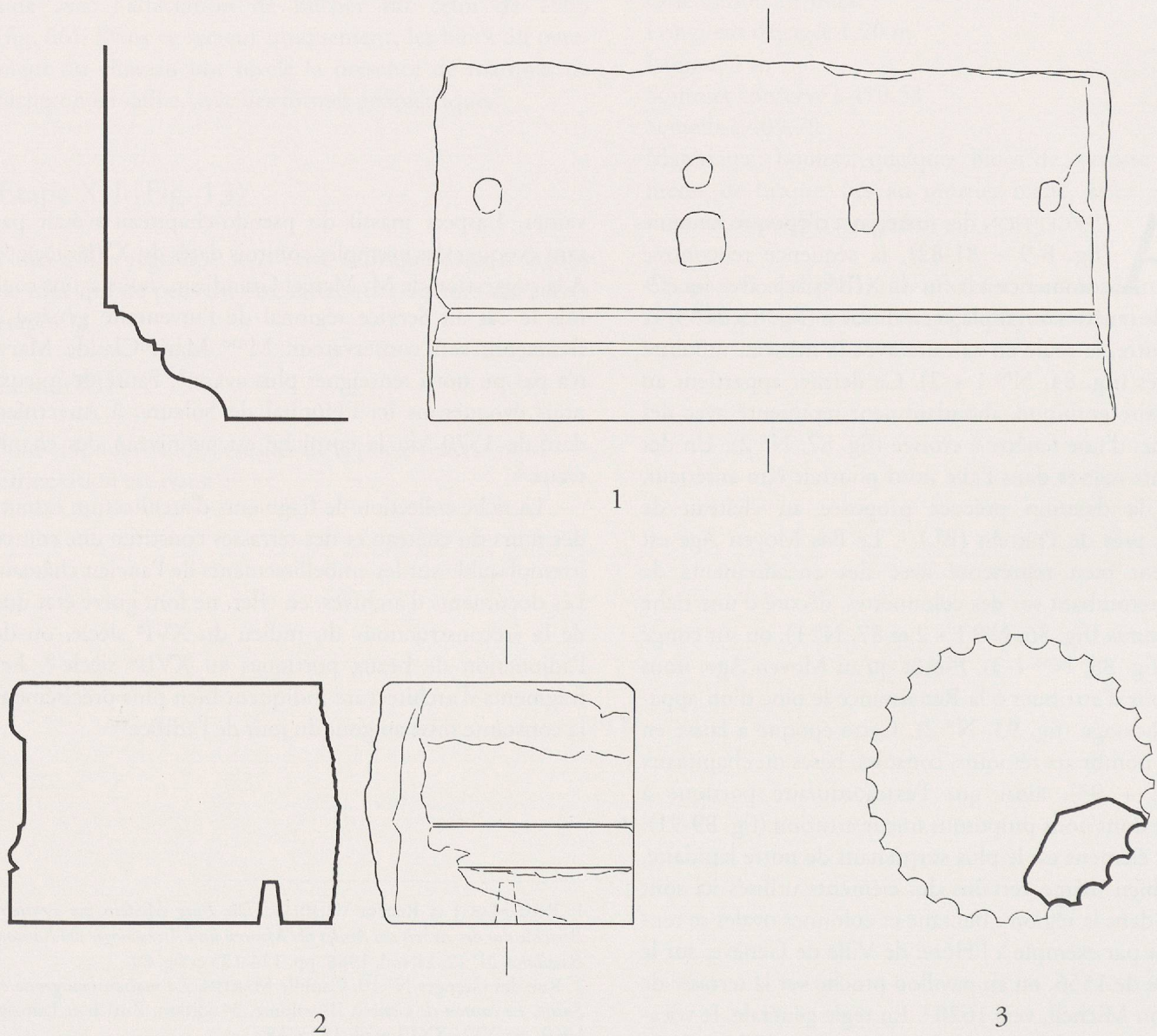


Fig. 81. Blocs romains (échelle 1:10)

- 1 : fragment de corniche mouluré en talons droits et renversés, avec trous de scellement sur le lit de pose. Calcaire blanc.
 2 : fragment mouluré avec trou de scellement. Calcaire blanc.
 3 : fragment de tambour de colonne cannelée. Calcaire jaune.

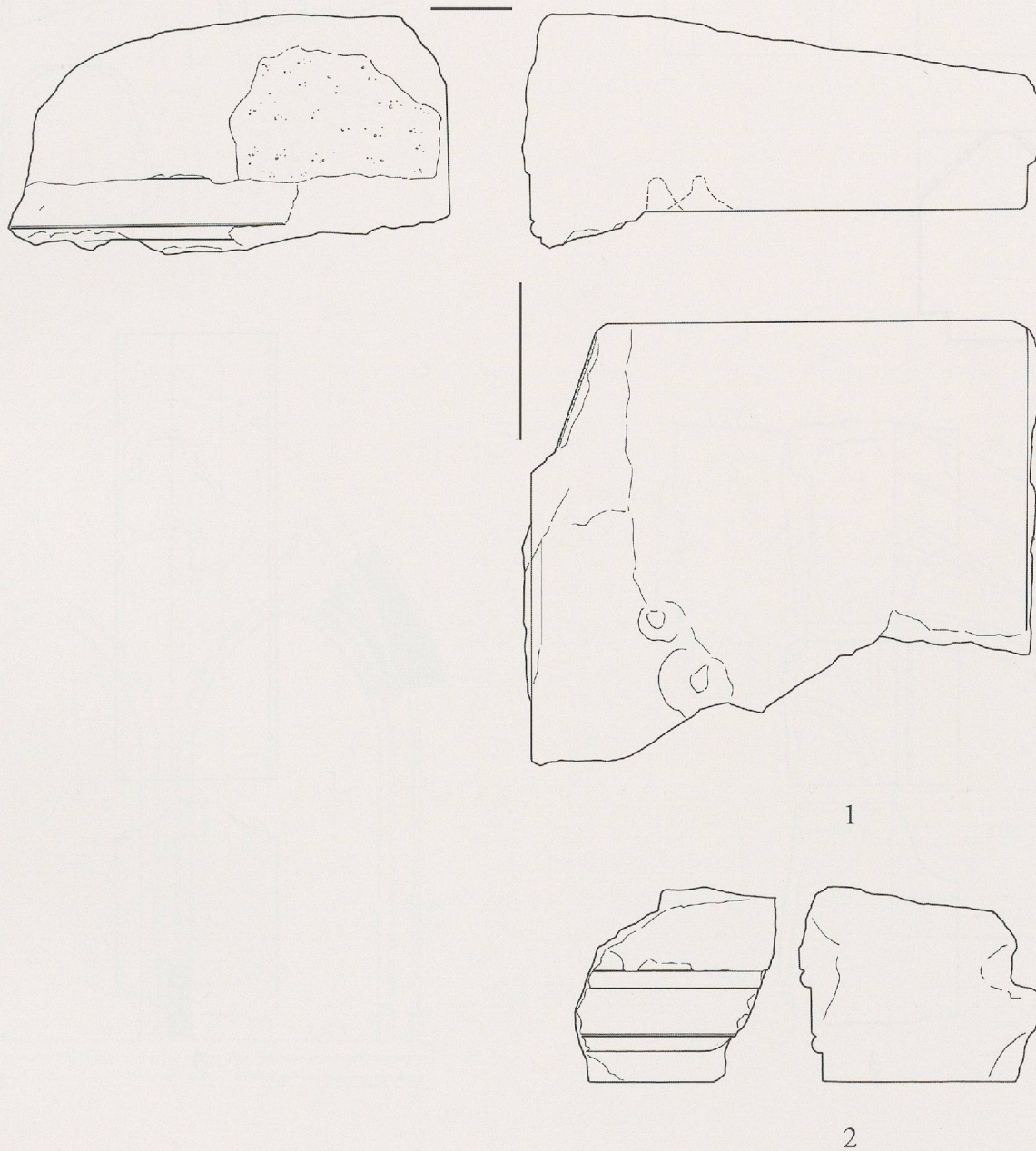


Fig. 82. Blocs romains (échelle 1:10)

1 : fragment d'entablement. Calcaire blanc.
2 : fragment d'entablement. Calcaire blanc.

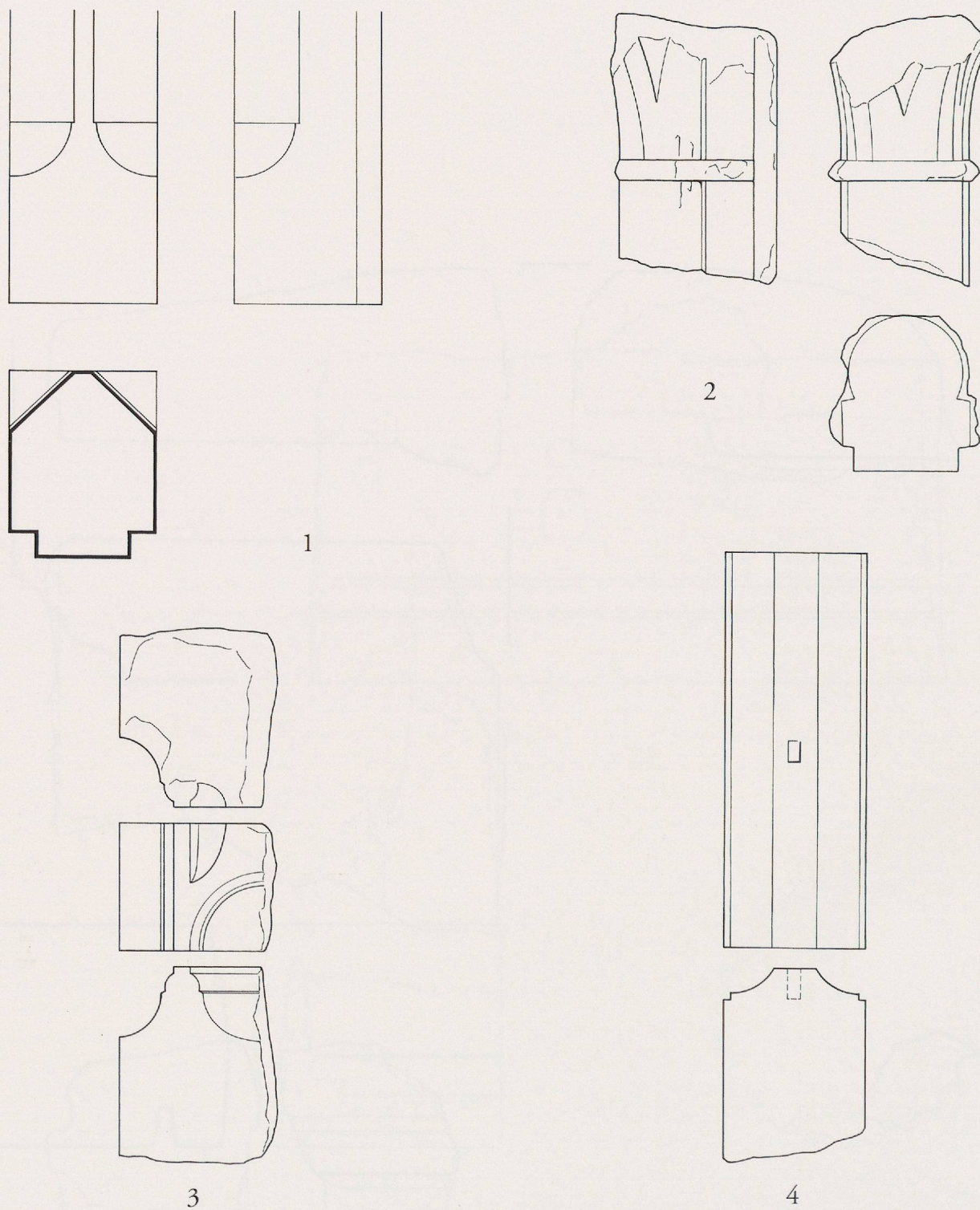


Fig. 83. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 : base d'un piédroit de meneau à chanfrein et amortissement sphérique en légère saillie. Molasse.

2 : chapiteau de colonnette engagée amorçant une voûte d'arêtes. Molasse.

3 : fragment de la partie supérieure d'un remplage. Molasse.

4 : segment d'un meneau de fenêtre mouluré en gorges. Calcaire jaune.

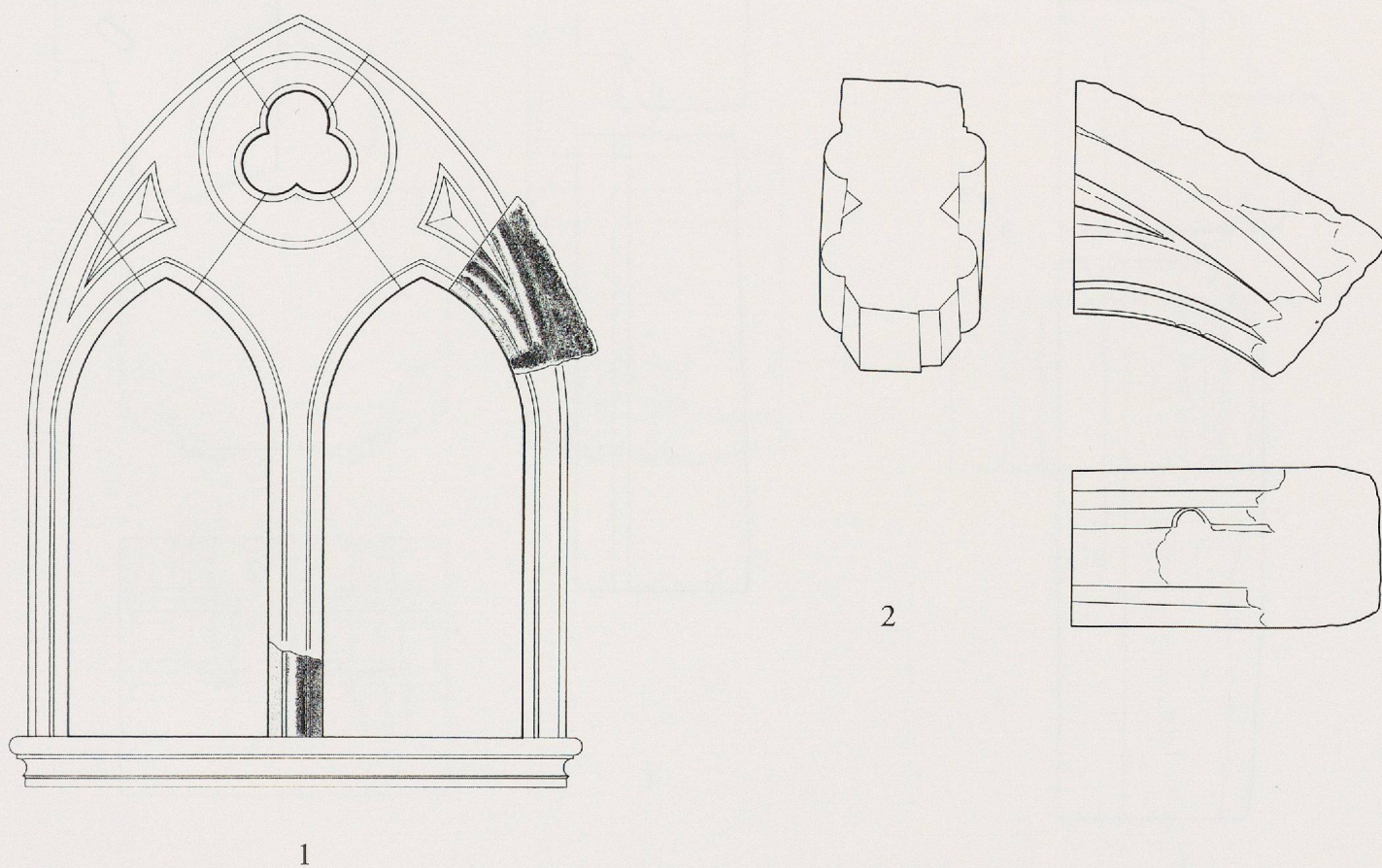


Fig. 84. Blocs gothiques (N° 1 : échelle 1:20; N° 2 : échelle 1:10)

1 : restitution d'une fenêtre à remplage. En foncé, les pièces retrouvées.
2 : bloc à la naissance du remplage. Calcaire jaune.

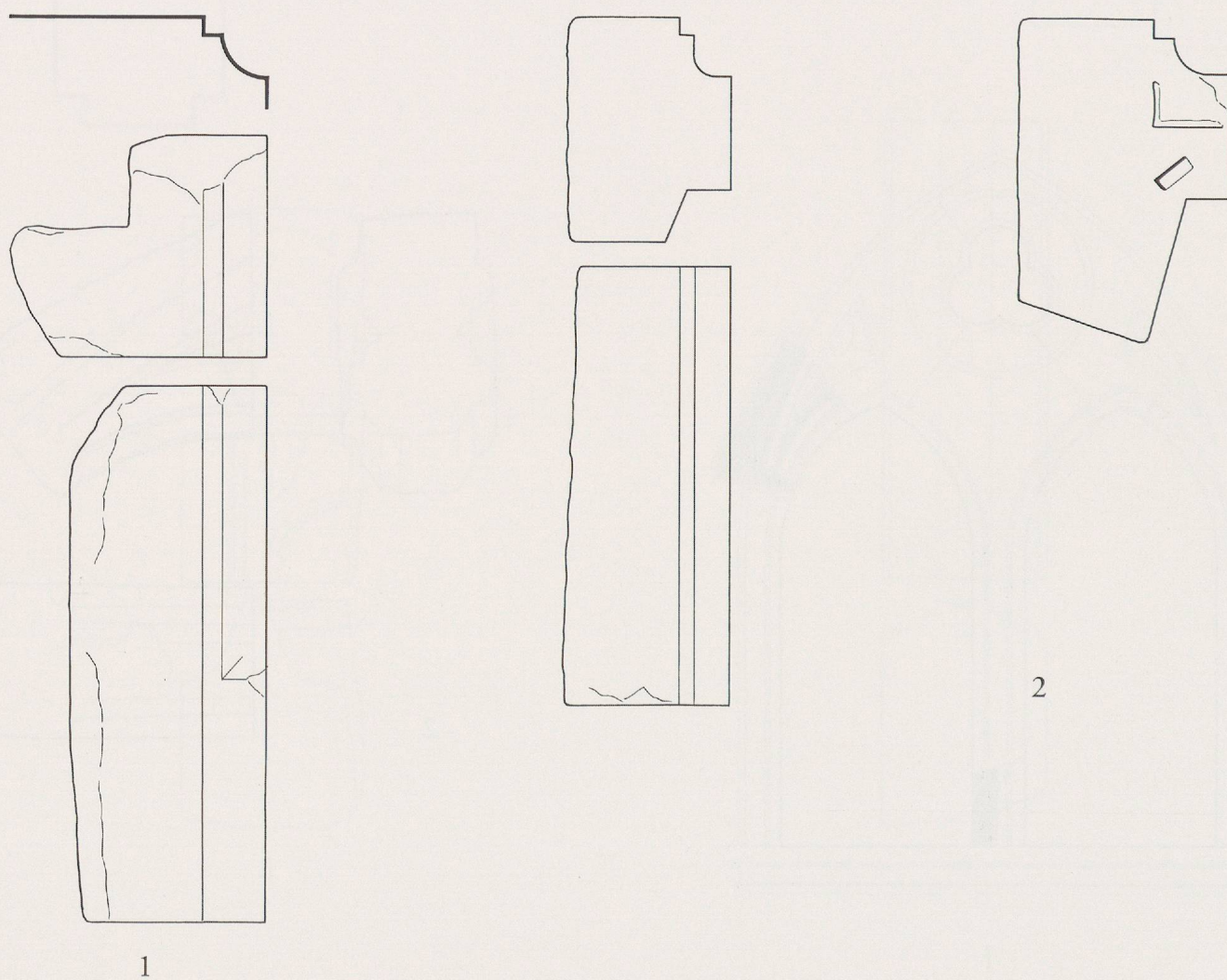


Fig. 85. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 et 2 : piédroits de fenêtre moulurés en gorge, avec feuillure. Molasse.

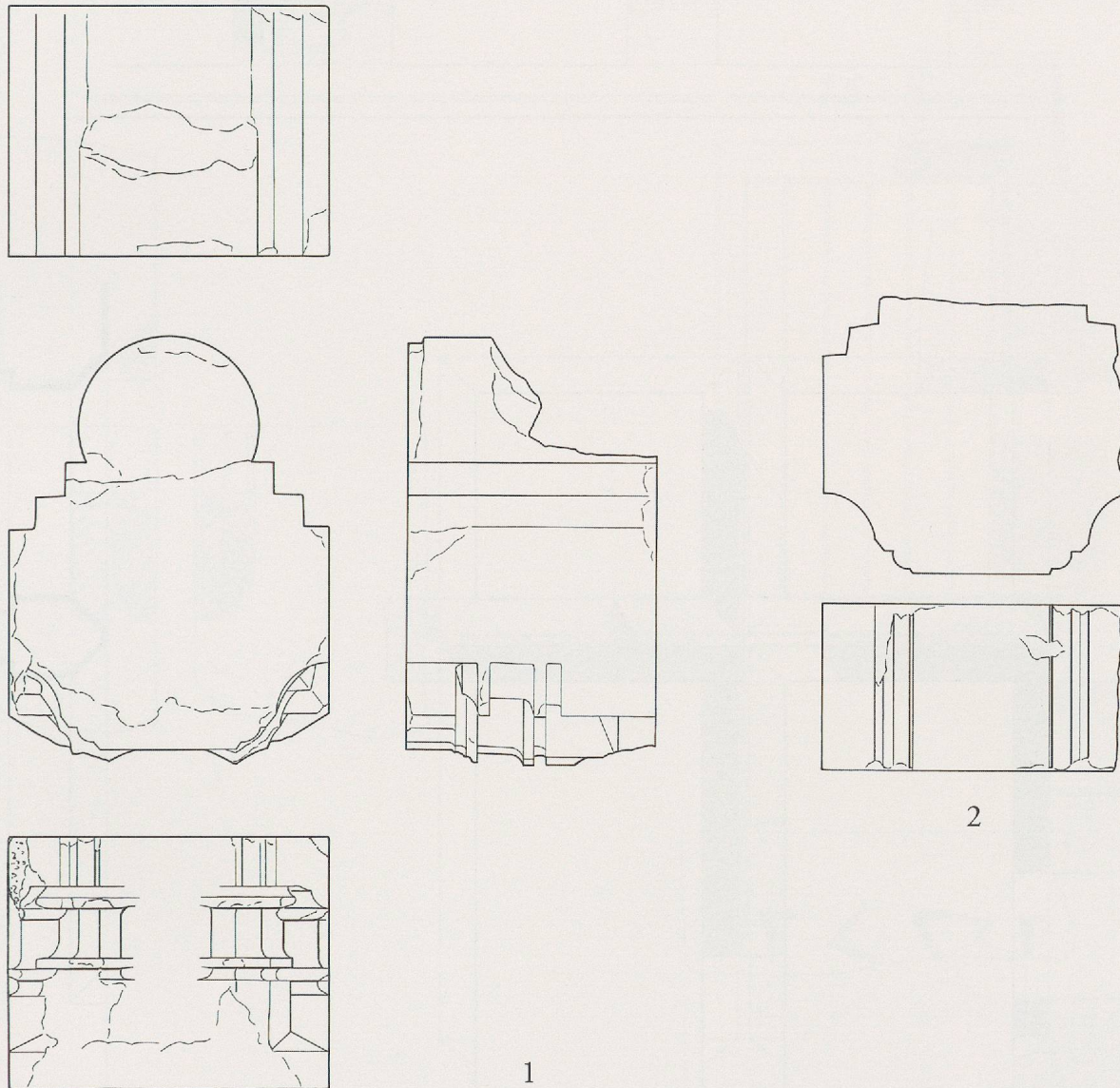
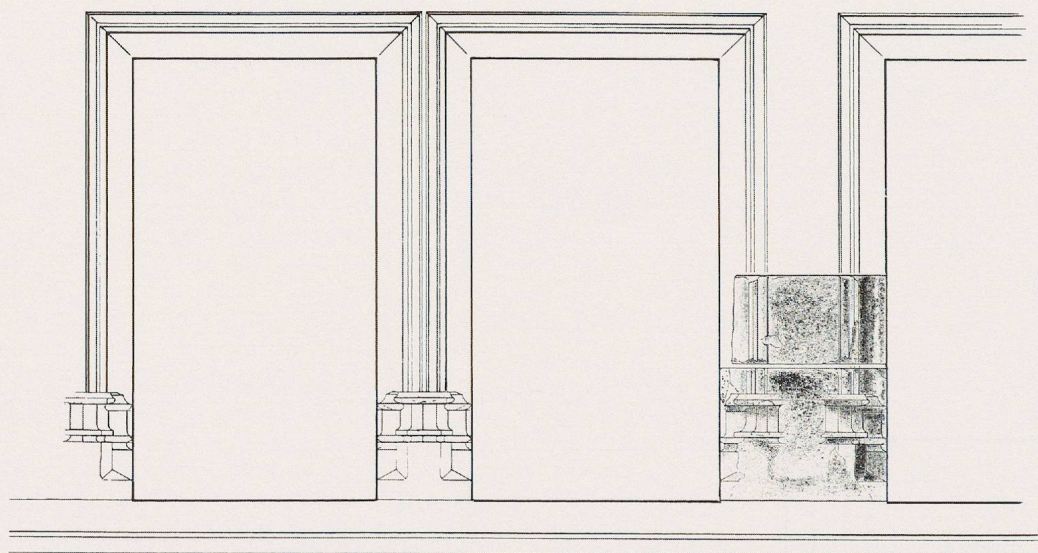
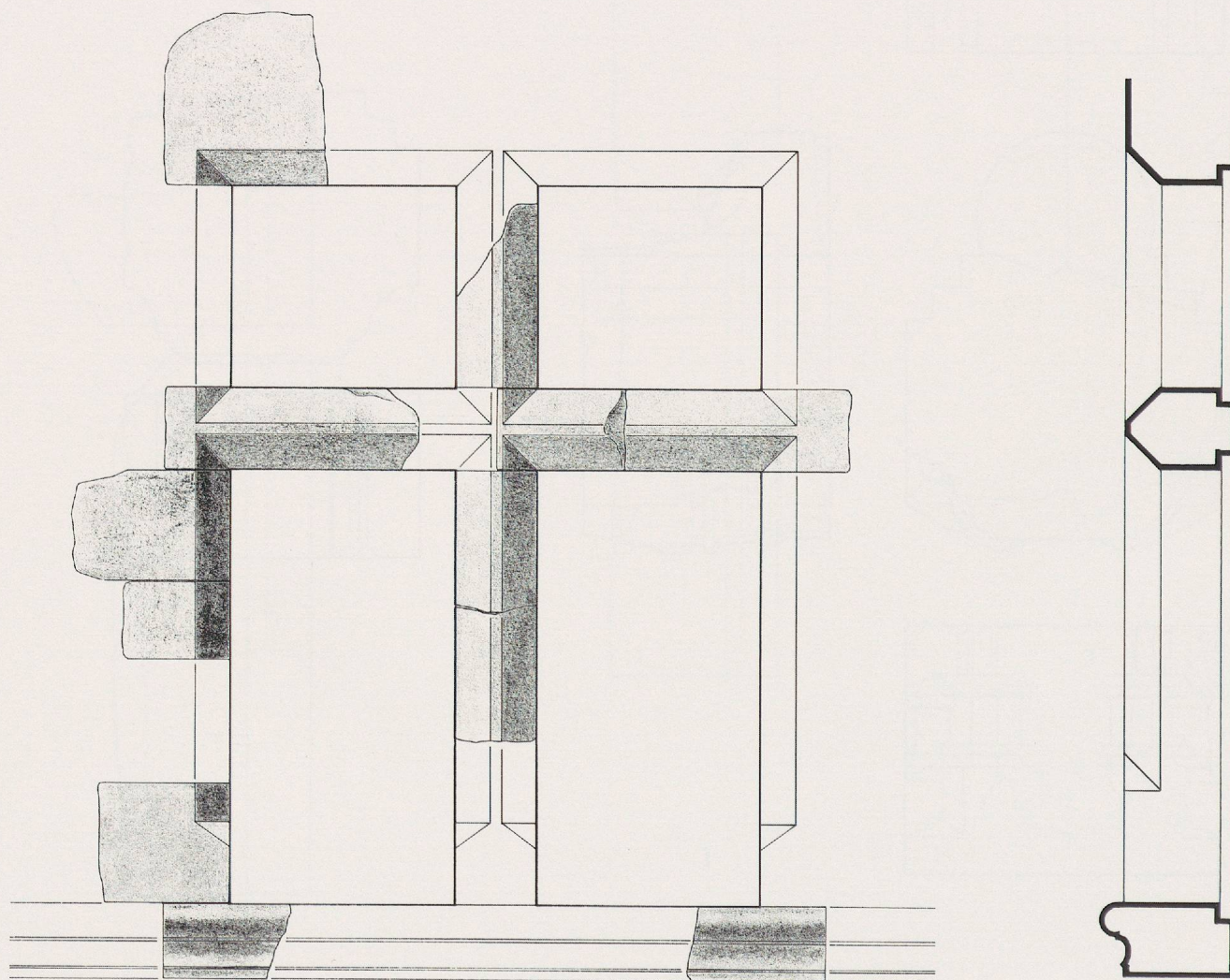


Fig. 86. Blocs gothiques (échelle 1:10)

1 et 2 : base et segment du meneau d'une fenêtre moulurés à l'extérieur en gorges retombant sur des bases prismatiques; à l'intérieur, feuillures polychromes et colonne engagée. Molasse.



1



2

Fig. 87. Blocs gothiques (échelle 1:20; en foncé, les pièces retrouvées)

1 : restitution de la fenêtre d'après les fragments de la fig. 86.

2 : restitution d'une fenêtre moulurée en fort chanfrein avec tablette saillante. Molasse.

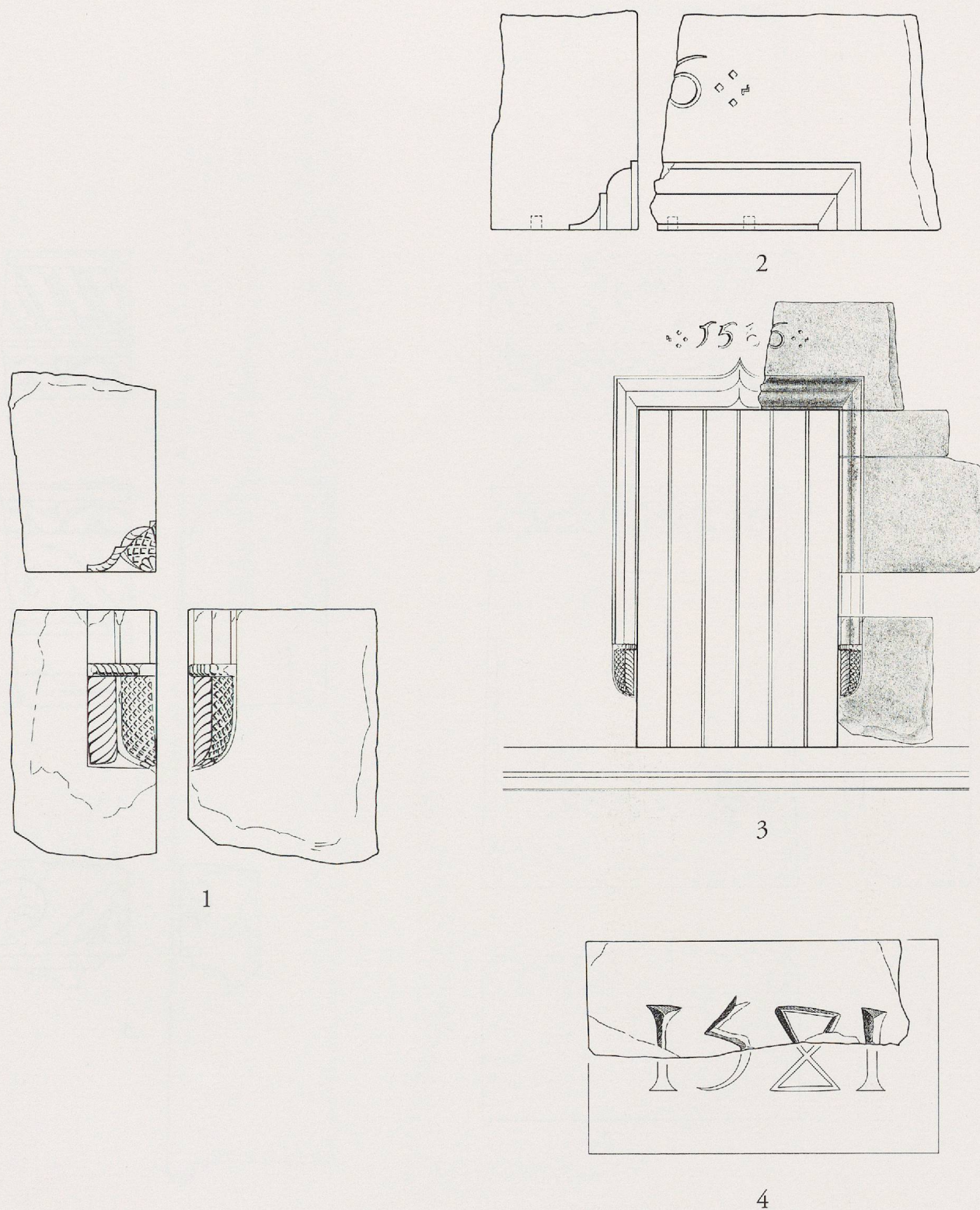


Fig. 88 (N^{os} 1 et 2 : échelle 1:10; N^o 3 : échelle 1:20; en foncé, les pièces retrouvées; N^o 4 : échelle 1:5)

- 1 : base du piédroit d'une fenêtre moulurée en gorge amortie sur congé torsadé et résillé. Molasse.
 2 : angle d'un linteau de fenêtre mouluré comme le précédent, daté, avec logements pour les barreaux. Molasse.
 3 : restitution de la fenêtre sur base des fragments 1 et 2.
 4 : bloc avec date. Molasse.

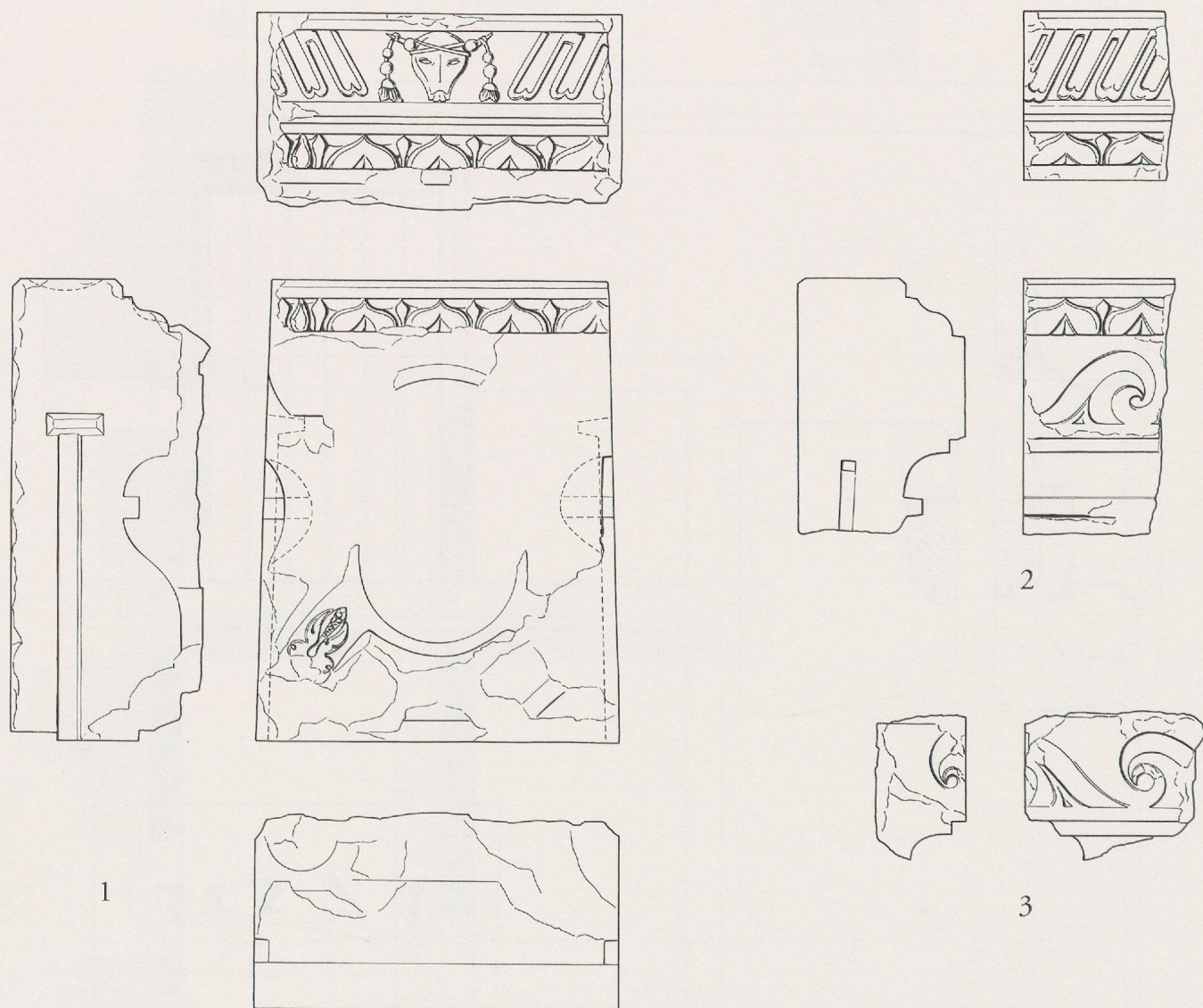


Fig. 89. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

1 : frise-chapiteau d'un portique à bucrane surmontant un décor d'oves et de lancettes, avec plusieurs trous de scellement et la réserve pour une colonne ovale. Molasse.
 2 et 3 : fragments du précédent avec décor de postes. Molasse.

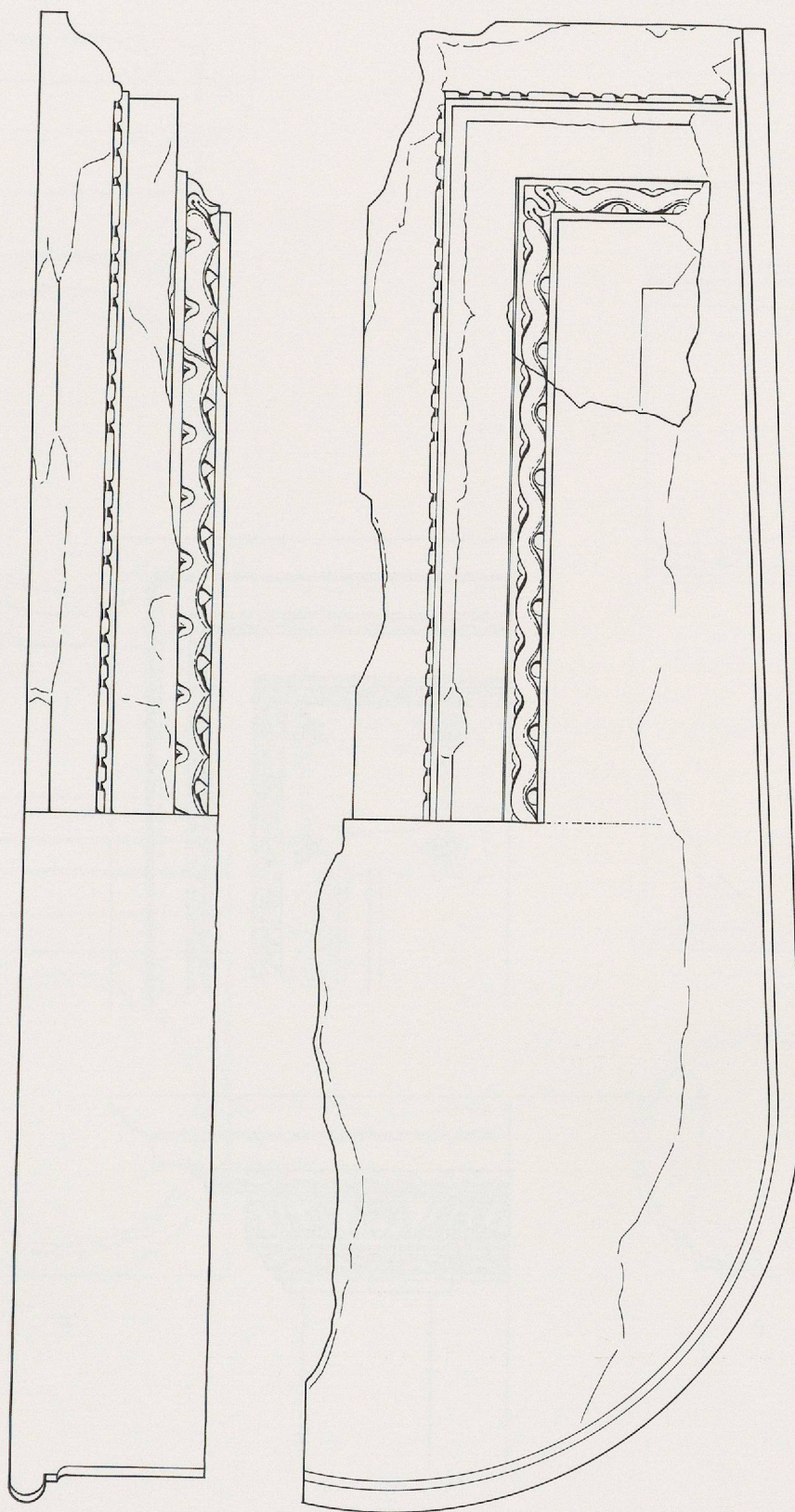


Fig. 90. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

Entablement du portique avec décor en chapelet, réutilisé comme marche de l'escalier de l'aile nord du château actuel. Molasse.

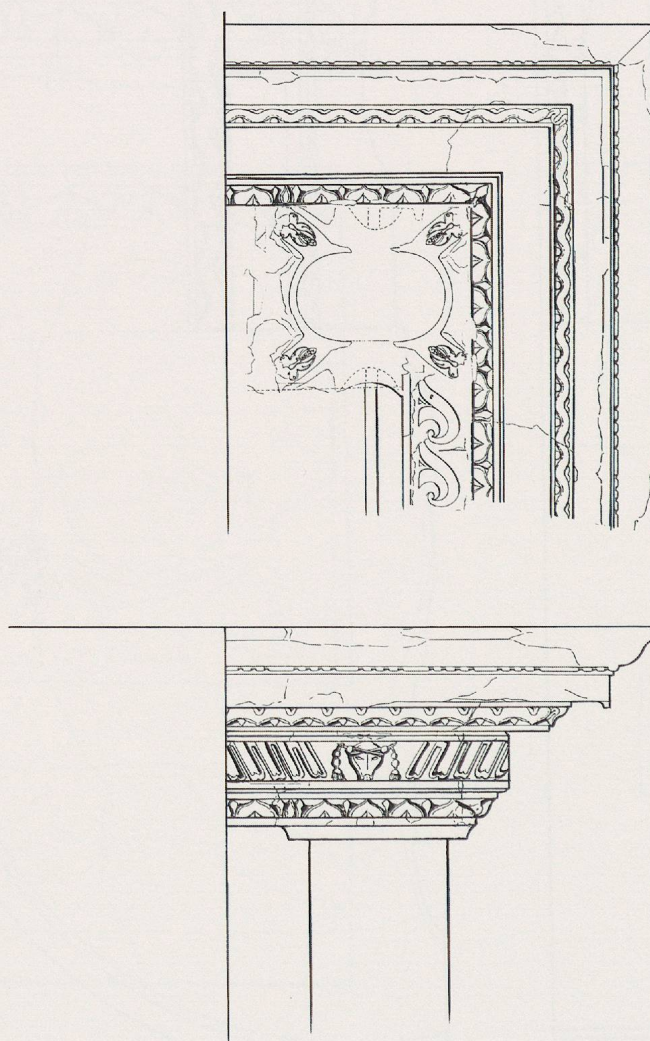
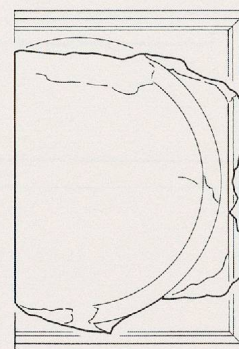
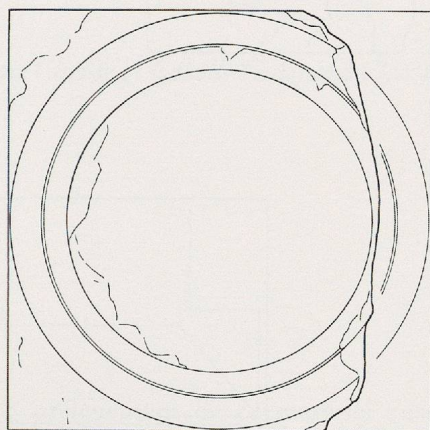
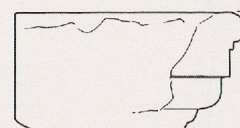
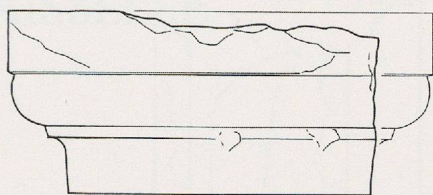


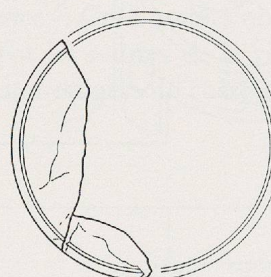
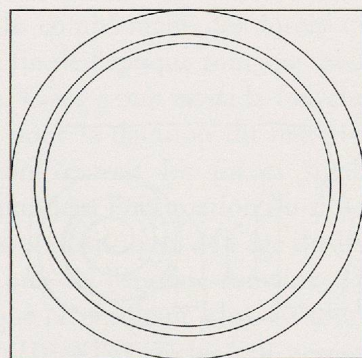
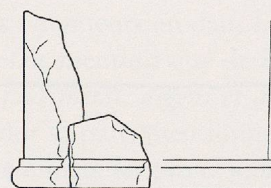
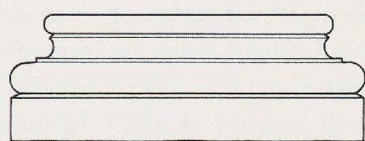
Fig. 91. Blocs Renaissance (échelle 1:20)

Restitution du portique à bucrane d'après les fragments des fig. 89-90.



1

2



3

4

Fig. 92. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

- 1 : chapiteau toscan. Molasse.
- 2 : fragment de chapiteau. Molasse.
- 3 : base attique. Molasse.
- 4 : fragments d'un tambour de colonne. Molasse.

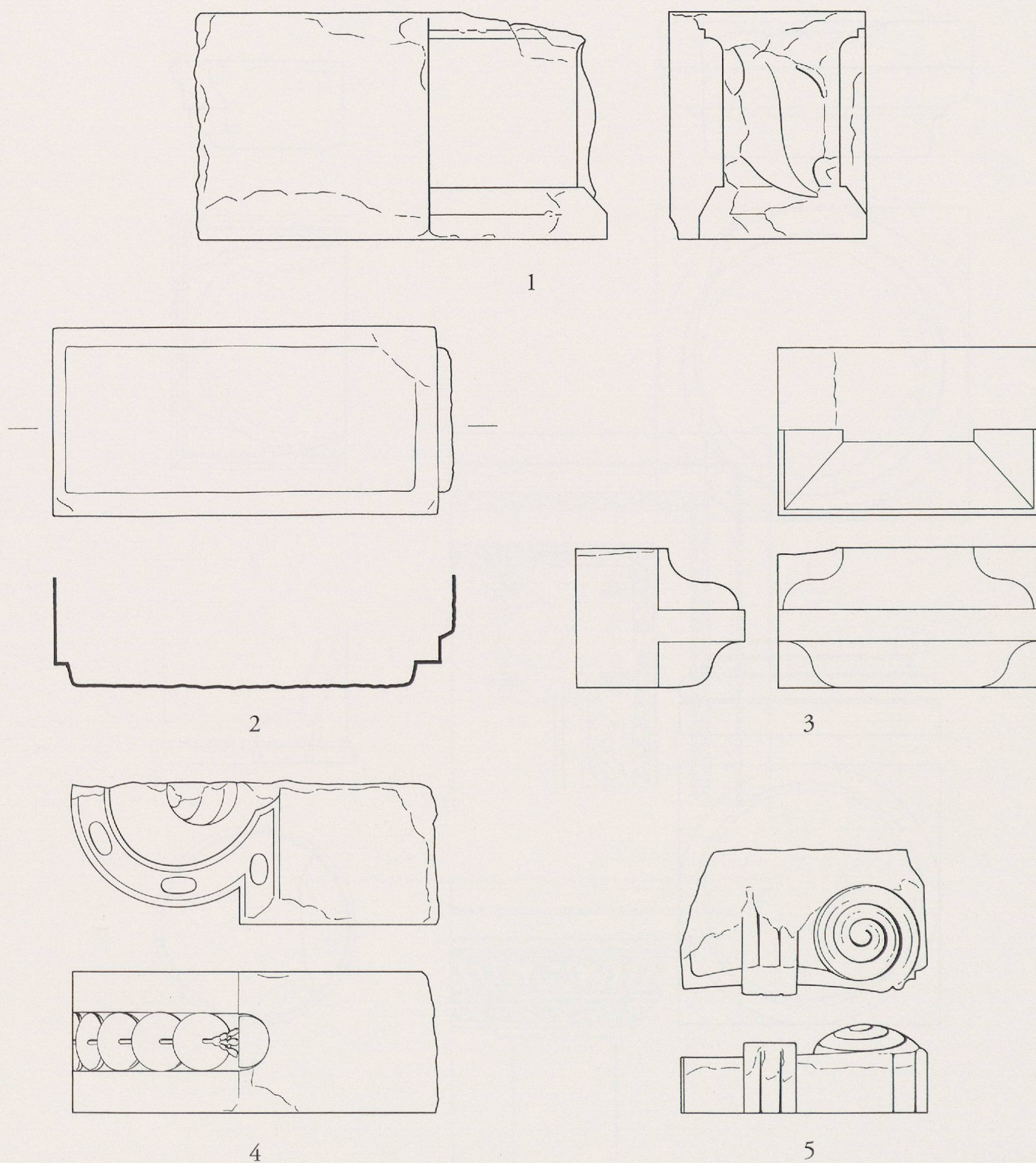


Fig. 93. Blocs Renaissance (échelle 1:10)

- 1 : fragment de corniche (?) à décor végétal. Molasse.
 2 : bloc d'un appareil en bossage. Molasse.
 3 : base d'un pilastre. Molasse.
 4 : partie inférieure d'une console décorée d'un chapelet de piastres. Molasse.
 5 : chenet (?) mouluré en spirale. Molasse.

LA VAISSELLE

Par François Christe et Isabelle Guignard Christe

LE prélèvement de ce matériel s'est fait, pour l'essentiel, dans le comblement des terrasses et surtout dans celui de l'ancien fossé de la terrasse inférieure nord. Ainsi, ce remblai et celui de la terrasse ouest ont livré, à eux seuls, l'immense majorité des profils dessinés dans nos planches. Il va de soi, dans un contexte stratigraphique aussi vague, que la valeur de l'échantillon est nulle pour affiner la typologie encore floue de ce matériel. Comme indiqué dans notre introduction, les premiers effets de l'arasement du sommet de la motte et le comblement des fossés qui l'entourent débute dès la fin de l'époque romaine, pour culminer au XVIII^e siècle. C'est *grosso modo* la fourchette chronologique stricte pour la datation du matériel présenté ici. Nous en avons extrait les pièces significatives bien datées, qui jalonnent l'occupation du site, sur la fig. 94 : le matériel protohistorique, de l'âge du Bronze et de La Tène finale, puis de l'époque romaine. Le fragment de pichet gothique N° 5, quant à lui, est tout à fait caractéristique des XIII^e-XIV^e siècles¹ ; il permet de proposer un *terminus* pour notre étape II. On peut y adjoindre le pied d'un pichet contemporain (fig. 115, N° 3), à forme et décor caractéristiques. Le bord de pot à lèvre en bandeau (fig. 111, N° 1) présente un intérêt tout particulier : il est le seul témoin, avec l'éperon en fer (fig. 132), de l'occupation du site au Haut Moyen Age; ce profil, en effet, apparaît dès l'époque carolingienne, selon de récentes études genevoises².

Pour le reste, la grande majorité de la vaisselle retrouvée remonte au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. La couleur dominante, le jaune, est fréquente dans la production nyonnaise de cette époque; il y a donc tout lieu d'y voir une provenance locale. Certaines pièces à pâte blanche et glaçure verte, en revanche, correspondent bien aux caractéristiques de la production de Meillonas, dans la Bresse.

Dans l'attente d'une analyse des pâtes, cette importation est bien attestée par les sources³.

Un autre intérêt de ces trouvailles est qu'il illustre la très grande diversité de formes et de fonctions des objets de la vie courante au château. L'on en cherchera en vain la mention dans les testaments ou dans les inventaires après décès : il n'y est fait mention que de la vaisselle de luxe, «... Vaisselle de tout métal, argent et autres...»⁴; l'inventaire de 1748, pour sa part, mentionne «... la vaisselle de porcelaine...» et énumère les pièces «tout de cuivre rouge», «tout de cuivre jaune», «tout de fer blanc», «tout de fonte» et «de léton», ainsi que la vaisselle d'argent, d'étain, de porcelaine et de faïence⁵. Ces humbles objets éclairent donc un pan négligé par les sources de la vie quotidienne des cuisiniers et des domestiques du château.

1. Voir François CHRISTE, *La «Cour des Miracles» à la Cité - 1220-1960 : une tranche de l'histoire de Lausanne, Cahiers d'archéologie romande*, N° 58, Lausanne, 1992, p. 87 et «La vaisselle de table en terre cuite», dans Gilbert KAENEL et Pierre CROTTI (s. d.), catalogue de l'exposition *Archéologie du Moyen Age - Le canton de Vaud du V^e au XV^e siècle*, Lausanne, 1993, p. 66.

2. Merci à notre collègue Marc-André Haldimann de nous en avoir communiqué les premiers résultats.

3. Rapport du conseil de commerce du 25 juin 1765, ACV Bb 2519, pp. 21-24 (dépouillement par Marcel Grandjean).

4. *Teneur du Testament ci devant mentionné, de Noble et Genereux Jean George Guiguer Baron de Prangins*. Extrait du Registre de la Cour baillivale de Nyon. 1764-1770, p. 368. ACV, Bim 2056 (Cité dans Chantal de SCHOLEPNIKOFF, *DHI*, p. 21).

5. ACV, Bim 2053, cour de Justice Baillivale, 22 janvier 1748, f° 189-201, chiffres 22 et 29^{bis}. Document transmis par M. Pierre-Antoine Troillet.

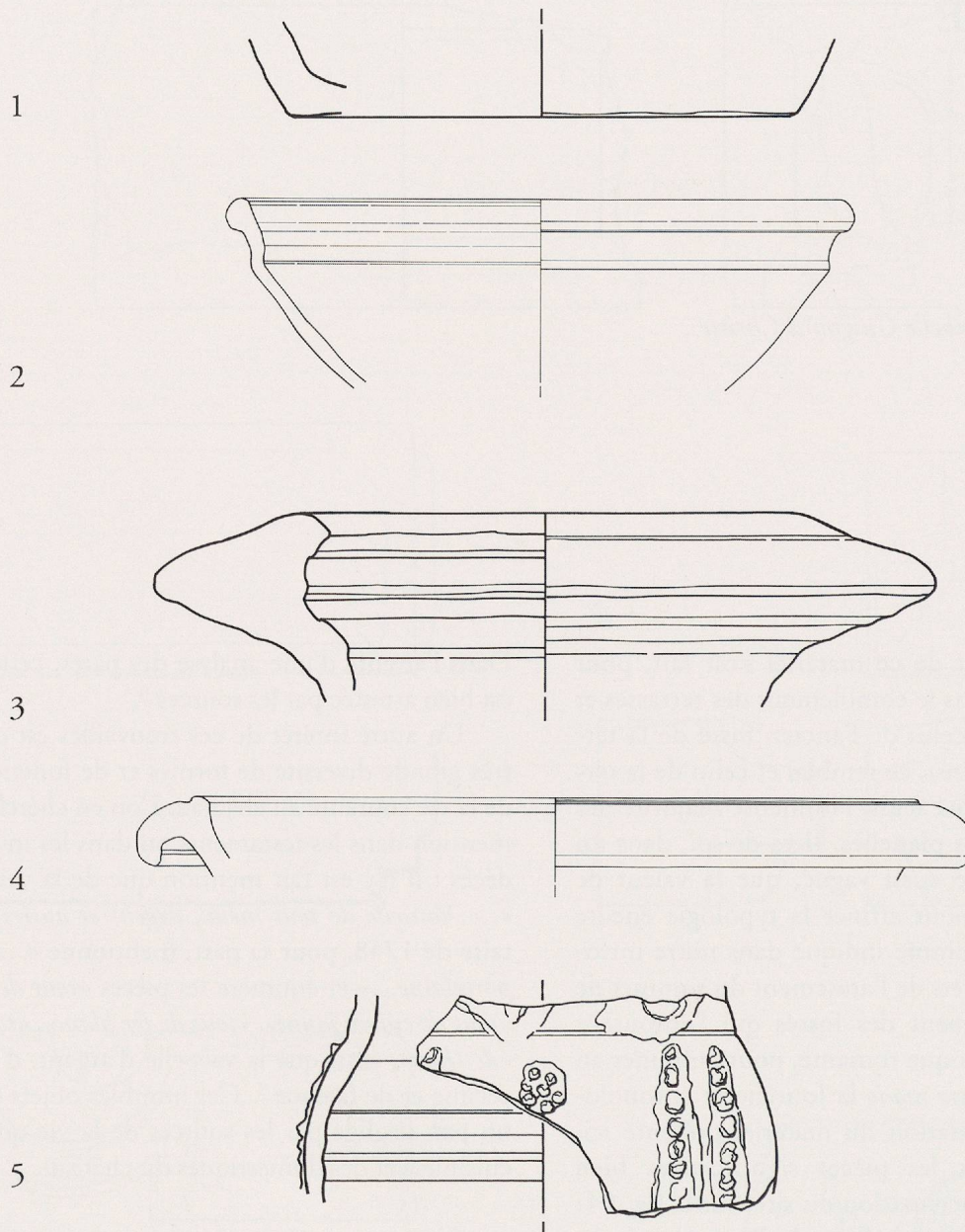


Fig. 94 (échelle N^{os} 1-3-5 : 1:2; N^{os} 2-4 : 1:4)

1 : fond de pot à paroi légèrement évasée; pâte gris foncé à gros dégraissant quartzeux.

Âge du Bronze final (1300-750 av. J.-C. Détermination par M. Claus Wolf, archéologue à la Section des monuments historiques et archéologie de l'Etat de Vaud).

2 : bord de jatte carénée, tournée, à lèvre épaissie; pâte homogène à fin dégraissant micacé, grise.

Période de La Tène D2 (1^{er} siècle av. J.-C. Détermination par M. Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne).

3 : bord d'amphore de type Dressel 20; pâte assez homogène à fin dégraissant, beige rose. Amphore à huile de Bétique.

II^e - III^e siècle ap. J.-C. (Détermination par M. Thierry Luginbühl, assistant à l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne).

4 : bord de mortier à collerette; pâte assez grossière à fin dégraissant micacé, rose orangé; surface intérieure rugueuse.

II^e - III^e siècle ap. J.-C. (Détermination par M. Marc-André Haldimann, archéologue au Service cantonal d'archéologie, Genève).

5 : fragment de panse globulaire et amorce du col vertical d'un pichet gothique; pâte homogène à fin dégraissant, orangée. Décor rapporté d'une pastille en rosace et de bandes verticales à boutons; glaçure extérieure brun-rouge.

XIII^e - XIV^e siècles.

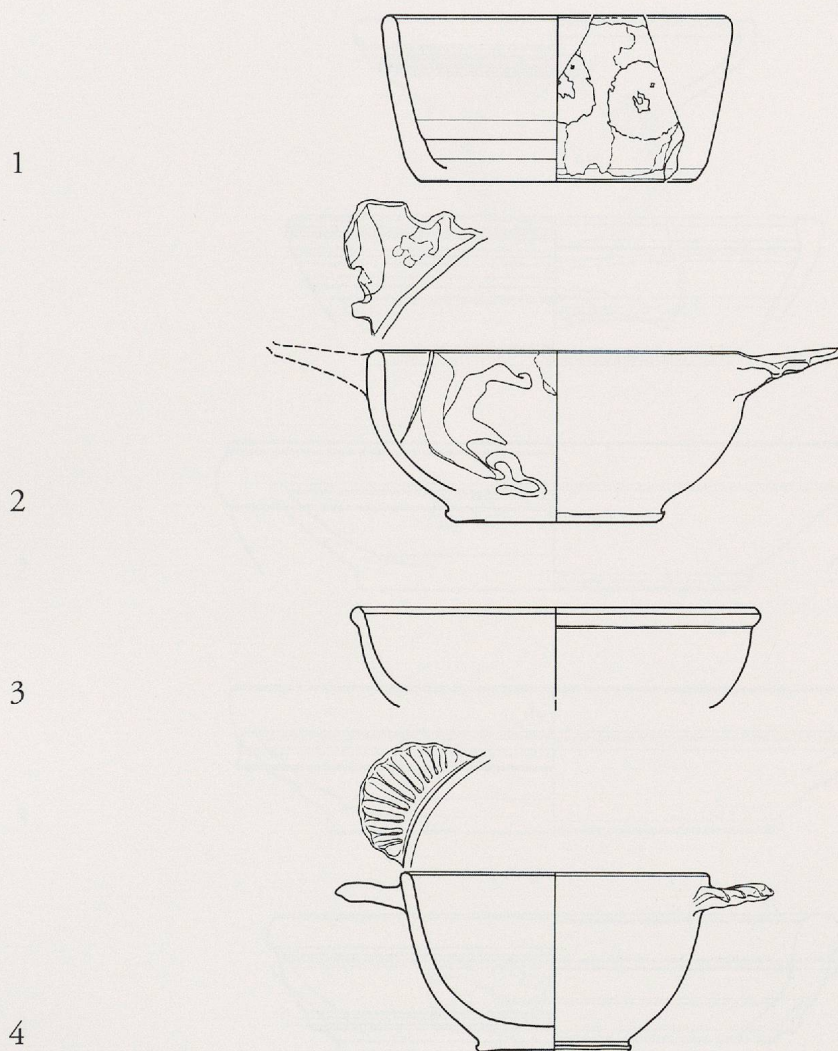


Fig. 95 (échelle 1:2)

1 : petit bol à fond plat et panse presque verticale terminée par une lèvre arrondie; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface ternie et lisse; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec décor vert et brun foncé à l'extérieur.

2 : bol à paroi évasée et lèvre verticale arrondie à peine épaissie avec oreille horizontale en demi-croix amorcée à la lèvre; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante, oxydée et rugueuse; glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert et brun-rouge à l'intérieur et sur l'oreille; larges coulures et taches à l'extérieur.

3 : bord de bol peu profond à paroi évasée s'amincissant vers une lèvre arrondie à bourrelet extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse avec zones rugueuses; glaçure extérieure brun jaune sur engobe clair, avec taches d'engobe rouge et points foncés.

4 : bol à fond concave et bourrelet, panse évasée terminée en lèvre arrondie presque verticale, avec oreille horizontale moulée en palmette amorcée sous la lèvre; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec zones vertes au bord des oreilles.

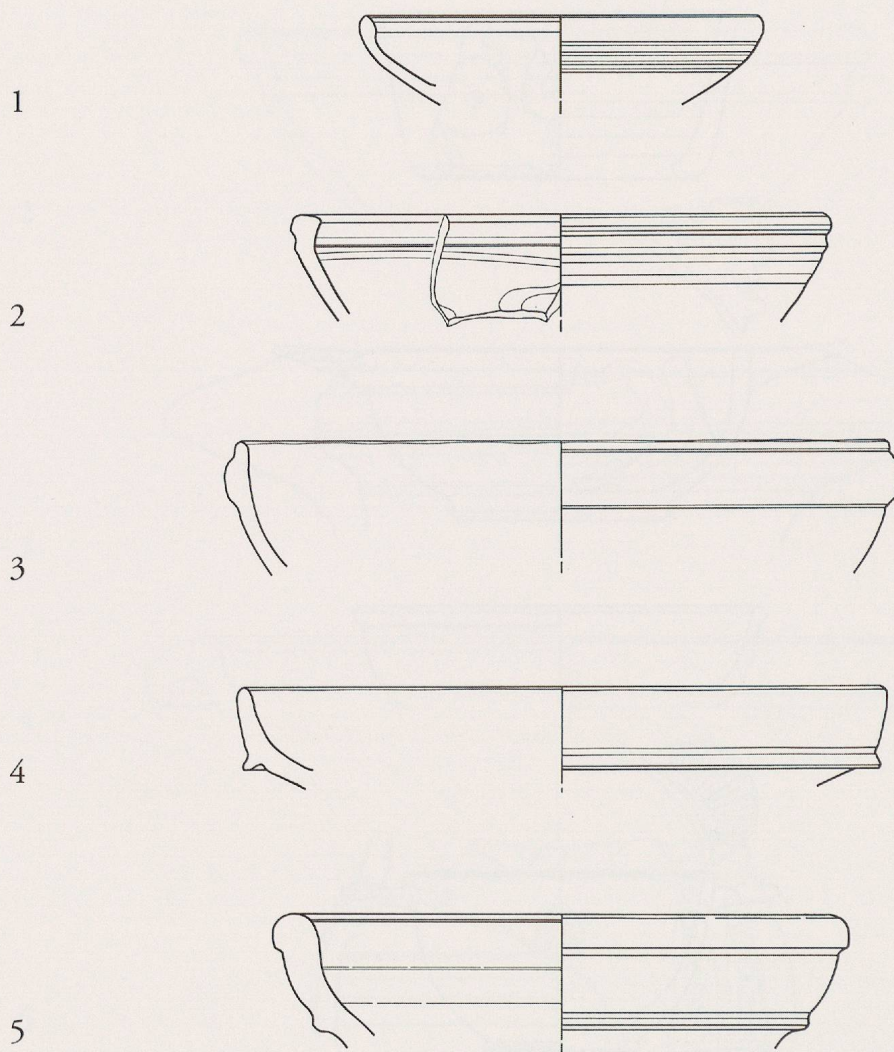


Fig. 96 (échelle 1:2)

1 : bord de bol à panse très évasée et lèvre verticale arrondie à léger bourrelet intérieur; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante, plutôt rugueuse; glaçure brun-jaune sur toute la surface, avec lignes jaune clair sur engobe blanc à l'extérieur.

2 : bord de bol à paroi évasée et lèvre invasée aplatie au sommet avec bourrelet et gorge extérieurs; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose; surface lisse et oxydée; glaçure extérieure brun-vert avec décor vert clair sur engobe blanc.

3 : bord de plat creux à panse évasée et lèvre arrondie verticale épaissie d'un bandeau extérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose; surface brillante, usée; glaçure jaune foncé sur engobe beige, sur toute la surface, tirant sur l'orange à l'extérieur, avec pointillé foncé.

4 : bord de récipient à paroi très évasée et lèvre arrondie quasi verticale avec une base débordante et soulignée d'une nervure; pâte assez homogène à dégraissant moyen, grise; surface brillante et lisse; glaçure vert olive.

5 : bord de récipient à épaisse paroi évasée avec lèvre arrondie soulignée d'un petit bandeau à sa base et renflée au sommet; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure vert clair sur engobe blanc à l'extérieur et sur le bord.

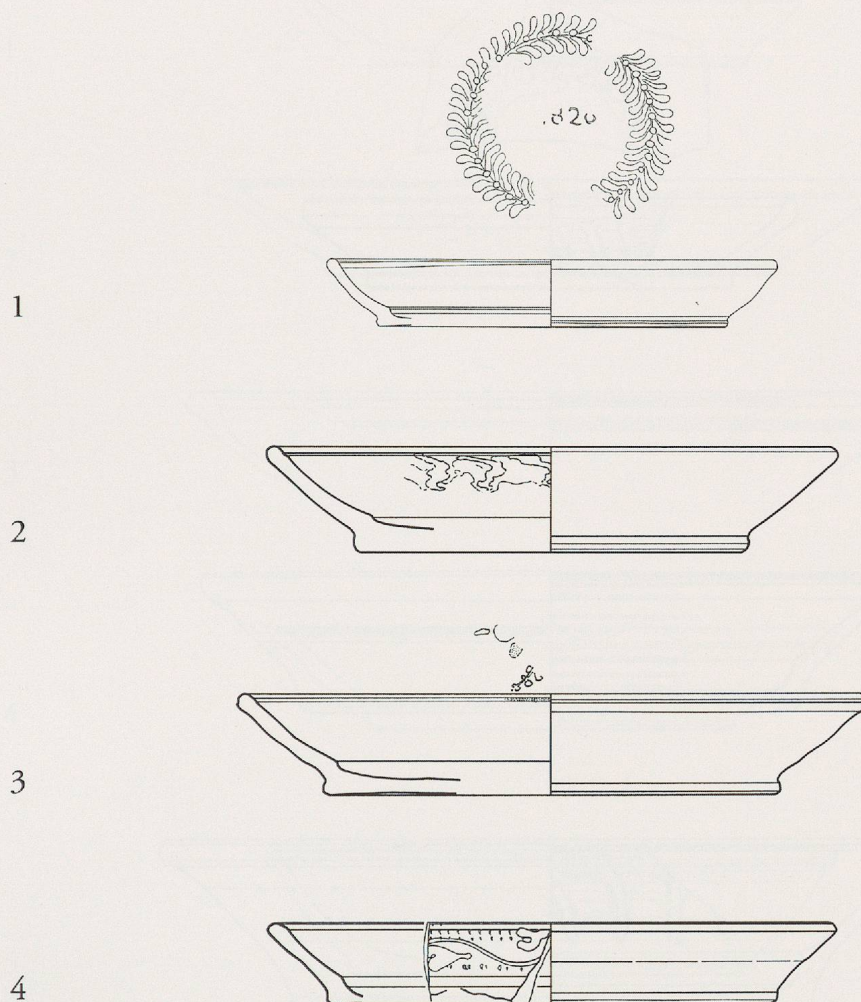


Fig. 97 (échelle N° 1 : 1:4; N°s 2 à 4 : 1:2)

1 : grande assiette à fond plat et bourrelet, avec marli évasé et concave terminé par une lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec dessin brun foncé, brun-rouge et vert; coulures à l'extérieur.

2 : assiette à fond plat, bourrelet et dépression interne, marli oblique et lèvre arrondie soulignée d'une nervure à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse, écaillée sur le fond; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec dessin flou panaché brun et vert sur le bord interne.

3 : assiette à fond plat, faible bourrelet et dépression interne, marli oblique et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse et brillante, traces de couteau sur le fond; glaçure jaune clair sur engobe blanc avec ligne brune sur le bord intérieur et dessin brun et vert sur le fond.

4 : assiette à fond plat, pied annulaire et faible dépression interne, marli oblique terminé par une lèvre arrondie à léger chanfrein intérieur; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface satinée, lisse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec guillochis, onde gravée et motifs verts et beige.

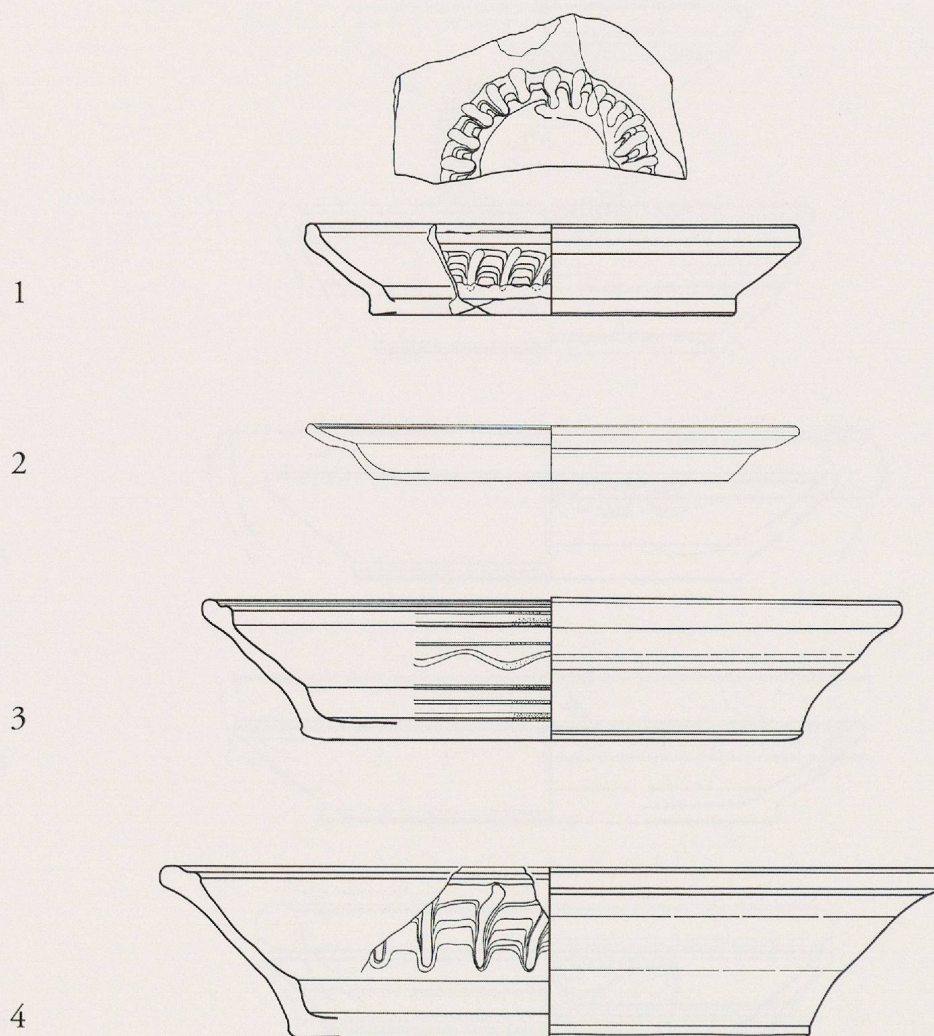


Fig. 98 (échelle N^{os} 1, 3 et 4 : 1:2; N^o 2 : 1:4)

1 : assiette à fond plat et pied annulaire, marli oblique et lèvre verticale arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, décor panaché vert et brun sur le marli et sur le fond.

2 : grande assiette creuse à fond plat, paroi et marli évasés légèrement concaves terminés par une lèvre arrondie à peine épaissie à la base, soulignée à l'intérieur par une nervure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse et écaillée; glaçure vert-jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

3 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, marli oblique avec une lèvre épaissie et arrondie avec gorge intérieure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, écaillée et parfois rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor de lignes brunes et onde verte; coulures à l'extérieur.

4 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, long marli oblique s'élargissant sur une lèvre arrondie, épaissie et soulignée d'une gorge intérieure; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et ternie; glaçure intérieure brun clair sur engobe rouge, avec décor panaché jaune clair sur engobe blanc, et vert.

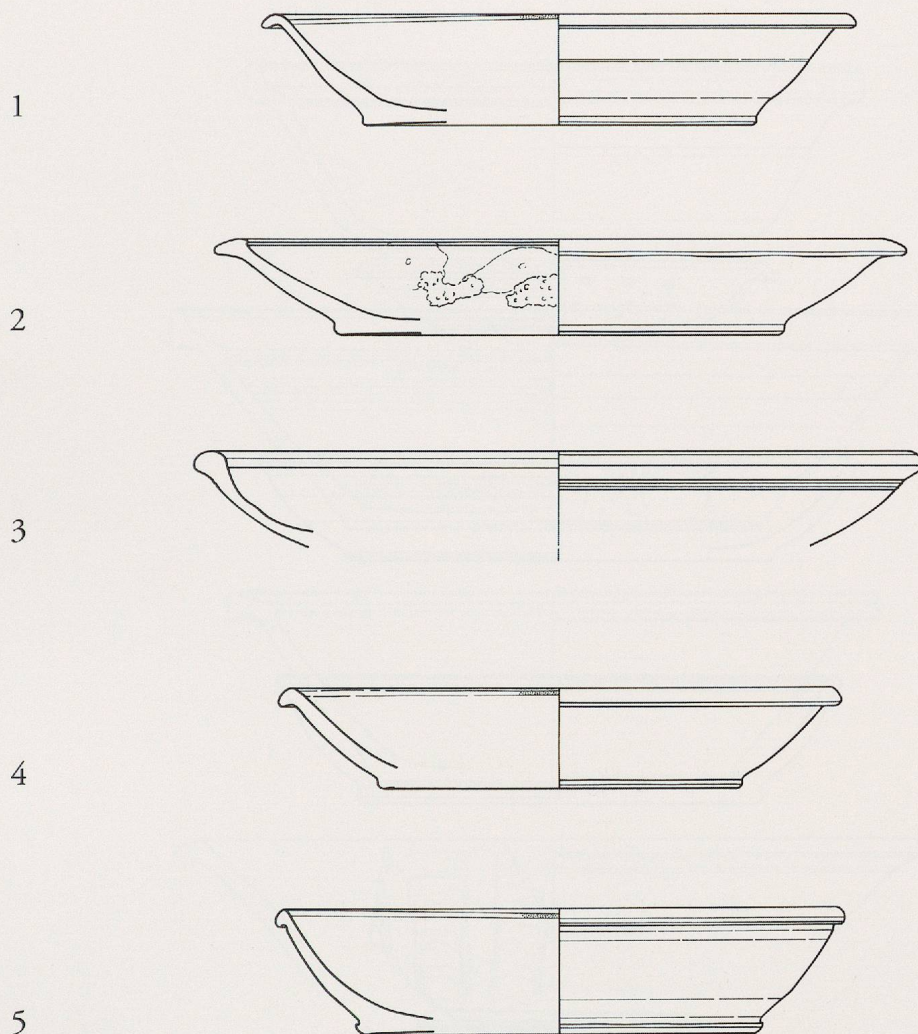


Fig. 99 (échelle 1:2)

1 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, panse évasée s'amincissant fortement vers la lèvre pendante à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec ligne brun foncé au bord.

2 : assiette à fond plat et petit bourrelet, panse évasée s'amincissant vers la lèvre arrondie horizontale débordant légèrement à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse, éraflée (couteau?); glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, décor vert et brunâtre sur la panse; glaçure extérieure brune.

3 : bord de terrine à paroi évasée concave et lèvre en bourrelet extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre rouge; surface brillante, striée et rugueuse; glaçure brun-jaune sur toute la surface.

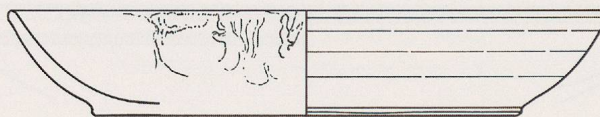
4 : assiette creuse à pied annulaire, paroi évasée et lèvre repliée vers l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse et très brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec une ligne brune sur le bord; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

5 : assiette creuse à fond concave et bourrelet, panse évasée s'amincissant vers la lèvre ourlée à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface lisse, écaillée et ternie; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec une ligne brune au bord.

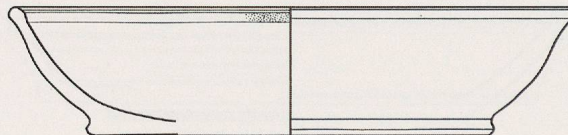
1



2



3



4



Fig. 100 (échelle N° 1 : 1:4; N°s 2 à 4 : 1:2)

1 : terrine à fond convexe et pied annulaire, paroi évasée concave terminée par une lèvre arrondie repliée en équerre vers l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse, brillante et ternie; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge avec motifs jaunes et blancs.

2 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, paroi évasée s'amincissant et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor brun et vert.

3 : assiette creuse à fond concave et petit bourrelet, paroi évasée s'amincissant vers une lèvre arrondie à peine renflée; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface lisse et brillante; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec une ligne brune au bord interne.

4 : petite assiette (dînette?) à fond convexe, très faible bourrelet et dépression interne, paroi et marli évasés terminés par une lèvre épaissie à la base avec chanfrein extérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre; surface écaillée; reste de glaçure intérieure verte sur engobe blanc.

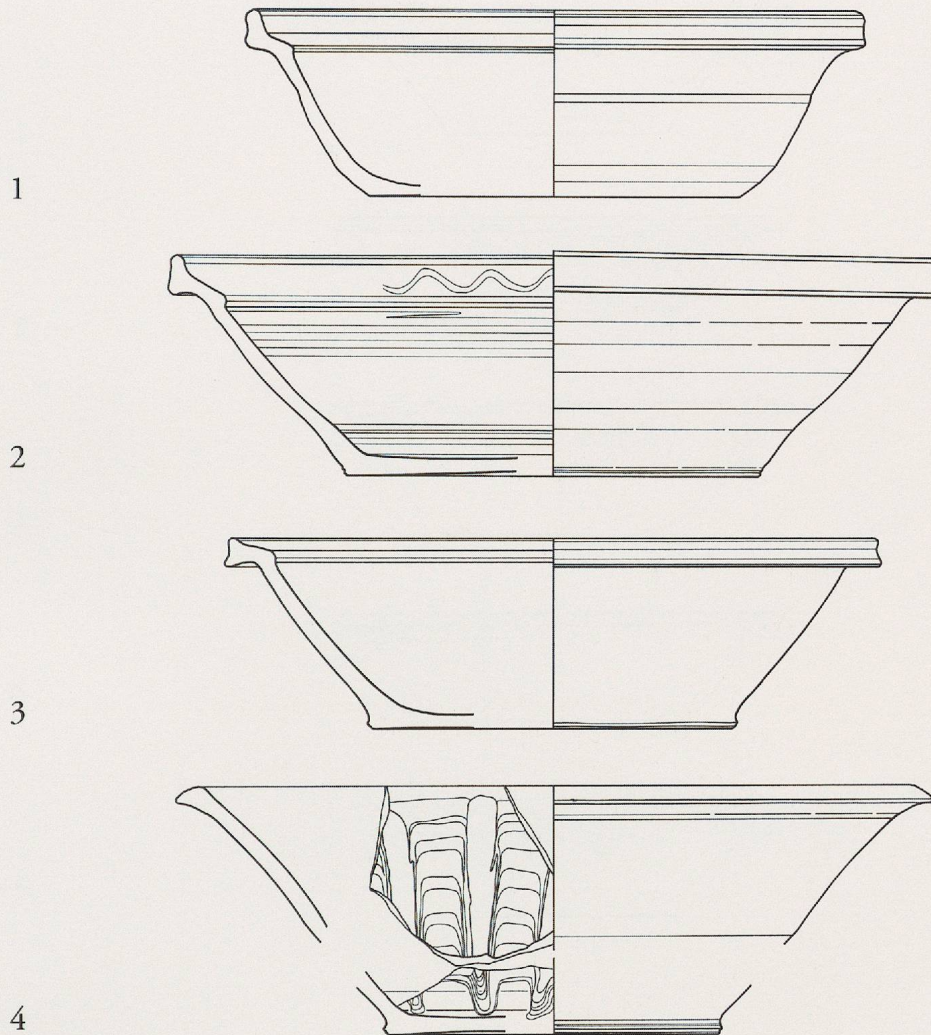


Fig. 101 (échelle 1:2)

1 : plat creux à fond plat et paroi oblique légèrement concave terminée par une lèvre verticale en équerre soulignée d'une faible gorge extérieure; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure brun-jaune sur engobe rouge.

2 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée et haute lèvre en équerre, arrondie et débordante à la base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brun clair sur engobe rouge clair, avec décor jaune clair sur engobe blanc.

3 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée avec lèvre en équerre arrondie et débordante; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface lisse, brillante, très écaillée; glaçure ocre sur engobe rose clair, sur toute la surface.

4 : plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi évasée terminée par une lèvre étirée en pointe vers l'extérieur; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse, avec zones rugueuses; glaçure intérieure brun-jaune sur engobe rouge avec décor panaché blanc jaune clair et vert.

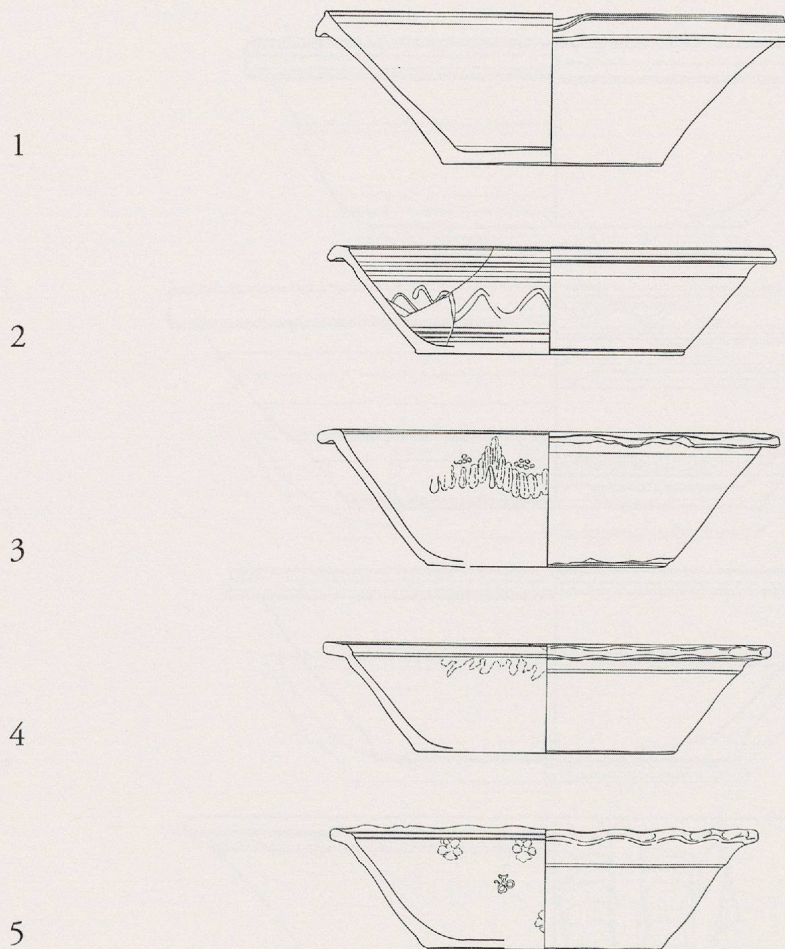


Fig. 102 (échelle 1:4)

1 : plat creux à fond plat, paroi évasée s'amincissant vers une lèvre épaissie pendant vers l'extérieur et surmontée d'une pointe arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et ternie; glaçure intérieure vert bouteille sur engobe beige.

2 : plat creux à fond plat et petit pied annulaire, paroi évasée et lèvre arrondie pendante vers l'extérieur, avec large chanfrein intérieur; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre rose clair; surface brillante, lisse, écaillée, avec une sorte d'oxydation verdâtre; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge clair avec décor jaune vert clair; coulures à l'extérieur.

3 : plat creux à fond plat et paroi évasée terminée par une lèvre en équerre horizontale, arrondie et en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et brillante; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor vert, brun-jaune et brun foncé; glaçure extérieure brun-jaune.

4 : plat creux à fond plat, paroi évasée et épaisse lèvre carrée en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse; glaçure intérieure jaune vert clair sur engobe blanc, avec décor vert; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

5 : plat creux à fond plat, paroi évasée et épaisse lèvre carrée en équerre, en feston sur le pourtour du plat; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante, lisse, un peu usée; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec motifs verts et brun foncé; glaçure extérieure brun-jaune sur engobe rouge.

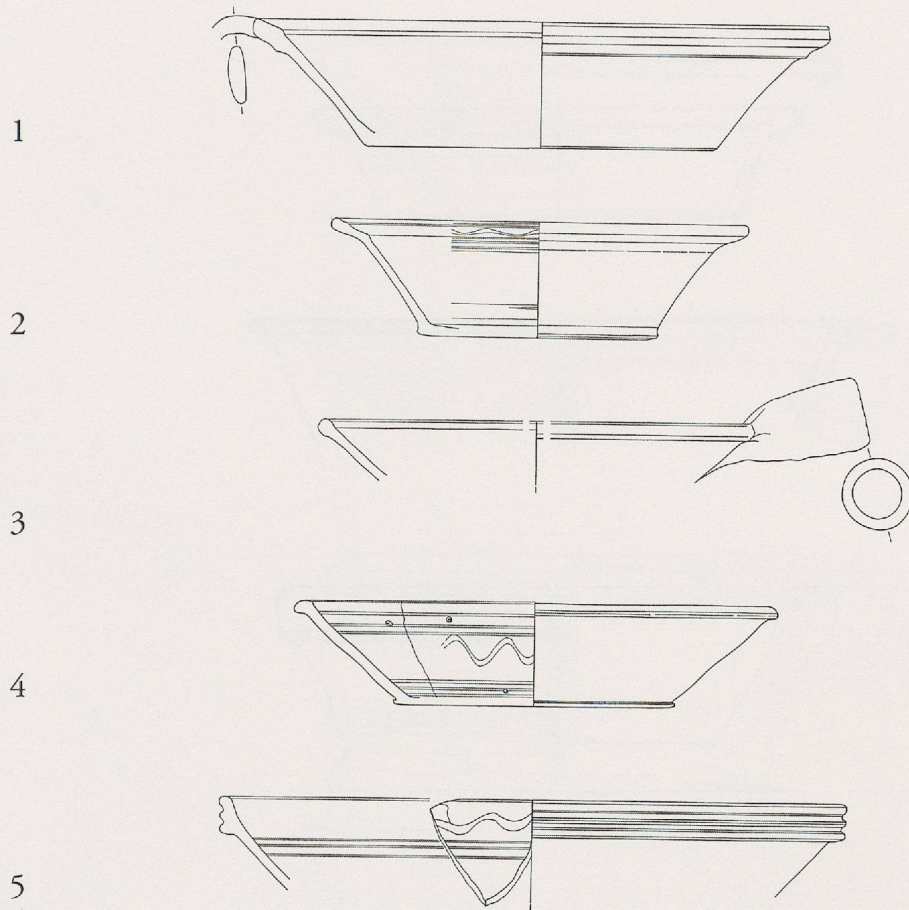


Fig. 103 (échelle 1:4)

1 : grande terrine à paroi et lèvre carrée et épaissie évasées, avec un départ d'anse ovale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure intérieure vert épinard.

2 : plat creux à fond plat et petit bourrelet, paroi évasée terminée par une lèvre en équerre, arrondie et soulignée d'une nervure intérieure; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante finement rugueuse; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge, avec décor blanc jaune.

3 : bord d'un plat à paroi très évasée et lèvre en bourrelet, avec un manche creux cylindrique amorcé obliquement à la lèvre; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante lisse, un peu striée; glaçure verte sur engobe blanc à l'intérieur et sur le manche.

4 : plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi évasée terminée par une lèvre à base horizontale arrondie en bourrelet extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre rose; surface lisse, brillante et ternie; glaçure intérieure brune sur engobe rouge, avec décor vert et jaune; trous de réparation.

5 : bord d'un grand plat creux à paroi évasée, haute lèvre redressée et épaissie avec deux gorges profondes à l'extérieur et une amorce de bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface brillante et lisse, à peine rugueuse; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert et jaune foncé.

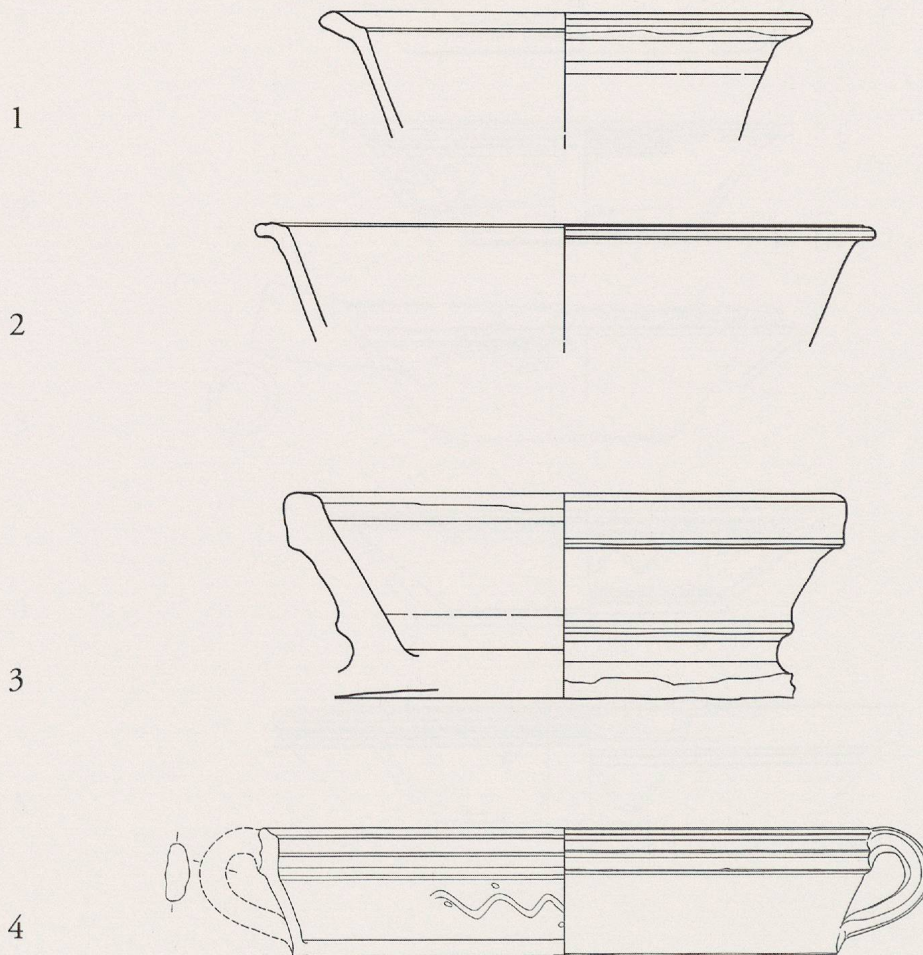


Fig. 104 (échelle N^{os} 1 à 3 : 1:2; N^o 4 : 1:4)

1 : bord de plat à panse oblique terminée par une lèvre en équerre, arrondie et légèrement épaissie; pâte assez homogène à fin dégraissant, blanche; surface lisse et brillante; glaçure intérieure verte.

2 : bord de plat creux à paroi oblique et lèvre en équerre horizontale, soulignée d'une nervure; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface lisse, brillante et écaillée; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

3 : récipient à fond plat et gros bourrelet, épaisse paroi oblique soulignée d'un bandeau extérieur, et lèvre arrondie et élargie avec chanfrein intérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre clair; surface brillante, lisse et très écaillée; glaçure vert clair sur engobe blanc à l'extérieur et sur le bord intérieur.

4 : grande terrine à fond plat, paroi oblique et haute lèvre verticale à chanfrein intérieur et deux gorges extérieures, avec une anse ovale en oreille; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre rose clair; surface brillante assez lisse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge, avec décor jaune.

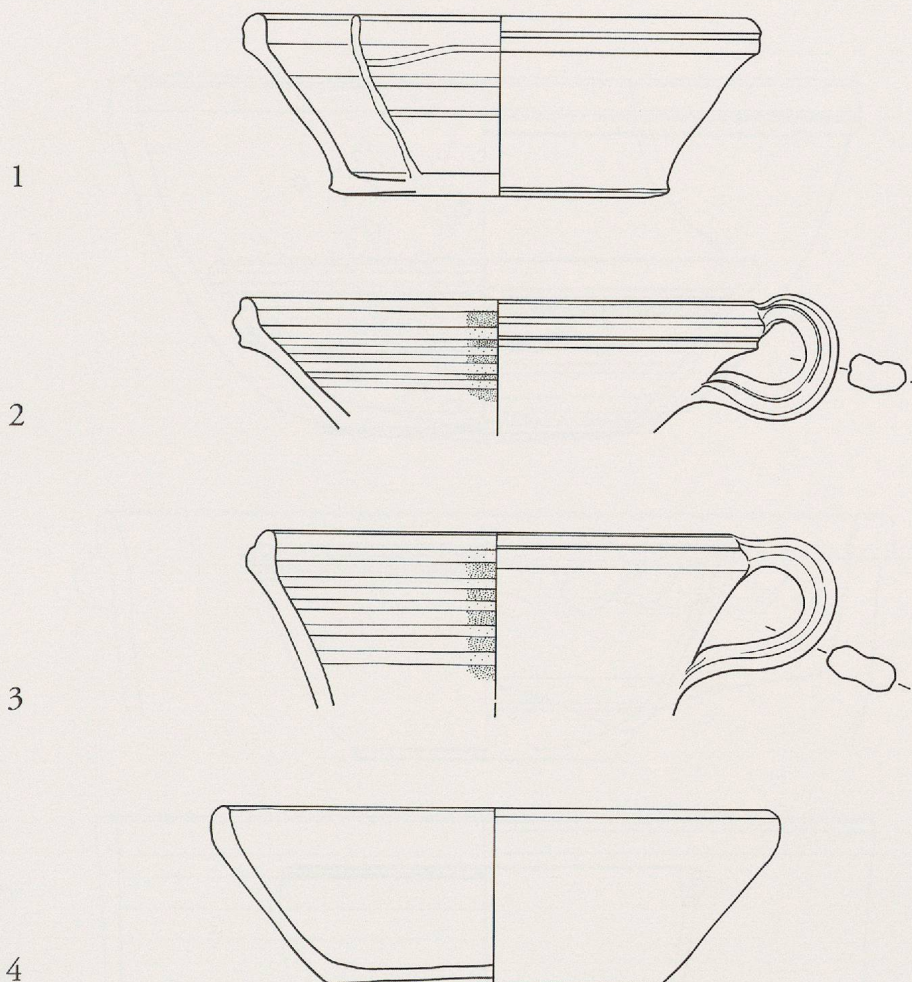


Fig. 105 (échelle 1:2)

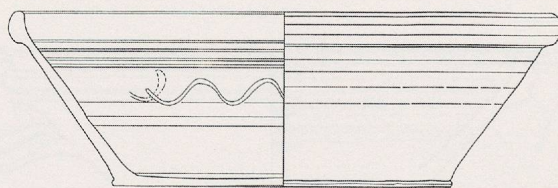
1 : plat creux à fond plat, petit bourrelet et dépression interne, paroi évasée terminée par une lèvre verticale arrondie et épaissie, soulignée d'une gorge extérieure; pâte assez homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface lisse et brillante, un peu ternie; glaçure intérieure brun-jaune foncé sur engobe brun, avec un décor de lignes et pastilles jaunes.

2 : bord de plat creux à panse évasée et lèvre arrondie verticale, épaissie à la base et creusée de deux gorges extérieures, avec anse en oreille ovale, creusée de gorges; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge avec lignes jaunes.

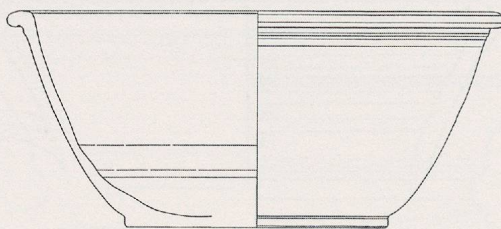
3 : bord de plat creux à panse oblique et lèvre verticale arrondie épaissie en bandeau extérieur, avec anse en oreille ovale, pincée au centre; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair; surface lisse et très brillante; glaçure intérieure brun verdâtre sur engobe beige avec lignes jaune clair; taches sur l'anse et à l'extérieur.

4 : plat creux à fond légèrement convexe, paroi évasée et lèvre arrondie renflée à l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant assez fin, grise avec zones foncées; surface brillante mais irrégulière, plutôt lisse; glaçure vert olive très inégalement répartie à l'intérieur et sur le bord.

1



2



3

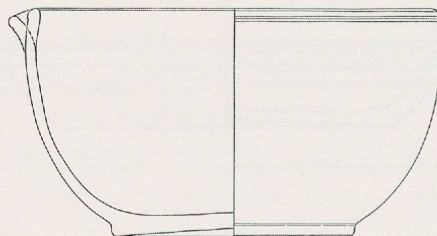


Fig. 106 (échelle 1:4)

1 : grand plat creux à fond plat et bourrelet nervuré, paroi oblique et lèvre verticale arrondie et très épaissie à la base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre-rose; surface brillante et lisse, écaillée et usée au fond; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc avec décor de lignes et onde brun; coulures à l'extérieur.

2 : grande jatte à fond concave et pied annulaire, paroi oblique amincie terminée par une lèvre arrondie pliée à l'équerre à l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante et lisse, très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

3 : jatte à fond convexe et pied annulaire, paroi concave et lèvre arrondie verticale soulignée d'une nervure extérieure, avec bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et lisse, très écaillée, surtout à l'intérieur; glaçure jaune vert clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

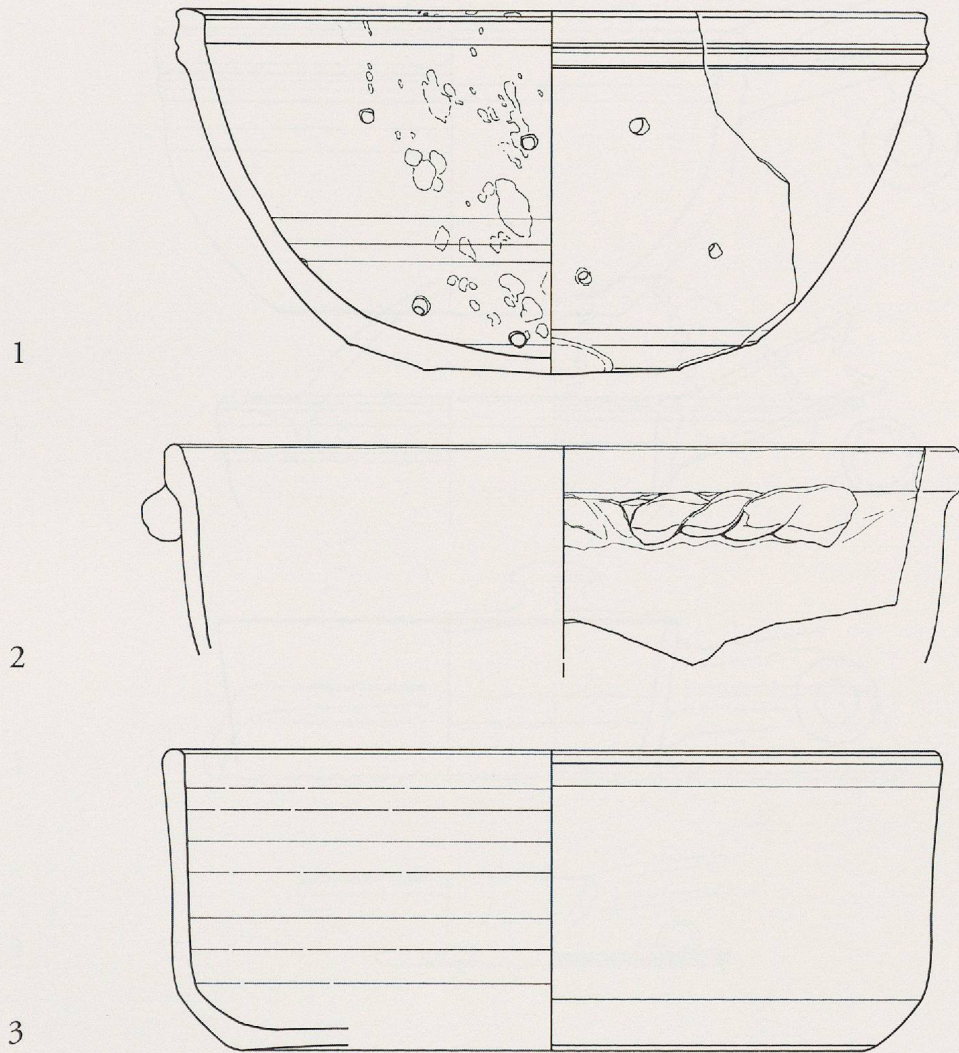


Fig. 107 (échelle 1:2)

1 : jatte-égouttoir à fond concave et paroi oblique percée de trous ronds terminée par une lèvre verticale arrondie à chanfrein intérieur, avec deux petites gorges extérieures; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface brillante et lisse; glaçure brune sur engobe rouge clair sur toute la surface, avec taches plus foncées à l'intérieur.

2 : bord de jatte à paroi et lèvre arrondie verticales, avec tenon torsadé sous la lèvre; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec des zones vertes à l'extérieur et sur le tenon.

3 : jatte à fond plat et chanfrein inférieur, paroi et lèvre arrondie verticales; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair; surface brillante et lisse, un peu rugueuse à l'intérieur; glaçure jaune mais strié sur engobe rouge clair, sur toute la surface.

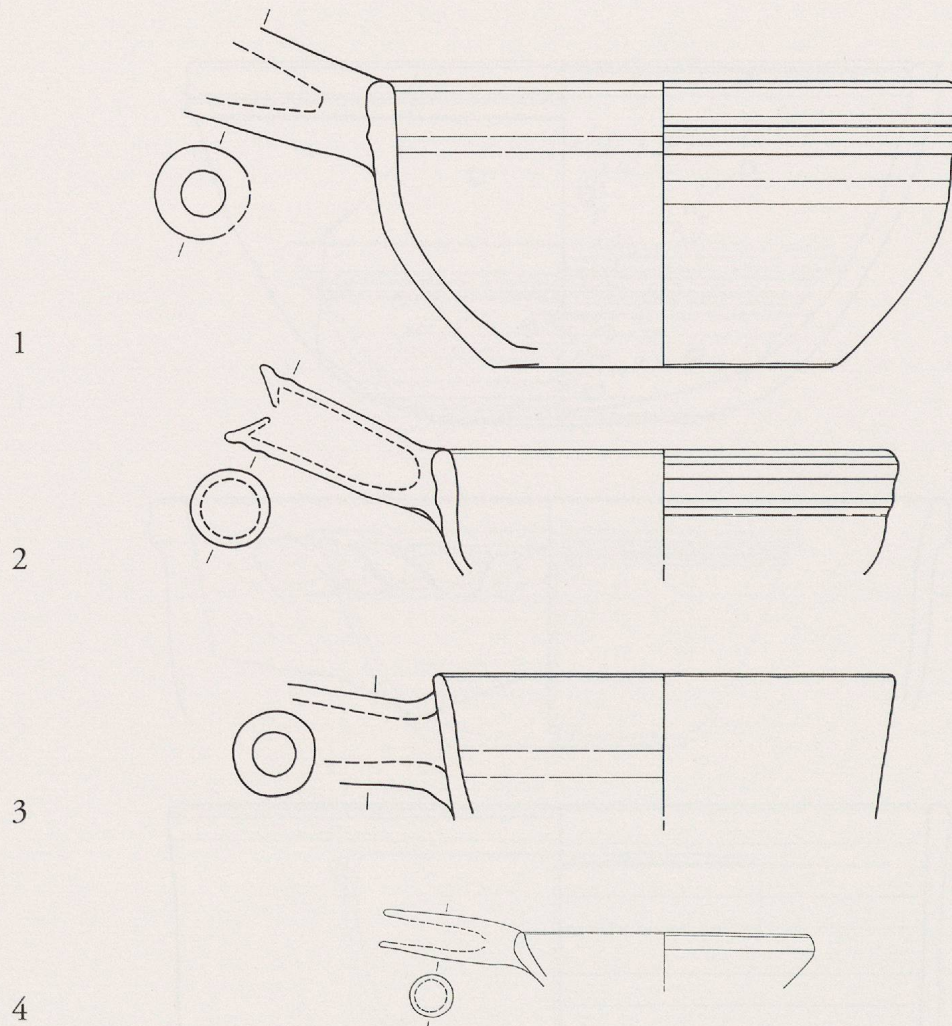


Fig. 108 (échelle N^{os} 1 à 3 : 1:2; N^o 4 : 1:4)

1 : caquelon à fond plat et paroi évasée terminée par une haute lèvre verticale arrondie, avec départ de manche creux oblique; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre foncé; surface brillante et lisse, rugueuse par endroits, striée; glaçure brune sur engobe rouge, sur toute la surface.

2 : bord de caquelon à panse évasée et haute lèvre arrondie et épaissie, avec manche oblique creux terminé en entonnoir; pâte homogène à dégraissant moyen, ocre; surface brillante finement rugueuse; glaçure brune avec taches verdâtres sur engobe rouge, sur toute la surface sauf l'extrémité du manche.

3 : bord de caquelon à paroi presque verticale et lèvre arrondie; départ d'un manche creux horizontal; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et mate avec zones brillantes; glaçure brun noir sur engobe noirâtre.

4 : bord de caquelon à paroi évasée, lèvre arrondie redressée et épaissie à la base, avec manche creux légèrement oblique; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair; surface brillante, un peu rugueuse et striée; glaçure intérieure verte avec taches à l'extérieur.

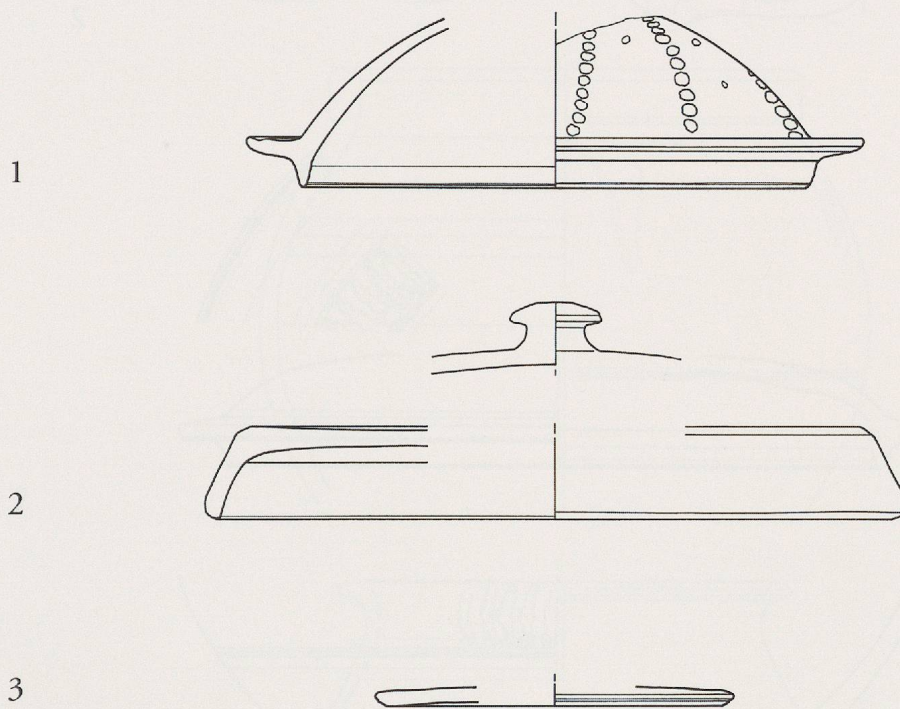


Fig. 109 (échelle 1:2)

1 : bord de couvercle en cloche à extrémité verticale légèrement pointue et collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc sur toute la surface, avec décor de pastilles bleues et vertes, et ligne brun-rouge à l'extérieur.

2 : parties de couvercle plat à extrémité oblique et arrondie, avec bouton de préhension arrondi; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante finement rugueuse; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : bord de couvercle horizontal à chanfrein; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante finement rugueuse; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

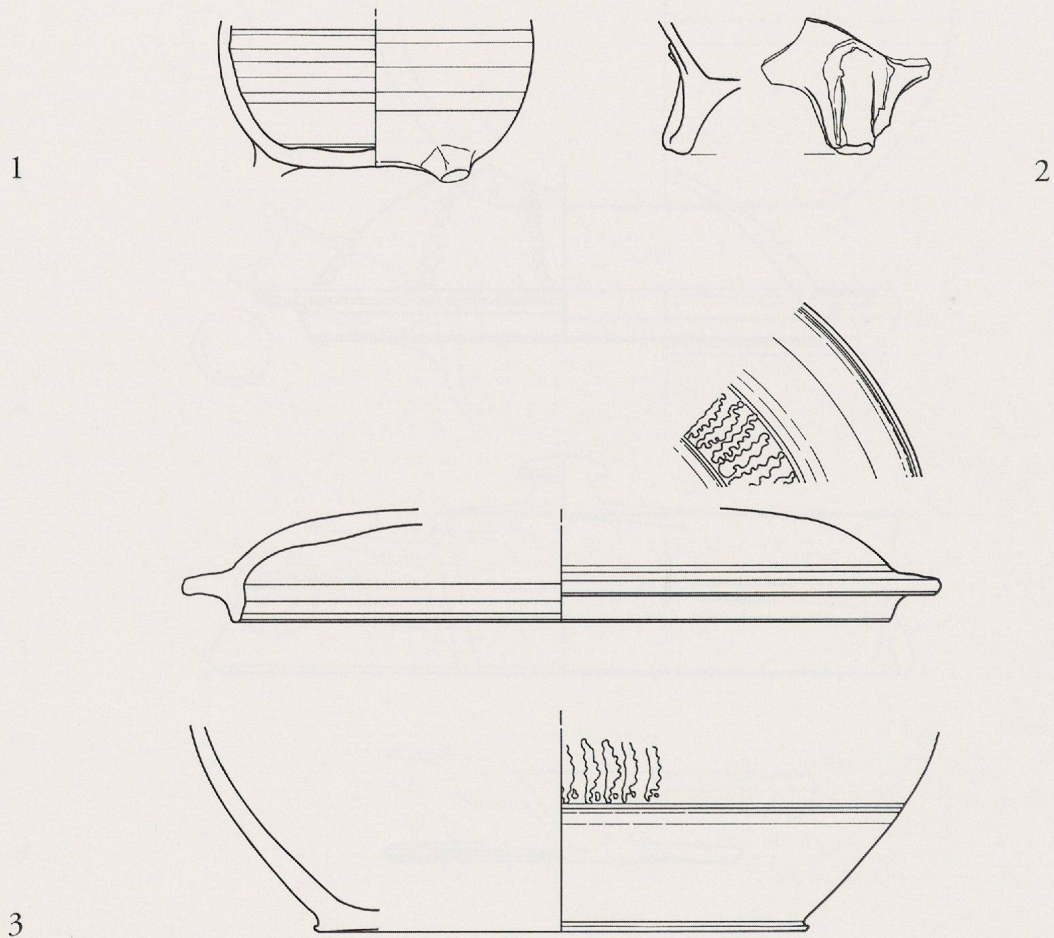


Fig. 110 (échelle 1:2)

1 : fond de marmite tripode à paroi concave; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge; surface brillante et lisse, parfois striée à l'extérieur, très rugueuse à l'intérieur; glaçure brun foncé sur engobe noir sur toute la surface.

2 : pied de caquelon tripode à fond plat, ourlé vers l'extérieur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair blanc; surface brillante assez lisse; glaçure intérieure vert olive.

3 : fond de plat à petit bourrelet, paroi évasée concave; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun et brun foncé à l'extérieur. Couvercle en cloche assorti, à extrémité verticale arrondie, avec chanfrein intérieur et collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse très écaillée; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun et brun foncé.

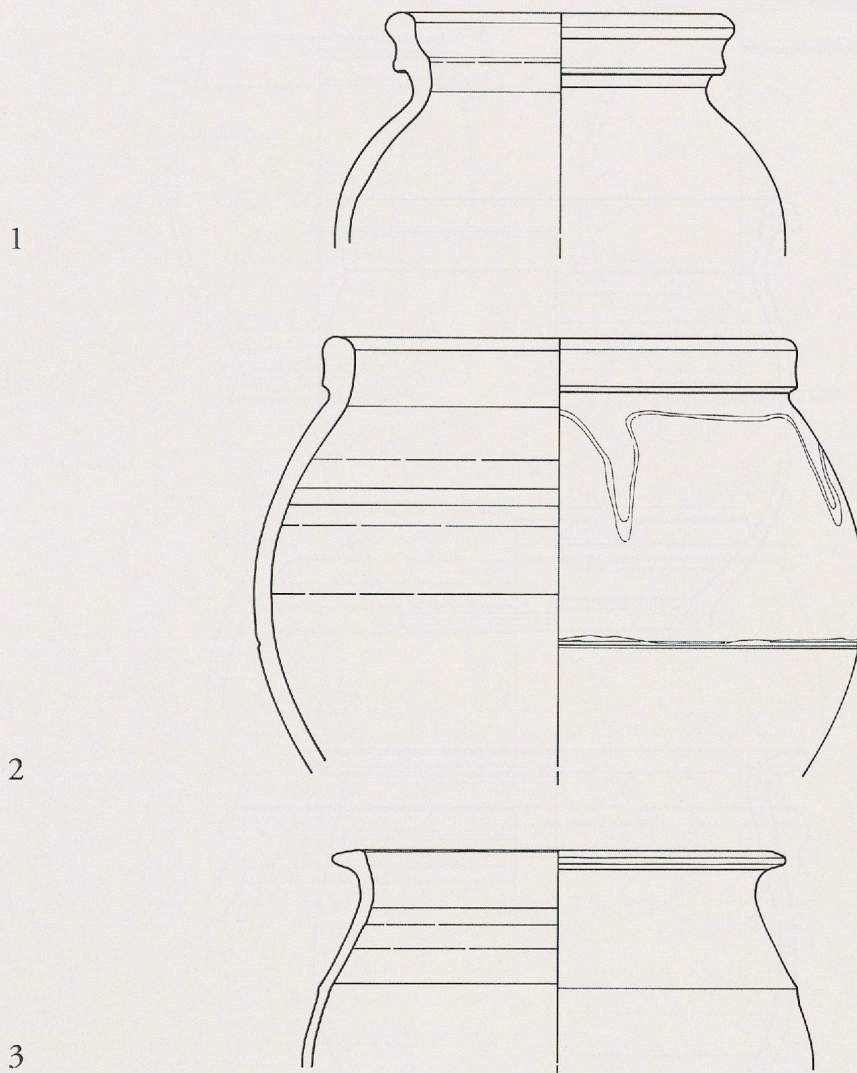


Fig. 111 (échelle 1:2)

1 : bord de pot à panse globulaire, col pincé et lèvre arrondie, débordant en bandeau extérieur, creusée à l'intérieur; pâte peu homogène à dégraissant moyen; surface entièrement crue et noircie.

2 : bord et paroi globulaire de pot à épaisse lèvre verticale arrondie soulignée d'une gorge à sa base; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose à zones grises; surface brillante et lisse; glaçure vert olive dégradé jusqu'à l'orange du haut en bas sur toute la surface, sauf sur la moitié inférieure externe, crue, avec taches.

3 : bord de pot à paroi invasée, lèvre redressée et aplatie en pointe au sommet; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair grisâtre; surface brillante et lisse; glaçure intérieure vert olive «pointillé»; surface extérieure noircie.

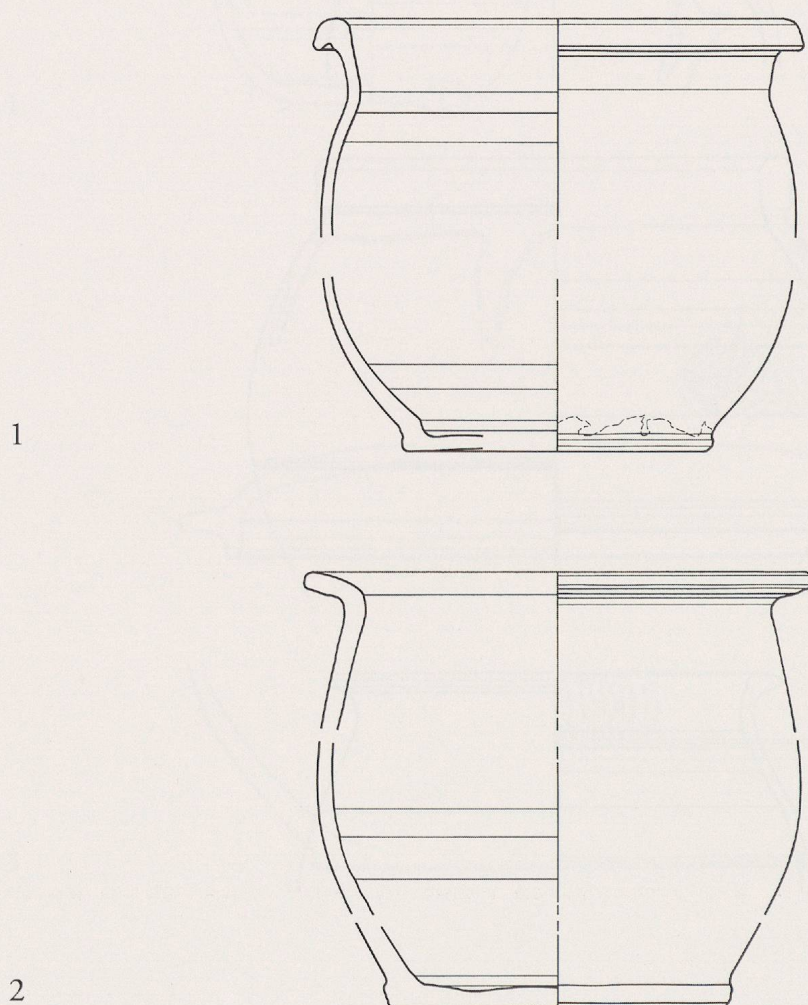


Fig. 112 (échelle 1:2)

1 : pot à fond plat et petit bourrelet, paroi globulaire, col droit et lèvre épaissie repliée à l'extérieur; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante et lisse, ternie à l'intérieur; glaçure jaune clair «pointillé» sur engobe blanc, sur toute la surface.

2 : pot à fond plat et bourrelet, paroi globulaire, col pincé et lèvre arrondie pâte assez homogène à dégraissant fin en équerre à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante, irrégulière, très écaillée; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

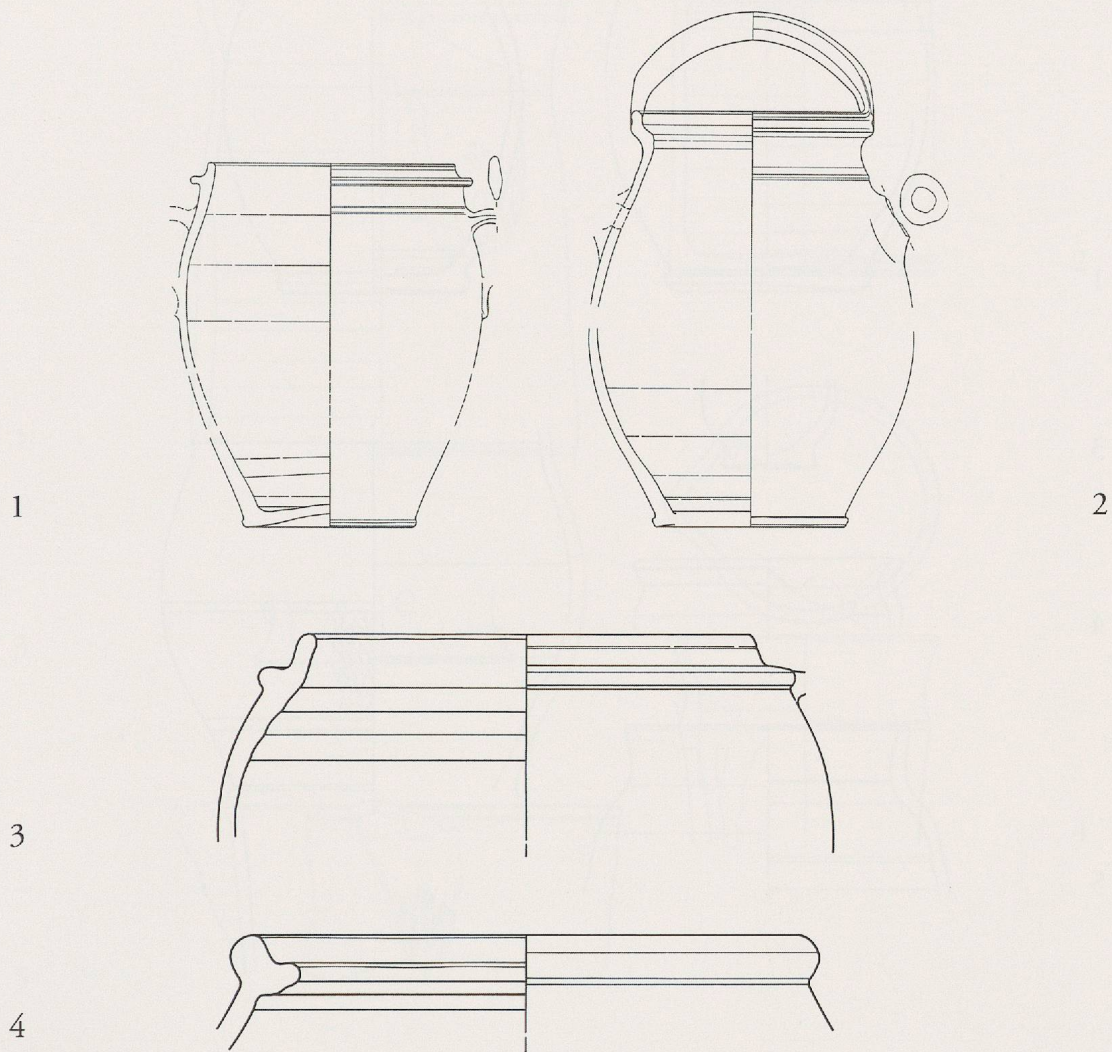


Fig. 113 (échelle N^{os} 1 et 2 : 1:4; N^{os} 3 et 4 : 1:2)

1 : cruche à fond convexe et bourrelet, panse globulaire et lèvre arrondie invasée soulignée d'une collerette, avec départ d'anse en oreille ovale; pâte peu homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, parfois rugueuse; glaçure intérieure brune; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

2 : cruche à bourrelet plat et panse globulaire, col pincé, lèvre verticale à l'équerre, avec anse verticale en panier, et départ de goulot cylindrique; pâte assez homogène à dégraissant assez fin, ocre clair; surface brillante et lisse, très écaillée; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure verte sur engobe blanc.

3 : bord de pot à paroi invasée et lèvre arrondie soulignée à sa base d'un épais bandeau horizontal, avec départ d'anse ovale; pâte peu homogène à dégraissant moyen, ocre clair; surface ternie un peu rugueuse; glaçure intérieure vert olive.

4 : bord de pot à paroi invasée et lèvre arrondie en gros bourrelet, avec bandeau intérieur à l'équerre; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge foncé, le bandeau étant de pâte ocre clair; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure brune pointillée de vert (oxyde?) sur engobe rouge; bandeau vert olive.

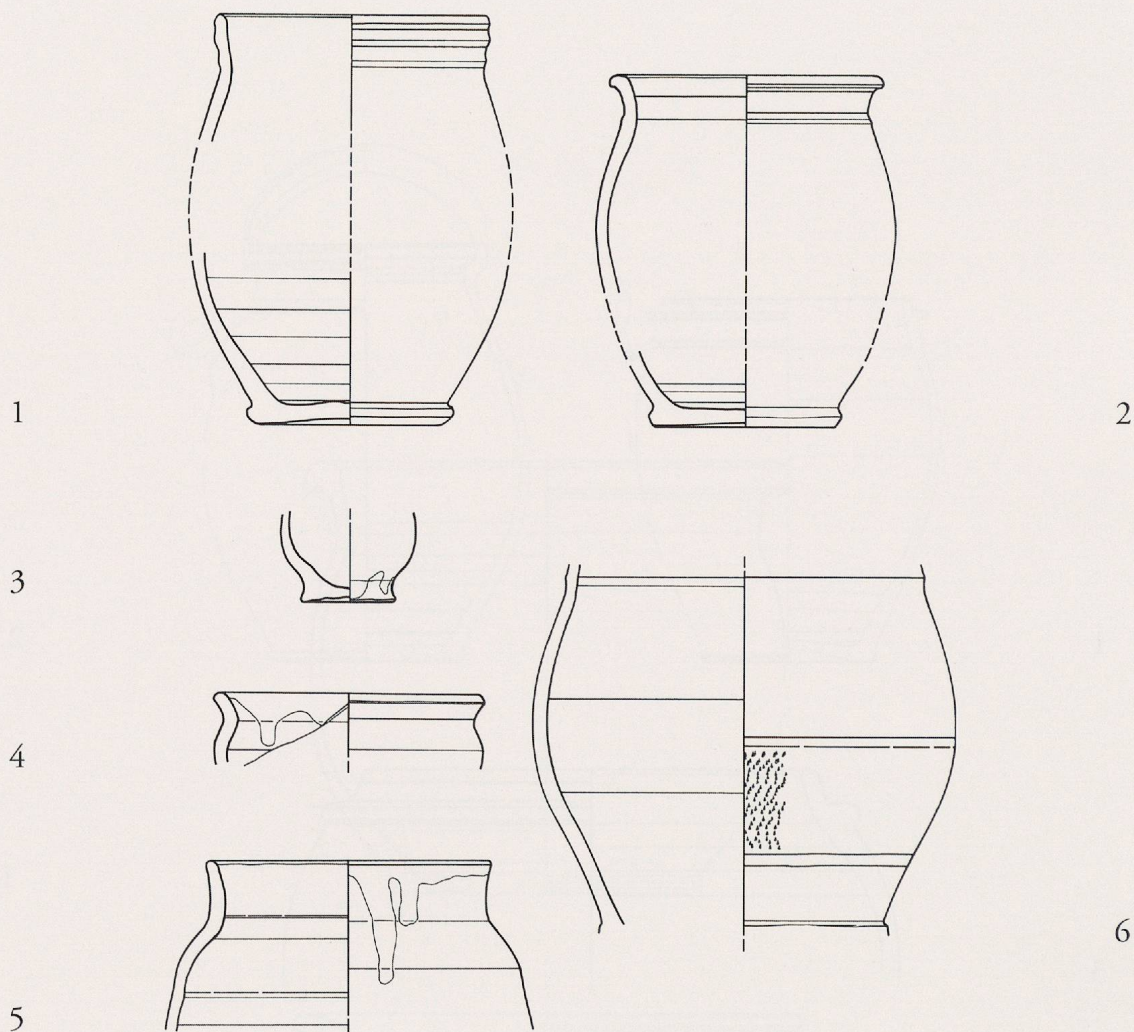


Fig. 114 (échelle 1:2)

1 : pot à fond convexe et bourrelet, paroi globulaire et haute lèvre verticale arrondie; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre clair; surface brillante et lisse, ternie à l'intérieur, satinée et lisse à l'extérieur; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

2 : petit pot à fond plat et bourrelet, paroi globulaire, col pincé et lèvre arrondie évasée; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse; glaçure intérieure brune; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : pied de très petit pot à fond concave, petit bourrelet et départ de panse globulaire; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface lisse et écaillée, ternie à l'intérieur, brillante à l'extérieur; glaçure jaune clair sur engobe blanc, sur toute la surface.

4 : bord de pot à lèvre arrondie évasée et départ de panse globulaire; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et rugueuse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc, avec coulures à l'intérieur.

5 : bord de pot à paroi invasée terminée par une haute lèvre arrondie verticale, à peine épaissie; pâte peu homogène à dégraissant assez fin, ocre; surface satinée et lisse; glaçure intérieure brune, avec coulures à l'extérieur.

6 : panse globulaire de pot, avec amorces de bourrelet au pied et de col; pâte homogène à fin dégraissant, ocre clair; surface brillante et lisse, avec guillochis sur la moitié externe inférieure; glaçure intérieure jaune clair sur engobe blanc, ainsi qu'à l'extérieur sur la moitié inférieure; au-dessus d'une bande brun foncé, glaçure extérieure jaune rosé sur engobe rose.

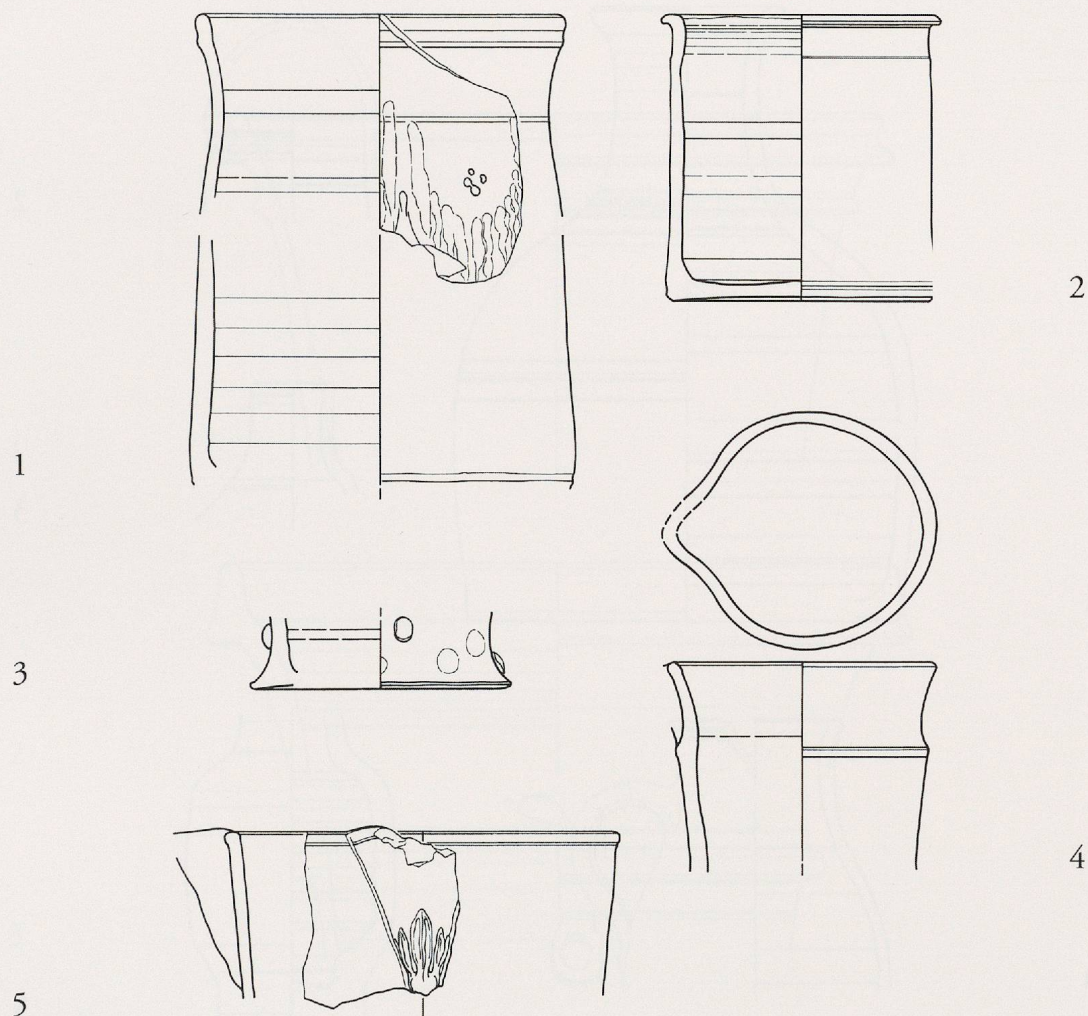


Fig. 115 (échelle 1:2)

1 : pot à paroi quasi verticale, col à peine resserré et haute lèvre verticale arrondie; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre; surface brillante et lisse; sur toute la surface, glaçure jaune clair sur engobe blanc, avec décor vert, brun-rouge et brun foncé à l'extérieur.

2 : pot à fond plat, paroi verticale, col à peine resserré et lèvre amincie repliée à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse et écaillée; glaçure intérieure brun-rouge sur engobe rouge; glaçure extérieure jaune clair sur engobe blanc.

3 : pied de pichet, convexe, avec départ de paroi verticale très resserré; pâte homogène à dégraissant moyen, ocre; surface usée, avec pastilles rapportées; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; reste de glaçure extérieure verdâtre sur engobe rouge noirâtre.

4 : bord de pot à paroi verticale et haute lèvre arrondie un peu évasée, avec un petit bandeau à sa base, et une amorce de bec verseur; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre très clair grisâtre; surface brillante et lisse, parfois rugueuse, striée ou ternie; glaçure intérieure jaune verdâtre sur engobe blanc; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

5 : bord de pot à panse quasi verticale, col à peine resserré et lèvre arrondie en petit bourrelet extérieur, et bec verseur avec motif floral en relief à sa base; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, un peu usée; glaçure brun foncé sur engobe noirâtre sur toute la surface.

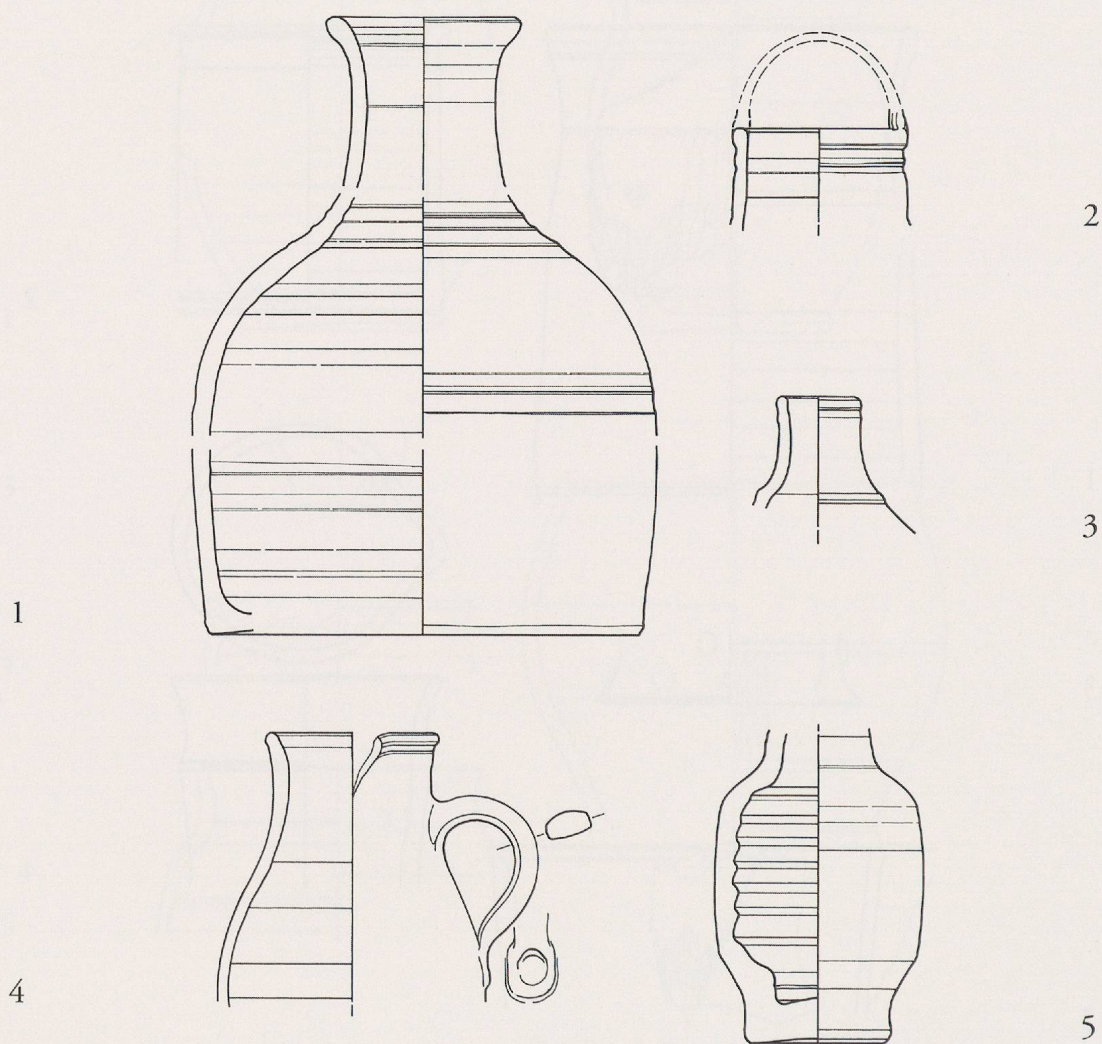


Fig. 116 (échelle 1:2)

1 : bouteille à paroi quasi verticale, arrondie et resserrée en un col droit terminé par une lèvre évasée; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre; surface crue assez régulière, avec fines nervures sur le col et la panse.

2 : col (de bouteille?) vertical à lèvre arrondie nervurée à l'extérieur, avec amorce d'anse verticale plate; pâte peu homogène à gros dégraissant, ocre clair; surface crue.

3 : goulot de flacon à paroi élargie, col droit souligné d'un léger bandeau à sa base et lèvre arrondie; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure intérieure jaune verdâtre mat; glaçure extérieure brun clair sur engobe rouge.

4 : panse globulaire d'un pichet, col droit à peine épaissi et lèvre en léger bourrelet extérieur, avec amorce de bec verseur et anse en oreille; pâte assez homogène à dégraissant fin, ocre rose; surface brillante et lisse; glaçure intérieure brune sur engobe rouge; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

5 : petit vase à pied annulaire et fond convexe, avec une épaisse paroi globulaire verticale cannelée à l'intérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rouge; surface brillante, rugueuse; glaçure intérieure brun clair avec dépôts noirâtres.

LA CÉRAMIQUE DE POTÉE

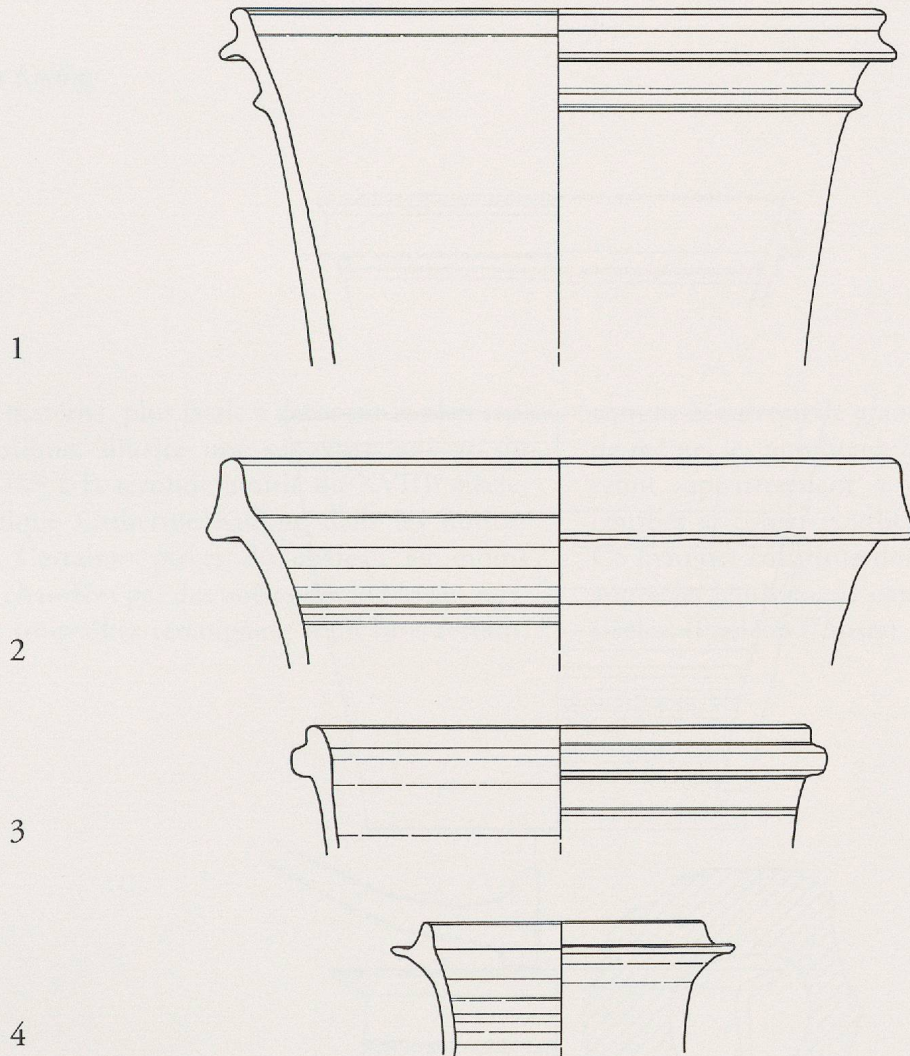


Fig. 117 (échelle 1:2)

1 : bord d'un grand pot à paroi quasi verticale s'évasant vers la lèvre arrondie, avec collerette et bandeau extérieurs; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair; surface brillante à peine rugueuse; glaçure extérieure vert olive.

2 : bord d'un grand pot à paroi verticale s'évasant vers une haute lèvre redressée, arrondie et débordante à sa base extérieure; pâte homogène à dégraissant assez fin, ocre-rouge foncé; surface lisse, ternie et écaillée; glaçure extérieure verte sur engobe blanc, avec coulures à l'intérieur.

3 : bord de pot à paroi verticale terminée par une lèvre arrondie renflée avec un bandeau extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose clair; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure vert clair sur engobe blanc.

4 : bord d'un petit pot à paroi verticale s'évasant vers une lèvre redressée et arrondie, avec une collerette horizontale; pâte homogène à fin dégraissant, ocre très clair blanchâtre; surface ternie et rugueuse; glaçure intérieure verte avec coulures à l'extérieur.

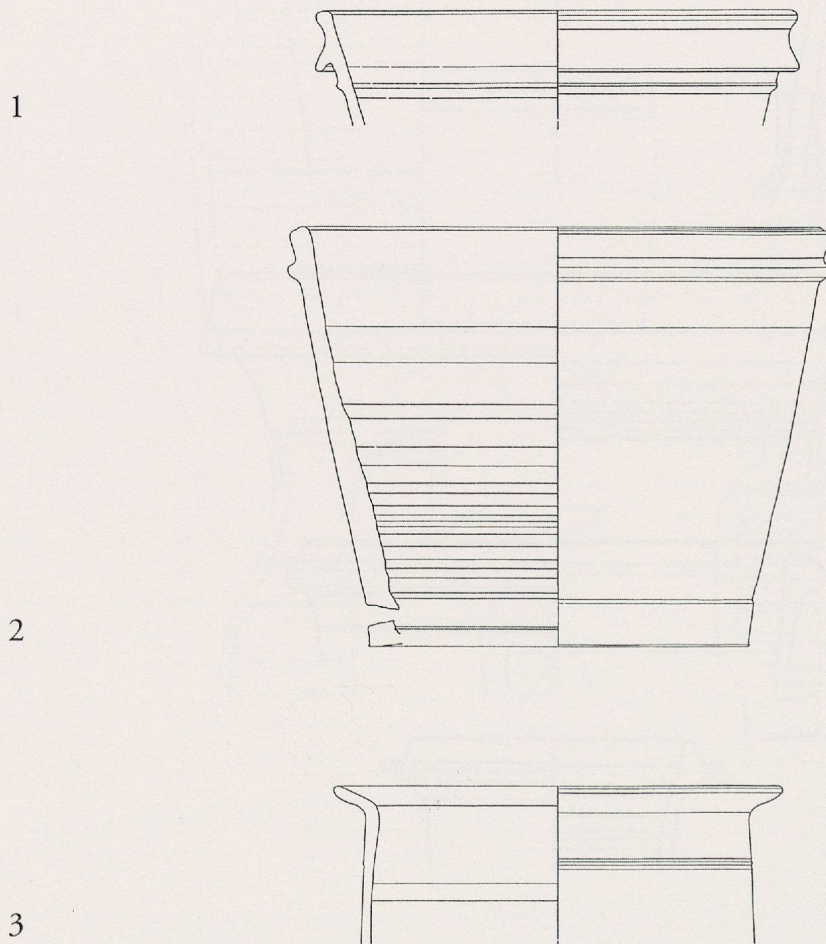


Fig. 118 (échelle 1:4)

1 : bord d'un très grand pot à paroi oblique et lèvre arrondie, avec une collerette oblique et un bandeau extérieurs; pâte assez homogène à dégraissant moyen, ocre rouge; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure verte sur engobe blanc, avec traces rouges.

2 : très grand pot à paroi oblique cannelée à l'intérieur, avec trous ronds près du fond, lèvre arrondie avec léger chanfrein et bandeau extérieurs; pâte homogène à fin dégraissant, ocre rose; surface brillante et lisse, écaillée; glaçure extérieure brun foncé sur engobe noir.

3 : bord d'un grand pot à paroi invasée terminée par une lèvre arrondie pliée en équerre à l'extérieur; pâte homogène à fin dégraissant, ocre; surface brillante et lisse, parfois ternie et écaillée; glaçure intérieure jaune sur engobe blanc, avec oxydation interne; glaçure extérieure brune sur engobe rouge.

LA CÉRAMIQUE DE POÊLE

Par Catherine Kulling

CE matériel, plus facile à dater sur le plan stylistique, illustre une séquence qui va du XIV^e à la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme l'indique Catherine Kulling dans les notices qui suivent. Certaines pièces du château au moins étaient donc chauffées par des poêles dès le Moyen Âge. Partie de ces trouvailles témoignent d'un luxe certain,

comme le carreau de grandes dimensions de la fig. 127; de même, les nombreux fragments galbés, seuls mis au rebut, appartenaient à des poêles monumentaux à courbes et contre-courbes du XVIII^e siècle (fig. 130). Ce matériel constitue donc une source précieuse pour apprécier le niveau de confort au château pendant cinq siècles. (François Christe)

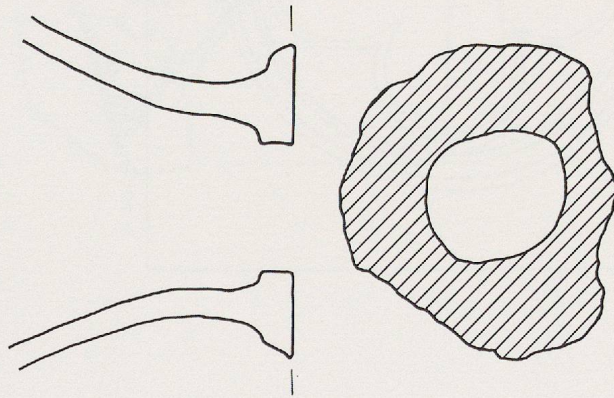


Fig. 119 (échelle 1:2)

Description : fragment de céramique de poêle non vernissé. Le trou ménagé à l'une des extrémités et des traces d'exposition au feu – l'intérieur est noirci – laissent supposer qu'il s'agit des restes d'une catelle de poêle «type champignon» (poterie en forme de mitre convexe selon la terminologie de MINNE, pp. 31 et 40, «*Pilzkachel*» en allemand).

Datation : XIV^e siècle.

Il est difficile de proposer une datation sûre pour ce type de catelle. Il apparaît vers la fin du XIII^e siècle semble-t-il et son utilisation s'étend au XIV^e siècle surtout (TAUBER, pp. 319-322, *Alltag...*, N° 368 p. 256, *Stadtluft...*, p. 286, ROTH KAUFMANN, p. 35).

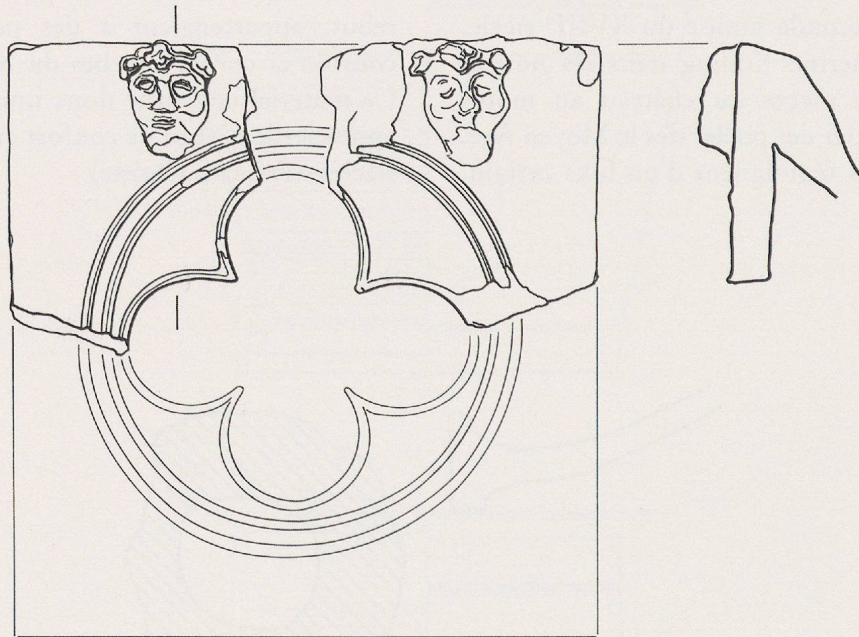


Fig. 120 (échelle 1:2)

Description : fragment de catelle-niche avec glaçure vert olive sur engobe. Il s'agit d'un angle comportant, en relief, un visage humain dont les cheveux bouclés (?) sont rassemblés en trois mèches, et deux fragments de lobes inscrits dans un cercle ou un demi-cercle indiqué par un double trait saillant, peut-être le reste d'un quadrilobe dont l'intérieur était évidé, voire de l'arc (en trilobe?) qui fermait la niche dans sa partie supérieure.

Datation : XIV^e siècle.

Aucun exemple comparable daté n'a été repéré jusqu'ici. Le visage saillant, présent également sur un autre fragment découvert à Prangins, paraît assez exceptionnel et reste difficile à interpréter. La présence des lobes incite à proposer une datation au XIV^e siècle. (TAUBER, pp. 118-119 et 330, KECK, N^{os} 7 et 18).

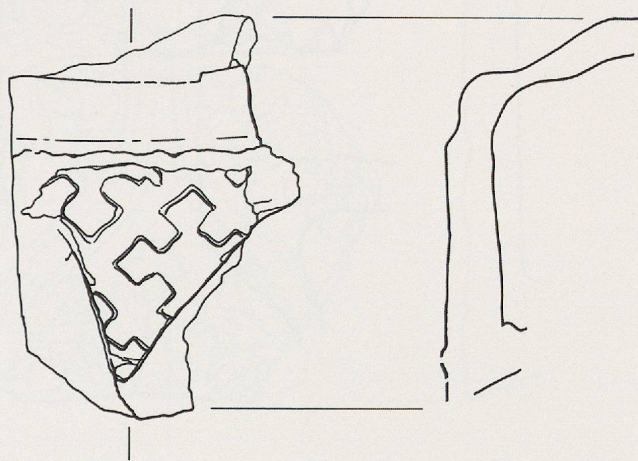


Fig. 121 (échelle 1:2)

Description : fragment de frise avec motifs de croix en léger relief. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Des exemples comparables se trouvent:

- au château de Spiez, sur un poêle daté de 1534;
- à Gruyères, maison de Chalamala sur un poêle daté de 1536, mais là les croix sont bleues et le reste blanc (TORCHE-JULMY, p. 19);
- au Musée historique de Berne, sur un poêle provenant du château de Worb et daté de 1543 avec le motif en relief blanc sur fond bleu (FRANZ, fig. 295);
- au château de Chillon (décor vert); voir aussi *Journal de Chillon* (conservé aux ACV) tome 3, p. 585, N^o 341);
- au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne, fragments provenant de fouilles à Villeneuve (motif vert/bleu) et à Moudon; dans ce dernier cas, les croix sont également blanches sur fond bleu.



Fig. 122 (échelle 1:2)

Description : fragment d'un angle de catelle de poêle avec décor en creux montrant quatre petits trèfles formant un carré dont le centre est marqué d'un point et l'amorce de deux lobes avec un décor à l'intérieur. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Des catelles analogues garnissent la tour du poêle au Musée historique de Berne provenant du château de Worb et daté de 1543; le motif en creux y est bleu, le reste blanc (FRANZ, fig. 295). Voir également les fragments de catelles comparables:

- *Vivre au Moyen Age...*, p. 510, N^o 5.82;
- *Ex pots...*, p. 179, N^{os} 17 et 18, p. 180, N^o 23 et p. 201, N^o 67;
- HEILIGMANN-HUBER, pl. 18, N^o 67;
- ROTH KAUFMANN, N^o 362, p. 263;
- SCHWAB, pp. 127-128, fig. 164, catelles de Bois-de-Montmirail;
- GODET, pl. I, N^o 12 et p. 155;
- *Journal de Chillon*, tome 3, p. 585, N^o 340 et tome 4, p. 614, N^o 358. Plusieurs catelles avec ce décor sont encore conservées au château de Chillon;
- au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne, fragments découverts à Moudon et à l'abbatiale de Payerne ou dans ses alentours.

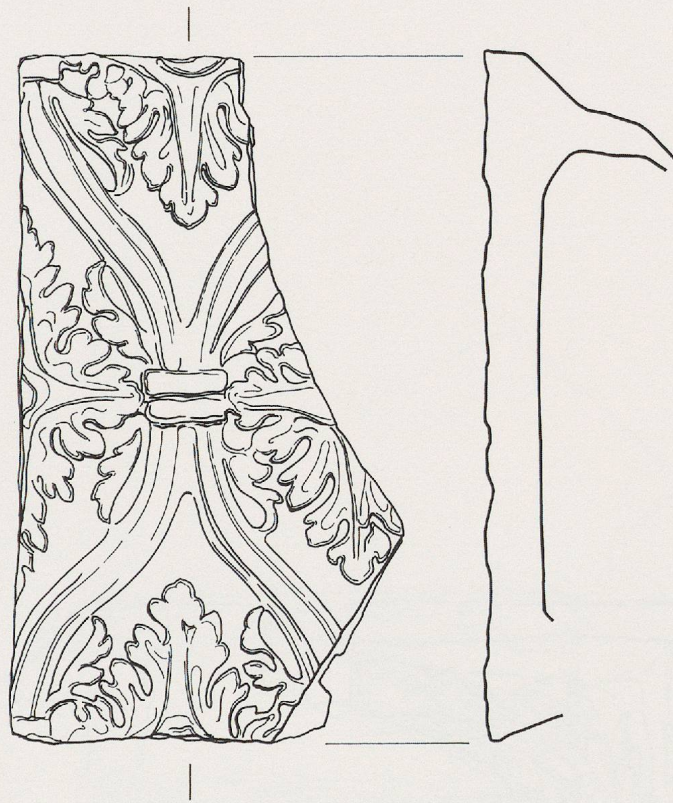


Fig. 123 (échelle 1:2)

Description : fragment de catelle de poêle montrant en léger relief des feuilles d'acanthé inscrites dans des arcs en accolade retenus par une double bague. Les motifs correspondaient sans doute à des décors analogues sur les catelles voisines, aucun cadre ne venant rompre la continuité de l'ornementation. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Une catelle et deux fragments avec un motif comparable ont été découverts à Lausanne lors des fouilles du Rôtillon en 1996 et un autre fragment dans celles de «La Cour des Miracles» (pp. 128-129, N^o 4, avec références à des exemples montrant des motifs végétaux sous arc se développant d'un carreau à l'autre sans interruption), auxquelles il faut ajouter les N^{os} 325 à 339 de ROTH KAUFMANN). Des fragments analogues ont été découverts également au château de Chillon, au «château» de Vevey (rue d'Italie 43), à Lausanne, lors de fouilles effectuées à proximité du Gymnase de la Mercerie et à Winterthour (FRASCOLI, pp. 64, 103 et pl. 50, N^o 601. A Montbéliard, une catelle de ce type a pu être restituée à l'aide de plusieurs fragments découverts (*Ex pots...*, p. 141, N^o 35).

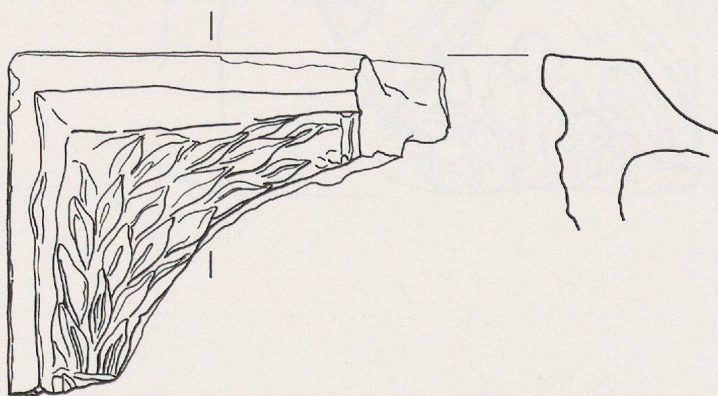


Fig. 124 (échelle 1:2)

Description : angle d'une catelle de poêle avec une couronne de laurier dans un cadre. Glaçure verte sur engobe. La restitution de portrait(s) en médaillon au centre est possible.

Datation : XVI^e siècle.

Deux exemples comparables sont publiés dans HEILIGMANN-HUBER, pl. 17, N^{os} 63a et 63c et une catelle analogue est conservée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne (N^o 8623, provenance : Lausanne, 1874).

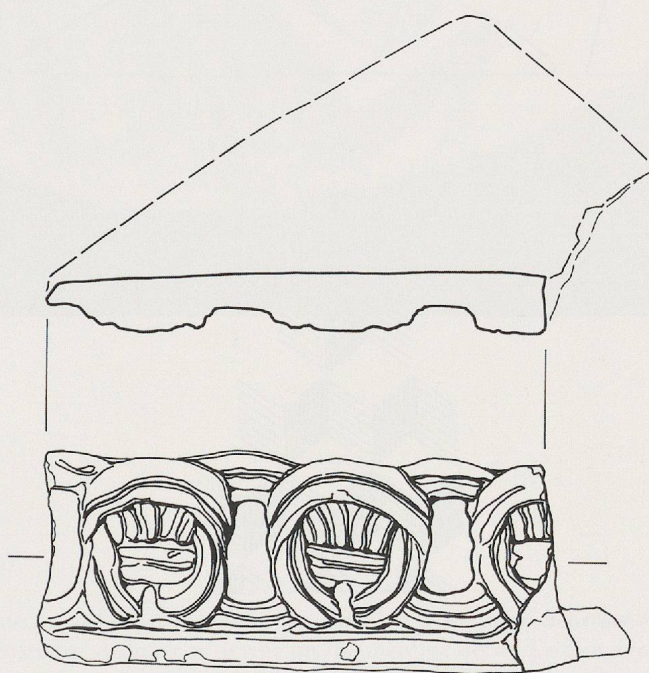


Fig. 125 (échelle 1:2)

Description : fragment d'une catelle de couronnement. Décor de motifs arrondis imbriqués. Glaçure verte sur engobe.

Datation : XVI^e siècle.

Un fragment comparable a été découvert au château de Valangin (HEILIGMANN-HUBER, pl. 23, N° 80).

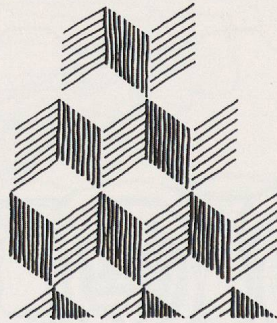
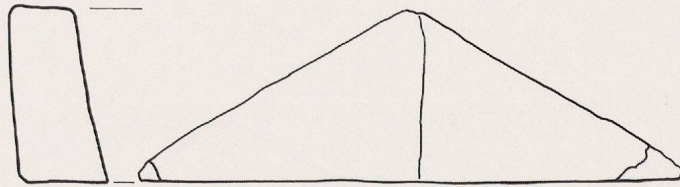


Fig. 126 (échelle 1:2)

Description : petite catelle de forme triangulaire divisée en deux parties égales de couleurs différentes: bleu sur engobe et brun foncé sur engobe. Il s'agit probablement d'un élément de calage de catelles hexagonales, remplissant les creux et permettant de créer une base continue.

Datation : XVI^e siècle.

De tels éléments de remplissage sont visibles au Musée national suisse à Zurich, Sammlung von Hallwil. Voir également *La «Cour des Miracles»*, pp. 129-130, N^o 5 et HEILIGMANN-HUBER, pl. 22, N^o 79^C.

Il peut aussi s'agir d'un carreau de sol jouant le même rôle dans le cadre d'un dallage (cf. *Alltag...*, N^o 321, p. 235).

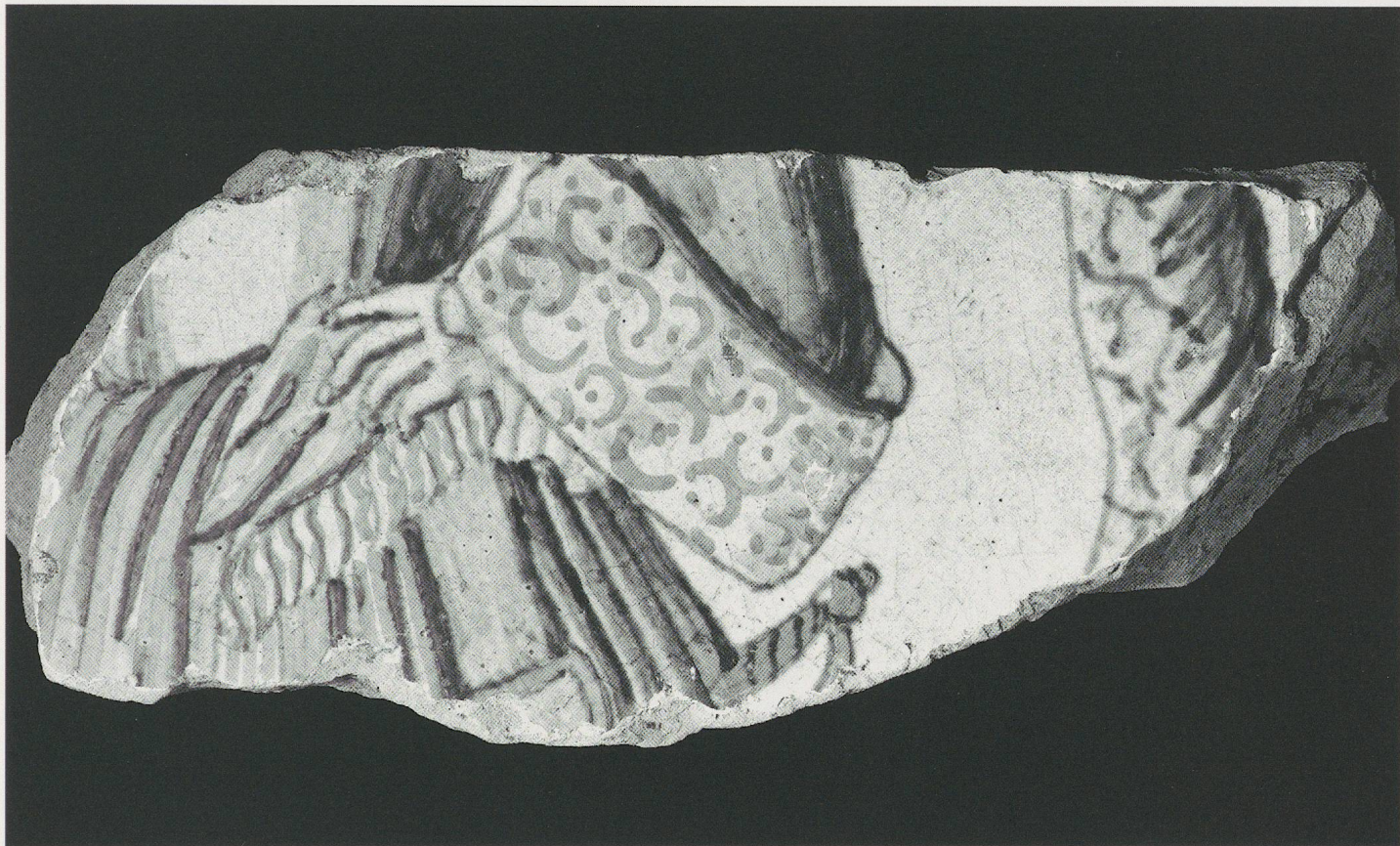


Fig. 127 (longueur maximale : 12,2 cm)

Description : fragment de catelle avec décor en faïence montrant la taille d'un personnage richement vêtu, la main sur la hanche. Le pommeau d'une épée apparaît derrière le costume. A droite se devine un fragment de décor. Le tout évoque un personnage en parade (porte-drapeau?). Motifs jaunes et bleus sur fond blanc. Aucun bord n'est conservé. Il s'agit peut-être d'une catelle d'assez grande dimension, à en juger par l'élément transversal ajouté au dos en guise de renforcement.

Datation : XVII^e siècle.

Ce fragment rappelle les grandes catelles verticales polychromes avec personnage debout de la production des potiers de Winterthour, notamment celles d'un poêle du XVII^e siècle au château de Heidelberg (BELLWALD, N^o 53, p. 260), d'un poêle au Musée historique de Berne de 1685 par Hans Heinrich III Graf (BELLWALD, N^o 133, p. 309) et d'un poêle de 1698 au Musée national suisse à Zurich par David II Pfau, peint par Heinrich IV Pfau (BELLWALD, N^o 95, p. 283).

Marcel GRANDJEAN (t. I, p. 418, t. IV, p. 343) a observé, dans les documents régionaux, qu'au XVII^e siècle, il y a prédominance de potiers d'origine alémanique. Elle culmine avec l'attribution à des artisans de Soleure de la fabrication des fourneaux du nouvel Hôtel de Ville de la Palud à Lausanne en 1675.

Il faut signaler qu'un poêle à motifs bleus sur fond blanc, conservé à Saint-Saphorin-sur-Morges, montre une petite catelle verticale avec un porte-drapeau présentant des analogies. Il s'inspire probablement d'exemples suisses alémaniques. Il est signé de Benjamin Pavid et daté de 1727. Ce dernier a fait son apprentissage de potier à Lausanne dans la dernière décennie du XVII^e siècle. Il s'installe à Yverdon et est attesté dans les documents de 1705 à 1733.



Fig. 128-129 (fig. 128, longueur de la catelle entière en haut à droite : 16,6 cm; fig. 129 : longueur maximum du fragment du haut : 11,5 cm.)

Description : huit fragments de catelles en faïence à décor bleu sur fond blanc.

Datation : 1740-1790.

Il s'agit vraisemblablement de fragments de poêles de production régionale. On retrouve en effet des motifs d'angles semblables sur des fourneaux existant encore à Nyon, Coppet, Crans, Gingins, Vufflens-le-Château, Bussy-Chardonney, Perroy et Morges. Divers ateliers sont attestés alors, à Nyon, Rolle et Morges notamment. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile d'attribuer à l'un ou l'autre les poêles ou fragments de poêles conservés. L'angle montrant une palmette accolée de deux feuilles et opposée à un fleuron dirigé vers un médaillon central contourné est probablement le reste d'un fourneau de Samuel Bezençon, potier établi à Nyon, spécialisé dans la fabrication de poêles (Edgar Pelichet, *Les faïences de Nyon*. Nyon, Musée historique, 1972, 2^e éd., p. 5).



Il est à relever que la plupart de ces catelles ne comportent pas de trace d'un corps d'ancrage à l'arrière. Dans un cas – fragment avec fleur dans un médaillon – on peut supposer que le carreau garnissait un banc entourant le poêle. C'est en effet le cas de catelles analogues sur un poêle du château de Gingins. Il est difficile de proposer une affectation précise aux autres. Elles étaient peut-être destinées à garnir une série de marches accolées au fourneau, voire la paroi proche du poêle – il existe quelques exemples à Yverdon, Moudon et Corseaux – et auraient été jetées parce que non réutilisables à un nouvel emplacement. Il en est probablement de même des quelques fragments galbés, sans doute irrécupérables s'il n'étaient pas remployés dans un ensemble avec courbes et contre-courbes, comme on en voit encore à Moudon et à Aubonne (production veveysanne) et que l'on rencontre dans la production du potier bernois Pierre Gnehm dont quelques fourneaux sont encore conservés dans des maisons patriciennes de La Côte.

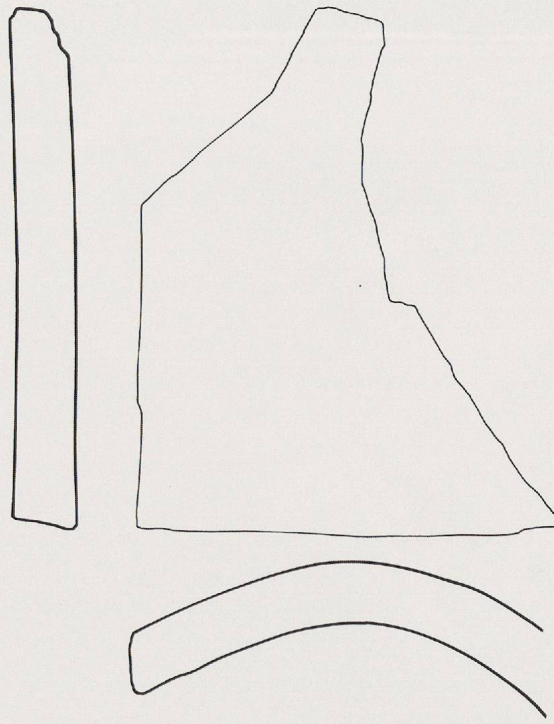


Fig. 130 (échelle 1:2)

Fragment de catelle galbée.

Principaux ouvrages cités

Alltag zur Sempacherzeit, catalogue de l'exposition, Musée historique de Lucerne, 1986.

Ueli BELLWALD, *Winterthurer Kachelöfen. Von den Anfängen des Handwerks bis zum Niedergang im 18. Jahrhundert*, Berne, 1980.

Catherine KULLING, «Essai de datation de quelques fragments de catelles de poêle», dans François CHRISTE, *La «Cour des Miracles» à la Cité - 1220-1960: une tranche de l'histoire de Lausanne, Cahiers d'archéologie romande*, N° 58, Lausanne, 1992, pp. 127-133.

Ex pots... Céramiques médiévales et modernes en Franche-Comté, catalogue de l'exposition, Montbéliard, Musées des Ducs de Wurtemberg, 1995.

Rosemarie FRANZ, *Der Kachelofen*, Graz, 1981 (2^e édition).

Lotti FRASCOLI, *Handwerk- und Kaufmannshaushalte im frühneuzeitlichen Winterthur*. Monographien der Kantonsarchäologie Zürich N° 29, Zürich-Egg, 1997.

Alfred GODET, «Les poêles à mouleurs polychromes et monochromes de notre canton», dans *Musée Neuchâtelois*, juillet 1886, pp. 149-158.

Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, tome I, *La ville de Lausanne: introduction, extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics (I)*, Bâle, 1965 et tome IV, *Lausanne: villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle, 1981.

Béatrice HEILIGMANN-HUBER, *Les catelles à relief du château de Valangin, Cahiers d'archéologie romande*, N° 27, Lausanne, 1983.

Gabriele KECK, *Ein Kachelofen aus der Manesse-Zeit, Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, Zurich, 1993, Band 50, Heft 4, pp. 321-356.

Jean-Paul MINNE, *La céramique de poêle de l'Alsace médiévale*, Strasbourg, 1977.

Eva ROTH KAUFMANN, René BUSCHOR, Daniel GUTSCHER, *Spätmittelalterliche reliefierte Ofenkeramik in Bern*, Berne, 1994.

Hanni SCHWAB, *Le passé du Seeland sous un jour nouveau*, Fribourg, 1973.

Stadtluft, Hirsebrei und Bettelmönch - Die Stadt um 1300, catalogue de l'exposition, Zurich, Musée national suisse, 1992.

Jürg TAUBER, *Herd und Ofen im Mittelalter*, Olten, 1980.

Marie-Thérèse TORCHE-JULMY, *Poêles fribourgeois en céramique*, Fribourg, 1979.

Vivre au Moyen Age. 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace, catalogue de l'exposition, Strasbourg, 1990.

LES PETITS OBJETS

Par François Christe

Deux petits objets

Les fouilles à Prangins n'ont livré qu'une infime quantité de petit matériel, comme quelques perles en terre cuite. Les deux objets qui suivent illustrent toutefois une partie des activités qui se déroulaient au château, soit l'équitation et la musique. L'éperon, pour sa part, revêt une signification non négligeable pour la continuité de l'habitat sur le site.

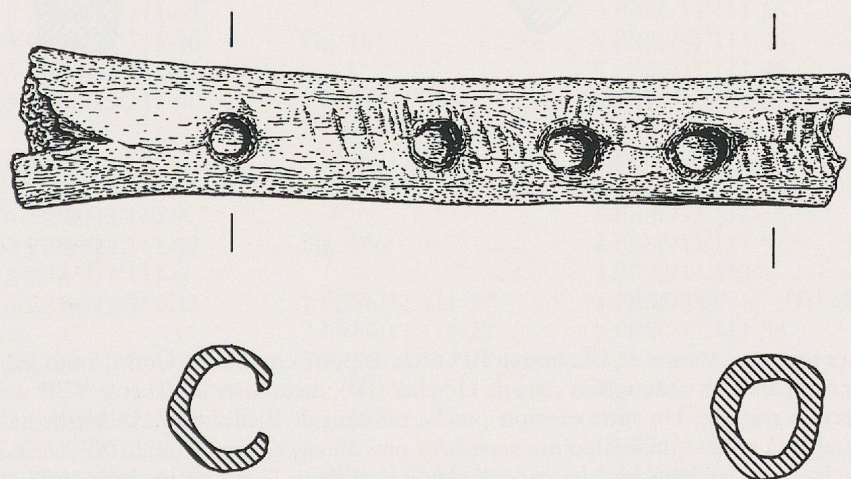


Fig. 131. Fragment de flûte en os (échelle 1:1)

Archéologiquement antérieur à la construction du château actuel, cet instrument a été manufacturé à partir d'un tibia gauche de capriné, mouton ou chèvre¹. Il s'agit d'une flûte à bec comparable à celle, complète, provenant de Montmirail (NE), datée de la fin du XV^e siècle². Une vingtaine de ces instruments, complets ou fragmentaires, ont été retrouvés en Suisse³, comme ceux, antérieurs à 1672, signalés dans les Grisons⁴.

1. Rapport de M^{me} Claude Olive, Muséum d'Histoire naturelle, Genève, manuscrit dactylographié du 29 juillet 1993.

2. Michel Egloff, «Des nécropoles burgondes à l'épave d'Hauterive», dans *Helvetia archaeologica*, N° 43/44, 1980, fig. 15, p. 205.

3. Selon la conversation entre M. Raymond Meylan, musicien et musicologue à Münchenstein, et François Christe, en date du 11 novembre 1994.

4. Manuel Janosa, «Marmels/Marmorea – eine Grottenburg im Oberhalbstein», *Nachrichten des Schweizerischen Burgenvereins*, 1993, N° 4, pp. 29 et 30, N° 2.

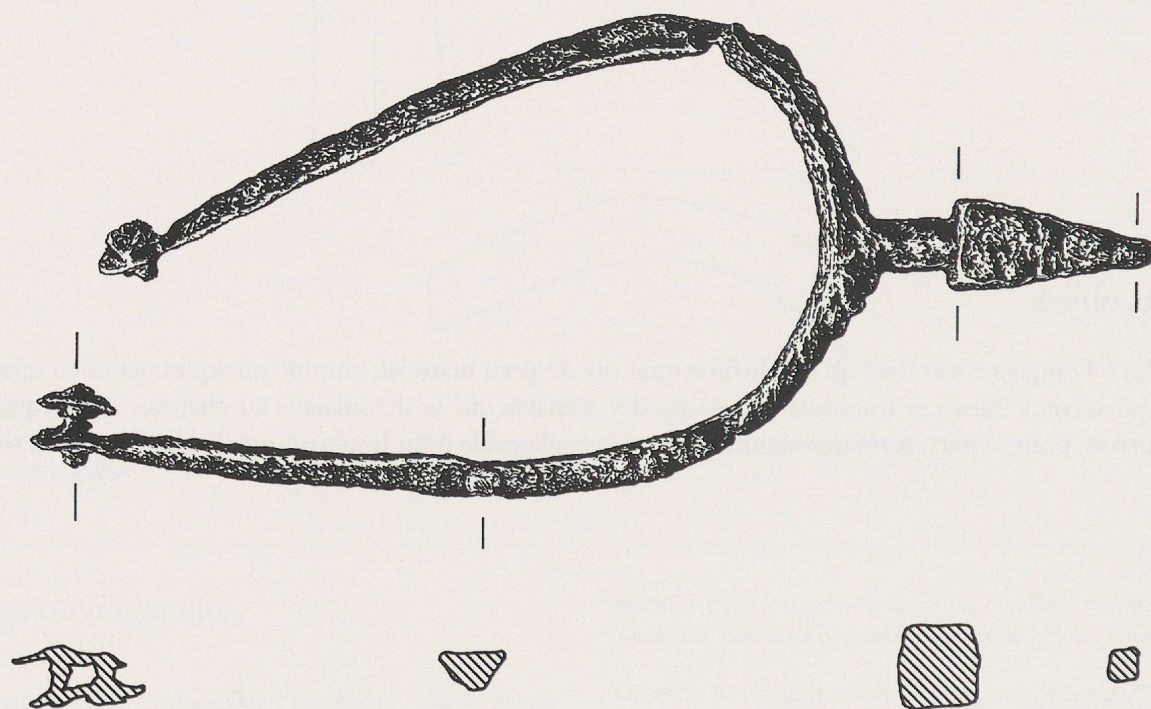


Fig. 132 Eperon en fer (échelle 1:1)

Les éperons plats à pointe de ce type sont attestés en Ukraine au III^e siècle de notre ère chez les Goths, avant leur migration vers l'occident⁵. Dans nos régions, les plus anciens parallèles connus sont ceux de Develier (JU), datés entre le VI^e et le VIII^e siècle⁶; ils présentent toutefois une pointe plus courte, de section conique. Un autre exemple proche provient de Riedisheim - Leibersheim, où il est daté des VIII^e-IX^e siècles⁷. Des modèles comparables à celui-ci, mais à pointe nettement plus allongée, sont datés du XI^e siècle au château de Chillon⁸ et à Colletière⁹ (Dauphiné). Par la suite, les branches deviennent coudées, comme l'indique un exemplaire provenant d'Ernolsheim-les-Savernes¹⁰, malgré la survivance des branches plates un peu plus tardivement dans le sud-ouest de la France¹¹.

Fixé au pied par des lanières en cuir, ce type d'éperon est adapté au dressage ou à l'assaut frontal, le cavalier étant juché sur une selle fixe.

5. Catalogue de l'exposition *I Goti*, Milan, 1994, fig. I.84, p. 72.

6. Françoise LORENZ, «Le fer», dans François SCHIFFERDECKER (s. dir.), *Le site du Haut Moyen Age de Develier, La Pran (JU, Suisse) - Fouilles 1994*, Porrentruy, 1995, p. 95 et N° 1, fig. 54, p. 103, et Vincent FRIEDLI, «Le mobilier métallique», *ibid.*, *Fouilles 1995*, Porrentruy, 1996, p. 70.

7. Catalogue de l'exposition *Vivre au Moyen Age - 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, Strasbourg, 1990, p. 406, N° 20.

8. Albert NAEF, *Château de Chillon, Le donjon de Chillon*, Lausanne, 1929, pp. 62-63.

9. Michel COLARDELLE, Eric VERDEL, *Chevaliers-paysans de l'an Mil au lac Paladru*, Paris, 1993, p. 56 et fig. p. 57.

10. *Vivre au Moyen Age - 30 ans d'archéologie médiévale en Alsace*, Strasbourg, 1990, N° 3.12, p. 423.

11. Datées des XII^e-XIII^e siècles dans le catalogue de l'exposition *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées*, Toulouse, 1990, N° 576, p. 263.

Inventaire

Table de correspondance entre les figures et le code d'inventaire du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire

| | | | | |
|---|--|--|---|---|
| Fig. 81 1 PR90/9'060-78 2 PR90/9'060-68 3 PR90/9'060-32 | Fig. 92 1 PR90/9'060-14 2 PR90/9'060-15 3 PR90/9'060-39 4 PR90/9'060-16+17 | 2 PR86/11'111-13 3 PR86/11'111-2 4 PR86/9'068-2 | 2 PR86/11'111-61/61 ^{bis} 3 PR86/11'111-59 | Fig. 118 1 PR86/11'111-37 2 PR86/11'111-76 3 PR86/11'111-65 |
| Fig. 82 1 PR90/9'060-3 2 PR90/9'060-2 | Fig. 93 1 PR90/9'060-77 2 PR90/9'060-61 3 PR90/9'060-28 4 PR90/9'060-22 5 PR90/9'060-73 | Fig. 101 1 PR86/11'111-18 2 PR88/9'088-1 3 PR86/11'111-19 4 PR90/11'233-1 | Fig. 110 1 PR86/9'069-3 2 PR92/11'209-1 3 PR86/11'111-32/32 ^{bis} | Fig. 119 PR86/9'069-9 |
| Fig. 83 1 PR90/9'060-34 2 PR90/9'060-27 3 PR90/9'060-38 4 PR90/9'060-26 | Fig. 94 1 PR86/9'069-7 2 PR94/11'244-1 3 PR88/11'229-1 4 PR88/9'088-2 5 PR90/11'201-1 | Fig. 102 1 PR86/9'069-1 2 PR86/9'091-1 3 PR86/11'111-24 4 PR86/11'111-25 5 PR86/11'111-23 | Fig. 111 1 PR86/9'069-6 2 PR86/11'111-56 3 PR90/11'234-1 | Fig. 120 PR86/9'069-8 |
| Fig. 84 1 PR90/9'060-12+21 2 PR90/9'060-12 | Fig. 95 1 PR86/11'111-14 2 PR86/9'068-1 3 PR86/11'111-43 4 PR86/11'111-44 | Fig. 103 1 PR86/11'111-26 2 PR86/11'111-9 3 PR86/11'111-74 4 PR86/9'069-2 5 PR86/11'111-73 | Fig. 112 1 PR86/11'111-49 2 PR86/11'111-50 | Fig. 121 PR92/11'233-1 |
| Fig. 85 1 PR90/9'060-4 2 PR90/9'060-5 | Fig. 96 1 PR86/11'111-22 2 PR86/11'111-42 3 PR86/11'111-20 4 PR86/11'111-41 5 PR86/11'111-40 | Fig. 104 1 PR86/9'091-2 2 PR86/11'111-17 3 PR86/11'111-28 4 PR86/11'111-31 | Fig. 113 1 PR86/11'111-71 2 PR86/11'111-72 3 PR86/11'111-62 4 PR86/11'111-38 | Fig. 122 PR86/11'111-80 |
| Fig. 86 1 PR90/9'060-0 2 PR90/9'060-20 | Fig. 97 1 PR90/11'223-1 2 PR86/11'111-7 3 PR86/11'111-10 4 PR86/11'111-8 | Fig. 105 1 PR90/11'233-2 2 PR86/11'111-34 3 PR86/11'111-35 4 PR86/11'111-21 | Fig. 114 1 PR86/11'111-48 2 PR86/11'111-47 3 PR86/11'111-58 4 PR86/11'111-46 5 PR86/11'111-45 6 PR86/11'111-57 | Fig. 123 PR92/11'203-1 |
| Fig. 87 1 PR90/9'060-0+20 2 PR90/9'060-29-30 +42-44+48-49 +51-53+69+76 | Fig. 98 1 PR90/11'223-1 2 PR86/11'111-7 3 PR86/11'111-10 4 PR86/11'111-8 | Fig. 106 1 PR86/11'111-27 2 PR86/11'111-29 3 PR86/11'111-77 | Fig. 115 1 PR86/11'111-52 2 PR86/11'111-51 3 PR92/11'243-1 4 PR86/9'069-4 5 PR86/11'111-53 | Fig. 124 PR86/11'111-81 |
| Fig. 88 1 PR90/9'060-9 2 PR90/9'060-19 3 PR90/9'060-9+19 +31+36 4 PR90/9'060-79 | Fig. 99 1 PR86/11'111-5 2 PR86/11'111-16 3 PR86/11'111-15 4 PR86/11'111-4 5 PR86/11'111-3 | Fig. 107 1 PR86/11'111-30 2 PR86/11'111-64 3 PR86/11'111-66 | Fig. 116 1 PR92/9'097-1+11'209-2 2 PR92/11'209-3 3 PR86/11'111-75 4 PR86/11'111-54 5 PR86/11'111-55 | Fig. 125 PR86/11'111-79 |
| Fig. 89 1 PR90/9'060-13 2 PR90/9'060-18 3 PR90/9'060-10 | Fig. 100 1 PR86/11'111-33 | Fig. 108 1 PR86/11'111-67 2 PR86/11'111-69 3 PR86/11'111-68 4 PR86/11'111-70 | Fig. 117 1 PR86/11'111-63 2 PR86/11'111-36 3 PR86/11'111-39 4 PR86/9'069-5 | Fig. 126 PR86/9'062-1 |
| Fig. 90 1 PR90/9'060-33+37 | | Fig. 109 1 PR86/11'111-60 | | Fig. 127 PR86/11'111-82 |
| Fig. 91 1 PR90/9'060-10+13 +18+33+37 | | | | Fig. 128 PR86/11'111-83-87 |
| | | | | Fig. 129 PR86/11'111-88-90 |
| | | | | Fig. 130 PR86/11'111-78 |
| | | | | Fig. 131 PR86/9'069-10 |
| | | | | Fig. 132 PR88/11'229-2 |

Crédit des illustrations

Fig. 1: Alain Besson, Nyon; fig. 2, 11-12, 17-18, 24, 28-29, 33, 35, 37-39, 41, 46-47, 54, 57-59, 69: Archéotech SA, Pully; fig. 3-10, 13-16, 19, 21-22, 25-27, 30, 34, 40, 44-45, 48-50, 56, 60-64, 67-68, 70-73, 75-78, 80-93: Colette Grand (Archéotech SA, Pully); fig. 20, 23, 36, 51: Claude Bornand,

Lausanne; fig. 31-32, 53, 55, 74: Daniel et Suzanne Fibbi-Aeppli, Grandson; fig. 42-43: † Henri Germond, Lausanne; fig. 52, 65-66, 79: Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens; fig. 94-126, 130-132: Isabelle Guignard Christe, Lausanne; fig. 127-129: Rémy Gindroz, Lausanne.

Adresse des auteurs

François Christe, Colette Grand, Isabelle Guignard Christe
Bureau d'archéologie monumentale et urbaine
3, place du Château
Case postale 179
1000 LAUSANNE 17

Michèle Grote
23, route Pré-Jaquet
1844 VILLENEUVE

Catherine Kulling
22, avenue des Bains
1007 LAUSANNE

- N° 1 Gilbert KAENEL: Céramiques gallo-romaines décorées. *Aventicum I*. 1974. ISBN 2-88028-001-X
- N° 2 Jean-Pierre JÉQUIER: Le Moustérien alpin. Révision critique. *Eburodunum II*. 1975. ISBN 2-88028-002-8
- N° 3 Dominique CHAPPELLIER: Géophysique et archéologie. 1975. ISBN 2-88028-003-3
- N° 4 Marcel GRANDJEAN, Werner STÖCKLI, Pierre MARGOT, Claude JACCOTTET: Le cloître de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne. 1975. ISBN 2-88028-004-4
- N° 5 Pierre DUCREY, Claude BÉRARD, Christiane DUNANT, François PASCHOUD (dir.): Mélanges d'histoire ancienne et d'archéologie offerts à Paul Collart. 1976. ISBN 2-88028-005-2
- N°s 6-7 Olivier-Jean BOCKSBERGER (publié par Alain GALLAY): Le dolmen MVI. *Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) t. 1 et 2*. 1976. ISBN 2-88028-006-0 et ISBN 2-88028-007-9
- N° 8 Gilbert KAENEL: La fouille du «Garage Martin-1973». 1976. ISBN 2-88028-008-7
- N° 9 Paul BISSEGGER, Claude JACCOTTET: La chapelle de Puidoux. 1977. ISBN 2-88028-009-5
- N° 10 Jean-Louis VORUZ: L'industrie lithique de la station littorale d'Yvonand. (Exemple d'étude de typologie analytique). 1977. ISBN 2-88028-010-9
- N° 11 Alain BEECHING: Le Boiron. Une nécropole du Bronze final près de Morges (Vaud-Suisse). 1977. ISBN 2-88028-011-7
- N° 12 Monika VERZÄR: Un temple du culte impérial. *Aventicum II*. 1977. ISBN 2-88028-012-5
- N°s 13-14 Olivier-Jean BOCKSBERGER (publié par Alain GALLAY): Horizon supérieur, secteur occidental et tombes Bronze ancien. *Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) t. 3 et 4*. 1978. ISBN 2-88028-013-3 et ISBN 2-88028-014-1
- N°s 15-16 Valentin RYCHNER: L'âge du Bronze final à Auvernier (Lac de Neuchâtel, Suisse). Typologie et chronologie des anciennes collections conservées en Suisse. *Auvernier 1 et 2*. 1979. ISBN 2-88028-015-X et ISBN 2-88028-016-8
- N° 17 Claude BÉRARD, Pierre DUCREY (dir.): Bronzes hellénistiques et romains. (Actes du 5^e colloque international sur les bronzes antiques, Lausanne, 8-13 mai 1978). 1979. ISBN 2-88028-017-6
- N° 18 Gilbert KAENEL, Max KLAUSENER, Sylvain FEHLMANN: Nouvelles recherches sur le vicus gallo-romain de Lousonna (Vidy/Lausanne). *Lousonna 2*. 1980. ISBN 2-88028-018-4
- N° 19 Gilbert KAENEL, Sylvain FEHLMANN: Un quartier de Lousonna. La fouille de «Chavannes 7» 1974/1975 et 1977. *Lousonna 3*. 1980. ISBN 2-88028-019-2
- N° 20 André LAUFER: La Péniche. Un atelier de céramique à Lousonna (1^{er} s. apr. J.-C.). *Lousonna 4*. 1980. ISBN 2-88028-020-6
- N° 21 Daphné WOYSCH-MÉAUTIS: La représentation des animaux et des êtres fabuleux sur les monuments funéraires grecs de l'époque archaïque à la fin du IV^e siècle av. J.-C. 1982. ISBN 2-88028-021-4
- N° 22 Philippe BRIDEL: Le sanctuaire du Cigognier. *Aventicum III*. 1982. ISBN 2-88028-022-2
- N° 23 Jean-Luc BOISAUBERT: Le Néolithique moyen de la Saunerie. (Fouilles 1972-1975). Denis RAMSEYER: L'industrie en bois de cerf du site néolithique des Graviers. *Auvernier 3*. 1982. ISBN 2-88028-023-0
- N° 24 François SCHIFFERDECKER: La céramique du Néolithique moyen d'Auvernier dans son cadre régional. *Auvernier 4*. 1982. ISBN 2-88028-024-9
- N° 25 André BILLAMBOZ, Jacques-Léopold BROCHIER, Louis CHAIX *et al.*: La station littorale d'Auvernier-Port. Cadre et évolution. *Auvernier 5*. 1982. ISBN 2-88028-025-7
- N° 26 Michel EGLOFF, Kolja FARJON: Aux origines de Lausanne. Les vestiges préhistoriques et gallo-romains de la Cité. 1983. ISBN 2-88028-026-5
- N° 27 Béatrice HEILIGMANN-HUBER: Les catelles à relief du château de Valangin. 1983. ISBN 2-88028-027-3
- N° 28 Joël VITAL, Jean-Louis VORUZ: L'habitat protohistorique de Bavois-en-Raillon (Vaud). 1984. ISBN 2-88028-028-1
- N° 29 Jean-Louis VORUZ: Outillages osseux et dynamisme industriel dans le Néolithique jurassien. 1984. ISBN 2-88028-029-X
- N° 30 Gilbert KAENEL, Philippe CURDY, Hanspeter ZWAHLEN: Saint-Triphon, Le Lessus (Ollon, Vaud) du Néolithique à l'époque romaine. 1984. ISBN 2-88028-030-3
- N°s 31-32 Alain GALLAY, Louis CHAIX: Le dolmen M XI. *Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) t. 5 et 6*. 1984. ISBN 2-88028-031-1 et ISBN 2-88028-032-X
- N° 33 Klaus GREWE, Denis WEIDMANN, Paul-Louis PELET *et al.*: Canal d'Entreroches. Créer une voie navigable de la mer du Nord à la Méditerranée au XVII^e siècle. Der Bau eines Schifffahrtsweges von der Nordsee bis zum Mittelmeer im 17. Jahrhundert. 1987. ISBN 2-88028-033-8
- N° 34 Ivonne MANFRINI-ARAGNO: Bacchus dans les bronzes hellénistiques et romains. Les artisans et leur répertoire. 1987. ISBN 2-88028-036
- N° 35 Jean LANGENBERGER, Marie-Claude MORAND (dir.): Le général Dufour et Saint-Maurice. 1987. ISBN 2-88028-035-4
- N° 36 Claude BÉRARD, Christiane BRON, Alessandra POMARI (dir.): Images et société en Grèce ancienne. L'iconographie comme méthode d'analyse. (Actes du Colloque international, Lausanne, 8-11 février 1984). 1987. ISBN 2-88028-036-2
- N° 37 Valentin RYCHNER: Auvernier 1968-1975. Le mobilier métallique du Bronze final. Formes et techniques. *Auvernier 6*. 1987. ISBN 2-88028-037-0
- N° 38 Daniel PAUNIER, Emmanuel ABETEL, Silvio AMSTAD *et al.*: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1984. *Lousonna 5*. 1984. ISBN 2-88028-038-9

- N° 39 Daniel PAUNIER, Silvio AMSTAD: L'établissement gallo-romain de Bavois (VD). Sondages 1973. 1984. ISBN 2-88028-039-7
- N° 40 Daniel PAUNIER, Emmanuel ABETEL, Marina ANDRES-COLOMBO *et al.*: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1984. *Lousonna* 6. 1987. ISBN 2-88028-040-4
- N° 41 Daniel CASTELLA: La nécropole du Port d'Avenches. *Aventicum* IV. 1987. ISBN 2-88028-041-9
- N° 42 Daniel PAUNIER, José BERNAL, Daniel CASTELLA *et al.*: Le vicus gallo-romain de Lousonna-Vidy. Le quartier occidental. Le sanctuaire indigène. Rapport préliminaire sur la campagne de fouilles 1985. *Lousonna* 7. 1989. ISBN 2-88028-042-7
- N° 43 Hans BÖGLI, Michel FUCHS (dir.): Pictores per provincias. (Actes du 3^e colloque international sur la peinture murale romaine, Avenches, 28-31 août 1986). *Aventicum* V. 1987. ISBN 2-88028-043-5
- N° 44 Pascale BONNARD: La ville romaine de Nyon. Répertoire des fouilles et trouvailles. Bibliographie du site. *Noviodunum* I. 1988. ISBN 2-88028-044-3
- N° 45 Denis RAMSEYER: La céramique néolithique d'Auvernier-La Saunerie (fouilles 1964-1965). *Auvernier* 7. 1988. ISBN 2-88028-045-1
- N° 46 François SCHIFFERDECKER: Le site littoral néolithique d'Auvernier/Brise-Lames (NE, Suisse). Stratigraphie et environnement. 1989. *Auvernier* 8. ISBN 2-88028-046-X
- N°s 47-48 Alain GALLAY: Secteur oriental. *Le site préhistorique du Petit-Chasseur (Sion, Valais) t. 7 et 8*. 1989. ISBN 2-88028-047-8 et ISBN 2-88028-048-6
- N° 49 Jacques MOREL, Silvio AMSTAD: Un quartier romain de Nyon. De l'époque augustéenne au III^e siècle (Les fouilles de Bel-Air/Gare 9 - 1978-1982). *Noviodunum* II. 1990. ISBN 2-88028-049-4
- N° 50 Gilbert KAENEL: Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale. Analyse des sépultures. 1990. ISBN 2-88028-050-8
- N° 51 Dominique BAUDAIS, Christiane KRAMAR: La nécropole néolithique de Corseaux «en Seyton» (VD, Suisse). Archéologie et Anthropologie. 1990. ISBN 2-88028-051-6
- N° 52 Reto MARTI: Das frühmittelalterliche Gräberfeld von Saint-Sulpice VD. Le cimetière du Haut Moyen Age de Saint-Sulpice VD. 1990. ISBN 2-88028-052-4
- N° 53 Nicole PLUMETTAZ, Dominique ROBERT BLISS: Echandens-La Tornallaz (VD, Suisse). Habitats protohistoriques et enceinte médiévale. 1992. ISBN 2-88028-053-2
- N° 54 Emmanuel ABETEL: L'établissement sidérurgique de Montcherand. 1992. ISBN 2-88028-054-0
- N° 55 Peter EGGENBERGER, Philippe JATON, Catherine SANTSCH, Christian et Françoise SIMON: L'église de Saint-Prex. Histoire et archéologie. 1992. ISBN 2-88028-055-9
- N° 56 Peter EGGENBERGER, Laurent AUBERSON, Gabriele KECK: L'église de Saint-Saphorin en Lavaux. Le site gallo-romain et les édifices qui ont précédé l'église. Réinterprétation des fouilles de 1968-1969. 1992. ISBN 2-88028-056-7
- N° 57 Gilbert KAENEL, Philippe CURDY (dir.): L'âge du Fer dans le Jura. (Actes du 15^e Colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Pontarlier (France) et Yverdon-les-Bains (Suisse), 9-12 mai 1991). 1992. ISBN 2-88028-057-5
- N° 58 François CHRISTE: La «Cour des Miracles» à la Cité. 1220-1960. Une tranche de l'histoire de Lausanne. 1992. ISBN 2-88028-058-3
- N° 59 Claus WOLF: Die Seeufersiedlung Yverdon, Avenue des Sports (Kanton Waadt). Eine kulturgeschichtliche und chronologische Studie zum Endneolithikum der Westschweiz und angrenzender Gebiete. Le site littoral d'Yverdon, avenue des Sports (Canton de Vaud). Une étude du développement culturel et chronologique de la fin du Néolithique de Suisse occidentale et des régions voisines. *Freiburger Archäologische Studien* 1. 1993. ISBN 2-88098-059-1
- N° 60 Paul-Louis PELET: Une industrie reconnue. Fer Charbon Acier dans le Pays de Vaud. 1993. ISBN 2-88028-060-5
- N° 61 Vincent SERNEELS: Archéométrie des scories de fer. Recherches sur la sidérurgie ancienne en Suisse occidentale. 1993. ISBN 2-88028-061-3
- N° 62 Daniel CASTELLA: Le moulin hydraulique gallo-romain d'Avenches «En Chaplix». *Aventicum* VI. 1994. ISBN 2-88028-062-1
- N°s 63-64 Valentin RYCHNER, Niklaus KLÄNTSCHI: Arsenic, nickel et antimoine. Une approche de la métallurgie du Bronze moyen et final en Suisse par l'analyse spectrométrique. Tomes 1 et 2. 1995. ISBN 2-88028-063-X et ISBN 2-88028-064-8
- N° 65 Laurent AUBERSON, Gabriele KECK *et al.*: Notre-Dame d'Oujon (vers 1146-1537). Une chartreuse exemplaire? 1997. ISBN 2-88028-065-6
- N° 66 Frédéric ROSSI: L'*area sacra* du Forum de Nyon et ses abords. Fouilles 1988-1990. *Noviodunum* III. 1995. ISBN 2-88028-066-4
- N° 67 Michèle GROTE: Les tuiles anciennes du Canton de Vaud. 1996. ISBN 2-88028-067-2
- N° 68 Peter EGGENBERGER, Philippe JATON, Marcel GRANDJEAN: L'église et l'ancien couvent dominicain de Coppet. 1996. ISBN 2-88028-068-0
- N° 69 Martin BOSSERT: Die figürlichen Reliefs von Aventicum. Mit einem Nachtrag zu «Die Rundskulpturen von Aventicum». 1997. *Aventicum* VII. ISBN 2-88028-069-9. ISSN 1021-1713
- N° 70 Martin BOSSERT: Die figürlichen Baureliefs des Cigognier-Tempels in Avenches. Kunsthistorische und ikonologische Einordnung. 1997. *Aventicum* VIII. ISBN 2-88028-070-2. ISSN 1021-1713
- N° 71 François CHRISTE: Prangins: de la forteresse au château de plaisance. 1985-1995; 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire. 1997. ISBN 2-88028-071-0. ISSN 1021-1713